



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

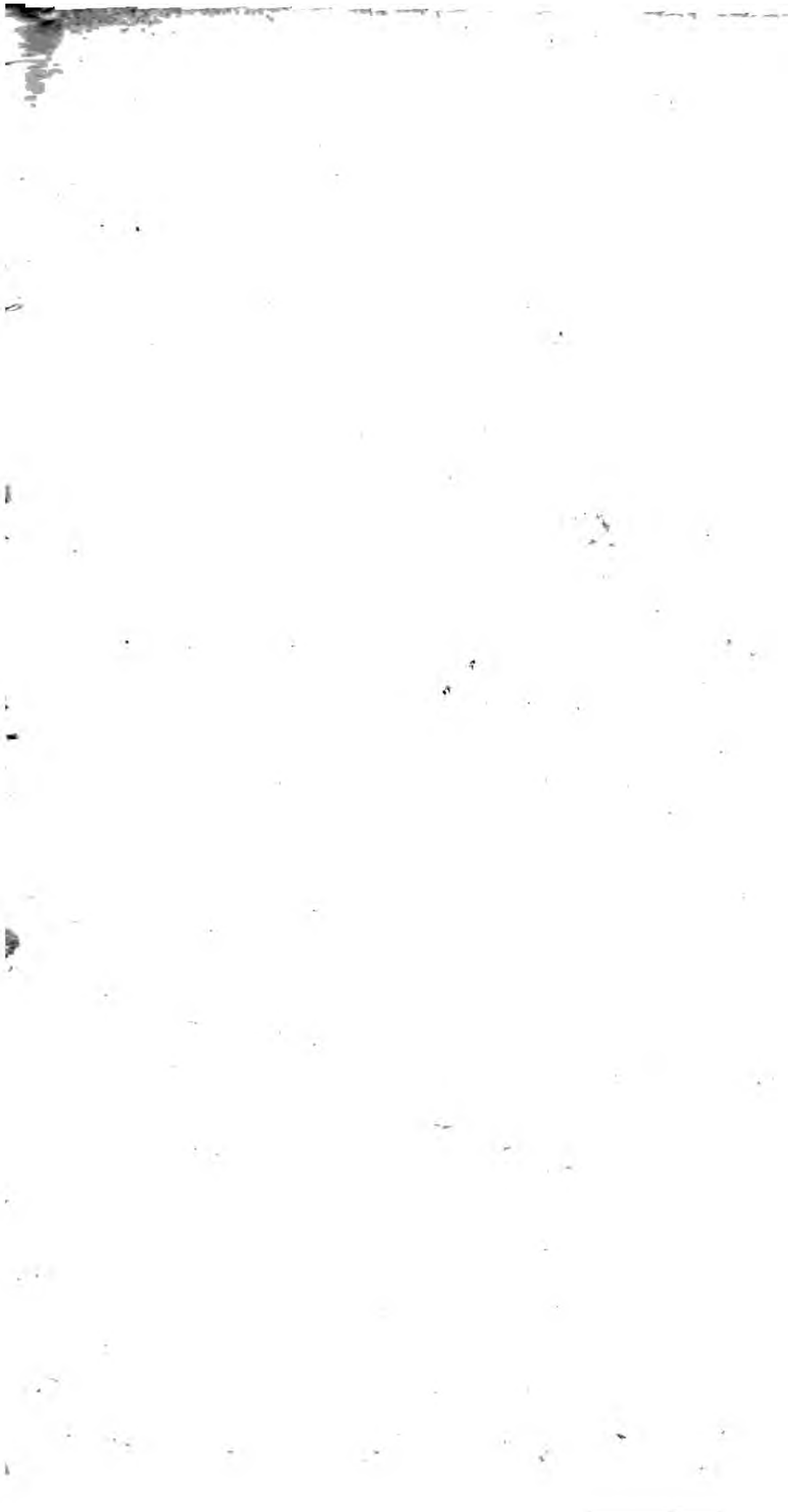
For more information see:

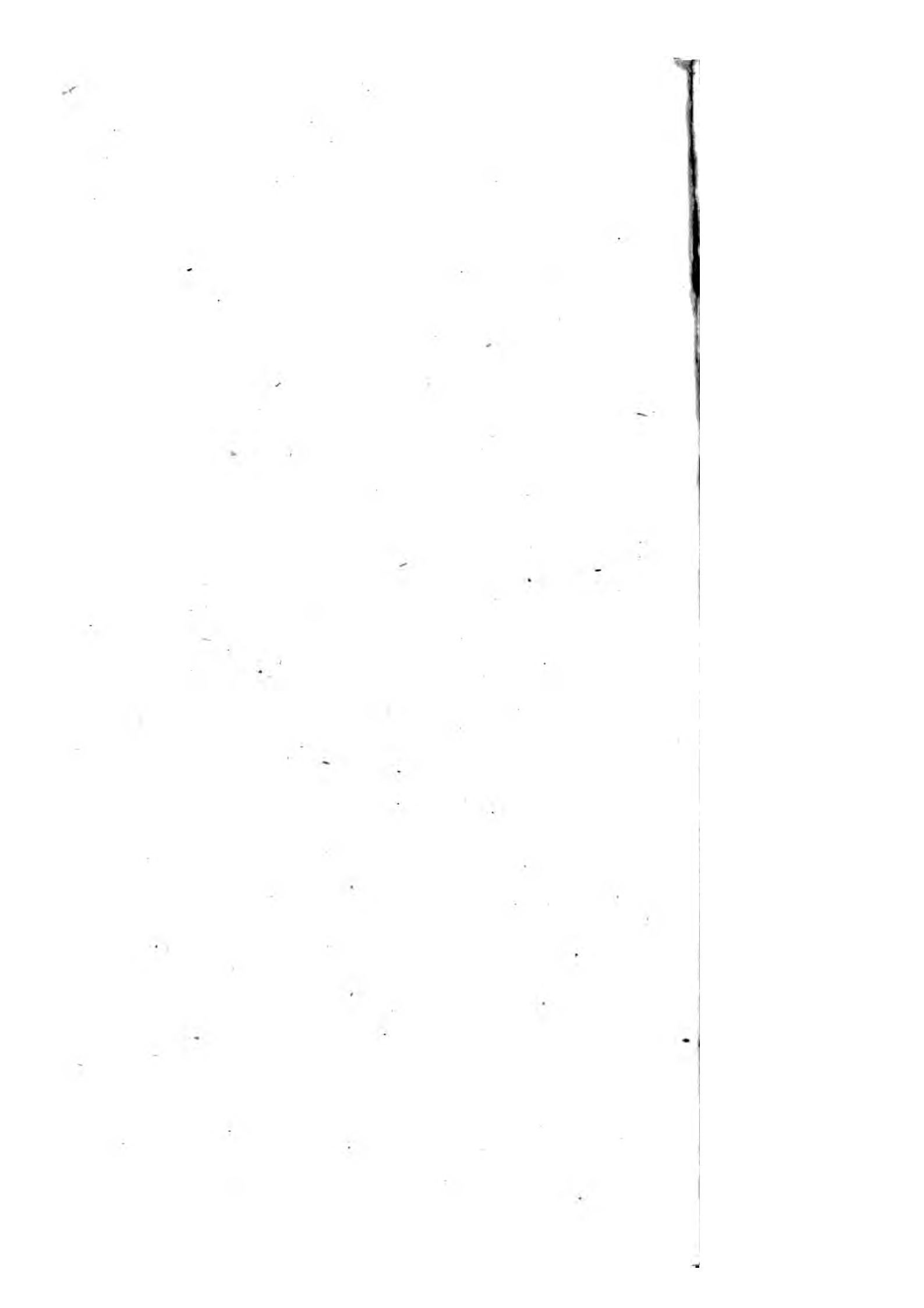
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

Godw. 7.1.





MEMOIRES,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

D'ANNE D'AUTRICHE,

EPOUSE DE

L O U I S X I I I .

ROI DE FRANCE.

PAR MADAME DE MOTTEVILLE,

Une de ses Favorites.

T O M E S E C O N D .



A A M S T E R D A M ,

Chez FRANÇOIS CHANGUION.

M. DCC. XXIII.

THE

W. H. BIRD

1888

MEMOIRES

Pour servir à l'Histoire

D'ANNE

D'AUTRICHE

EPOUSE DE

LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

M D C XL V I I I.

UNe des premières nouvelles de 1648.
cette année fut, que l'Ar-
mée Navale étoit enfin par-
tie de Portolongone le vingt-deuxieme
du passé, ce qui fit esperer l'établisse-
ment entier de la Puissance Françoisé
à Naples. Nous en verrons le succès;
& nous aurons sujet de nous confir-
mer dans cette croyance, que no-
tre Nation n'est point destinée pour
Tome II. A com-

1648. commander ce Royaume. Cependant, Mademoiselle de Ponts, qui n'étoit qu'à demi enfermée, n'étoit pas si remplie des grandes pensées de la Couronne, & des esperances de l'avenir, que le présent ne lui fût encore plus cher. Elle comptoit sûrement sur la passion que le Duc de Guise avoit pour elle: elle se mettoit déjà au rang des plus grandes Reines de l'Europe; mais, cela ne l'empêchoit pas de songer à se divertir. Cette ame, glou-tonne des plaisirs, n'étoit pas satisfaite d'un Amant absent qui l'adoroit, & d'un Héros qui pour la mériter vouloit se faire Souverain, & mettre à ses piés toutes ses Victoires: l'Ambition & l'Amour ensemble n'étoient pas des charmes assez puissans pour occuper son cœur entierement; il falloit pour la satisfaire, qu'elle allât se promener au Cours, qu'elle fût de quelques cadeaux qui se firent pour elle, & qu'elle reçût de l'encens de toutes ses nouvelles Conquêtes. Madame de Guise, craignant qu'elle n'allât trouver le Duc de Guise son Fils, supplia la Reine de la faire renfermer dans une Religion plus réformée que celle où elle étoit :
car,

car, elle ne trouvoit pas à propos de la laisser espérer d'être Reine, ni même Duchesse de Guise; & la vie qu'elle menoit de toute maniere ne lui plaisoit pas. 1648.

La Reine, qui regardoit alors l'Affaire de Naples comme une chose qui pouvoit devenir considérable, fut bien aise de lui complaire en cela; &, comme cette Fille avoit eu l'honneur d'être à elle, il étoit juste qu'elle prît quelque soin de sa conduite. Madame la Duchesse d'Aiguillon, qui lui avoit fait ce mauvais présent, par son ordre, fit sçavoir à Mademoiselle de Ponts, qu'il falloit qu'elle entrât dans les Filles de Sainte Marie. Elle n'aimoit pas à être contrainte: ainsi, elle obéit à ce commandement avec beaucoup de peine; & demeura dans ce Couvent malgré elle, jusqu'à ce que le peu de bonheur du Duc de Guise, & l'inclination de la Demoiselle, qui n'étoit pas tournée du côté de la pénitence, la mirent dans une entière liberté.

Le jour des Rois, la Reine ayant fait ses dévotions, passa tout le soir dans une grande solitude. Comme

1648. elle goûtoit le repos, & que sa propre Puissance lui étoit indifférente, on ne se préssoit pas d'entrer dans ses Cabinets, quand elle y étoit seule. Le Duc d'Orleans, & le Cardinal, souperent ce jour-là chez le Prince de Condé: & , quand de telles Fêtes se faisoient, chacun vouloit être de la bande de quelqu'un des trois; si-bien que l'Apartment de la Souveraine demuroit desert. Bien loin de le trouver mauvais, elle étoit ravie que ses créatures suivissent son Ministre; & , sans goûter les douceurs des Solitaires, qui sont les Livres & les rêveries, elle demuroit seule assez volontiers, sans plaisir ni sans peine. Ce soir, pour divertir le Roi, elle nous fit l'honneur de nous faire apporter un gâteau à Madame de Bregy, à ma Sœur, & à moi, que nous séparames avec elle: nous bumes à sa santé avec de l'hipocras, qu'elle nous fit apporter; & elle nous avoua en cette occasion, que malgré son tempérament, elle se seroit ennuiée sans notre Compagnie: ce qui fut pour nous une grande faveur; car, dans le vrai, sa bonté avoit plus de part que son cœur au
bon

bon traitement que nous en recevions. ^{1648.}
Dieu seul, le Roi & Monsieur, son
Ministre, & ses Affaires, l'occupoient
entiérement; & le Cardinal lui étoit
d'autant plus agréable, qu'il la des-
occupoit avec grand soin, & qu'avec
joie il lui ôtoit la plus grande portion
des peines que sa Régence lui donnoit.
Le lendemain, les Comédies recom-
mencèrent par le souhait du Roi & de
toute la Cour; & les Dames bien con-
tentes de ce rétablissement y vinrent
fort parées, avec intention de chasser
pour jamais du Palais Roial le souve-
nir des choses fâcheuses. Le Roi se
montra avec ses rougeurs, & avec
l'enfleure de son visage; & il parut
avec autant de laideur, que peu aupá-
ravant il avoit eu de beauté; & com-
me ce fut à la Comédie, le soir du
jour de Saint Martin, qu'il fut pris
de son mal, cela fit dire à Bautru,
qu'il venoit rapporter sa maladie sur le
Théâtre.

Le septième de Janvier, huit cens ^{Com-}
Marchands de Paris s'assemblèrent & ^{menc.}
se mutinèrent, à cause d'une Taxe ^{des}
qu'on vouloit imposer aux Propriétaires ^{Trou-}
res des Maisons *, ou pour d'autres *. ^{bles.} On
A 3 cau-appel-

1648. causes dont je n'ai pas bien remarqué les particularitez. Ils députèrent dix d'entr'eux, pour parler de leur part au Duc d'Orleans. Ils allèrent à Luxembourg: ils entrèrent dans sa chambre, lui demandèrent justice, & firent entendre qu'ils n'étoient pas résolus de souffrir ces impots; car, malgré la nécessité universelle du Roiaume, Paris seul vouloit être riche, & ne vouloit point entendre parler de donner de l'argent au Roi. Le Duc d'Orleans leur fit espérer quelque modération, leur promit d'en parler à la Reine, leur remontra leur devoir & l'obéissance qu'ils devoient avoir à ses volonte; & les congédia avec le mot ordinaire des Princes, *On verra.*

Le lendemain, cette troupe s'assembla tout de nouveau. Elle alla au Palais: &, aiant trouvé dans la Place le President de Thoré, Fils de d'Hemery Sur-Intendant des Finances, ils crièrent contre lui, l'appellèrent le Fils du Tiran; &, des menaces, il s'en fallut peu qu'ils ne l'outrageassent effectivement: mais, à la faveur de quelques-uns de ses Amis, il échapa de leurs mains.

Le

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 7

Le jour d'après, ils attaquèrent le premier Président : ils murmurèrent tout haut contre lui ; & même le menacèrent de lui faire paier en sa propre personne les maux qu'on leur vouloit faire. Cet homme, dont la fermeté va se faire voir en plusieurs occasions égale à celle des plus illustres Romains, leur dit sans s'étonner, que s'ils ne se taisoient & n'obéissoient aux volontés du Roi, il alloit faire dresser des potences dans la Place, pour faire pendre sur l'heure les plus mutins d'entre eux, à quoi ce Peuple insolent répondit aussi-tôt, qu'elles serviroient plutôt pour les mauvais Juges, dont ils ne recevoient point de Justice, & qui étoient Esclaves de la Faveur.

Ce même jour*, si célèbre par ses* Le
événemens, il arriva dans le Conseil 9 Jan-
des Parties, que les Maitres des Re-^{vier}
quêtes se mutinèrent aussi, sur ce
qu'on vouloit augmenter leurs Corps
de douze nouveaux Officiers. Comme
ils avoient achetté leurs Charges fort
cher, & que cette quantité devoit en
diminuer le prix, ils furent persua-
dez que plusieurs Familles dans Paris
en pouroient être incommodées : &

1648. par ressentiment de ce mal qu'ils craignoient, ils refusèrent de rapporter les Procès des Particuliers, & jurèrent entre eux sur les Saints Evangiles de ne point souffrir cette augmentation, & de résister à toutes les persécutions qu'on pouvoit leur faire du côté de la Cour; se promettans les uns aux autres, qu'en cas que quelqu'un de leurs Confreres perdît son Office, par cette opposition aux volontez du Roi, ils se cottiseroient tous, pour paier à celui là le remboursement de sa Charge.

Ils allerent trouver le Cardinal Mazarin, & un d'eux, nommé Gomin, lui parla si fortement, & avec une telle hardiesse, que le Ministre en fut étonné. On tint Conseil chez la Reine, pour aviser aux remedes de ces desordres. D'Hemery avoit sur les bras tous le Peuple, qui commençoit à crier contre lui, & le Chancelier avoit les Maitres des Requêtes à retenir, & à consoler, qui se plaignoient moins de d'Hemery, que de celui qui gouvernoit; mais qui, n'osans pas fulminer d'abord contre le Cardinal, attaquoient fortement le

Sur-

Sur-Intendant, & jettoient sur lui toute leur colere. Ainsi, par la quantité des matieres, le Conseil fut long ce jour-là, & les opinions y furent fort contestées. On manda le Premier Président, & les Gens du Roi. La résolution fut de donner des Arrêts fulminans contre les uns & les autres: puis, le soir venu, Monsieur le Prince, & le Cardinal, allèrent souper chez le Duc d'Orleans, pour ensevelir dans la bonne chere, & le jeu, le commencement de ces désordres, qui ne donnoient pas tant d'inquiétude aux Princes qu'à notre Ministre. Il commença de voir alors qu'il étoit l'objet de la haine publique, & que cette haine en même tems devoit remplir les Princes du Sang de ces douces chimeres qui plaisent aux Grands, en leur faisant espérer, que par le trouble & le changement, leur Autorité s'augmenteroit à mesure que celle du Roi & de la Reine diminueroit; car, comme dit l'Espagnol, *Rio turbio ganancia de Pescadores* *.

La nuit du dix au onzieme, les Bourgeois, continuans dans leur mauvaise humeur, tirèrent incessamment;

1648. & le Lieutenant Civil ayant envoyé par les quartiers de la Ville , pour en sçavoir la cause, ils répondirent qu'ils essaioient leurs armes pour le service du Roi , & disoient tous librement , que si on leur demandoit de l'argent, ils étoient résolus de suivre l'exemple des Napolitains. On m'assûra même, qu'il y avoit eu des hommes , qui avoient été par les maisons, toute la nuit , dire aux Bourgeois qu'ils fissent provision de pain. Cela se faisoit par des Cabales contraires à la Cour', par le Parlement , par les Maîtres des Requêtes , & par cet Esprit de Révolte , que quelque Démon visible , ou invisible, commençoit d'inspirer dans l'ame de chaque Particulier. Ce Démon a produit ensuite tout ce que nous avons vû dans nos Discordes Civiles : elles nous ont causé beaucoup de miseres, & nous ont mis en état de ne pouvoir jamais , dans notre vieillesse, ressembler à nos Peres, dont la coûtume a toujours été de louer le tems de leur jeunesse, & de le préférer au présent.

Le matin du onzieme, la Reine allant à la Messe à Notre-Dame , ce qu'elle

qu'elle faisoit régulièrement tous les 1648.
Samedis, il y eut environ deux cens
femmes, qui la suivirent jusques dans
l'Eglise, criant & demandant Justice.
Elles se voulurent mettre à genoux de-
vant elle, pour lui faire pitié; mais les
Gardes les empêcherent de l'abôrder,
& la Reine passa sans écouter leurs cla-
meurs. Elle nous dit à son retour,
qu'elle avoit été tentée de leur parler.
Vrai-semblablement, les paroles d'une
Reine, aussi aimable que celle-là l'étoit,
devoient être bien puissantes sur tous
ces esprits: mais, elle nous avoia,
qu'elle avoit apprehendé les insolences
de cette canaille. Elle trouva donc plus
à propos de ne pas entrer en matiere a-
vec de telles gens, qui n'écoutent ja-
mais la raison, qui ne la comprennent
point, qui n'ont dans la tête que leur
petit intérêt, & qui par conséquent
ne peuvent approuver les causes qui
forcent les Rois à leur demander de
l'argent, quelque juste qu'elles puissent
être.

Après midi, on tint Conseil sur les
Affaires présentes, où se trouva le Pré-
mier Président; & après avoir bien con-
sulté sur les remedes du mal, il fut
conclû, que la Reine ordonneroit aux
A 6 Gens

1648. Gens du Roi qui furent mandez pour cela, de s'apliquer à maintenir l'Autorité du Roi. Le soir, on fit commandement au Régiment des Gardes de se tenir sous les armes: on posa des sentinelles & des corps de gardes dans tous les quartiers. Le Maréchal de Schomberg fut commandé pour faire le même des Suisses; & Paris, cette nuit, fut pareil à un Camp d'Armée. Le bruit des armes à feu fut grand, & ces petites apparences de Guerre ressembloient déjà à quelque Révolte de conséquence, qui, selon les apparences, & la mauvaise disposition des esprits, devoit avoir une mauvaise suite.

Le douzieme au matin, le Roi alla entendre la Messe à Notre-Dame, pour faire de sa premiere sortie une Action de grace & de reconnoissance envers celui qui lui avoit redonné la vie. Il y avoit plus de huit jours que la Reine avoit témoigné desirer que le Roi fit ce petit voyage: ainsi, on ne voulut pas en differer l'exécution, de peur de montrer quelque crainte, à ceux, qui, par les tumultes populaires, en vouloient inspirer à elle & à son Ministre; mais, au lieu de n'avoir que sa Garde ordinaire,

re, pour de telles occasions, il y fut ce jour-là avec toutes les précautions nécessaires. Il fut suivi de tout ce qui pouvoit servir à l'augmentation de la Majesté Roiale, afin d'exciter par cette voie dans l'esprit des Peuples le respect que ces sortes de choses produisent d'ordinaire dans les ames foibles. Quantité des principaux Officiers étoient à cheval, & quasi toute la Cour lui fit escorte, avec toutes les Gardes ordinaires. Pendant que le Roi fut à Notre-Dame, on tint Conseil chez la Reine, où il fut résolu que leurs Majestez iroient une seconde fois au Parlement, pour y faire passer l'Edit de création des Maîtres des Requêtes mutinez, & les autres dont on avoit murmuré; afin de ne pas montrer de se relâcher des premières résolutions qui avoient été prises, & faire voir que la résistance des Officiers & du Peuple n'étoit comptée pour rien.

Selon cette résolution, le Roi alla au Parlement*, non pas avec la même beauté qu'il avoit la dernière fois qu'il y fut, mais avec les mêmes cérémonies. Le Chancelier fit une longue Harangue, il représenta les nécessitez de l'Etat, le besoin que le Roi avoit

1648.

* Le
15 Jan
vier.

voit

1648. voit que ses Peuples lui donnaient le moyen de subvenir aux frais de la Guerre, afin que par la Guerre on pût avoir une bonne Paix. Il parla fortement de la Puissance des Rois : il tâcha d'établir pour Loi fondamentale l'obéissance des Sujets envers leurs Princes; & fit paroître la nécessité de l'Union entre le Chef & les Membres, & dit que sans elle il n'y avoit point de Royaume qui pût jouir d'aucun véritable bonheur.

Le Premier Président, quoi qu'habile homme, & pour l'ordinaire fort éloquent, voulant flater la Cour, fit une Harangue, qui parut foible à sa Compagnie, & qui ne fut pas même louée dans le Cabinet. Celle de l'Avocat Général Talon fut forte & vigoureuse. Il représenta la Misere du Peuple, & supplia la Reine de s'en souvenir dans son Oratoire: lui disant, qu'elle devoit considérer qu'elle commandoit à des Peuples libres, & non pas à des Esclaves; & que néanmoins ces mêmes Peuples se trouvoient si accablés de subsides & d'impôts, qu'ils pouvoient dire n'avoir plus rien à eux que leurs ames, parce qu'elles ne se pouvoient vendre à l'encan; que les
 leur

lauriers & les victoires qu'on rempor-
toit sur les Ennemis , & dont on paioit ^{1648.}
toutes leurs nécessitez , n'étoient point
des viandes qui les pussent nourrir ni
vêtir. Il dit, outre cela, quelques pa-
roles qui marquoient les plaintes uni-
verselles de tous les François sur les
longueurs de la Paix. Cette hardiesse
ne fut pas approuvée du Ministre.

Le soir, il fit la guerre à la Reine ;
de ce que Talon l'avoit renvoyée dans
son Oratoire. Il fut secondé par les Ser-
viteurs familiers de cette Princesse ,
qui trouvoient qu'elle n'y demeuroid
que trop long tems ; & qui, par l'in-
térêt de leur plaisir , lui en faisoient de
continuels reproches. Ainsi , les plus
sérieuses Leçons faites aux Rois ne font
dans leurs ames nulle bonne impression ;
car , on leur donne pour l'ordinaire
un tour de raillerie , qui en chasse les
pensées vertueuses , qu'elles y pourroient
faire naître. Les Princes rencontrent
rarement des gens qui leur parlent for-
tement ; & ces gens-là sont le plus sou-
vent traités de ridicules par leurs Cour-
tisans. C'est pourquoi leur raison étant
affoiblie par le soin qu'on a de leur dé-
guiser la verité , ils ne s'appliquent point
à discerner le vrai d'avec le faux ; &
laissant

1648. laissant aller leur esprit à la paresse, & passant légèrement sur le bien & sur le mal, ils vont presque toujours où il plait à leurs Ministres de les mener. La Reine, naturellement équitable, pieuse, & bien intentionnée, par ces mêmes raisons, tomba souvent dans ce malheur; &, ne voulant point connoître à fonds, & avec application, la cause des malheurs qu'elle voioit devant ses yeux, elle ne put réussir à y donner remede: par conséquent, ils devindrent extrêmes, & la mirent en état de tout craindre. Pour maintenir la Puissance Roiale, dont elle avoit une haute idée, il auroit été à souhaiter pour son bonheur, qu'agissant selon les Loix que la Couronne lui prescrivoit, elle eut fait voir clairement par elle-même, qu'elle ne vouloit pas que les Sujets du Roi fussent opprimez, ni desobéissans envers elle. En ces deux points consiste la justice des Rois envers leurs Sujets, & celle des Sujets envers leur Souverain.

La Reine, comme je l'ai déjà dit, avoit l'ame assez enrichie des dons de Dieu pour bien gouverner l'Etat, puis que les Ministres disoient que ses avis dans toutes les Affaires de conséquence,

&

& les premiers sentimens étoient toujours dans la raison & la justice; au lieu que ceux de son Ministre n'avoient rien qui parût procéder d'une ame élevée. Ce même jour, quelques Conseillers du Parlement, m'étant venus voir, m'avouèrent qu'ils avoient été touchés de la présence de la Reine. Ils demeurèrent d'accord avec moi, qu'elle avoit le don de plaire; & me dirent que la France auroit été trop heureuse, si elle eut voulu la gouverner, ou du moins ne la pas trop abandonner à son Ministre.

Les Edits furent assez modérez; car, on fut au Palais, plus pour maintenir l'Autorité Royale, que pour augmenter les demandes. L'Edit de création de douze Offices de Maitres des Requêtes en avoit été la principale cause, par ce qu'on avoit jugé, qu'il ne falloit pas souffrir leur Révolte; mais, comme cette Affaire, dans l'ordre des destinées, devoit être la cause & le commencement de beaucoup de grands événements, ce petit remede, bien loin de guérir le mal, l'aigrit entièrement, & eut des suites, qui nous firent voir que Dieu quand il lui plaît donne à la Fourmi la force de l'Elephant.

Les

1648. Les Peuples croioient avoir sujet de crier, contre ceux qui vouloient fouler le Peuples, & prétendoient voir que plus on levoit de deniers, & plus les coffres du Roi se fermoient. On entendoit dire à tous, que les gages des Officiers de la Couronne, & des premiers de la Cour, étoient retranchez; que les petits n'étoient point paiés, que les graces tarissoient, & que la Reine avoit perdu cette belle qualité de libérale, qu'elle tenoit de son illustre Naissance, quoi que les revenus de la France fussent encore assez bien paiés. La Cour en effet commençoit à paroître dans une nécessité honteuse. Le Ministre vouloit persuader par ses discours, & je pense qu'il disoit vrai, que le Duc d'Orleans, & Monsieur le Prince, dissipoient les Finances du Roi, & qu'il étoit hors de son pouvoir de faire des graces. Tubeuf alors encor employé dans les Affaires, me dit un jour, que les Comptes de l'épargne de l'année passée 1647 avoient monté à cent quarante deux millions. On accusoit facilement le Cardinal d'en usurper pour lui une bonne partie; mais, sa modestie étoit encore renfermée dans des bornes bien étroites. Les deux Prin-
ces;

ces, en prenant beaucoup d'argent, 1648; l'empéchoient d'en user à sa fantaisie : il n'étoit alors que le Corsaire ; & les Princes étoient les grands Voleurs, qui ressembloient à Alexandre.

Pour crier contre le Ministre, on se ser-voit du prétexte de la Guerre. Il étoit suffisant, pour le faire haïr des Peuples, qui d'ordinaire sont aisés à émouvoir par des raisons aussi plausibles que le pouvoit être celle du bien public, & qui d'ordinaire sont charmez par les beaux mots de Repos, & de Paix. Il me souvient qu'alors, un de mes Amis venant de Rome me conta, qu'ayant eu ordre de dire au Pape, qu'on la desiroit infiniment, & que pour l'avoir on sacrifiroit toujours au bonheur public les espérances qu'on avoit des heureux succès qu'aparemment nous pouvions esperer, sa Sainteté lui dit d'un ton moqueur, qu'elle ne se mêloit point des Affaires de la Paix, mais qu'elle voioit bien que pour l'avoir, *voi altri Francesi*, lui dit-il, *non volete donare che quel che non havete* *.

Le lendemain, la Reine manda les Maîtres des Requêtes. Elle les reçût dans son grand Cabinet, accompagnée du Duc d'Orleans, de Monsieur le Prince.

* Pour avoir la Paix, vous autres François ne voulez donner que ce que vous n'avez pas.

1648. Prince, de son Ministre, du Conseil du Roi, & de toute la Cour. Le Chancelier leur fit une sévère réprimande, que la Reine interrompit de son pur monevment; pour leur dire, *Qu'ils étoient de plaisantes gens, de vouloir borner l'Autorité du Roi; & qu'elle leur montreroit bien, qu'il pouvoit créer de nouveau telles Charges qu'il lui plairoit.* Le Chancelier, continuant en suite sa Harangue, les interdit tous de leurs Charges, & leur ordonna de rapporter à la Reine le papier qu'on disoit qu'ils avoient signé entre eux, où ils se promettoient un secours mutuel; ou bien de signer tous qu'ils ne l'avoient point fait.

Quand ils eurent entendu ce Discours & ce Commendement, sans considérer le respect qu'ils devoient à la Reine, quelques uns d'entre eux hochèrent la tête, avec beaucoup de hardiesse, & tous montrèrent qu'ils n'étoient pas résolus d'obéir. Après avoir fait une profonde révérence, ils s'en allèrent mal contents, & dans le dessein de se bien deffendre. Ils sentoient qu'il y avoit des nuages dans l'air, que le tems étoit mauvais pour la Cour, & qu'ils étoient en état de pouvoir résister,

ster; c'est pourquoi cette sévérité n'eut 1648.
aucun bon succès.

Le jour d'après *, ils se présentèrent * Le
rent au Parlement en corps , afin de 20 Jan.
s'oposer à l'enregistrement de leur Edit. vier.
Se présentans comme parties, ils se mi-
rent dans le Parquet; &, quoi que cet
Edit eût été passé en présence du Roi,
le Premier Président ne laissa pas de les
recevoir en leur oposition. La Cour
en fut mal satisfaite, & le Ministre lui
en fit de grandes plaintes; mais, il fut
assez habile pour ne se pas étonner, &
réüssit à lui persuader, que cela étoit
dans l'ordre.

Il lui dit, que les Ordonnances lui
permettoient de les recevoir, que le
Parlement avoit le pouvoir de s'assem-
bler pour délibérer des Affaires, qui
même étoient passées en la présence du
Roi, & qu'ils étoient en droit de lui
en faire des Remonstrances. Sa Ré-
ponse obligea la Reine de mander le
Parlement en corps, pour leur dire
qu'elle avoit d'abord trouvé leur procé-
dé blamable, recevant l'opposition des
Maitres des Requêtes comme ils avoient
fait; mais, qu'ayant ensuite appris que
par leurs Ordonnances, ils étoient en
pouvoir de le faire, *Elle les excusoit,*

1648. & qu'elle consentoit que selon leurs États ils s'assemblassent comme ils avoient déjà fait pour en conférer, & même d'en venir jusques aux Remonstrances; mais, qu'elle leur ordonnoit de ne pas passer outre, & de plus s'assembler à l'avenir. Le Parlement répondit par de belles Protestations de fidelité; &, sans avoir nul égard au commendement de la Reine, ils s'assemblèrent tout autant de fois, qu'ils le trouvèrent à propos, pour satisfaire a leur fantaisie. Nous allons voir de pareils commendemens souvent réiterer, & souvent aussi fort peu considérez.

L'état des Affaires de Naples n'étoit pas bon: le Peuple avoit élu le Duc de Guise Duc de la République; mais, Genere Anese, qui en avoit eu le commandement jusques alors, quoi qu'il ne fût de soi qu'un bon Vendeur de Biere, n'en fut pas content; & il falloit que ce Prince le recherchât, par ce qu'il n'étoit pas assez fort pour le détruire. Nôtre Armée, dont nous esperions de si grands efforts, avoit été battue de la tempeste une seconde fois, étoit arrivée à la vue de Naples le jour de Noël, & ne combatit celle d'Espagne que le jour des Innocens: parce que

D.

D. Juan d'Autriche, qui la commandoit, envoya dire au Général le Duc de Richelieu, qu'il le prioit de laisser passer le jour de la Fete; & qu'après avoir rendu le respect qui étoit dû à la sainteté du jour, il lui donneroit toute sorte de satisfaction. Les Relations, qu'en apporta un Exprès du Duc de Richelieu * étoient capables de conten- * Le 21
ter la Reine. Il mandoit qu'il avoit Janvies
battu les Ennemis, & cette nouvelle donna une grande rejouissance à toute la Cour. D'abord quelle fut sue, quoi qu'il fût déjà tard, la Reine l'envoia dire au Duc d'Orleans à Luxembourg, comme une chose de grand poids & avantageuse à l'Etat: mais, peu après, ces nouvelles se trouvèrent fausses; & la vérité étoit qu'après un Combat l'Armée Espagnole demeura dans le Port de Naples, & que celle du Roi fut obligée de se retirer à l'Isle de Sainte Marguerite. Le Duc de Turcy, de la Maison Doria, qui commandoit l'Escadre des Galeres d'Espagne, fut trompé par le Peuple de Naples. Ils lui firent croire qu'ils vouloient le rendre maître d'un certain poste dans un des Ports de la Ville, & qu'ils se rendroient à lui, pourvu qu'il y vint seul.

1648. Il fut assez simple pour se livrer à ce Peuple, & fut arrêté prisonnier lui & un Neveu qu'il avoit après de lui, Fils unique; & on conta à la Reine, que ces prisonniers avoient été mal traités par cette canaille.

Le Duc d'Orleans; dans le commencement des Troubles de Paris, se tenoit uni aux intérêts de la Reine, & il apuioit son Autorité en tout ce qu'il pouvoit. Il n'étoit peut être pas fâché de voir un peu de desordre, par ce que cela le rendoit plus nécessaire; mais, il ne faisoit point de brigues pour l'augmenter, & ses intentions paroissoient droites & tout à fait dans lequité & la justice. Son Favori le portoit toujours à la Paix par tempérament, par intérêt, & par raison; & le laissant flatter de l'espérance de se voir Cardinal à la première promotion, il rendoit à la Reine & à son Ministre les services qu'il croioit leur être utiles & agréables. Les brouillons & les mal-contens en étoient au desespoir; par ce que souhaitans le trouble & le changement, ils voioient qu'il étoit impossible qu'il en arrivât qui fût considérable, si Monsieur, Oncle du Roi, demeueroit attaché aux intérêts de la Reine. Ce qui pou-

voit s'appeller bonté en la personne 1648.
du Duc d'Orleans, étoit attribué par
eux à foiblesse: ce qui dans l'ame des
gens de bien étoit estimé une vertu,
ils le méprisoient & disoient, que si le
Maitre manquoit de cœur, son Favori
l'Abbé de la Riviere en étoit la cause;
& que par un lâche intérêt, il l'em-
pechoit d'aquérir de la gloire, & de
la grandeur.

Le Prince de Condé, de son côté,
agissoit de la même maniere, &
son avantage se rencontroit entière-
ment à demeurer dans la Cour, avec
les bonnes graces de la Reine. Le
Duc d'Orleans ne lui faisoit pas un si
grand ombrage, que sa grandeur en
fût obscurcie: la réputation de ce Prin-
ce n'étoit pas si éclatante que la sienne;
& la qualité de Lieutenant Général du
Roiaume & des Armées du Roi, qui
l'élevoit au dessus de lui, aussi bien
que celle de Fils & d'Oncle de Roi,
ne lui ôtoit pas la gloire d'avoir déjà
gagné deux Batailles. Par toutes ces
raisons, s'il régnoit dans le Cabinet
quasi aussi souverainement que s'il eût
été le seul Prince du Sang: & Mon-
sieur n'ayant point de Fils, toute la
grandeur de la seconde Branche de la

1648. Maison Royale regardoit ce Prince, & sa Cour étoit beaucoup plus grosse, que celle de Monsieur, à qui néanmoins il rendoit beaucoup de respects & d'hommages, pour le tenir satisfait par des apparences, pendant qu'il jouissoit en effet des avantages solides de la Puissance, & qu'il faisoit donner à ses créatures, & à ses amis, tout ce qu'il lui plaisoit:

Les jours gras de cette année se passèrent sans aucune Fête extraordinaire: il n'y eut qu'un Balet que dansa le
 * Le Duc de Joyeuse *, dont étoient les Ducs
 23 Jan. de Candale, Damville, de Roanets,
 ier. & plusieurs autres, qui fut assez beau. Les plaisirs de la Cour étoient modérez, & convenables à la gravité & au sérieux de la Reine: Elle ne les aimoit pas plus qu'elle ne devoit. Le soir, qui est l'heure des divertissemens, la presse la quittoit, & elle demeurait chez elle solitaire, tranquille, & contente. Tous les Courtisans alloient chez le Cardinal: & la Reine le vouloit ainsi; ne desirant rien tant au monde, que de lui communiquer toute sa Puissance, étant persuadée que celle de son Ministre fortifioit la sienne propre. De plus, je puis dire avec
 vec

avec vérité, que son indifférence naturelle la mettoit au dessus des sentimens que l'amour propre & l'ambition produisoit d'ordinaire dans le cœur humain. Elle méprisoit trop sans doute le seul avantage des Rois, qui est de commander & de pouvoir contribuer par leur autorité & par leurs bienfaits au bonheur des hommes, participant en quelque façon au suprême pouvoir de Dieu même; mais, ce deffaut en elle procédoit en partie d'une belle cause, qui méritoit plus de louange que de blâme: l'effet néanmoins en étoit si pernicieux & si contraire à ses intérêts qu'elle auroit bien fait de s'en corriger; &, par cette même raison, je n'ose presque en publier le mérite.

J'ai remarqué que le murmure étoit grand contre le Ministre, de ce qu'il n'avoit pas fait la Paix. Chacun, dans ces premières brouilleries, par l'aprehension de quelque Guerre Civile, continuoit à le blâmer de la même chose, & d'avoir dit quelque fois assez publiquement, qu'elle avoit été entre ses mains. Les Peuples crioient contre lui, & les esprits disposez à la révolte ne lui pardonnoient pas cette faute. Les Hollandois, sur le point

1648. du retour du Duc de Longueville , à-voient desiré qu'il retardât quelque tems à Munster ; ce qui avoit fait espérer , que par leur entremise , l'Espagnol vouloit peut-être entrer en quelque traité avec nous : mais , le Roi d'Espagne , qui commençoit à voir du changement dans le bonheur de la France , par l'état où elle étoit , vouloit alors qu'on lui accordât toutes ses demandes , & disoit hautement , que sans de grands avantages il renonçoit à la Paix. Ses propositions étoient si fortes , qu'il fut impossible de penser à aucun accommodement. Ainsi les Hollandois , qui avoient voulu nous quitter , aiant signé leur Traité , le Duc de Longueville , se vit entièrement inutile au bien public. Il voulut aussi penser au sien particuliere , & demanda la permission de revenir en France : elle lui fut accordée facilement ; & il parut à la Cour avec ce seul avantage , d'avoir vû faire la Paix des Hollandois avec l'Espagne , qui apparamment nous devoit être dommageable. Le Ministre lui fit recevoir de la Reine des marques évidentes de sa bonne volonté ; & je me souviens , que le soir du jour qu'il arriva , comme elle se deshabiloit ,

loit, elle nous dit beaucoup de bien de ce Prince, le traitant quasi de Père de la Patrie, quoi que déjà, sans compter l'avenir, il eût été deux fois de Parti contraire au Roi. On le fit entrer au Conseil; ce qui n'étoit pas en ce tems-là une grace aussi facile à obtenir, qu'elle l'a été depuis. Cette prérogative lui avoit été accordée avant qu'il partît pour Munster, & les seuls Princes du Sang jusques alors, avoient jouï de ce privilege. Les malicieux disoient que toutes ces caresses n'étoient que pour l'obliger à garder le secret de la rupture de la Paix, & des difficultez qui avoient été produites par le Ministre pour empêcher sa conclusion.

Ce Ministre mit pour lors ses Nièces auprès de Madame de Senecey. Elle les desira, & les reçût avec des marques de grande satisfaction, quoi que jusques là, elle en eût été mal traitée; car, comme je l'ai dit, il faisoit profession de mépriser les personnes attachées à la Reine. Il y en a peu dans le monde, qui aient l'ame assez forte, pour regarder la faveur avec des yeux indifferents: & tel paroît vaillant contre le Favori, qui, au moindre adoucissement de sa part, devient poltron;

1648. &, d'ordinaire, cette hauteur se termine à une véritable bassesse, que la rage d'en avoir été méprisés lui a fait colorer de générosité, de vertu, & d'amour du bien public. Cette Dame, naturellement glorieuse, avoit reçû dans tous les temps, beaucoup de petits chagrins à la Cour. Elle étoit dévote: elle avoit beaucoup d'esprit, & même de belles qualitez qui sembloient l'eslever au dessus de son sexe. Sa vertu avoit éclaté par un long veuvage, aiant donné toute sa vie des marques de sa modestie & de l'affection qu'elle avoit eue pour son Mary; mais, comme elle étoit passionnée, & d'humeur inégale, elle avoit des moments où elle adoroit la faveur, & ses humiliations étoient aussi extrêmes que sa hauteur. J'ai toujours remarqué en elle, & en beaucoup d'autres, combien le charme de l'ambition a de pouvoir sur nos ames, combien le desir des moindres faveurs qui nous conduisent à quelque élévation, a de pouvoir de nous rabaisser, & combien les agréemens que cette furieuse passion nous fait trouver dans les caresses des Rois nous sont dangereux: c'est pour cela aussi que nous les devons craindre; &

notre

notre ame devoit être , ce me sem- 1648.
ble, continuellement occupée à con-
sidérer les maux quelle nous cause. Il
sembla qu'en prenant les Nieces du Mi-
nistre auprès d'elle, cette Dame se faisoit
tort. Ceux, qui tournent en rail-
lerie les meilleures choses, disoient
qu'elle étoit devenue leur Gouver-
nante, & qu'elle estimoit plus cer-
te qualité, que celle qu'elle avoit
eue de Gouvernante du Roi. Enfin,
on ne l'épargna pas. Ce fut pourtant a-
vec injustice; car, après avoir ardemment
recherché de les avoir, elle les traitta
si mal, que le même Cardinal n'en
fut pas content, & les retira d'auprès
d'elle: mais, comme l'ombre des Fa-
voris est toujours salutaire, il arriva
qu'enfin elle en proffita, & que cela
fut cause que la Comtesse du Flex sa
Fille reçut pour quelque temps les a-
vantages qu'elle prétendoit comme
Princesse de Navarre de la Maison de
Foix.

Le Parlement incommodoit la Cour
par ses longueurs. Quelques-uns d'en-
tre eux commençoient à parler fort
haut; & la Reine, qui naturellement
n'aimoit pas à trouver de l'obstacle à
sa Puissance, quand l'Autorité du Roi

1648. s'y trouvoit intéressée , s'ennuyoit de la lenteur de leur procédé. Elle leur envoya demander s'ils prétendoient avoir droit de borner les volontez du Roi ? Ils ôpinèrent là-dessus, & quelques uns furent d'avis de visiter leurs Regîtres, afin de faire à la Reine une Réponse autorisée des Exemples des Siècles passez ; ce qui sans doute auroit infiniment déplu au Ministre : mais, le plus grand nombre étant d'opinion contraire , ils députèrent vers la Reine leur Premier Président, pour l'assûrer de leur obéissance & de leur fidélité, & pour lui faire sçavoir que ce qu'ils en avoient fait en modifiant les Edits que le Roi avoit été porter au Parlement, & ce qu'ils avoient fait en faveur des Maitres des Requêtes, n'avoit été que sous le bon plaisir du Roi, & sans avoir aucun dessein de manquer au respect qu'ils lui devoient comme bons & fideles Sujets.

Ces protestations n'eurent aucune suite : cette Compagnie ne laissa pas, continuant ses Assemblées, de differer l'effet des Edits nécessaires au service du Roi, & avantageux au Ministre. Leur conduite obligea la Reine de
man-

mander le Parlement , pour lui faire
sçavoir ses résolutions. Elle vouloit
lui faire connoitre , qu'ils n'avoient
aucun droit après leurs Remontrances
faites au Roi , & à elle , de s'oposer à
la vérification des Edits. Elle vou-
loit aussi leur ordonner d'aporter la
feuille où leur Arrêté avoit été enre-
gistré , qui contenoit que leurs modi-
fications auroient lieu ; & son dessein
étoit de la faire déchirer en leur pré-
sence ; mais eux , s'étant assemblez ,
envoierent à la Reine , la supplier de
trouver bon qu'ils n'y vinssent point ,
en l'assûrant qu'ils étoient résolus de
lui rendre tout le respect qui lui étoit
dû.

La Reine , qui s'étoit levée plus
matin pour les recevoir , tint Conseil ,
pour sçavoir ce qu'elle leur répon-
droit. Il y fut conclu , qu'ils seroient
mandez tout de nouveau , & qu'ils
seroient reçus après son diné. Le Pro-
cureur Général , qui les alla trouver ,
pour leur porter les ordres de la Rei-
ne , ne les trouva plus assemblez : ils
s'étoient lassez d'attendre , & s'étoient
séparez ; ce qui fut trouvé peu respec-
tueux par ceux qui sçavent , quel doit

1648 être le respect des Sujets envers leur Souverain. On les manda pour le lendemain: & , afin que cette action fût plus solennelle, on assemble, pour les recevoir, les Ducs & Pairs de France; & ce qui se trouva de grands Seigneurs à la Cour y furent aussi conviés. Comme on vouloit leur faire une severe & publique réprimande, ils vinrent avec humilité en faire des excuses à la Reine par la bouche du Premier Président, dont la Harangue fut toute pleine de soumission, de respect, & de promesses de lui obéir; si bien, qu'au lieu de châtement, ils reçurent un favorable accueil de la Reine, joint au commandement qu'elle leur fit, de travailler incessamment aux Affaires du Roi, sans y apporter aucun retardement. Elle leur dit qu'elle ne leur donnoit que huit jours pour cette occupation.

*Le 23
Mars. La Reine prit ce tems-là*, pour aller faire un petit voyage à Notre-Dame de Chartres, où elle avoit fait veu d'aller, lors de la maladie du Roi. En partant de Paris, elle réitera au Premier Président le même commandement qu'elle avoit fait à la Compagnie,

gnie, & l'assûra qu'elle ne seroit que 1648.
cinq jours à son voiage. Elle y passa
le jour de la Nôtre-Dame, avec le
Roi qu'elle y mena, & Monsieur aussi,
à qui on ôta les femmes en cette occa-
sion; & on lui donna pour Gouver-
neur le Maréchal du Pleffis-Prâlin,
grand & heureux Capitaine, qui avoit
acquis beaucoup de réputation par les
Batailles qu'il avoit gagnées, & les Villes
qu'il avoit prises. Il commandoit en-
core l'Armée du Roi en Italie, où le
Cardinal Mazarin avoit connu son
mérite.

Pendant cette petite absence, les
Maîtres des Requêtes interdits vinrent
en Corps trouver le Cardinal, pour
le supplier de les protéger auprès de la
Reine, & de les faire rétablir. Ils lui
firent des excuses de leur révolte, &
lui demanderent pardon & grace tout
ensemble. Il les reçût avec un visage
grave & severe; & néanmoins il leur
répondit doucement, que s'ils vou-
loient s'humilier & obéir aux volon-
tez de la Reine, il les serviroit auprès
d'elle. Cette action donna de la joie
au Ministre. Il dépêcha un Courier à
la Reine, pour lui apprendre cette

1648. nouvelle. Il crût que cette visite vou-
loit dire, que les Maîtres de Requê-
tes étoient résolus de souffrir cette
création d'Offices qui avoit fait leur
résistance ; mais eux , qui n'avoient
fait cette avance que pour parvenir à
leurs fins , & pour donner lieu au
Cardinal de se flater de la gloire de
leur rendre service , ne furent point
fatisfaits de sa réponse , & demeuré-
rent dans la même résolution qu'ils
avoient prise auparavant : de sorte qu'il
fut conclu au Conseil, d'ordonner aux
Conseillers d'Etat de rapporter les Pro-
cès des particuliers, afin de faire con-
noître aux Maîtres des Requêtes, que
le Roi se pouvoit passer de leurs
Corps. Par ce châtement , beaucoup
de Familles dans Paris demeurèrent
dans l'affliction , & dans l'inquiétude
de perdre leurs Charges. Comme dans
la Robe ce sont pour la plûpart toutes
personnes liées de parenté les uns aux
autres , cette Affaire leur parut de
grande conséquence ; car , elle regar-
doit toutes les Cours Souveraines. Ils
voulurent donc faire connoître , qu'ils
ne souffriroient pas, que sous le nom
du Roi , les Favoris & les Ministres
pû-

pûssent anéantir des Officiers si considérables; & ils se réunirent tous ensemble pour les soutenir : prétendant par là se sauver eux mêmes d'un semblable péril. 1648.

Le Prince de Condé commença sa Campagne cette année par un séjour de huit jours à Chantilly , où il alla passer la Semaine Sainte avec toute la Cour; & le Duc d'Orléans fut destiné pour être le soutien de la Reine , dans les Affaires qu'on prévoioit qui devoient arriver du côté du Parlement. Ces deux Princes alors paroissoient avoir de bonnes intentions pour bien servir le Roi , soit dans la Paix , soit dans la Guerre. La Reine passa ces jours Saints à son ordinaire; & , pour les employer dignement , elle fit faire des Prières publiques pour la Paix générale , qui ne furent pas efficaces , parceque tous les hommes ne sont pas dignes du présent que Dieu par son Evangile fit dans ce même tems * à ses Apôtres; en leur disant, quand il s'aparut à eux. *Paix vous soit.*

* Pâques
22 Avril.

Après le retour du Duc de Longueville, le Comte d'Avaux eut ordre de revenir aussi, & de laisser en Allemagne,

1648. magne Servien seul Plénipotentiaire. Ces deux hommes avoient toujours été Ennemis pendant toute cette Négociation; &, dans toutes les Propositions qui s'étoient faites depuis l'Assemblée de Munster, leurs avis avoient de même été incessamment contraires. Le Ministre avoit souvent interposé son autorité pour les rendre Amis, & la présence du Duc de Longueville avoit été un souverain remede pour empêcher les mauvais effets de leur desunion; mais, étans demeurez seuls, leur guerre s'augmenta de telle sorte, qu'il avoit paru nécessaire au Cardinal de les séparer. Le sort tomba sur d'Avaux, quoi que ce fût le plus sage & le plus modéré; parce que Servien avoit un Neveu nommé de Lionne en faveur auprès du Ministe; qui, par les Artifices que les honnêtes gens pratiquent injustement à la Cour, avoit soutenu son Oncle avec tant de force, & su tellement gêner les affaires du Comte d'Avaux, que le Cardinal, peu de jours avant son retour, étant au Conseil, se déclara son Ennemi. Il se plaignit de lui, disant qu'il avoit écrit
des

écrit des Lettres qui avoient été publiées par tout, que par elle il blamoit sa conduite, & l'accusoit d'avoir été l'obstacle de la Paix. Il dit qu'il ne pouvoit lui pardonner cet outrage, & supplia la Reine d'avoir agréable qu'il ne le vît point. La Reine s'engagea aussitôt de le banir de sa présence: Monsieur Oncle du Roi en fit de même; & le Cardinal, pour se justifier de ce procédé, vit le Président de **Mêmes** son Frere. Il lui fit ses plaintes, & l'assura qu'en son particulier il ne laisseroit pas de bien vivre avec lui & d'être son Ami. Ce grave Magistrat, le voulant obliger à lui parler plus positivement, le supplia de lui expliquer si son mécontentement seroit assez grand pour empêcher que son Frere Mr. d'Avaux ne pût exercer ses Charges; car, il avoit été nommé Sur-Intendant des Finances, & Ministre d'Etat, avant qu'il partît pour la Paix. Le Cardinal Mazarin lui répondit toujours, qu'il ne pouvoit rien dire, sinon qu'à son retour il ne le verroit point; ce qui, en termes assez intelligibles signifioit une disgrâce toute entiere. Le Président en fut fort surpris, & bien mortifié, aussi-bien
que

1648. que son Frere; lequel, n'ayant rien à se reprocher, & sçachant que Mr. de Longueville avoit été fort bien reçu, croioit qu'on seroit content de lui. Cette severité n'empêcha point ce Magistrat de bien servir le Roi, quand son devoir l'y obligea.

A Naples, l'Armée Navale de France n'avoit paru que pour laisser voir au Duc de Guise qu'il n'en pouvoit espérer de secours; car, après avoir été à la vue de cette grande Ville, elle s'étoit retirée avec aussi peu de profit que peu de gloire. Il étoit venu à la Cour depuis peu, un Moine déguisé, de la part d'Anese, ce Général Artisan dont l'autorité étoit érouffée par celle du Duc de Guise. Cet homme, né dans la boue, étoit capable d'ambition, de même que les plus nobles; & voulut ressusciter sa puissance, en donnant à la France du soupçon de ce Prince. Il écrivit au Ministre, qu'il avoit des intelligences secrettes avec l'Espagne, & lui promit par cet Envoyé, que s'il vouloit le laisser seul, qu'il feroit de grands services à la Couronne. On ne crut pas lui devoir donner aucune créance; & on jugea facilement, que ces accusations étoient

toient fausses , & ne procédoient que 1648.
d'envie : mais, on ne le rebutta pas
entièrement , & le Cardinal le ren-
voia avec de belles paroles , qui ne
vouloient rien dire. Ce ridicule Capi-
taine , qui prétendoit commander des
Armées , voiant que sa trame étoit dé-
couverte , voulut persuader au Peuple
ce qu'il avoit envoie dire inutilement
en France. Il fit semer des billets dans
Naples , qui contenoient ces mêmes
faussetez : il fit parler & crier quelques
gens qu'il paia , & sçût si bien trom-
per les esprits de cette populace facile
à persuader , qu'il les fit résoudre à
perdre le Duc de Guise : & dans les
rues on disoit publiquement qu'il le
falloit mettre dans une barque , & le
renvoyer en son Païs. Ce Prince ,
qui ne connoissoit point la peur , sa-
chant ce qui se disoit de lui , monta à
cheval , se montra au Peuple , les caressa
tous d'une maniere haute & libre , &
criant lui-même *Liberté , vive la Ré-
publique* : Il ramena beaucoup de ces
gens-la entièrement à lui. Deux Com-
pagnies de la Ville , & beaucoup de
cette populace , allèrent pour enfon-
cer le quartier d'Anese au Tourion ,
lieu qu'il avoit gardé pour lui a l'arri-
vée

1648. vée du Duc de Guise ; ce qui d'abord l'incommoda , par ce que Prince qui hazardoit toutes choses , réüssissoit souvent au dommage de son Ennemi. Anese pensa périr alors ; mais , comme il demeura libre , & qu'il avoit du credit dans les esprits de ses semblables , il donna peu après un retour au Duc de Guise , qui pourroit faire murmurer les hommes contre cette volage , qu'on apelle la Fortune , si nous n'étions obligés de croire que ces legeretez procedent de la volonté immuable du Tout-puissant & que nous devons révéler ses ordres en les recevant avec la soumission & le respect que nous devons. Voilà ce que la Reine même nous fit l'honneur de nous dire des Aventures de ce Prince. Je ne sçai si l'éloignement du lieu où il étoit n'en avoit point bani la verité en quelques circonstances.

Pendant que le Duc de Guise donne des marques à toute l'Europe de sa valeur , il en donna de son amour à Mademoiselle de Ponts , d'une maniere tout a fait indigne de lui. Aussi doit on dire , que par la difference de l'estime & du blame qu'il en reçut , on peut juger de la différence qu'il y a de la

la force à la foiblesse , de la raison à 1648.
l'égarement , & du vice à la vertu :
aussi est-il juste de lui donner l'avanta-
ge qu'elle mérite sur cette passion qui
rend les hommes méprisables , lors
même qu'ils pourroient prétendre à la
gloire des Césars , & des Alexandres.
Le Duc de Guise , aiant appris à Na-
ples , que la Reine avoit obligé Ma-
demoiselle de Ponts à se mettre dans
une Maison Religieuse * , plus regu-
liere que celle où il l'avoit laissée , en
fut sensiblement touché. Il se fâcha
de ce qu'elle étoit en lieu de sûreté : il
s'affligea avec elle , de ce qu'elle ne
pouvoit plus se divertir avec ses ri-
voux ; & , sans se soucier beaucoup
des malheurs qu'il avoit sujet de crain-
dre à la Guerre de Naples ni des in-
fidélitez que cette Fille lui préparoit ,
il se laissa entièrement occuper des cha-
grins de cette Fille. Pour montrer à
la Reine l'excès de sa douleur , il lui
écrivit cette belle Lettre que j'ai voulu
mettre ici , afin de faire voir quel étoit
le génie de ce Prince sur la Galante-
rie , combien son esprit étoit romanef-
que & frivole , & combien son a-
me étoit inconstante ; puisque déjà il
en étoit à sa troisième Femme , sans
croire

* Dans
les Fil-
les de
Ste.
Marie.

1648. croire d'en avoir encore épousé aucune. Il avoit raison de se vanter d'être peut-être le seul au Monde, qui auroit ôlé entreprendre l'Avanture de Naples; & , par la Lettre qu'il écrivit aussi au Cardinal Mazarin, que j'ai voulu joindre à celle qu'il envoia à la Reine , il paroît assez qu'il étoit le seul homme au Monde, qui pût se laisser emporter à des sentiments tels que les siens. Mais , s'il manquoit de sagesse, il ne manquoit pas de belles paroles pour soutenir une mauvaise cause.

L E T T R E

DU DUC DE GUISE A LA
REINE,

Prise sur l'Original,

M A D A M E,

„ J'avois toujours espéré de Votre
 „ Majesté, que hazardant ma vie pour
 „ son service, lui conquérant des Ro-
 „ yaumes, lui assujettissant des Pro-
 „ vinces, & maintenant par ma seule
 „ résolution des Peuples dans la fidé-
 „ lité

» lité sans argent & sans pain, comme 1648.
» la Guerre sans poudre & sans Sol-
» dats; exposant ma personne dans les
» périls continuels, où je me trouve
» tous les jours & de trahison & de poi-
» son, & ne prétendant pour récom-
» pense de mes travaux, que de pouvoir
» après tant de peines passer heureuse-
» ment ma vie avec Mademoiselle de
» Ponts, elle la considereroit, pour me
» témoigner avoir quelque satisfaction
» des soins que je prens ici de lui
» rendre des services si périlleux,
» étant trahi & abandonné de tout le
» monde; de telle sorte que je puis
» dire être le seul qui eut osé pen-
» ser entreprendre rien de pareil.
» J'avoue, Madame, que j'ai appris,
» avec un regret extrême, la rigueur
» dont Votre Majesté a usé envers el-
» le, je la supplie très humblement de
» vouloir en considération de tout ce
» que j'ai fait, & de tout ce que je pré-
» tens faire, pour le service de la Cou-
» ronne, m'accorder pour récompen-
» se, qu'elle soit traitée & considérée
» d'une autre façon; ce que j'espere
» de sa bonté, si elle veut conserver
» la vie de la personne du monde qui
» est

1648. „ est plus véritablement, & avec plus
 „ de respect,

de Votre Majesté,

Le très humble, très obeis-
 fant, très fidele, & très
 obligé Sujet & Serviteur,

LE DUC DE GUISE.

L E T T R E

DU DUC DE GUISE A M.

LE CARDINAL MAZARIN.

M O N S I E U R,

„ Si la passion que j'ai toujours
 „ eue, & que je conserve plus vio-
 „ lente & plus fidele que jamais pour
 „ Mademoiselle de Ponts, n'étoit assez
 „ connue à Votre Eminence, elle
 „ pourroit s'étonner que dans l'état
 „ où je me trouve, je me remisse sur
 „ ce qu'elle pourra apprendre de M.
 „ le Marquis de Fontenay des Affaires
 „ d'ici, & je ne l'entretinsse que de
 „ mes

» mes malheurs. C'est un effet du 1648.
» desespoir où je suis, qui fait que je
» ne puis avoir de sentiment pour quoi
» que ce puisse être, lui faisant une
» confession très véritable, que ni
» l'ambition, ni le desir de m'immor-
» taliser par des actions extraordinai-
» res, ne m'a embarqué dans un des-
» sein si perilleux que celui où je
» me trouve; mais la seule pensée,
» que faisant quelque chose de glo-
» rieux, de mieux mériter les bonnes
» graces de Mademoiselle de Ponts,
» & d'obtenir par l'importance de mes
» services, que la Reine considérant
» d'avantage, & elle, & moi, je
» pûsse, après tant de périls & de pei-
» nes, passer doucement avec elle le
» reste de mes jours. Mes espéran-
» ces sont bien trompées, & je me
» plains avec raison de me voir aban-
» donné de la protection de Votre
» Eminence, dans le tems où en aiant
» le plus de besoin je m'en tenois le
» plus assuré. J'ai hazardé ma vie
» dans le passage sur la mer, j'ai ré-
» duit dans ce Parti quasi toutes les
» Provinces de ce Roiaume, j'ai main-
» tenu la Guerre quatre mois, sans
» poudre, & sans argent, & réduit
» dans

1648. „ dans l'obéissance un Peuple affamé ;
 „ sans lui avoir pu donner en tout ce
 „ tems que deux jours de pain. J'ai
 „ cent fois évité la mort, & par le
 „ poison, & par les révoltes. Tout
 „ le monde m'a trahi : mes Domesti-
 „ ques même ont été les premiers à tâ-
 „ cher de me détruire. L'Armée Nava-
 „ le n'a paru, que pour m'ôter la créance
 „ parmi le Peuple, & par conséquent
 „ le moien de réussir ; & parmi tous
 „ ces embarras ne subsistant que par
 „ mon cœur, au lieu de m'en sçavoir
 „ gré & me donner courage de conti-
 „ nuer ce que j'ai si heureusement
 „ commencé, & où je puis dire sans
 „ vanité que tout autre que moi au-
 „ roit échoué, l'on me persécute en
 „ ce qui m'est de plus cher & de plus
 „ sensible. On tire avec violence une
 „ personne que j'aime d'un Couvent
 „ où je l'avois priée de se retirer ; &
 „ & durant le tems que je hazarde
 „ ma vie, on m'ôte la seule récom-
 „ se que je prétens de tous mes tra-
 „ vaux. On la renferme, on la mal-
 „ traite, & l'on me donne le plus
 „ grand & le plus sensible témoignage
 „ de haine que l'on me peut donner.
 „ Ha! Monsieur, si Votre Eminence

„ a quelque sentiment de l'Amitié
„ qu'elle m'a promise, & du service 1648.
„ que je lui ai voüé, remediez à ce
„ déplaisir, faites moi connoitre en
„ ce point quelle est son Amitié &
„ son Estime pour moi. En toute
„ autre chose, je lui ferai voir que ja-
„ mais homme ne lui fut si véritable-
„ ment acquis. Sans cela, ni Fortu-
„ ne, ni Grandeurs, ni même la Vie,
„ ne me sont pas considérables. Je
„ m'abandonne tout - à - fait au desef-
„ poir; &, si je voi qu'il ne me reste
„ plus d'espérance d'être quelque jour
„ heureux, renonçant à tout senti-
„ ment d'honneur & d'ambition, je
„ n'aurai de pensée au monde, que
„ celle de périr, & de ne pas survi-
„ vre à une telle affliction, qui me
„ fait perdre, & le repos, & la rai-
„ son. J'ose me promettre que ma
„ conservation est assez chere à
„ Votre Eminence, pour ne pas
„ voir avec plaisir la perte de la
„ personne du monde, qui, mal-
„ gré les justes sujets qu'il a de
„ se plaindre, ne laisse pas d'être
Tom. II. C „ tre

1648. „ d'être le plus véritablement „

„ MONSIEUR,

„ Votre très-humble & très-
„ obéissant Serviteur,

„ LE DUC DE GUISE. „

Je suis assurée, qu'en pareille occasion, les Ayeux de ce Prince n'auroient point renoncé à la Gloire, à la Fortune, ni à l'Ambition, pour une Fille; que leurs plaintes auroient été fondées sur des sujets plus solides; que leurs chagrins auroient été cauzez par ce qui les auroit empêchez de conquerir le Royaume de Naples; qu'ils auroient sans doute crû par eux-mêmes, & sans Couronne, meriter les bonnes graces de Mademoiselle de Ponts; & que le Trône leur eût paru plus nécessaire pour eux que pour elle. Mais enfin, puisque cette passion peut sans honte troubler la raison des plus grands hommes, il faut faire cette grace au Duc de Guise, de lui pardonner en sa faveur toutes ses foiblesses, & demeurer

rer d'accord qu'il avoit assez d'autres belles qualitez , qui , avec justice pouvoient forcer son siecle à lui donner de l'estime. Il fut veritablement malheureux, en ce que la France , ne le pouvant secourir, fut obligée de l'abandonner : & , pour colorer son impuissance, il fallut que la Reine, & le Cardinal Mazarin, fissent des plaintes contre lui , & qu'ils publiassent qu'il avoit refusé les secours qu'on lui avoit voulu envoyer, parcequ'il avoit voulu être seul le Maître de ses Deseins, afin de se pouvoir faire Roi, s'il réussissoit dans ses Entreprises. D'autre côté, Jenare Anese, n'ayant pû donner à notre Ministre d'assez puissans dégoûts du Duc de Guise , pour l'obliger à le protéger contre lui, se résolut, pour le perdre entièrement, de traiter avec son ancien Maître, le Roi d'Espagne. Il lui envoya faire des Propositions avantageuses , & lui promit de faire changer de face les Affaires de ce Roiaume. Ses Propositions furent reçues avec joie; & ces habiles Politiques , pour les faire réussir à leur avantage, obligèrent le Pape, d'inclination fort Es-

1648.

1648. pagñol , à faire publier un Jubilé à Naples , afin de commencer par la dévotion à disposer les Esprits à l'obéissance de leur Roi , & au desir de la Paix. Le Cardinal Filomarini , Archevêque de cette Ville , en donnant les Missions nécessaires aux Curez & aux Confesseurs , leur ordonna d'exhorter les Peuples au repentir de leurs Révoltes , & à reconnoitre , par l'état où ils étoient , l'avantage qu'ils trouveroient en se remettant à leur devoir , par une véritable soumission à la volonté de leur Souverain. En second lieu , le Comte d'Ognaste , Ambassadeur du Roi d'Espagne à Rome , se servit d'une de ses créatures , qu'il fit envoyer à Naples de la part de celui de France , qui trompé par Andrea Bicci , Confident d'Ognaste , & persuadé par les intrigues des Espagnols , qu'il étoit attaché aux intérêts de la France , lui donna commission pour aller trouver le Duc de Guise , & demeurer auprès de sa personne en qualité de Mestre de Camp de la Marine. Cet homme , étant arrivé , se découvrit à Anese , lui promit de la part du Roi son Maître toute sûreté pour
le

le crime de sa Révolte, & de plus un grand établissement en son Pais, s'il pouvoit contribuer à remettre les choses en bon état, & racommoder ce que lui & un Joseph Palombo, avoient gâté. L'Anese reçoit le pardon avec joie; &, pour se deffaire du Duc de Guise, hazarde de se confier aux Espagnols, qui sont en réputation de ne pardonner jamais de telles offences. Le Comte d'Ognaste fut déclaré Vice-Roi de Naples, exprès pour travailler à ce dessein. Il arrive à Naples, il négocie avec le Nonce; &, par le moien d'un Capucin, traite avec le Cardinal Filomarini. Cette Négociation étant demeurée secrette, & les Confesseurs pendant le Jubilé aiant fait leur devoir, le Jeudi Saint à neuf heures du matin, leur Entreprise étant en bon état, ils firent chanter une Messe du Saint Esprit dans leur quartier. Ensuite de cela, ils ordonnèrent des Gardes pour deffendre contre le Peuple le Port Saint Sébastien, qui étoit à eux, & firent entrer par cet endroit quatre Compagnies Espagnoles, qui, étant passées sans aucun obstacle, s'acheminèrent vers le To-

1648. rion del Carmen , où commandoit l'Anese, crians par tout, *Pace, Pace.* En ce même tems, le Cardinal Filomarini partit de son Archevêché, pour aller au même lieu, donnant sa bénédiction au Peuple ; & ceux qui le suivoient, soit ses Domestiques, ou des Espagnols, crioient aussi, *Pace, Pace.* Le Peuple, qui à ce bruit s'étoit émû & assemblé dans les rues, ignorant toutes ces nouveautés, & ne pouvant deviner la cause de ce qu'il voyoit, demeueroit confus, ne sachant que faire, ni à quoi se résoudre, & tous les hommes paroissoient par leur étonnement être devenus des statues. Le Cardinal Archevêque étant arrivé au Torion del Carmen, il y trouva Don Juan d'Autriche, qui étoit arrivé secrettement en ce lieu, par l'ordre du Roi d'Espagne. Le Nonce, & le Comte d'Ognaste, s'y trouverent aussi, lesquels y étoient allez deguisez, conduits & reçûs par l'Anese, l'auteur de toute cette trame. Aussi-tôt qu'ils furent arrivez, l'Anese, se jettant à genoux devant Don Juan, lui presenta les clefs de ce Fort, & lui demanda pardon

don de son crime ; ce qu'il obtint assez facilement : cette grace lui ayant déjà été accordée avec récompense. Ils firent entrer ensuite deux Compagnies Espagnoles ; & Don Juan reçût le serment de fidélité de Jenare Anese , de son Compagnon , & de quelques autres personnes les plus considérables du Peuple qu'ils avoient gagnez. Ce Prince promit, entre les mains du Nonce , de faire observer tous les articles , qui leur étoient accordés, en leur faveur , & du Peuple en général ; & , ensuite, ils allerent tous ensemble à l'Archevêché faire chanter le *Te Deum* , pour rendre grâce à Dieu d'un si heureux commencement.

En même tems , une partie des Soldats Espagnols & leurs adhérens allerent piller le Palais du Duc de Guise , qui étoit allé dehors, vers la porte Capuana , visiter quelques Forts, qu'il avoit eu peur que les Ennemis ne voulussent attaquer. Ce Prince alors n'avoit que trente personnes avec lui ; & , comme il revenoit pour rentrer dans la Ville , il entendit le bruit que le Peuple réveillé de son

1648. étourdissement commençoit a faire , & vit beaucoup d'hommes fortir hors la porte de la Ville , crians tous , *Salva , Salva , Tradimento !* Jugeant delà qu'il étoit perdu , il donna des éperons à son cheval , & lui troisiéme se voulut sauver vers Bonnavente. Etant arrivé dans un Bois , où il crut pouivoir trouver quelque sûreté , il y fut pris par une troupe de Soldats , qui étoient en embuscade dans ce lieu , exprès pour l'arrêter. Comme ses Ennemis étoient habiles gens , ils avoient si bien donné ordre à leurs affaires , qu'il étoit quasi impossible que ce Prince leur échapât ; car , ils avoient mis des embuscades par toutes les avenues de cette Ville , afin que s'il ne pouvoit pas être pris ou tué , dans sa maison , qu'ils avoient résolu d'attaquer , ils le peussent avoir par d'autres voies*. Etant pris , il fut maltraité & mené en Espagne prisonnier , où il demeura long-tems dans la croiance qu'on lui feroit couper la tête. Son Palais , qui n'étoit pas assurément rempli de grands trésors , fut pil-
 alors de Naples ; & , comme c'est une chose empruntée , je ne répons pas de sa vérité en toutes ses Circonstances : mais le succès en gros est véritable.

* J'ai pris cette Narration dans les Gazettes qui nous vinrent

pil-

pillé; & ses Domestiques, qui vou- 1648.
lurent faire quelque résistance, furent
tous tuez. Beaucoup de ceux de Na-
ples demeurèrent sans prendre le
parti d'Espagne, & il leur resta une
grande douleur d'avoir été surpris &
trompez. Cela donna lieu au Minis-
tre de croire, que si le Roi vouloit
secourir ces Peuples irritez, en leur
envoiant des Troupes & un autre Gé-
néral, la Révolte seroit plus grande
que jamais. Quelques - uns de ce
Pais, affectionnez à la France, man-
dèrent qu'il ne falloit pas abandonner
l'entreprise, & qu'elle étoit encor en
état d'en espérer une bonne issue. On
y envoya Lambert, Mestre de Camp,
avec une Armée assez médiocre; &
pour Général, le Prince Thomas,
Frere du feu Duc de Savoie pour la
commander, qui, n'étant pas né
heureux, ne fit rien en cette occa-
sion de considérable.

Aussi - tôt que Madame de Guise
sçut le malheur qui étoit arrivé au
Duc de Guise son Fils, elle, le Duc
de Joyeuse son second Fils, le Che-
valier de Guise, & Mademoiselle de
Guise sa Fille, vinrent supplier la Rei-

1648. ne de secourir ce Prince malheureux, dont le courage étoit la cause de sa perte. La Reine trouva leur demande juste, & envoya aussi-tôt un Courier en Espagne, pour avouer le Duc de Guise de tout ce qu'il avoit fait contre le service du Roi son Frere, afin qu'il fut traité en Prisonnier de Guerre. Elle disoit qu'on pouvoit, sans injustice, lui faire couper la tête à Naples, avant que le Courier y arrivât; parce qu'il n'avoit pas voulu prendre Commission du Roi: & par là elle vouloit blâmer son procédé, & montrer qu'elle n'étoit pas obligée d'envoyer un secours que lui même n'auroit peut-être pas voulu trop grand. Quand on sçut qu'on le menoit prisonnier en Espagne, on jugea qu'il étoit seulement réservé à la prison, & que le Duc de Lorraine, Chef de sa Maison, & qui servoit l'Espagne, le pourroit préserver de cette infortune. Par sa prison le Duc de Turcy & son Neveu, que les Napolitains tenoient prisonniers, furent délivrez; & le Duc de Guise demeura dans la fienne, malheureux & maltraité de ses Ennemis.

De

De tous les maux qui arrivèrent 1648. au Duc de Guise , celui qui lui dut être le plus sensible selon son humeur, fut qu'enfin Mademoiselle de Ponts étant sortie des Filles de Ste. Marie , lui fit sentir, à son tour , les infidelitez qu'il avoit faites à la Princeffe Anne de Gonzague , & à la Comtesse de Bossu. Elle lui fut elle-même infidelle , en souffrant la galanterie de quelques autres ; & , par un échange honteux pour elle , l'Ecuier de ce Prince prit enfin dans son cœur la place de son Maître : si bien que l'Histoire de ses Amours eut pour conclusion, au retour de ses Voiages & de sa Prison , un Procès qu'il fit à cette Fille , prétendant qu'elle lui avoit volé ses pierreries , & ses meubles , sans se contenter des grands présens qu'il lui avoit faits pendant qu'il l'aimoit. Malicorne , qu'elle avoit préféré à ce Prince , la quitta de même ; & elle fut contrainte enfin , par ses mauvaises Avantures , de se sauver en Flandre , pour tâcher d'y faire quelque nouvelle Conquête : & peut être que la Comtesse de Bossu & elle se consolèrent ensemble , en

1648. donnant des Rivaux au Duc de Guise, qui les avoit aimées l'une & l'autre.

Sur la fin d'Avril. Il faut quitter Naples, pour la France, & pour la Cour, où nous allons voir une grande Princesse bien en peine. Sur la fin d'Avril, on arrêta prisonnier un Gentilhomme qui étoit à Mademoiselle, nommé Saugeon, dont la Sœur étoit Fille d'Honneur de Madame, & que le Duc d'Orleans ne haïssoit pas; mais, l'inclination, qu'il avoit pour la Sœur, n'empêcha pas la disgrâce du Frere, parceque les raisons en étoient grandes, & sur une matiere qui paroïssoit délicate. D'abord, on fit un grand secret de cette Affaire: la Reine seule, son Ministre, Monsieur, & son Favori, la sçurent: & les gens de la Cour employèrent quelque jours au soin d'en sçavoir les raisons; parceque les Avantures, qu'on croit procéder du Cabinet, donnent d'ordinaire plus de curiosité aux Spectateurs, que les Affaires d'une autre nature. Le prisonnier fut interrogé secrettement, pendant un petit voiage que le Duc d'Orleans alla faire à

Li-

Limours : & , quoi que ces quatre personnes eussent observé religieusement le silence , Cominges , Parent de Saujeon , & qui étoit de mes Amis , m'aprit cette Histoire , & me faisant le récit de son interrogation , il me pria de la tenir secrette pour quelque tems. Chacun commençoit à soupçonner le vrai , & personne ne le sçavoit encor entierement. Nous en vimes l'éclat un Jeudi au soir , sur la fin du Conseil , qui se tint ce jour là , dans la petite Gallerie de l'Appartement de la Reine. Le Duc d'Orleans fit appeller Mademoiselle dans ce lieu , où ils étoient restez seuls , la Reine , Monsieur , le Cardinal Mazarin , & l'Abbé de la Rivière. Comme elle entra , ce Favori de Monsieur , quelle haïssoit , lui dit tout bas en passant , qu'elle alloit recevoir une réprimande de Monsieur son Pere , & que le seul moien de se sauver étoit de s'humilier à lui , & à la Reine. Le fond de cette Affaire étoit que Saujeon , peut-être du consentement de Mademoiselle , l'avoit voulu marier à l'Archiduc. Son crime étoit d'avoir eu intelligence avec

1648. un Bourgeois de Furnes, & ce Bourgeois en avoit eu avec une personne de qualité qui étoit à la Cour de ce Prince. Cette personne, au lieu de travailler à faire réussir cette Affaire, soit que ce fût du consentement de son Maître, soit comme Espion païé de la France pour le trahir, avertit le Cardinal de la Négociation ; & le Ministre, n'étant pas content de Mademoiselle, l'avoit noircie à la Reine, & lui avoit parlé de cette intelligence comme étant quasi criminelle & digne de sa colere. La Reine, en effet, trouva que Mademoiselle étoit coupable, & en parla à Monsieur avec tant de ressentiment, que Monsieur, malgré la qualité de Pere, ne l'ôsa jamais excuser. Cette jeune Princesse, qui avoit senti cet orage, avoit crû qu'il falloit cacher son inquiétude, & montrer de ne rien craindre ; de sorte que le jour précédent*, entrant dans Luxembourg & dans la chambre de Madame sa Belle-Mere, elle dit tout haut en riant, qu'on disoit que Saujeon étoit prisonnier pour elle, & pour l'avoir voulu marier avec l'Archiduc : qu'elle trouvoit cela plaisant ;
mais

* Le
dernier
Avril.

mais qu'au moins elle n'en sçavoit 1648.
rien ; & qu'ainsi , elle n'y prenoit
nulle part , que celle de la compas-
sion. Cependant , la voilà appelée
au Conseil & fort troublée de l'Avis
que lui donna l'Abbé de la Riviere.
Elle trouva la Reine irritée , qui l'ac-
cusa d'avoir des intelligences avec les
Ennemis de l'Etat , d'avoir voulu se
marier sans sa permission ni de son
Pere , d'avoir manqué de respect à
elle & à lui ; & , après l'avoir rigou-
reusement traitée , elle l'abandonna
au Duc d'Orleans , qui confirma le
ressentiment de la Reine par le sien ,
& n'oublia rien à dire de tout ce qui
pouvoit servir de châtiment à cette
faute.

Mademoiselle , se voiant attaquée
avec tant d'éclat , tirant des forces de
sa propre foiblesse , se soutint coura-
geusement contre ces deux personnes ,
que par tant de raisons elle devoit
craindre. Elle maintint toujours
hardiment qu'elle n'avoit point failli ,
& n'avoit rien sçû de cette Negocia-
tion. Au contraire , elle reprocha à
Monsieur , que s'il avoit voulu , il
l'auroit mariée à l'Empereur , & lui
sçût

1648. scût marquer qu'il lui étoit honteux de n'être pas son Protecteur dans cette occasion, où il sembloit que sa gloire étoit attaquée. La Reine, qui entendit ces paroles avec étonnement, me fit l'honneur de me dire le soir, que si elle avoit eu une Fille qui l'eût traitée de même maniere que Mademoiselle avoit traité son Pere, *Elle l'auroit bannie de la Cour pour jamais, & l'auroit enfermée dans un Couvent.* Nous entendîmes le bruit des Accusations, & de la Deffense; &, quoi qu'il n'y eut que trois personnes qui parlassent, le Ministre n'ayant point voulu montrer en cette rencontre qu'il eut part à la reprimande, le vacarme fut si grand, que nous, qui étions dans le Cabinet voisin, demeurâmes occuppez du desir de scavoir le succès & le detail de cette querelle. Mademoiselle sortit de ce lieu avec un visage plus altier, que honteux, & ses yeux paroissoient plus remplis de colere, que de repentir. En passant, elle s'arrêta un moment à l'Abbé de la Riviere, puis s'en alla chez elle, touchée d'une vive douleur de se voir abandonnée de celui
de

de qui elle devoit esperer de l'appui 1648.
& de la consolation. Le lendemain,
l'Abbé de la Riviere l'alla trouver de
la part de son Maitre, pour lui def-
fendre de voir qui que ce fût, qu'elle
n'eut confessé tout ce qu'elle sça-
voit de cette Affaire. Lui, qui peut-
être n'auroit pas été fâché de plaire
au Ministre, en confondant cette cri-
minelle dont il croioit être haï, fit
tout ce qu'il put pour l'obliger à lui
avouer la verité de cette Intrigue ;
mais, elle demeura toujours ferme &
constante dans la négative. Elle eut
un sensible deplaisir de tant de choses
fâcheuses : ce deplaisir lui donna la
fièvre ; & même elle s'évanouit une
fois de douleur, de ce qu'on lui ôta
une de ses Femmes, qu'on soupçon-
noit d'avoir servi à lui faire avoir de
longues conversations avec Saujeon.
Ce Gentilhomme avoit voulu servir
une Princeesse, qui meritoit d'être ser-
vie : mais, il étoit au Roi ; & par
conséquent blamable. Sa faute néan-
moins étoit plus imprudente que cri-
minelle, puisque le motif en étoit
tout-à-fait innocent. Mademoiselle,
apparamment, avoit voulu se marier ;
&

1648. & sans doute que dans son intention elle n'avoit pas eu le dessein de manquer au respect qu'elle devoit à la Reine, & a Monsieur; mais sa conduite étoit blamable, quand on la regardoit du côté des Maximes de l'Etat, qui lui deffendoient tout commerce particulier avec les Ennemis & les Etrangers. En mon particulier, je n'avois alors nul sujet de me louer de cette Princesse, que par la part qu'elle me donnoit à la civilité qu'elle avoit pour tout le monde, & je ne puis être soupçonnée de passion sur ce que je pourrai dire d'elle; mais, comme je fais profession d'une sincérité toute entiere, je suis obligée de lui rendre ce témoignage. J'eus même assez d'équité, sans qu'elle l'ait jamais scû, pour maintenir à la Reine, le jour même de ce desordre, que Mademoiselle avoit raison de ne point avouer quelle eut voulu chercher un Mari par des intrigues secretes; & je lui dis que je trouvois, soit que cela fût vrai, ou qu'il ne le fût pas, que Monsieur avoit tort de l'abandonner, & de vouloir qu'elle confessât publiquement une chose, qu'il étoit

étoit plus honteux d'avouer, que de 1648.
faire : car une Fille n'est point blama-
ble de penser à son établissement ;
mais, il n'est pas honnête qu'on le
sçache, ni qu'elle montre d'y avoir
travaillé. Les Peres, lui dis-je, Mada-
me ont accoutumé, dans les propo-
sitions de Mariage, de garder certaines
bien séances, pour sauver la gloire
des Filles, qui semble être toujours
blessée, en recherchant ce qu'il leur
est loisible de souhaitter. La Reine,
qui m'a toujours fait l'honneur de re-
cevoir avec bonté ce qui pouvoit
proceder d'un cœur qu'elle a reconnu
lui être fidele, me sçut mauvais gré
des sentimens que j'avois sur cette Af-
faire, parce qu'en effet elle l'avoit
tout-à-fait desapprouvée; & cela fut
cause, que dans son chagrin, elle le
dit au Duc d'Orleans, qui, sans
considérer le motif qui m'avoit fait
parler, se plaignit de moi, & me dit
qu'il étoit étonné de ce que je bla-
mois son procedé, vû qu'il me croioit
plus son Amie, que de sa Fille. Au
lieu de me justifier là-dessus, je fis
part de mes sentimens à son Favori,
qui étoit quelquefois assez raisonnable
pour

1648. pour les bien recevoir. Je lui conseil-
lai de travailler à raccommo-
der ce desordre; & je lui dis que je com-
prenois assez, que Monsieur avoit
raison de se plaindre qu'une Princesse
eût voulu se marier, sans la participa-
tion d'un Pere comme lui; & que la
Reine, comme il étoit vrai, avoit
sujet aussi de se fâcher contre elle:
mais, je lui maintins que Monsieur
ne devoit point la forcer à confesser
une chose de cette nature, ni lui aussi
ne devoit point par complaisance l'ai-
grir contre elle; & que s'il ne travail-
loit à finir cette querelle, il seroit
blamé de tout le monde, ne faisant
pas connoître à son Maitre les intérêts
veritables de la reputation de Made-
moiselle; car, étant sa Fille, ils deve-
noient les siens propres: & je con-
clus notre conversation en lui disant
en presence de Mademoiselle de Beau-
mont, qui étoit servante de cette
Princesse, qu'il étoit vrai qu'elle
avoit tort, & qu'elle avoit peut-être
trop hazardé; mais qu'enfin, sa fau-
te étoit legitime, & que la vieillesse
de l'Archiduc, ses grandes Oreil-
les, & sa severe Dévotion, la devoient
justi-

justifier devant tout le monde. Cet- 1648.
te petite Harangue eut son effet :
peu de tems après , Monsieur con-
nut la verité. Mademoiselle fit par-
ler au Cardinal , & le fit prier de tra-
vailler à changer l'esprit de la Reine ,
sur l'Accusation qu'elle faisoit contre
elle. Chacun pressa Monsieur de de-
venir bon Pere , & de lui pardonner.
Plusieurs personnes parlèrent à l'Abbé
de la Riviere de la part de Mademoi-
selle ; & le Ministre , qui étoit bien
aise de se faire un merite envers elle ,
temoigna desirer de la servir. Le Fa-
vori de Monsieur suivit ce même
exemple ; & , comprenant qu'il étoit
juste que son Maitre prit le parti de la
pitié , il oublia ses petits ressentiments,
pour la servir aussi : de sorte
que l'onzieme jour de sa captivité ,
après de grandes conferences qu'il fal-
lut avoir avec la Reine , de la part de
Monsieur , l'Abbé de la Riviere alla
porter à Mademoiselle quelques pa-
rolles de douceur , qui furent accom-
pagnées de grandes leçons , & de res-
pectueuses reprimandes sur sa condui-
te. Cette Princesse donnoit quelques
sujets de chagrin à Monsieur , & la
Com-

1648. Comtesse de Fiesque sa Gouvernantë, sur plusieurs articles faisoit alors de grandes plaintes contre elle, l'accusant d'imprudence en beaucoup de ses actions, & particulierement de ne se pas appliquer avec soin pour conserver les bonnes graces du Ministre. Elle la blamoit d'être trop emportée pour ses Amis, & contre ses Ennemis; &, par ses sages & politiques Harangues, elle lui attiroit souvent quelque petit chatiment paternel, doux, ou severe, selon l'esprit où ce Prince se trouvoit, qui, après tout, aimoit tendrement Mademoiselle. Il a toujours bien veçû avec elle: il la traittoit avec bonté; & plusieurs fois je lui ai oui dire, que sa Fille alors le nourissoit, qu'il étoit un gueux, qu'elle étoit riche, & que sans elle il n'auroit pas eu quelque fois du pain. Il disoit vrai; car, Mademoiselle aiant le bien de Madame sa Mere, qui étoit Héritiere de la Maison de Montpensier & de Joyeuse, il en avoit toujours jouï, sans lui donner que ce qu'il lui plaisoit pour l'entretien de sa Maison; ce qu'il a payé depuis, par les Procès qu'il a eue avec elle, quand deve-

devenant âgée elle s'est vangée de lui, 1648.
& a voulu avoir son bien, avec des
marques d'une ame un peu trop dure
à l'Amitié.

Dès le même jour de cet adoucissement, Mademoiselle vint voir la Reine, qui la reçut froidement. Elle lui dit qu'elle ne devoit pas se glorifier d'avoir tenu bon contre son Pere, & contre elle, n'avouant point les fautes qu'elle avoit faites; que ceux qui l'avoient conseillée lui en donneroient sans doute de grandes louanges; mais, qu'elle ne devoit point se laisser flatter par eux, qui ne la conseilloyent pas bien *; & qu'elle devoit eroire que sa faute étoit grande, puisqu'elle la voioit desapprouvée, par un aussi bon Pere que le sien, & par elle, qui l'avoit toujours traitée comme sa propre Fille. Quelques jours après, la paix se fit entièrement, par une visite quelle eut permission de rendre à Monsieur le Duc d'Orleans, qui, après une conversation particuliere, lui pardonna ces petites fautes. Ensuite de cela, la Cour s'occupa de quelque nouvelle matiere, celle-la étant déjà trop vieille

* Les
Con-
seillers
de Ma-
demoi-
selle
étoient
le Duc
de Jo-
ieuse
son
Oncle
mater-
nel, &
Mon-
tresor
Ami
de ce
le Prince.

1648. le pour en parler d'avantage; & Sau-
jeon fut envoyé prisonnier à Pierre-

* Le 11 en cise, d'où il sortit bien-tôt après *.
Mai. Peu après, Monsieur, Frere unique
du Roi, fut batisé, & nommé Phi-
lippe, par la Reine d'Angleterre, &
par Mr. Oncle du Roi & de lui.

Ce qui fit oublier l'Avanture de
Mademoiselle fut un Courier que
Monsieur le Prince envoya à la Rei-
ne, pour lui mander qu'il commen-
çoit de marcher vers les Ennemis,
avec une fort belle Armée. Cette
nouvelle fit refoudre le Ministre de
mener la Cour sur la Frontiere, pour
être plus en état de travailler à la
grandeur de la France, par l'abaïf-
sement des Ennemis; ce qui se pou-
voit esperer facilement, avec de bon-
nes Troupes, & un Général tel que
Monsieur le Prince: mais la Reine
fut arrêtée à Paris, par un nouvel
embarras qui arriva aux Affaires du
Roi, dont la fuite ne fut pas de pe-
tite consequence à l'Etat.

On avoit redonné la Paulette à
toutes les Compagnies Souveraines,
à condition de leur retrancher quatre
années de leurs gages; &, pour con-
donné

tenter le Parlement en son particulier, 1648.
comme le Corps du Royaume le plus considerable & par conséquent le plus à craindre, on la leur avoit redonnée sans leur rien retrancher. La Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Grand Conseil, & tous les Officiers de France, qui se trouvèrent incommodés par ce traitement, firent leurs plaintes au Parlement, & demandèrent leur assistance pour soutenir leur Droit, contre l'oppression qu'ils disoient leur avoir été faite. Ils remontrèrent à cette Compagnie, qu'elle devoit craindre d'avoir part quelque jour à cette Ordonnance; que par leur abaissement, ils devoient appréhender eux-mêmes de diminuer de Puissance; & que ne se soutenant point les uns aux autres, ils étoient tous menacez d'une ruine totale, parceque les Favoris n'ayant point d'obstacles plus redoutable que celui de la Puissance du Parlement, quand il subsisteroit seul, il seroit facile de diminuer celle qui lui resteroit, & de le mettre au rang des autres Compagnies du Roiaume.

Le Parlement fut touché de leurs
Tome II. D raisons

1648. raisons : il fut animé par la crainte d'un pareil traitement, & par le désir de s'élever, qui dominoit alors les principaux esprits de cette grande Compagnie. Elle s'assemble, & murmure : ils disent quasi tous, que s'ils abandonnoient leurs Confreres, ils auroient sujet de se plaindre d'eux, & qu'étans maltraitez ils devoient croire, qu'ils auroient bien-tôt leur part de leurs maux ; de sorte que, le treizième de Mai, les Chambres assemblées, ils donnèrent un Arrêt où la Jonction fut accordée avec les autres Compagnies, & où il fut dit, *Qu'ils deffendoient de recevoir aucuns Officiers nouveaux, dans le tems o la Paulette n'étant point accordée à tous, les Offices sont acquis au Roi ; que premièrement la Veuve & les Héritiers ne fussent contents.* Sur leur Arrêt, la Reine ordonne au Chancelier de mander le Parlement, & leur déclarer de sa part, que les ayant gratifiés en leur particulier, Sa Majesté avoit cru qu'ils lui en seroient obligés ; mais, qu'ayant reconnu par leur procédé, qu'ils prenoient cette grace d'une autre maniere, elle leur promettoit de ne

ne plus demander les quatre années 1648.
de gages , qu'elle avoit cru pouvoir
retenir sur tous les Officiers des au-
tres Compagnies; qu'elle laisseroit les
choses en même état qu'elles étoient
avant cela; mais qu'aussi elle les prioit
de confiderer la necessité des Affaires
du Ro , & d'aviser à quelques autres
moiens d'avoir de l'argent.

Cette Reponse étoit trop douce ,
pour un Maître offensé : elle paroif-
soit venir du genie du Ministre , qui
étoit de s'abaisser toujours , quand
on lui resistoit; & de trop entrepren-
dre , quand il croioit pouvoir tout
faire : mais , elle avoit un double
sens , & la pensée du Cardinal alloit
à laisser le Parlement dans l'état où
il étoit , & s'en vanger en le laissant
languir dans l'incertitude que chaque
particulier pouvoit avoir , que lui
mourant , il perdrait sa Charge.

La Reine envoya au Greffe deffen-
dre de recevoir l'argent d'aucun du
Parlement , révoquant le don qu'elle
leur avoit fait de la Paulette , & les
remettant dans la même égalité des
autres Officiers. Cette conduite fut
approuvée des habiles gens , & auroit

1648. peut-être réüffi, si le Ministre eût pû la soutenir; mais, comme le Parlement se vit engagé à cette grande entreprise, il crut qu'il devoit pousser sa resistance plus loin, & que pour se tirer de cette affaire, il en falloit faire naître au Cardinal Mazarin, qui le pussent embarasser. Ils en chercherent les moiens avec soin; & la mauvaise disposition des esprits de la Cour, la misere de toute la France, & la haine publique qui commençoit à se declarer contre lui, leur en donnerent de tels, que sans une protection toute particuliere de Dieu sur ce Roiaume, il est à croire qu'il en pouvoit arriver le renversement de la Monarchie.

La Reine, qui n'avoit pas gratifié le Parlement de bon cœur, disoit, en parlant de cette Affaire, que'elle croioit bien qu'il se repentiroit de ce qu'il avoit fait, & qu'elle n'étoit pas fchée d'avoir été contrainte de revoquer la grace, qu'elle lui avoit accordée malgré elle; le traittant plus favorablement qu'il ne méritoit. Comme le sang de Charles-Quint lui donnoit de la hauteur, elle ne croioit pas

pas qu'aucune creature pût ou dût ôser
se deffendre contre la volonté du Roi; ^{1648.}
de sorte que dans toutes les Affaires
du Parlement, dont elle n'entendoit
point l'ordre ni la chicane, elle vou-
loit toujours le terrasser, & que tout
ce qui étoit ordonné dans son Con-
seil s'exécutoit dans cette Compagnie : mais, comme ils sentoient en
eux les premières impulsions de la Re-
volte, ils se deffendoient methodique-
ment, & se servoient en habiles gens
des hauteurs de la Reine, & des bas-
fesses de celui qui la conseilloit, pour
le faire tomber dans des fautes, qu'il
avoit après bien de la peine à reparer.
Cela étoit cause que cette Princesse a
souvent paru plus colere qu'elle ne
l'étoit, & plus severe que douce,
quoi qu'en effet dans les matieres, qui
étoient de sa connoissance, elle fût
la plus raisonnable, & la plus mode-
rée de toutes les Femmes.

Le premier Président, qui ne vou-
loit pas se declarer contre la Cour,
balançant entr'elle & sa Compagnie,
agissoit de sorte que, sans beaucoup
travailler pour arrêter le cours de la
Revolte, on ne pouvoit pas néant-

1648. moins se plaindre de lui. Le Chancelier étoit habile homme & auroit pu, selon ses lumieres, donner de bons conseils, qui auroient peut-être pû soutenir les interêts du Roi; mais, il étoit si soumis & si timide à l'égard du Ministre, qu'il aprouvoit toujours tout ce qui venoit de lui, sans jamais y apporter aucune resistance, ni même sans ôser dire son avis. Cette condescendance à la fin fut si extreme, que souvent le Cardinal Mazarin se plaignoit de lui, de ce qu'il le laissoit embarasser dans de mauvaises affaires; & il souhaitoit qu'il voulût lui donner des avis contraires aux siens, qui pussent servir de remède aux fautes qu'il pouvoit faire à l'égard du Parlement. Ce Ministre n'aspiroit pas à la gloire de ne rien ignorer: il vouloit seulement avoir de la Puissance, donnoit souvent cette excuse, qu'il ne sçavoit pas les Loix ni les Coutumes du Royaume. Par cette honteuse raison, il se garantissoit des reproches qu'on lui faisoit d'avoir entrepris quelque fois des choses contre l'ordre, & le droit des gens.

Environ

Environ ce même tems *, le Duc ^{1648.}
d'Yorck, âgé de douze ou treize ans,
se sauva d'Angleterre par les ordres * En
que la Reine sa Mere lui en avoit ^{Mai.}
donnez, & s'en alla en Hollande. Il
m'a depuis conté lui-même, qu'il
avoit gardé ce dessein dans son cœur
un an tout entier, sans le pouvoir
exécuter. Il se servit pour cela d'un
de ses Serviteurs, que la Reine sa
Mere lui avoit envoyé. Son Gou-
verneur avoit déjà eu ce dessein, &
l'avoit pensé exécuter plusieurs fois;
mais, il avoit repondu de lui au Parle-
ment d'Angleterre, lequel, s'en étant
apperçu, l'avoit souvent menacé, s'il
y pensoit jamais, de le faire enfermer
dans la Tour de Londres; ce que ce
jeune Prince avoit toujours souffert,
sans montrer avoir aucun desir d'y
penser jamais. Enfin, un jour qu'il
vit ses Gardes s'amuser à jouer, il
fortit par une petite porte de derriere,
& s'en allant dans le Parc, où celui,
qui le servoit pour cela, tenoit un
habit de femme. Il le prit, & s'en
alla dans une maison de Londres, où
il demeura quelques jours habillé en
Fille. Puis, il s'embarqua, avec son

1648. Ecuyer, dans un Vaisseau qui passoit en Hollande; & comme il étoit beau, les Matelots le soupçonnèrent souvent d'être une fort peu honnête Fille. Lors qu'on s'aperçut à Londres de sa fuite, il fut poursuivi d'un Vaisseau Anglois, & pensa être pris à la vue de Flessingue. Le Port, où il voulut descendre, étoit dangereux par le vent qu'il faisoit alors: si bien que ce Prince devinant que ce Vaisseau qui les suivoit de près lui en vouloit, quitta son sexe emprunté, pour menacer le Pilote, & le forcer de le mettre à terre au hazard de perir; & sur la resistance du Maitre du Vaisseau, qui ne vouloit point aborder, il prit l'épée de celui qui étoit auprès de lui, & la lui voulut passer au travers du corps, afin de le presser d'aborder au lieu où il desiroit aller. Cet homme lui obéit par force; & de cette sorte il échapa les persécutions que lui vouloient faire les barbares Sujets du Roi son Pere. Il vint en France, où le Roi & la Reine le reçurent avec bonté & avec l'affection que meritoit le petit Fils de Henri IV, & le Fils d'un grand Roi mal-

malheureux. Il laissa, entre les mains du Duc de Northumberland son Gouverneur, le Duc de Gloucester son jeune Frere, & une Princesse sa Sœur d'environ onze ou douze ans. Ces deux Enfans eurent seuls la bénédiction du Roi leur Pere, quand quelque mois après on le fit mourir. Puis le Parlement renvoia à la Reine leur Mere ce petit Prince qui leur étoit resté, qu'ils ne traittèrent point en Prince, le tems qu'ils l'eurent en leur pouvoir ; & la Fille mourut, qui montra de sentir infiniment le malheur du Roi son Pere.

Le dixhuitieme de Mai, on declara au Conseil d'enhaut, que la volonté du Roi étoit de nommer Cardinal l'Abbé de la Riviere, avec resolution d'envoier à Rome toutes les depêches necessaires à cet effet. Ce Favori augmenta de credit par cette Nomination: on le regarda comme un homme que la Fortune alloit élever bien haut, & qui pouvoit faire jouer de grands ressorts, avec le Prince qu'il gouvernoit, & sous une Regente qui étoit servie par un Ministre hai, & qu'on croioit peu habile.

1648. On disoit tout haut, qu'il en donnoit une marque certaine, mettant dans cet état un homme, dont la grandeur pouvoit étouffer la sienne: mais le Cardinal fit voir ensuite, qu'il faisoit semblant fort habilement de n'être pas habile; car, son dessein étoit fort éloigné de se faire à lui-même ce prejudice. Il voulut seulement par cet éclat éblouir l'Abbé de la Riviere; &, par l'espérance prochaine d'un si grand bien, le tenir toujours dans ses chaines, & l'empêcher de former des desseins contre lui. Il crut que quand même il auroit été capable de prendre des mesures avec le Parlement, ou avec ses Ennemis particuliers, il ne penseroit jamais à faire de grands coups, qu'il ne fût Cardinal; & que le laissant voir de près ce morceau friand, dont il étoit affamé, & ne le lui donnant point, il seroit incessamment occupé du desir de l'avoir, & ne feroit rien qui pût lui faire perdre la bonne volonté de la Reine & la sienne, puisque sans cela il ne pouvoit contenter son appetit.

L'Abbé, de son côté, se figuroit quel-

quelquefois , que sa Fortune n'étoit ^{1648.}
qu'apparante : il craignoit , en ser-
vant fidèlement , de n'être pas servi
de même par le Cardinal ; mais , com-
me il étoit plein de la confiance qu'il
avoit en son bonheur , il croyoit qu'il
attraperoit le plus fin , & que la For-
tune même n'ôsoit lui faire de mal.
Il espéroit en l'argent qu'il enverroit
à Rome , pour donner à la Signora
Olimpia parente du Pape , qui avoit
du crédit auprès de lui. Il croioit
que la haine qu'on avoit à Rome
contre notre Ministre hâteroit son
Chapeau ; & il se flattoit de mille ma-
nieres , à la mode des gens de la Cour,
dont le bonheur consiste beaucoup
plus dans les desseins & les chimeres ,
que dans les biens effectifs : si bien
que nous l'avons vû passer plusieurs
années , croiant que tous les jours de
Courier , il devoit être Cardinal ,
sans jamais le pouvoir être. Cepen-
dant , la raison le devoit persuader de
l'impossibilité de la chose , puisqu'il
n'étoit pas avantageux au Cardinal de
le faire si grand ; & qu'il étoit à croi-
re qu'un premier Ministre , dont la
plus grande habileté consistoit dans

1648. l'Intrigue, ne se laisseroit point prendre pour duppe, en une occasion de cette importance.

Le soir même de ce jour, il arriva des nouvelles de Monsieur le Prince à la Reine, qui lui mandoit qu'il alloit assiéger Ypre. Cette Ville est grande, mais elle n'est point forte, & il falloit beaucoup de forces pour la garder. On en desiroit la prise, parce qu'on la trouvoit nécessaire pour mieux garder Courtray, qu'on avoit fortifié d'une Citadelle; mais, peu de jours après, il en arriva d'autres, qui apprirent à la Reine & à son Ministre, que ce même Courtray avoit été surpris des Ennemis, en trois heures de tems, par l'Armée de l'Archiduc; & que la Citadelle tiendroit bon encore quelque tems, où s'étoient retirez le peu de gens de Guerre qui s'y trouvèrent. Cette Place est à sept lieues d'Ypres, où étoit notre Armée: elle nous étoit de grande conséquence; &, pour la conserver, on y avoit tenu des Troupes depuis long-tems en assez bon nombre. Paluau, qui en étoit Gouverneur, y étoit demeuré tout l'Hiver

ver pour la garder , & résister aux 1648.
Ennemis , au cas qu'ils eussent eu le
dessein de l'attaquer : mais , comme
les François perdent toujours aussi ai-
sément par leur imprudence, ce que
volontiers ils prennent par leur va-
leur , Paluau , sans plus penser aux
Ennemis , qui sont d'ordinaire d'aussi
mauvaise volonté en Eté qu'en Hi-
ver , dès le commencement de la Cam-
paigne , laissa dégarnir sa Place ; &
au lieu de quatre mille hommes qui
étoient dedans , il n'en resta pas cinq
cens. Ce Gentilhomme , qui avoit
un grand desir d'être Maréchal de
France , & qui l'a été depuis sous le
nom de Clerembaut , demanda in-
stantement au Cardinal de servir de
Lieutenant Général dans l'Armée de
Monsieur le Prince ; ce qu'on lui
accorda : & , pendant qu'il étoit au
Siege d'Ypres , on lui prit Courtray ,
qui lui valoit cinquante mille écus
de rente. Il fut blâmé de n'avoir pas
aperçu le danger où il avoit mis cette
Place en la quittant , & de l'avoir
laissée avec si peu de Troupes ; mais ,
Mr. le Prince le voulant justifier dit
publiquement qu'il n'avoit dégarni

1648. Courtray que malgré lui , & par les ordres exprès du Ministre. Ce Prince, pour consoler la Reine & le Cardinal de cette perte, lui manda qu'il croioit prendre Ypres dans trois jours; & que cela étant, il espéroit secourir la Citadelle de Courtray, que le Rale, qui la commandoit, avoit promis de deffendre pour le moins encore quinze jours. Cependant, l'Armée Ennemie, qui étoit commandée par l'Archiduc, & remplie des excellentes Troupes du Duc de Lorraine & de sa personne, fit sa circonvallation de telle sorte, qu'au jugement de tous, & de Monsieur le Prince même, il parut, ou difficile, ou du tout impossible, de les forcer. Ce fut un mauvais commencement de Campagne, que cette perte; mais la Reine, le soir que cette nouvelle étoit arrivée, dit gaiement, parlant de cette Affaire, *Qu'elle ne s'étonnoit pas de cela; qu'il n'étoit pas juste de prendre toujours sur les Ennemis; que ce seroit plutôt un Larcin qu'une Guerre, si quelquefois ils n'avoient leur tour: &* selon cet equitable Arrêt, quelques jours après les nouvelles arriverent de
la

la prise de la Citadelle ; ce qui fut ^{1648.}
aussi récompensé par celle d'Ypre, par
Mr. le Prince, dont le Gouvernement
fut donné à Paluau. Il y eut aussi
une défaite de quelques Troupes de
l'Armée Imperiale par Mr. de Turen-
ne, dont l'Armée étoit composée de
Suedois & de Troupes Hessiennes &
Bavaroises. Cette défaite fut petite ;
mais, on la celebra beaucoup, pour
la réputation & le bien des Affaires
du Roi.

La Reine, voyant la résolution ^{Le 25}
que le Parlement avoit prise de tenir ^{Mai.}
bon contre elle, & de favoriser le
Droit commun, lui envoya ordonner
de la venir trouver. Le Chancelier
leur parla de sa part, & leur parla
fortement. Ensuite de ce Discours,
elle leur fit elle même une rude Répri-
mande, leur disant, *Que puisque leur
Compagnie abusoit des favorables inten-
tions quelle avoit eues de leur faire du
bien, elle protestoit qu'à l'avenir elle ne
feroit plus de graces, & qu'elle leur def-
fendoit absolument de s'assembler & de
ne plus communiquer entre eux que par
Députez.* Le Premier Président vou-
lut lui répondre ; mais elle, d'un vi-
sage

1648. sage severe & menaçant, lui deffendit de parler. Deux jours après, on manda aussi tous les Compagnies Souveraines, Chambre des Comptes, Grand Conseil, & Cour des Aides. On leur en dit autant, & avec plus de marques de rigueur, parce qu'on les considéroit bien moins que le Parlement; &, comme le Ministre jugea qu'il étoit nécessaire de faire craindre la colere de la Reine, par des marques plus fortes que des paroles, qui ne font point de mal, on chassa quelques Conseillers du Grand Conseil, & huit de la Cour des Aides, qu'on exila en plusieurs endroits différens du Roiaume. Le Parlement témoigna beaucoup de ressentiment de cette petite rigueur, & tous résolurent de s'assembler malgré le commandement de la Reine.

Le 1
Juin.

Le jour de la Pentecôte premier du mois, le Duc de Beaufort, prisonnier depuis cinq ans dans le Bois de Vincennes, s'échapa de sa prison, environ sur le midi. Il trouva le moyen de rompre ses chaines par l'habileté de ses Amis, & de quelques uns des siens, qui, en cette occasion,
le

le servirent fidèlement. Il étoit gardé par un Officier des Gardes du Corps, & par sept ou huit Gardes qui couchoient dans sa chambre, & qui ne l'abandonnoient point. Il étoit servi par des Officiers du Roi, n'ayant auprès de lui pas un de ses domestiques; &, par dessus tout cela, Chavigny étoit Gouverneur du Bois de Vincennes, qui n'étoit pas son Ami. L'Officier, qui le gardoit, nommé la Ramée, avoit pris avec lui, à la priere d'un de ses Amis, un certain homme, qui, sous prétexte d'un combat qui le mettoit en peine à cause des Édits du Roi qui défendoient les Duels, avoit témoigné désirer cet azile, pour s'en sauver. Il est à croire néanmoins, qu'il étoit conduit en ce lieu par les créatures de ce Prince, & peut-être du consentement de l'Officier; mais, j'ignore cette particularité, & n'en suis persuadée que par les apparences. Cet homme d'abord, pour faire le bon Valet, & montrer qu'il n'étoit pas inutile, s'ingeroit plus que tout autre à bien garder le Prisonnier, & même on dit à la Reine en lui contant cette Histoire, qu'il alioit jusqu'à la rudesse. Soit qu'il

1648. qu'il fût là, pour servir le Duc de Beaufort, soit qu'alors il se laissât gagner par ce Prince, il s'en servit enfin pour communiquer ses pensées à ses Amis, & pour prendre connoissance des desseins qui se faisoient pour sa liberté. Le tems venu pour l'exécution de toutes leurs méditations, ils choisirent exprès le jour de la Pentecôte, parce que la solemnité de cette Fête occupoit tout le monde au Service divin. A l'heure que les Gardes dinoient, le Duc de Beaufort demanda à la Ramée de s'aller promener en une Gallerie, où il avoit obtenu permission d'aller quelque fois se divertir. Cette Gallerie est plus basse que le Donjon, où il étoit logé, mais néanmoins fort haute, selon la profondeur des fossés, sur quoi elle regarde des deux côtez. La Ramée le suivit à cette Promenade, & demeura seul avec lui dans la Gallerie. L'homme gagné par le Duc de Beaufort fit semblant d'aller diner avec les autres; mais, contrefaisant le malade, il prit seulement un peu de vin, & sortant de la chambre ferma la porte sur eux, & quelques portes qui étoient entre la Gallerie, & le lieu où
ils

ils faisoient leur repas. Il alla ensuite 1648.
trouver le Prisonnier, & celui qui le
gardoit; &, entrant dans la Gallerie,
il la ferma aussi, & prit les clefs de
toutes les portes. En même tems, le
Duc de Beaufort, qui étoit d'une tail-
le avantageuse, & cet homme qui étoit
de son secret, se jetterent sur la
Ramée, & l'empêchèrent de crier;
&, sans le vouloir tuer, quoi qu'il
fût périlleux de ne le pas faire, s'il
n'étoit point gagné, ils le baillonne-
rent, le lièrent par les piés & par les
mains, & le laissèrent là. Aussi tôt,
ils attachèrent une corde à la fenêtre,
& se descendirent l'un après l'autre;
le Vallet le premier, comme celui
qui eut été puni très rigoureusement,
s'il eut manqué de se sauver. Ils le
laissèrent tous deux couler jusques dans
le Fossé, dont la profondeur est si
grande, qu'encore que leur corde fût
longue, elle se trouva trop courte de
beaucoup: si-bien que se laissant choir
de la corde en bas, le Prince s'expo-
sa au hazard de se pouvoir blesser; ce
qui en effet lui arriva. La douleur le
fit évanouïr, & il demeura long-tems
en cet état, sans pouvoir reprendre
ses Esprits. Etant revenu à lui, qua-
tre

1648. tre ou cinq hommes des siens , qui étoient de l'autre côté du fossé , & qui l'avoient vû presque mort , avec une terrible iuquiétude , lui jettèrent une autre corde , qu'il s'attacha lui-même autour du corps ; & , de cette sorte , ils le tirèrent à force de bras jusqu'à eux : le Valet qui l'avoit assisté étant toujours servi le premier , selon la parole que le Prince lui en avoit donnée , & qu'il lui garda ponctuellement. Quand il fut en haut , il se trouva en mauvais état ; car , outre qu'il s'étoit blessé en tombant , la corde , qu'il avoit liée autour de son corps pour monter , lui avoit tellement pressé l'estomac , par les secousses qu'il avoit endurées dans cette occasion : mais , aiant repris quelques forces par la vigueur de son courage , & par la peur de perdre le fruit de ses peines , il se leva & s'en alla hors de ce lieu se joindre à cinquante hommes de cheval qui l'attendoient le Bois prochain. Un Gentilhomme des siens , qui étoit à cette Expédition , m'a depuis conté , qu'aussi tôt après avoir vû cette troupe l'environner de tous côtez , la joye de se voir en liberté & parmi les siens fut si grande , qu'en un

un moment , il se trouva guéri de tous ses maux , & sautant sur un cheval qu'on lui tenoit tout préparé , il s'en alla , & disparut comme un éclair , ravi de respirer l'air sans contrainte , & de pouvoir dire comme le Roi François premier , dans le moment qu'il mit le pied en France en revenant d'Espagne, *Ha ! je suis libre.* Une femme , qui ceuilloit des herbes dans un jardin au bord du fossé , & un petit garçon , virent tout ce qui se passa en ce mystère ; mais ces hommes , qui étoient en embuscade , les avoient tellement menacez , pour les obliger à se taire , que n'ayant pas beaucoup d'intérêt d'empêcher que ce Prince ne se sauvât , elle & son fils étoient demeurez avec eux fort paisiblement à regarder tout ce qu'ils avoient faits. Aussi-tôt qu'il fut parti , la femme alla le dire à son mari , qui étoit un Jardinier du lieu , & tous deux allèrent avertir les Gardes ; mais , il n'étoit plus tems. Les hommes ne pouvoient plus changer ce que Dieu avoit ordonné ; & les étoiles , qui semblent quelquefois marquer les Arrêts du Souverain , avoient appris déjà à beaucoup de personnes
par

1648. par un Astrologue nommé Goifel , que le Duc de Beaufort devoit sortir ce même jour. Cette nouvelle surprit d'abord toute la Cour , & particulièrement ceux à qui elle n'étoit pas indifférente. Le Ministre en fut sans doute affligé ; mais , à son ordinaire , il ne le témoigna pas. La Reine , qui avoit autrefois regardé ce Prince comme un Ami , & qui étoit accoutumé à le haïr plutôt par raison d'Etat , que par inclination , se consola aisément d'un peu de dépit que cette Avanture lui donna : & sans doute que beaucoup de personnes en sentirent une grande joie ; car , outre qu'il étoit aimé , & qu'il avoit une grande Caballe , qui prenoit part à ses intérêts , les Ennemis du Cardinal espérèrent , que ce Prince étant libre pourroit faire un Parti en France , & apporter quelque nouveauté au Gouvernement. On ne doutoit pas qu'il n'eût de grands desirs de se vanger de son Ennemi , & que la mauvaise disposition des esprits ne lui en fit facilement trouver les moyens.

La Reine & le Cardinal Mazarin en parlèrent fort honnêtement , & ne firent qu'en rire ; disant que M. de Beaufort avoit

avoit bien fait. Chavigny seul fut 1648.
accusé de n'avoir pas pris assez de soin
de bien garder ce Prisonnier ; & la
Reine le blâma hautement d'avoir laissé
les dehors du Donjon sans des Sen-
tinelles qui auroient pu appercevoir
cette supercherie ; mais Chavigny ,
qui avoit été chassé du Conseil par le
Duc de Beaufort & sa Caballe , & qui
avoit vû ce Prince dans le Bois de
Vincennes avec joie , n'étant plus alors
si bien traité du Cardinal Mazarin
qu'il avoit eu lieu de l'espérer , après
la déroute des Importans , ne se sou-
cioit plus de garder cet Ennemi , dont
la perte ne lui avoit point fait de
bien , & qui l'étoit alors d'un Ami
qui ne le considéroit pas assez pour
s'intéresser dans les passions. Quand
ce Prisonnier s'échappa , Chavigny
étoit allé passer la Fête dans les Char-
treux , où il alloit souvent chercher
la consolation , au défaut de la faveur
humaine ; & , pour sa justification
envers la Reine & le Cardinal , il
n'alléqua point d'autres raisons , sinon
qu'il avoit crû devoir laisser ce soin
aux Officiers du Roi , qui en devoient
répondre , & non pas lui , qui n'avoit
nul ordre particulier pour y veiller.

Le

1648. Le Duc de Beaufort avoit vecu dévotement dans sa prison; car, c'est l'ordinaire des Hommes de chercher Dieu pendant le malheur, & de l'oublier dans la prospérité. Il en arriva autant à ce Prince, qui, pénitent au Bois de Vincennes, ne songea plus qu'à se venger, & à se divertir, dès qu'il en fut dehors.

Avant que ce bonheur arrivât au Duc de Beaufort, le Cardinal fut averti qu'il se tramoit quelque dessein pour le mettre en liberté. Il envoya querir la Ramée, & lui en parla, lui ordonnant d'avoir un soin porticulier d'empêcher que cela n'arrivât. Cet homme lui répondit, qu'à moins que ce Prince ne devint petit oiseau capable de voller par la fenêtré, il étoit impossible qu'il se pût sauver; & la chose étant arrivée, le Cardinal Mazarin montra la Lettre au Maréchal d'Estrées, Oncle du Duc de Beaufort, qui fut étonné de voir qu'un Ministre tout puissant, & si bien averti, n'eût pû détourner les effets de la destinée de ce Prisonnier, qui devoit sortir pour l'accomplissement des grands événemens qui devoient arriver, & où il eut beaucoup de part.

Le

Le Cardinal Mazarin fut en quel- 1648.
que inquiétude du lieu de la Retraite
du Duc de Beaufort. Il eut peur
qu'il ne s'en allât en Bretagne, où
sont leurs principales Terres, & qu'il
n'y fît quelque rumeur, & quelque * Mr.
Faction; mais, un de mes Amis *, à de Sen-
qui le Cardinal communiqua ses pen- neterre.
sées sur ce sujet, le rassûra entière-
ment, & lui dit que ce Prince, n'a-
iant point de Places fortes ni d'Ar-
gent, il ne pouvoit rien faire contre
l'Etat, ni contre lui. Contre l'Etat,
à cause de son impuissance; contre
sa personne, à cause qu'il pouvoit
mieux payer ceux qui le garderoient,
que l'autre ne pouvoit récompenser
ceux qu'il voudroit employer contre
lui. La Reine, me faisant l'honneur
de m'en parler m'e dit aussi, que le
Duc de Beaufort n'étoit point en état
de faire un Parti en France; &, à
l'égard de la personne du Cardinal,
elle ajouta que ce Prince avoit com-
munié trop de fois dans sa prison,
pour avoir pû conserver dans son ame
le dessein d'un assassinat: &, sur ce
que je lui dis que peut-être il deman-
deroit à se racommoder avec son Mi-
nistre,

1648. nistre , & le prioit de le remettre bien auprès d'elle , elle me répondit, *Que Mr. le Cardinal seroit bien fou de le faire , & qu'elle ne lui conseilleroit pas , sçachant bien que Monsieur de Beaufort n'étoit pas capable d'en bien user.*

Le 3
Juin.

Le troisieme Juin , la Reine alla visiter la Reine d'Angleterre , qui de Saint Germain étoit venue à Paris passer quinze jours , en intention de gagner le Jubilé. Notre Régente , après avoir aussi visité le Duc d'Orleans , qui avoit la goutte , commença les Stations ordonnées pour jouir de cette sainte libéralité du Pape , qui avoit été accordée aux Chrétiens par de bons motifs , mais qui avoit servi à Naples aux intérêts du Roi d'Espagne. La France y prit sagement une part toute spirituelle , qui étoit de beaucoup préférable à celle que les Etrangers y avoient eue. La Reine visita trente-sept Eglises , quoi qu'elle ne fût obligée essentiellement qu'à une ; & , par cette exemplaire piété , nous convia d'en faire autant , & de quitter le repos pour le travail , afin d'aquérir par ce travail un repos véritable. Le soir de ce jour , où elle
avoit

avoit eu autant de fatigues, & dévotes, 1648.
& civiles, pour se rafraichir du chaud
qu'elle avoit senti dans les rues, elle
alla se promener dans le Jardin du
Palais Royal, & y passa une bonne
partie de la nuit; car, elle avoit une
fanté qui ne pouvoit souffrir d'altéra-
tion, ni par le serain, ni par les
veilles. Cinq personnes, à sçavoir
Mademoiselle de Beaumont, Made-
moiselle Bertaut ma Sœur, vulgaire-
ment nommée Socratine, à cause de
sa Sageffe, Mr. de Chendenier, Mr.
de Comminge, & moi, eumes l'hon-
neur de l'accompagner en cette Pro-
menade. La conversation y fut agréa-
ble & libre, & nous pouvoit appor-
ter quelque profit. Nous parlames
de ce que l'on doit à Dieu par obli-
gation, & de ce que l'on donnoit
aux Créatures par inclination: nous
confiderames à combien de grandes
choses ce devoir nous engage, & à
combien de maux cette inclination
nous expose. Après avoir examiné
ces deux chapitres, nous trouvâmes
que nous ne donnions rien à qui
nous devions tout, & que nous don-
nions tout à qui nous ne devions rien.

1648. Les deux hommes, qui se trouvèrent de cette petite troupe, avouèrent par équité, & par un sentiment de justice, une partie de leurs crimes, & en reconnurent le dommage : & nous, par sincérité, nous avouâmes librement au nom du sexe, que le trop grand amour que nous avions pour nous mêmes nous en donnoit trop pour les louanges & l'aplaudissement; que souvent la flatterie, que nous devons haïr, nous rendoit trop sensibles à l'amitié des Créatures; & nous conclûmes à notre honte, que la plus sage, & la plus honnête femme, dans l'âge qu'elle se plaît à elle même, & qu'elle desire de plaire aux autres, a des momens où elle n'est ni chrétienne, ni sage : car, au lieu de rendre à Dieu l'hommage qu'elle lui doit, elle desire d'être adorée de tous, & voudroit avoir sur les hommes l'Empire que le seul Créateur y doit avoir. Elle n'est pas sage non plus, parce que la véritable vertu procede du cœur & des sentimens de l'ame, & qu'il est plus facile de conserver le corps exempt de corruption, que l'ame sans dereglement, sans vanité, & fans

fans foiblesse Enfin, nous jugeames ^{1648.}
le genre humain sur ce fondement,
que les deffauts de l'esprit sont pires
de beaucoup que les fautes extérieures,
qui paroissent aux yeux des hommes;
& qu'ainsi, les plus Vertueux, tant
hommes què femmes, qui s'appellent
des Sages mondains, ne le sont gue-
res. Après cette Confession généra-
le, nous suivimes la Reine, qui alla
se coucher; &, quand nous la quita-
mes, l'aurore commençoit déjà à
nous montrer que bien-tôt, comme di-
sent les Poetes, elle nous vouloit en-
richir de ses perles: & cela nous obli-
gea d'être fort paresseuses le lende-
main.

Le Lundi cinquième Juin, le ^{Le 5}
Parlement s'assembla contre les ordres ^{Jun.}
de la Reine: mais le Premier Prési-
dent, voulant quelque fois faire son
devoir, les empêcha de parler, & ne
voulut point donner audience; si-
bien, qu'après avoir été tous assem-
blez dans la Grand' Chambre jusques
à dix heures sans dire mot, il fallut
qu'ils se séparassent: mais, ce ne fut
pas, sans faire de grandes plaintes con-
tre le Chef de leur Compagnie, &

1648. sans murmurer hautement contre lui.

Le lendemain, ils en firent autant; & le Président de Mêmes, après que le Premier Président eut parlé, leur dit, *Qu'ils avoient quelque tort de montrer tumultuairement si peu de respect aux ordres de la Reine; qu'il falloit toujours que les Sujets temoignassent de l'obéissance & de la soumission à leur Souverain; que néanmoins, il leur avoüoit librement qu'il trouvoit qu'ils avoient sujet d'aprehender des chaines bien dures, par les fers qu'ils voioient donner aux autres, & qu'il étoit d'avis que la Compagnie s'employât à y chercher quelque remede; que pour cet effet, il blamoit l'insensibilité de la Grande Chambre, comme il trouvoit à redire à l'impétuosité des Enquêtes; & qu'il étoit d'avis qu'on s'assemblât le Lundi ensuirvant, pour aviser aux moyens de satisfaire la Reine, & d'empêcher que leur Robe ne pût être déchirée, comme celle de leurs Voisins, & de leurs Confreres, qui commençoient à être fort maltraitez; ce qui leur devoit être une marque que bien-tôt il leur en arriveroit autant.*

Jun.

Ce Discours fut blâmé par le Ministre, & la Reine en parla le soir en
se

se deshabillant à Mademoiselle de 1648.
Beaumont, Amie de Madame de Mêmes. Elle se plaignit de ce Président comme d'un homme qui paroissoit avoir de mauvaises intentions; & dit, qu'en parlant de respect & de soumission, il avoit eu sans doute le dessein de fomenter l'esprit de sédition & de révolte dans l'ame de ses Confrères, & qu'elle voyoit bien qu'il se vouloit vanger de ce que le Cardinal s'étoit déclaré Ennemi de d'Avaux son Frere. Ces sentimens lui avoient été inspirez par son Ministre, afin de les publier devant cette personne, pour les faire sçavoir par cette voie au Président de Mêmes, afin qu'il se corrigéât à l'avenir, & qu'il changéât de conduite.

Le huitième Juin, on envoya querir les Gens du Roi, auxquels le Chancelier parla dans le Conseil, en présence de la Reine, de la résolution que le Parlement avoit prise de s'assembler malgré la deffence. Il leur dit que la Reine, en leur deffendant de s'assembler, n'avoit point eu dessein de parler contre les Privileges de leur Corps, mais seulement d'empêcher

1648. cher l'Union des autres Compagnies avec la leur; &, ensuite, il s'étendit amplement sur leur rebellion, sur leur peu de respect, & sur ce que le Roi prétendoit qu'il ne leur appartenoit pas de protéger les autres contre ses volontez.

Le Cardinal, de son côté, envoya querir quelques particuliers du Grand Conseil, & de la Cour des Aides. Il leur parla humainement, à ce qu'ils dirent; mais, avec beaucoup de foiblesse. Il les assûra qu'il les vouloit obliger, leur dit qu'il trouvoit leurs raisons fort bonnes, & meilleures qu'il ne les avoit crues; qu'il leur conseilloit de s'adresser à lui, comme les Dévots font aux Saints à l'égard de Dieu, afin d'impêtrer de même leur grace de la Reine, tant pour eux tous en général, que pour ceux qui en leur particulier avoient été bannis; qu'il leur promettoit de s'y employer, & que cependant il les prioit d'obéir au Roi, & qu'il le falloit ainsi pour l'ordre des choses. Ces douces paroles, dans un tems de Revolte, ne firent aucun effet que celui de causer beaucoup de mépris pour le Ministre,

&

& produire une grande raillerie contre sa mollesse & l'inégalité de sa conduite, qui étoit quelquefois trop haute, puis tout d'un coup trop basse. Ce Conte alla jusques dans les ruelles des Dames; ce qui donna sujet à toute la France de dire, qu'il étoit incapable de la gouverner & de la conduire.

Ce Ministre, pour continuer dans sa maniere ordinaire, fit donner un Arrêt au Conseil d'enhaut, qui cassoit celui du Parlement appelé *l'Arrêt de Jonction* donné en faveur des autres Compagnies. On manda aussi les Gens du Roi, qui, par l'ordre de la Reine, portèrent cet Arrêt d'enhaut au Parlement. On y fit de nouvelles Délibérations; & les Gens du Roi rapportèrent à cette Princesse de vieux Registres, par où ils lui faisoient voir, & à ceux de son Conseil, des Exemples, comme en d'autres occasions les Compagnies Souveraines avoient fait le semblable. Mais, cela ne put rétablir leur innocence; car, il étoit aisé de les juger coupables par l'intention, & par leur conduite toute factieuse & pleine de rebellion. Ils avoient en quelque fa-

1648. çon un juste sujet de travailler à secourir tous les Officiers, & de compatir à leur malheur, par les Supplications & les Remonstrances qu'ils avoient droit de faire à la Reine; mais, la maniere n'en étoit pas bonne, & il étoit aisé de voir que la mauvaise disposition, qui commençoit à paroître dans les esprits, venoit des Cabales qui se fomentoient dans l'Estat contre la Puissance du Ministre.

Le 12
Juin. Le douzième du mois, la Reine, dont la pieté étoit toujours saintement occupée pour honorer la Fête du très saint Sacrement de l'Autel, fit faire en ce saint jour un Reposoir dans la premiere Cour du Palais Roial, où elle fit mettre les plus belles Tapisseries du Roi, & les plus riches Ornemens qu'une grande Reine peut avoir. Elle fit à ce même dessein une Couronne fermée, pour mettre sur l'Autel, à l'endroit où l'on devoit poser le Saint des Saints, faite de toutes les plus belles Pierreries de la Couronne, si riche & si admirable, que si on avoit voulu l'estimer, il auroit été difficile de la pouvoir mettre à prix.

Après

Après avoir adoré Notre Seigneur 1648.
en ce lieu où elle attendit la Proce-
sion, elle l'alla conduire à pied jus-
ques à Saint Eustache, par un grand
chaud. Elle mena avec elle, le Roi
& Monsieur; & le Peuple, la regar-
dant passer, lui donnoit mille béné-
dictions, quoi que déjà il parût un
peu aliéné de l'amour qu'il avoit ac-
coutumé d'avoir pour elle. Le soir,
cette Princesse manda le Lieutenant
Criminel, & lui commanda de faire
sortir des prisons un homme que le
Président de Mêmes avoit fait arrêter
prisonnier, à cause qu'il l'avoit trou-
vé devant sa porte, écrivant les noms
de ceux qui entroient chez lui. Cet
homme avoit néanmoins déclaré,
qu'il travailloit à ce Mémoire par or-
dre de la Cour, & appartenir au Pré-
vôt de l'Isle. Le lendemain, ce gar-
çon sortant de prison vint trouver la
Reine, & lui fit des plaintes contre
le Président de Mêmes; disant qu'il
avoit reçu de grands outrages de ses
gens; & la Reine, en se couchant le
soir, nous dit en riant, qu'elle le
vouloit vanger des maux qu'il avoit
soufferts. Elle le vangea si bien, en

1648. effet, qu'elle commanda au grand Prévôt de l'Hôtel d'aller arrêter les Domestiques de ce Président dont l'homme se plaignoit.

Le Président de Mémes, aiant vû clairement qu'il n'étoit pas trop bien à la Cour, crut être obligé d'agir avec prudence : il quitta la partie ; & dès le lendemain, il envoya faire ses excuses à sa Compagnie, & leur manda qu'il étoit malade, & qu'il avoit besoin de prendre l'air. Il s'absenta pour quelque tems, afin d'éviter les deux extrémitez où il se voioit réduit, qui étoient d'être accusé de foiblesse, s'il parloit dans le Parlement en faveur du Roi ; ce qu'il avoit accoutumé de faire autant que son devoir l'y obligeoit : ou de vouloir se venger, s'il parloit le moins du monde contre ce qui auroit pu paroître contraire à son service. Il fut blâmé par tous ceux qu'il vouloit satisfaire : on murmura contre lui à la Cour ; & ses Amis disoient, qu'il avoit grand tort d'avoir abandonné sa Compagnie en cette conjoncture, où elle entroit en dispute avec son Roi, & où par conséquent elle avoit un
grand

grand besoin d'une assistance aussi forte que celle qu'elle pouvoit recevoir d'un homme comme lui. 1648.

On mit en prison cinq Trésoriers de France, qui avoient écrit des Lettres circulaires à leurs Confreres, les exhortant à ne rien paier des taxes que le Roi leur demandoit, & de se paier eux mêmes sur les deniers qui leur passoient par les mains. Celui qui avoit fait la Lettre étoit un nommé Frotté, homme de bien & zélé pour le bien public. Quand il aprit ce qui étoit arrivé à ses Confreres, dont ses Amis, sans lui en parler, l'avoient sauvé, il alla se présenter à d'Hemery, & se plaignit à lui de ce qu'on ne l'avoit pas pris avec les autres; comme si c'eut été l'offenser & ternir sa gloire & son honneur, que de l'en avoir séparé. Il demeura constamment dans ses sentimens; &, peu de tems après, on fit sortir ces prisonniers, parce qu'en effet le Ministre se portoit toujours de lui même à la douceur & au pardon.

Le quinzieme, le Parlement s'as- Le 15
sembla tout de nouveau sur la pro- Juin.
tection qu'il vouloit & prétendoit

1648. pouvoir donner aux autres Compagnies Souveraines. Il voulut délibérer aussi sur la cassation de leur Arrêt de Jonction, par celui qui leur avoit été porté de la part du Roi : & tous ceux de cette Compagnie conclurent enfin , *que leur Arrêt seroit maintenu par eux , malgré celui du Conseil du Roi qui le cassoit ; que le lendemain, ils s'assembleroient dans la Chambre de Saint Louis, pour en délibérer amplement ; & que les Députez des autres Compagnies y seroient reçus.* Plusieurs, dès ce jour, firent de belles Harangues, pour soutenir leurs opinions, qui toutes alloient à déchirer le Gouvernement & blâmer la conduite du Ministre ; accusans publiquement le Sur-Intendant d'Hémery de concussion & de vollerie. Ce coup fut mortel à la prospérité de la France, & fit espérer à ses Ennemis, que ces brouilleries intestines les alloient remettre dans le bel état dont ils étoient déchus, par l'habile conduite du Cardinal de Richelieu, & par les heureux succès de la Régence. Si cette hardiesse déplut à la Reine & à son Ministre, c'est de quoi il est impossible de douter.

Après

Après le Conseil tenu dans le Cabinet 1648.
sur cette Affaire, il fut résolu qu'on
casseroit tout de nouveau ce dernier
Arrêt du Parlement. La Reine com-
manda à Du-Plessis, Secrétaire d'E-
tat, suivi de Carnavallet & de quel-
ques Gardes du Corps, d'aller au
Palais, & d'apporter au Roi cet Arrêt
si pernicieux au Repos public ; mais,
les Clercs du Palais s'assemblèrent, &
crièrent de telle sorte contre lui &
ceux de sa Compagnie, qu'il les fal-
loit tuër, qu'il fut contraint de reve-
nir sans rien apporter.

Le seizieme, on manda le Parle-
ment en Corps. Il vint à pied au
Pallais Roial, selon la coutûme ordi-
naire. Pour les recevoir authentique-
ment, on assembla les Ducs & Pairs,
les Maréchaux de France, & tous les
Officiers de la Couronne. On mit
un daiz dans le grand Cabinet avec
une estrade dessous, & le Roi & la
Reine étoient sur cet espece de thrô-
ne environnez de tout ce qu'il y avoit
de grands Seigneurs à la Cour. Le
visage de la Reine étoit severe & plein
d'une grave majesté, qui marquoit une
colere menaçante. Le Chancelier
leur

1648. leur fit un grand Discours tirant à la reprimande ; sans néanmoins leur rien dire qui les pût offenser : puis, aiant fait lire leur Arrêt de jonction, leur remontra la faute qu'ils avoient faite de se joindre comme gens factieux aux autres Compagnies. Il leur fit voir combien, par là, ils avoient fomenté la rebellion, & la desobéissance parmi les Sujets du Roi, qu'ils étoient obligez au contraire de maintenir dans le respect & dans l'ordre des Loix. Il fit lire tout haut l'Arrêt du Conseil d'enhaut, qui cassoit le leur ; & leur prouva que le Roi, pour maintenir son Autorité, avoit été forcé de faire ce qu'il avoit fait : &, venant à celui qu'ils avoient donné le jour précédent, où sans avoir égard au commandement du Roi, ils maintenoient cette Jonction, il s'étendit là-dessus, leur representant les grandes & nuisibles conséquences qui suivoient leur action ; & dit, que quand elle auroit pû être accompagnée de bonnes & innocentes intentions, elle ne pouvoit que produire beaucoup de mal à l'Etat, de très mauvais effets pour la France, & donner de grandes esperances

rances aux Ennemis. Il conclut, 1648.
enfin, par la lecture d'un autre Arrêt
donné par le Roi ce même jour; &
ce dernier contenoit un grand raison-
nement sur toutes les choses presentes
& passées, & cassoit non seulement
celui qu'ils avoient donné en faveur
de la Jonction de toutes les Compagnies,
mais encor celui qu'ils avoient
donné le jour précédent quinzieme du
mois; avec deffenses expresses de s'as-
sembler avec les Députez des autres
Compagnies. Il leur ordonna de la
part du Roi, de s'employer seule-
ment à rendre la Justice à ses Sujets,
sans se plus mêler des Affaires de l'E-
tat. Il leur dit que le Roi seul pre-
tendoit y avoir droit, comme son
propre heritage, & le pouvoir gou-
verner à sa volonté, ou par lui, ou
par ses Ministres; que les voix dans
leurs Assemblées avoient été comp-
tées, & non pas pesées; que dans la
Compagnie, il y en avoit eu de Sa-
ges; que sa Majesté étoit fâchée de ne
les pouvoir separer des autres, pour
les pouvoir dignement recompenser,
& les louer publiquement en cette oc-
casion; mais, qu'elle en feroit la dif-
ference

1648. fERENCE quand il seroit tems de le pouvoir faire: &, à l'heure même, fit commandement au Greffier, d'aporter à la Reine la feuille du dernier Arrêt avant les vingt-quatre heures passées.

Le Premier Président voulut répondre; mais la Reine l'interrompit, & lui dit qu'elle ne vouloit point de Réponse; qu'en son particulier, elle connoissoit ses bonnes intentions; que cela suffisoit; & qu'à l'égard des Factieux, qui troubloient le Repos de l'Etat, elle les assûroit, *S'ils n'obéissent aux commandemens du Roi, de les punir en leur personne, en leurs biens, & en leur posterité.*

Malgré cette Cérémonie, aussi-tôt qu'ils furent retournez, ils s'assemblerent après-midi, & deffendirent tous d'une voix au Greffier de porter la feuille de leur Arrêt à la Reine, selon qu'elle leur avoit commandé. Ils mandèrent de plus aux Députez des autres Compagnies, qui étoient dans la Chambre de Saint Louis, qu'ils ne pouvoient s'assembler alors avec eux, que premièrement ils n'eussent délibéré entr'eux sur ce qui leur avoit été

été

été ordonné de la part du Roi. Les Politiques, qui raisonnoient dans le Cabinet, sur les Affaires presentes, disoient tous, que le peu de cas que le Parlement faisoit des deffenses de la Reine, devoit obliger le Ministre à le punir, se servant contre lui, pour soutenir l'Autorité du Roi, des moiens qu'une juste vigueur peut fournir en de telles occasions; mais, outre que beaucoup de gens, à qui la Puissance du Favori déplaisoit, ne desapprouvoient pas tout-à-fait ce que faisoit le Parlement, ceux mêmes, qui paroissoient conseiller le châtiment, n'auroient pas souhaité que le Cardinal eut suivi leur avis. Si cette voie eut été un remede assuré à ce mal, ils ne l'auroient pas enseigné; parce que tous vouloient sa perte, & eussent été au desespoir qu'il eut fait ce qu'il falloit faire, pour empêcher les malheurs qui la leur pouvoient faire esperer: de sorte que ce Ministre, manquant de bons conseils, & à ce qu'on a cru de fermeté, il laissa passer les occasions d'arrêter ce torrent dans le commencement de son cours; &, cette tolerance augmentant de

1648.

1648. de beaucoup l'audace du Parlement , les jours suivans il continua de s'assembler , & témoigna dans son unité une grande & ferme résolution de soutenir ses intérêts contre le Roi.

Le Ministre , qui ne voulut point pousser les choses à l'extrémité , prit le parti de la douceur & de l'humilité , comme les autres prenoient celui de la force & de la fierté. Les choses ne pouvoient pas subsister , les uns menaçans sans faire de mal , & les autres offensans sans rien craindre : il falloit nécessairement que leur hardiesse donnât de la crainte au Ministre ; ou que lui , n'en voulant point avoir , leur fît naitre la terreur dans l'ame , par les effets de la Puissance Souveraine ; mais , il ne prit pas cette voie : il rendit les armes , & suivit , malgré les maximes ordinaires de la Politique , celles de la tolérance de la douceur.

Le Parlement , de son côté , n'envoya point la feuille qu'on leur avoit ordonné d'apporter à la Reine : tous opinèrent hautement que leurs Arrêts auroient lieu , & que celui du Roi seroit nul ; & fut arrêté qu'ils s'assembleroient , malgré les défenses de la Reine , dans la Chambre de S. Louis.

Ils

Ils murmurèrent fortement , & firent 1648.

connoître par leurs Harangues , que non seulement leurs intérêts , le droit annuel pour eux , & celui des Officiers , les animoient avec justice ; mais , ils déclarèrent qu'outre cela , ils vouloient prendre connoissance de l'Administration des Finances , & se mêler de reformer l'Etat qu'ils maintenoient n'être pas bien gouverné. L'Avocat Général , voulant un peu s'aquiter de son devoir ; & , comme l'Homme du Roi , représenter au Parlement l'excès de leur hardiesse , leur dit qu'ils en étoient venus si avant , qu'il falloit que l'Autorité Royale fut dégradée , ou que celle de leur Compagnie fut anéantie ; & leur conseilla , en homme sage , d'apporter quelque modération à leur emportement. Il fut traité de ridicule par toute la jeunesse des Enquêtes , comme s'il eut dit les plus grandes impertinences ; & celui , qui en tant d'occasions avoit montré tant de partialité pour les intérêts du Parlement & du Public , au premier mot qu'il voulut dire en faveur de l'Autorité du Roi , fut maltraité , & forcé de se taire. Tous lui répondirent , qu'il avoit

1648. avoit tort de leur faire des Remontrances; qu'ils étoient tous bons Serviteurs du Roi aussi-bien que lui; que ce qu'ils faisoient n'étoit que pour son service; & qu'ils vouloient seulement réformer les abus de l'Etat, & particulièrement le mauvais usage des Finances.

Le Ministre, voyant donc que ces Mutins tenoient ferme contre lui, se résolut d'aller a eux, & de regagner ces esprits farouches, par la facilité & l'intérêt. La Reine, qui les avoit menacés en Souverain qui n'appréhendoit rien, & qui croioit avec beaucoup d'apparence de raison, que l'Exil & la Prison pouroit remedier à ces desordres, eut de la peine à se résoudre de suivre les Sentimens du Cardinal. Elle disoit à ceux qu'elle croioit de ses Amis, qu'il étoit trop bon, & qu'il gêneroit tout, en voulant acquérir les bonnes grâces de ses Ennemis. Elle avoit un grand mépris pour la Robbe, & ne pouvoit pas s'imaginer que cette portion des Sujets du Roi pût l'incommoder, ni apporter du changement dans ses Affaires. Elle ignoroit les grands Evénemens, qui, par des commencemens bien moindres,

des , ont renversé les Roiaumes les 1648.
plus puissans , & ruiné les Empires les
plus affermis ; de sorte que ne con-
noissant que sa grandeur , & le Faste
extérieur qui environne les Rois par
tant de Gardes & de Suite , (quoi
que sa vertu lui en fit mépriser l'éclat)
cet éclat la rendoit incapable de con-
cevoir que sa Régence, qu'elle voioit
accompagnée de tant de gloire , pût
recevoir quelque Révolution par cette
voie. C'est pourquoi, elle proposoit
le chatiment, comme un remede qui
devoit indubitablement arrêter la Ré-
volte dans sa source : & ce sentiment
étoit tout à fait selon le bon sens, &
l'avis des plus habiles de la Cour. Sou-
vent elle disoit à ses familiers, qu'elle
ne consentiroit jamais que cette Ca-
naille, voulant parler des Gens de Ro-
be , attaquât l'Autorité du Roi son
Fils ; si bien que son Ministre , qui
n'avoit pas cru que leur audace pût
arriver au point de se voir contraint
de céder, fut enfin fâché d'avoir ai-
gri l'esprit de la Reine contre le Par-
lement. Cette Princesse , qui avoit
de la douceur & de la bonté, a-
voit néanmoins une fermeté nomp-
reille, qui marquoit assez, que pour peu
qu'elle

1648. qu'elle eût été soutenue, elle auroit suivi les maximes de la severité avec assez de force & de vigueur dans cette rencontre, où il s'agissoit de punir la hardiesse des Sujets du Roi, qui vouloient s'oposer à son Autorité. Elle étoit excusable d'avoir ce sentiment & cette severité bien conduite & bornée de la raison & de la douceur, qui paroissoit en elle dominer quasi toujours ses qualitez contraires. Il est à croire, que quelques Exilez l'auroient sauvée de beaucoup de maux : car, sans doute que leur disgrâce eût été suivie des effets de sa bonté, qui l'obligeoit à ne faire tort à personne, & à laisser jouir les Officiers de leurs Biens, & de leurs Charges, comme par le passé; mais, elle étoit destinée à suivre souvent les volontez de son Ministre, & il falut qu'elle consentit à ce qu'il desira de faire en cette occasion. Il résolut donc avec le Duc d'Orleans & le Prince de Condé, de faire offrir au Parlement tout ce qu'il demandoit. Il comprit alors, qu'il avoit trop poussé les Compagnies Souveraines, & il voulut que sa douceur en fût le remede. Les Princes, & le Car-

Cardinal Mazarin se trouvèrent de même avis sur ce chapitre : & comme ^{1648.} un jour ils parloient ensemble de la Reine, & de sa fermeté, le Ministre leur dit, qu'il desiroit fort de pacifier toutes choses, & que la Reine étoit vaillante comme un Soldat, qui a du courage lors qu'il ne connoit pas le peril. Selon cette dernière résolution, l'on fit assembler chez le Duc d'Orleans tous les Doiens de chaque Chambre. Ce Prince leur parla cordialement, les assûra de sa Protection auprès de la Reine, leur promit d'interceder pour eux, & leur fit espérer qu'on leur donneroit tout de nouveau le droit annuel gratis. On leur demanda de ne plus protéger les Maîtres des Requêtes, & on leur fit entendre que s'ils vouloient seulement faire semblant d'être sages, on leur promettoit tout bas à l'oreille, qu'ils seroient bien-tôt rétablis; que de même, abolissant ce nom de Jonction, on leur promettoit de ne rien demander aux autres Compagnies, dont ils prenoient la deffense, & de faire rappeler les Exilez. Le Chancelier les exhorta de tout son pouvoir à rece-

1648. voir de bonne grace les faveurs que la Reine leur accordoit par l'entremise de Monsieur Oncle du Roi. Le Cardinal leur fit aussi un grand Discours, qui contenoit la même chose, & qui conduoit à les prier de considérer que leur offrant tout ce qu'ils pouvoient desirer de la bonté de la Reine, *Ils seroient coupables envers les Peuples, en refusant ces graces, de tous les maux qui pouvoient arriver, & qu'ils en répondroient devant Dieu & les Hommes, & en porteroient le blame dans la Postérité.* Cela fait, on espéra que les Affaires s'accommoderoient; car, les Prédidens qui sont toujours plus de la Cour que les Conseillers, avoient fait espérer au Cardinal Mazarin, que moiennant cette douceur, la Compagnie deviendroit sage: mais, ils ne se trouvèrent pas véritables dans leurs jugemens, ni la Politique du Ministre avantageuse à l'Etat; ce qui nous marque fortement, que la corruption des hommes est telle, que pour les faire vivre selon la raison, il ne faut pas les traiter raisonnablement; & que, pour les rendre justes, il faut les traiter injustement. Jusques là

là , le Parlement avoit eu quelque droit de s'opposer à ce qu'on avoit voulu faire aux Compagnies Souveraines; & , dans le vrai , le Public a besoin de cette Protection contre la souveraine Puissance , laquelle seroit quelquefois à craindre entre les mains des Ministres , si elle n'avoit les bornes que les Rois mêmes ont voulu y mettre par l'entremise des Parlemens. Si cette celebre Compagnie eût seulement pris soin d'accompagner ses actions , & ses paroles d'une plus grande soumission pour les ordres du Roi , & de la Reine , leurs intentions pouvoient être louables , & leurs très humbles Remonstrances pouvoient trouver leur justification dans les Loix de l'équité , dans celles de l'Etat , & dans l'opinion des gens de bien ; mais , en méprisant la bonté que la Reine consentit d'avoir pour eux dans cette occasion ils devindrent criminels , & firent clairement voir , que la passion , l'injustice , & l'intéret des caballes où ce Corps étoit entré les faisoient agir , & non pas le Bien-public. On peut dire de plus , que le Cardinal fut blâmé d'en avoir usé de

1648.

164³. cette maniere; parce que le succès le fit attribuer à foiblesse. Il auroit fait honte aux Tirans par cette action; s'il eût rencontré des hommes vertueux, dont l'intention eut été droite; & bien loin d'en être meprisé, en eût mérité des louanges éternelles, puis que la rigueur est de soi mauvaise, & que si la malice des inférieurs n'obligeoit ceux qui les gouvernent à s'en servir, ceux qui seroient les plus opposez à ces maximes, seroient sans doute les plus dignes de respect, & ceux dont la gloire seroit la plus estimable. Cette journée des-honora le Ministre, parce qu'il avoit été prodigue des faveurs de son Roi; & que par cette profusion il avoit attiré, par le refus de ceux du Parlement, une grande diminution à la Puissance Roiale: mais, dans le vrai, elle leur étoit plus honteuse qu'à lui, puis qu'elle étoit une marque certaine de l'iniquité de cette Compagnie.

Avant cette Conference si remarquable en ses circonstances, la Reine, par l'avis du Cardinal, voulut voir & entretenir Château-neuf, & l'envoia querir à Mont-rouge, pour
prendre

prendre son avis sur les Affaires présentes. Les Politiques de la Cour, ^{1648.} qui trouvèrent cette Action étonnante, & qui en voulurent pénétrer le fonds, crurent qu'alors le Ministre balançoit entre la rigueur, & la clemence; & que dans cette pensée, il voulut, par la visite d'un homme, dont l'esprit avoit toujours paru hardi, persuader au public, que ce qui se feroit pour châtier le Parlement venoit de ses conseils. Mais lui, craignant quelque finesse de cette nature, parla à la Reine selon ses soupçons, lui disant toujours, sur toutes les questions qu'elle lui fit, que ne connoissant point le fond des Affaires, il étoit impossible qu'il pût lui donner aucun conseil.

Le lendemain, les Chambres s'as- ^{Le 22} semblèrent à l'ordinaire; &, bien loin ^{& 23} de se tenir pour contentes, leurs Dé- ^{Juin.} liberations allèrent à faire remerciement au Duc d'Orleans du soin qu'il prenoit de leurs intérêts. Ils témoignèrent vouloir refuser les graces que la Reine leur avoit offertes, & demandèrent que Remonstrances lui fussent faites, pour lui témoigner que

1648. ce n'étoit point pour leur intérêt qu'ils prétendoient s'assembler; mais, que comme bons Serviteurs du Roi, ils desiroient travailler à réformer les Abus de l'Etat, & la supplier que pour cet effet Sa Majesté ne trouvât point mauvais qu'ils suivissent leur première résolution. Ils demandèrent outre cela, que l'Arrêt qui avoit été prononcé contr'eux fut annullé, & le leur tenu bon & vallable. Cette hardiesse donna un sensible déplaisir au Ministre, qui, s'étant mis au lit ce jour-là de meilleure heure qu'à l'ordinaire, outre le dépit de toutes ces mauvaises Avantures, dit à un de ses Amis avec beaucoup de chagrin, que le Chancelier & le Sur-Intendant l'avoient laissé tomber en confusion, & qu'ils s'en repentiroient.

On reçut alors la nouvelle de la mort du Roi de Pologne, qui ne causa nul déplaisir à la Reine, que celui de prendre le deuil. Elle n'étoit pas assez satisfaite de sa Veuve, à qui elle avoit mis la Couronne sur la tête, pour s'inquiéter de sa fortune; &, quand elle auroit voulu prendre part à ses intérêts, il y auroit eu plus de
de

de quoi se réjouir avec elle , que de 1648.
sujet de la plaindre. Elle avoit perdu
un Mari, qui ne l'avoit pas bien trai-
tée, qui étoit haïssable de sa person-
ne, & qui selon les apparences laissoit
pour Roi un de ses Freres qui ne la
haïssoit pas. Il avoit dessein de l'é-
pouser, au cas qu'il pût être élu Roi
à la place de son ainé pour comman-
der ces Peuples. Sa naissance, ses amis,
& l'assistance de la Reine de Polo-
gne, qui avoit de l'argent & du cré-
dit, lui donnoient lieu d'esperer ce
bonheur; & toutes ces choses arrivé-
rent en effet quelque tems après, au
contentement de l'un & de l'autre.

La veille de la Saint Jean, le Roi,
pour attirer par les yeux l'amour &
le cœur de ses Sujets, prit la place
du Duc de Montbazon, Gouverneur
de Paris. Il se trouva à la Cérémo-
nie du Feu de la Greve, que la Ville
fait faire en ce jour. Il l'alluma lui
même; & la Reine lui tint compa-
gnie en cette incommode Fête, qui
lui couta bien du chaut, & de la fati-
gue. Pour montrer plus de confian-
ce au Peuple, il y fut sans Gardes,
ni grand appareil.

1648. Le Cardinal, pour continuer de marcher dans la route qu'il avoit choisie, fait offrir aux Maîtres des Requêtes, que s'ils veulent faire supplier la Reine par le Chancelier de les rétablir, il leur promet qu'ils le feront aussi-tôt; mais, ils le refusèrent, & lui répondirent, après l'avoir très humblement remercié, qu'ils ne pouvoient se départir du Parlement, qui avoit voulu prendre leur Protection.

Pour revenir au Parlement, dont les demarches faisoient alors toute l'occupation de la Cour, après avoir fait plusieurs Délibérations, leur dernier Arrêté fut de remercier Monsieur, de députer vers la Reine pour justifier leur Arrêté du treizieme Mai & la sincerité du Parlement, se plaindre des paroles injurieuses qu'on leur a dites en sa présence, des Arrêts du Conseil, en demander la suppression & la liberté des Prisonniers, & assûrer Sa Majesté, qu'il ne se passera rien dans la Chambre de St. Louis que pour le bien de son service.

La crainte, qu'on avoit de pis, fit trouver cette conclusion supportable. On crût qu'ils viendroient faire des
Pro-

Protestations de fidélité & de service ^{1648.}
à la Reine, qui pourroient porter les
Affaires à quelque Accommodement.
Le lendemain, elle les reçut dans sa
petite Gallerie. Auprès d'elle étoient
le Duc d'Orleans, le Cardinal, &
les autres Ministres, selon l'ordre ac-
coûtumé : & comme on espéroit quel-
que douceur de leur part, on les re-
çût les portes ouvertes : mais, il arri-
va le contraire de ce qu'on avoit es-
péré. La Remontrance du Premier
Président fut si forte & si hardie,
qu'elle surprit tous les Auditeurs ; &
la Reine en parut offensée. Je l'ai
voulu insérer ici, afin de mieux faire
connoître à ceux, qui pourront voir
ces Mémoires, quel étoit l'esprit de
cette Compagnie, & l'audace de leur
Entreprise. En voici les principaux
Points, que j'ai remarqués moi-mê-
me, pour l'avoir entendue pronon-
cer.

1648.

SOMMAIRE DE LA HARANGUE
DU PREMIER PRÉSIDENT.

SON Discours roula sur ce que
 „ les Souverains devoient plutô
 „ regner par Amour que par Crain-
 „ te, & que la Justice étoit le prin-
 „ cipal lien entre le Souverain, & le
 „ Peuple. Que cette Justice rendue
 „ par le Ministère des Officiers, les-
 „ quels la distribuoient aux Peuples,
 „ se voïoit aujourd'hui vexée de tous
 „ les côtez. Que l'on avoit toujours
 „ crû, que le tems étoit les Souve-
 „ rain remede à tous maux; mais,
 „ qu'au contraire, ceux dont ils se
 „ plaignoient empiroient par le tems,
 „ & qu'il falloit croire que la conti-
 „ nuation iroit bien-tôt à miner
 „ l'Autorité du Roi, & le bien de
 „ son Etat. Qu'il ne restoit plus
 „ que le Parlement à servir de bar-
 „ riere pour empêcher les Desordres
 „ dans lesquels cette Autorité étoit
 „ tombée. Qu'on avoit persuadé à
 „ Sa Majesté, qu'il ne leur étoit pas
 „ permis de s'assemb'er, quoi que ce
 „ fût chose ordinaire; & que ce mot
 d'U.

„ d'Union avoit tellement choqué l'es- 1648.
„ prit de ceux qui lui donnoient ces
„ pernicious Confeils, dont le con-
„ tre-coup sembloit fraper l'Autorité
„ Roiale, qu'on avoit voulu les
„ faire passer pour des Personnes fac-
„ tieuses & seditieuses. Que ces Ac-
„ cusateurs meritoient bien mieux
„ ce titre, que ceux qui n'avoient
„ jamais eu d'autres intentions, que
„ celles que leur innocence, & le
„ respect qu'ils devoient au Roi,
„ leur pouvoit inspirer. Qu'ils
„ étoient obligez de faire entendre à
„ Sa Majesté, que ces mêmes Per-
„ sonnes lui avoient celé l'exemple
„ de mil six cens dix-huit, où ils
„ s'étoient assemblez pour les Affaires
„ Publiques, même pour les Rentes
„ des Aides. Que le Prince alors
„ avoit approuvé tout ce qui s'y
„ étoit fait, aiant connu que toutes
„ les choses s'y étoient passées pour
„ le bien de son Service. Que quand
„ il pensoit à cette élévation de
„ Thrône, devant lequel depuis peu
„ de jours le Premier Parlement
„ de France avoit fait Amande hono-
„ rable, où leurs Arrêts du troisié-

1648.

„ me Mai & quinziesme Juin avoient
 „ été lûs publiquement, & cassez par
 „ celui du Conseil; & diffamé par
 „ des Accusateurs coupables, contre
 „ des Innocens accusez de divers Cri-
 „ mes, & d'autant d'Injures, qui
 „ avoient été publiques, ils étoient
 „ obligez de faire entendre à Sa Ma-
 „ jesté, qu'ils étoient bien instruits,
 „ que cette Injure ne procedoit pas
 „ de sa part; qu'ils n'étoient que
 „ trop certains de sa Vertu, de sa
 „ Piété, & des extraordinaires Sen-
 „ timents de sa Bonté. Aussi, qu'ils
 „ ne doutoient point quelle ne fût
 „ bien-tôt desabusée des mauvaises
 „ impressions que ces Personnes lui
 „ avoient données; & que, dans peu
 „ de tems, elle auroit sujet de le
 „ croire: & conclut, qu'il avoit
 „ charge du Parlement de lui faire
 „ entendre la justice de leur Arrêté,
 „ la supplier très humblement de
 „ vouloir faire la suppression de
 „ l'Arrêt du Conseil du 8 Juin 1648
 „ donné contre eux, trouver bon
 „ que les leurs subsistassent en leurs
 „ Registres, comme aiant été don-
 „ nez. *Avec Pouvoir & Justice, &*
 „ qu'il

„ qu'il lui plût donner une Déclara- 1648.
„ tion de l'Innocence du Parlement,
„ qui avoit été accusé , & injurié,
„ sans juste cause. Qu'il ne se feroit
„ rien dans leurs Assemblées , qui ne
„ fût pour le bien du Service du Roi,
„ pour celui du Public , & repos de
„ son Etat. Qu'il la conjuroit très
„ ardamment de leur continuer
„ l'honneur de sa Bienveillance, avec
„ protestation qu'ils étoient ses très
„ humbles , & très obéissants , &
„ très fidelles Serviteurs. „

Après que cette Harangue fut finie, la Reine, toute interdite, fit approcher les Gens du Roi, & leur dit que dans peu de jours elle feroit sçavoir ses volontez au Parlement.

L'état de la France étoit tel, qu'il n'étoit plus tems de se porter à la Rigueur, sans la hazarder à de grandes Revolutions. Le Parlement avoit trop usurpé d'Autorité. En refusant les graces, qu'on leur avoit offertes, ils avoient montré au Peuple qu'ils ne demandoient que le Bien public, & le Remede des Desordres de l'Etat. Ce même Peuple étoit ac-

1648. cablé de Taxes & de Tailles : le Roiaume étoit apauvri par le longues Guerres ; tout le monde étoit mal content. Les Courtifans haïffoient le Ministre, tous vouloient le changement par dereglement d'esprit, plutôt que par raison. Le Ministre étant meprisé, chacun prenoit la liberté de suivre son caprice ; si bien qu'il leur paroïssoit très juste de crier contre les Partisans, qui en effet sembloient être les seuls qui triomphoient des Miseres publiques. Les gens-de-bien, sans considérer que c'est un mal quelquefois nécessaire, & que tous les tems à cet égard ont été quasi égaux, espéroient par le desordre quelque plus grand ordre ; & ce mot de *Réformation*, leur plaisoit autant par un bon principe, qu'il étoit agréable à ceux qui souhaitoient le mal, par l'excès de leur folie, & de leur ambition : de sorte que tous, par différens motifs, s'emportoient à pester contre la Reine, & contre son Ministre ; sans considérer, qu'il n'étoit pas juste de souffrir que le Parlement prit l'Autorité de reformer l'Etat à sa volonté, & que cette Réformation portoit
en

en conséquence la Destruction de la Monarchie , par le bouleversement ^{1648.} qu'un mélange si monstrueux , si opposé à nos Loix , & si funeste à la Roiauté , devoit causer à l'Etat. Ces Loix contiennent en elles , sans doute , les regles necessaires à la conduite des Peuples , & à leur bonheur : elles sont équitables , la Justice en est le fondement , & l'Autorité Roiale en est & en doit être le soutien ; mais , il faut aussi comprendre , en les observant selon que nous le devons faire , qu'elles nous soumettent , par l'ordre de Dieu , à la Puissance suprême & unique de nos Rois , sans qu'il nous soit loisible , sous aucun prétexte d'y pouvoir jamais manquer. Si les Parlemens avoient eu le pouvoir de corriger leur fautes , & celles de leurs Ministres , nous ne sçavons pas si ceux qui les composeroient n'en feroient pas de plus grandes , s'ils ne banniroient point la vertu , de dessus le Trône , pour y placer le vice , & si l'ambition & les passions de plusieurs ne seroient pas beaucoup plus dangereuses que celles d'un seul.

Par la docilité du Cardinal Mazarin ,

1648. rin, & par les offres qu'il avoit faites à cette Compagnie, elle avoit dû voir, que si de bonne foi ils eussent aperçu quelque desordre dans les Finances, & qu'alors ils en eussent demandé modestement la réformation, elle leur auroit été accordée. Si par leur fidélité ils avoient servi le Roi utilement, & que par leurs très humbles Remontrances les Peuples eussent pû recevoir du soulagement, ils auroient aquis cette réputation d'être des Juges & des Sujets sans reproche : ils auroient pû mériter cette gloire, que les Rois même à l'avenir auroient dû estimer en eux la probité, qui les auroit fait agir adroitement pour le Bien du Public, & le Bonheur de l'Etat. Mais, ils étoient fort éloignés de ses sentimens, & leur audace demesurée fit croire au Ministre, que le meilleur parti étoit celui de la dissimulation. Il se résolut donc de faire cette Réponse au Parlement, qui fut infiniment blâmée par les deux Partis. Le vingt-neuvieme au soir, on leur manda par les Gens du Roi, *Que la Reine a si bonne opinion de leur Fidélité, qu'elle ne peut croire que leurs Assemblées puissent être*

Le 29
Juin.

être

être par leur volonté en aucune façon pré-1648.
judiciables au Service du Roi : que cela
étant, elle leur permet de s'assembler,
pourvu que toutes leurs Délibérations
aient à finir dans la Semaine.

Le soir du trentieme, le Cardinal Le 30.
dit à la Reine devant toute la Cour, Juin,
qu'il venoit de recevoir des Lettres de
Flandres, par lesquelles, on lui man-
doit que les Ennemis prenoient cœur,
sur les nouvelles qu'ils avoient du
procédé du Parlement; & qu'on avoit
tellement commenté sur l'Histoire,
qu'ils croioient Paris en armes; que
cela, quoi que faux, faisoit un mau-
vais effet pour les Affaires du Roi, &
animoit les Etrangers à tout entre-
prendre. Comme il se sentoit alors
battu de la tempête, il affectoit telle-
ment l'humilité, qu'il dit ce même
soir à Madame de Senécey, qui lui
parla de ses Nieces, qui étoient en-
core auprès d'elle, qu'il la prioit de
les nourrir en simples Demoiselles;
qu'il ne sçavoit encore ce qu'elles de-
viendroient non plus que lui. Et
comme il sçavoit qu'on l'accusoit de
prendre de l'argent, il montrait au-
tant qu'il lui étoit possible, de n'être
point

1648. point intéressé, & disoit qu'il ne souhaitoit de la Fortune & du Bien, que pour en faire part à ses Amis.

Les Députez du Parlement, & des autres Compagnies Souveraines, s'assemblèrent dans la Chambre de Saint Louïs, selon leur volonté, & le consentement de la Reine. Ils lui avoient extorqué cette permission malgré elle, dont ils faisoient peu de cas, aussi bien que de ses graces, & des douceurs de son Ministre. Les premieres Propositions qu'on y fit furent hardies séditiones, & toutes en faveur du Public & du Peuple, afin de s'en faire aimer, & de se donner de la force, par celle qui fait la force même des Rois.

„ I. La première Proposition fut de
 „ remettre au Peuple le quart des
 „ Tailles qui se donnoit aux Parti-
 „ sans.

„ II. De redonner au Peuple ce qu'ils
 „ devoient des dernieres années, les-
 „ quelles ils ne pouvoient paier par
 „ leur insolvabilité.

„ III. De revoquer entierement les
 „ Intendans des Provinces, qui profi-
 „ toient, à la foule du Peuple, de
 „ tels

„ tels Emplois ; & rendre reponfables
„ des deniers du Roi les Tresoriers 1648.
„ de France , les Elus , & les autres
„ Officiers commis à cet effet.

„ IV. Que nulle personne ne pourra
„ être mise en prifon , que passé
„ vint-quatre heures il ne foit inter-
„ rogé par le Parlement , qui à l'ave-
„ nir doit prendre connoiffance de la
„ caufe pour laquelle il y fera mis.

„ V. Que nulles Impofitions ni Ta-
„ xes ne pourroient être mifes fur le
„ Peuple , fans que les Edits en fuf-
„ fent dument vérifiez.

„ VI. Qu'il fe fera une Chambre de
„ Justice , compofée des quatre
„ Compagnies Souveraines , pour ju-
„ ger fouverainement des Abus &
„ Malverfations qui fe font faites
„ dans les Finances. „

Voilà les principales Propositions
qui fe firent dans cette Affemblée ,
qui ne devoit travailler que pour le
Service du Roi. La Reine , dans
cette extremité , pour éviter que le
Parlement ne rétablît les Maîtres des
Requêtes de fa propre Autorité , leur
fit ce bien , fans qu'ils le lui deman-
daffent. Après les avoir interdits &
con-

1643.

damnez de sa propre bouche, elle fut forcée, malgré le mepris qu'ils avoient fait de ses graces, de les remettre dans leur premier état: & pour couvrir la honte de la Roiauté, on se servit de l'entremise de Monsieur Oncle du Roi, qui, sur un Compliment que quelques-uns de leur Compagnie lui firent; pour le remercier de ce qu'il avoit temoigné les vouloir favoriser, leur offrit encor tout de nouveau d'y travailler; & eux, après en avoir eu la permission du Parlement, l'acceptèrent volontiers. Ils commençoient à n'être pas si contens de ce que cette Compagnie vouloit retrancher les Intendans, parce que ces Emplois paroissoient leur appartenir, & qu'ils y faisoient leurs affaires.

Le 4
Juillet.

Les jours suivans, on continua les Délibérations commencées, & le Rapport s'en faisoit à la Grande Chambre, où se donna un Arrêt le quatrième du mois, qui revoquoit les Intendans des Provinces, comme gens qui ruinoient le Peuple par leurs volleries; & les Maitres des Requêtes y signerent les premiers, comme amateurs de la Chose publique, ainsi que
de

de véritables Romains. Cela se fit, sans faire aucune mention dans cet Arrêt, de la volonté ni du consentement du Roi. 1678.

Le sixieme, le Duc d'Orleans alla au Parlement, & par un grand Discours qu'il leur fit, il tâcha de leur montrer combien leur procedé donnoit de fausses esperances aux Ennemis, qui enfin se pourroient rendre véritables contre leurs intentions, s'ils ne prenoient le parti du Roi aussi bien que celui du Public; que nonobstant les dangereuses conséquences de leur conduite, la Reine ne trouvoit point mauvais la volonté qu'ils avoient de remedier aux Defordres de l'Etat; mais, qu'elle desiroit que ce fût sans blesser la grandeur & le bonheur de la France; que pour cet effet, elle les prioit de surseoir l'exécution de l'Arrêt qu'ils avoient donné contre les Intendans des Provinces: & Monsieur leur offrit pour conclusion une Conference sur toutes leurs Propositions, dans laquelle il leur promit sa protection & une entiere sincerité pour toutes les choses qu'on y traiteroit, comme un Prince, qui n'ayant

1648. n'ayant trompé personne, ne voudroit pas commencer par une Compagnie pour laquelle il avoit beaucoup d'affection; & finit par quelques paroles de compliment.

Ce même jour, les Maitres des Requêtes vinrent au Palais Roial en Corps, remercier la Reine de la grace qu'elle leur avoit faite de les rétablir. Sa Majesté les reçut dans son grand Cabinet avec sa compagnie ordinaire, qui étoit le Duc d'Orleans, le Cardinal, le Chancelier, & les quatre Secretaires d'Etat. Leur Harangue fut humble, & pleine de reconnoissance. Ils allèrent aussi chez Monsieur, Oncle du Roi, & finirent par le Cardinal Mazarin.

En même tems arriva un Courier de Catalogne, qui aprit à la Reine que le Maréchal de Schomberg, qui commandoit les Armées du Roi en qualité de Vice-Roi dans ce Pais de Conquête, étant dans le commencement de l'Entreprise de Tortose, qu'il avoit assiégée depuis peu, fut averti que les Ennemis, avec plus de forces que lui, alloient assiéger Flix; qu'il avoit été renvitailler cette Place, & y
jetter

jetter des hommes, puis étoit revenu
achever son Entreprife, avec espoir
d'y réüffir. 1648.

De Naples on ſçut que les Eſpa-
gnols aiant appris que Jenare Aneſe
vouloit encor leur faire quelque trahi-
ſon, ou feignant de le croire pour
avoir un prétexte d'en uſer ſelon leurs
maximes, le firent arrêter priſonnier;
& comme cette Nation eſt accoutu-
mée à ne pas pardonner, on crut a-
lors qu'ils le feroient mourir, & van-
geroient par là le Duc de Guiſe, qui
étoit toujours dans leurs fers. Un peu
après arrivèrent des nouvelles, que le
Maréchal du Pleſſis, qui commandoit
les Troupes du Roi en Italie ſous le
Duc de Modene, avoit défait le Mar-
quis de Caracene, qui étoit Général
de celles d'Eſpagne; mais, pour tri-
but de cet honneur, il y perdit un
Fils, qu'il regreta beaucoup.

A l'égard du Parlement, le ſept &
le huit ſe paſſèrent en Conférences à
Luxembourg. Ils témoignèrent tous
beaucoup de ſatisfaction du Duc d'Or-
leans, & de la douceur qu'il avoit
pour eux dans leurs Conférences. Les
Députez de toutes les Chambres des
En.

1648. Enquêtes & Compagnies Souveraines y assistoient, & on y traitta de-toutes les Affaires qu'ils avoient proposées, à la Chambre de Saint Louis. Le Cardinal Mazarin, parlant à eux, loüa leur zele pour le Service du Roi; & ceux mêmes, qui peu de jours auparavant avoient été traittez de Rebelles en presence de la Reine-, & qui dans le vrai anéantissoient quasi l'Autorité Roiale, furent alors appelez par le Ministre *Les Restaurateurs de la France, & les Peres de la Patrie.* Cette inégalité de conduite donnoit aux espions de ses deffauts une grande matiere de se railler de lui, de le mépriser, de le traiter de foiblesse, & de lui reprocher de n'avoir point les Vertus héroïques, que les grands Hommes doivent pratiquer dans la conduite des grands Etats; car, selon les Maximes générales, il faut gouverner un Roiaume par les Loix, & les maintenir avec de la fermeté & une conduite plus uniforme.

Pendant que ces Conférences se faisoient, quelques Personnes du Parlement travailloient à fomenter des Intrigues contre le Sur-Intendant d'Hemery:

d'Hémery : & sa Place , qu'ils desi- 1648.
roient , étoit la véritable source des
plaintes qui éclatèrent contre lui. Ils
firent semblant de ne pouvoir souffrir,
que celui qui les avoit attaqués de-
meurât dans les Finances : ainsi , ils
proposèrent au Ministre de l'éloigner.
Tous s'animèrent à sa perte , les uns
par intérêt , & les autres par fantaisie,
Cet homme parut chargé de toute la
haine publique , & les intéressés firent
espérer au Cardinal , que moiennant
son éloignement , toutes choses se ren-
droient plus faciles. Ses Amis de la
Cour , qui voioient de loin l'orage se
préparer à tomber sur lui , travail-
loient à le soutenir de toutes leurs
forces ; car , comme il les paioit bien ,
ils le servoient de même : mais le
Cardinal , s'imaginant qu'il pouvoit
acheter son repos par sa perte , se ré-
solut de le sacrifier au Bien - public ,
& au sien en particulier. Dans ces
mêmes jours , que la destinée de cet
homme étoit incertaine , qu'il y avoit
des momens favorables pour lui dans
l'esprit de celui qui en étoit le Maître,
& quelquefois de fort mauvais , où il
regardoit le malheur de ce Sur-Inten-

1648. dant comme la source de son propre bien, il arriva qu'un des Amis de d'Hémery proposa dans la Chambre de Saint Louis, de faire recherche des deniers qui avoient été transportez hors de Francé. Quelques Amis du Ministre l'en avertirent; & plusieurs de ceûx du Parlement détournèrent cette Proposition, parce qu'ils voioient qu'elle alloit directement à sa personne. Ils ne l'aimoient pas : mais, ils l'avoient trouvé si doux & si commode, qu'ils jugeoient à propos de se servir alors de sa molesse prétendue, pour mieux parvenir à leurs fins; & ils vouloient commencer par le Sur-Intendant, avant que d'entreprendre tant d'autres ouvrages. Le Cardinal, sachant que celui qui avoit proposé la recherche des deniers transportez étoit des Amis de d'Hémery, crût que ce Sur-Intendant avoit inspiré cette pensée, pour l'embarrasser lui même, & l'enveloper dans sa Fortune, afin qu'il en fût le Dessenfleur, où le Compagnon. Cette Proposition, n'ayant point eu d'effet contre le Ministre, en fit nécessairement un très mauvais contre le Sur-Intendant, & donna lieu

au

au Cardinal de l'abandonner plus facilement à la rage publique ; & même avec quelque justice , puisqu'il pouvoit l'accuser de l'avoir voulu perdre lui-même. Cette Affaire étant en cet état , le soir du huitieme , au retour de la Conférence de Luxembourg , la Disgrace fut arrêtée entre la Reine , le Duc d'Orleans , & le Cardinal Mazarin ; & ils achevèrent de résoudre sur cet article ce qui se traitoit depuis huit jours entre eux.

Le lendemain sur le midi , le Tellier alla trouver d'Hémery , de la part de la Reine , & lui commanda de se retirer de la Cour dans deux heures. Il est à croire que cet Ambassade ne plut point à ce Sur-Intendant. Il vit son malheur , non pas sans l'avoir prévu & apprehendé , mais bien sans l'avoir entièrement crû , parce qu'il avoit toujours espéré que ses Amis le fauveroient. L'Abbé de la Riviere , sur qui beaucoup de choses rouloient , à cause de la grandeur de celui qu'il gouvernoit , lui avoit fait espérer de le servir. Le Maréchal de Villeroy , & plusieurs autres , travailloient pour lui ; mais , ni l'Abbé , ni les autres ,

1648. ne pûrent réüssir à le maintenir. Il s'étoit toujours flaté de cette croiance, que le Ministre ne l'abandonneroit pas, & qu'il ne devoit pas donner cet avantage au Parlement, puisque vraisemblablement il en devoit ensuite souffrir lui même; car, n'ayant plus cet objet devant leurs yeux qui attiroit leurs malédictions, & l'esprit de révolte ne devant pas cesser selon toutes les apparences par sa seule perte, il étoit à croire que lui parti, ils attaqueroient le même Ministre, & qu'ainsi son intérêt l'obligeoit à le maintenir. Il se trompa dans son raisonnement; mais, il ne s'en faut pas étonner: on pense pour l'ordinaire différemment sur les mêmes sujets; parceque les hommes ont souvent différentes lumieres, & différens intérêts. Le Gouverneur du Roi alla visiter d'Hemery un quart d'heure après qu'il eut reçu cet ordre. Il ne sçavoit rien de ce changement, & il fut aussi surpris de voir son Ami exilé, qu'il fut honteux de son ignorance. Deux jours auparavant, la Reine m'avoit traitée avec plus de confiance; car, elle me fit l'honneur de me dire,
par-

parlant du Sur-Intendant , qu'il étoit 1648.
vrai, *Qu'il étoit fort bai, & qu'il sem-*
bloit que chacun voulant sa perte, il étoit
nécessaire qu'elle arrivât. Je jugeai par
là qu'il étoit mal dans ses Affaires, &
que ce gros Pourceau spirituel*, & *D'He-
vicieux, qui nous méprisoit, parce- mery,
que les gens d'Affaires ne confidé- avoit de
roient que ceux qui avoient du crédit l'esprit,
auprès du Ministre; je jugeai, dis-je & il
que cet homme, que le monde re- étoit
regardoit avec quelque envie, à cause fort
de ses richesses, & des delices de gros.
vie, alloit devenir un objet de com-
passion, un exemple agréable de la
vicissitude des choses de cette vie, &
par qui nous apprendrions fortement,
que la figure de ce Monde passe †.

On envoya querir aussi-tôt après † St.
le Maréchal de la Meilleraye, Grand Paul.
Maître de l'Artillerie. On lui donna
la Sur-Intendance, comme à un hom-
me dont le cœur paroissoit au dessus
de l'avare convoitise des richesses, &
qui par les grands établissemens de sa
fortune n'en avoit nul besoin. Ce
Seigneur, qui du tems du Cardinal
de Richelieu avoit montré son coura-
ge dans beaucoup d'occasions signalées

1648. avoit l'ame noble , & faisoit profef-
sion d'aimer la vertu & l'honneur :
mais , avec toutes ces belles qualitez ,
il fut jugé mal propre à cette Charge ;
parce que sa fanté étoit mauvaise ,
qu'il se connoissoit mieux à la Guerre
qu'aux Finances , & que de son natu-
rel il étoit violent. Mais , de plus ,
il étoit soupçonné de vouloir faire
épouser à son Fils unique une des Nie-
ces du Cardinal ; & cette raison suffi-
soit pour être haï de la sotte Populace.
Comme il étoit honnête-homme , &
qu'il étoit estimé , toute la Cour en
eut de la joie , & les gens d'honneur
crurent qu'ils y trouveroient de l'ap-
pui , & qu'il considéreroit le mérite
des personnes , plutôt que leur faveur.
En effet , le peu de tems qu'il y de-
meura , quoi que mauvais , & plein
de miseres , il contenta un chacun par
l'honnête maniere de son procédé , &
conserva ses Amis , au lieu que les
Voleurs les perdent , parce qu'ils pren-
nent tout pour eux : au contraire de
celui-là , qui ne prenant rien pour
lui , & donnant le peu qu'il y avoit
dans les coffres du Roi , attiroit les
bénédictions de tous ceux qui virent
son

son intégrité. Aussi-tôt qu'il fut 1648
dans cette Place, il envoya dire au
Parlement par le Procureur Général,
que son intention étoit de les satisfaire
par sa conduite; qu'étant desintéressé
& fidelle à son Maître, il croioit pou-
voir espérer de leur plaire en le ser-
vant bien, & que volontiers il y vou-
loit employer le reste de sa vie. Mais
ceux de cette Compagnie, qui n'a-
voient plus de bornes dans leur har-
diessé & leur déréglement, se moqué-
rent de lui, & le traitèrent de foible.
Véritablement, il le méritoit; leur
ayant fait une soumission qu'il ne leur
devoit pas. Il fut blâmé, d'avoir for-
cé son naturel pour mal faire; car,
il n'étoit pas soupçonné d'être trop
humble. On lui donna Morangis &
d'Aligre, qui sous lui devoient signer
toutes les Expéditions: gens de pro-
bité, qui ne pouvoient être soupçon-
nez de péculat, ni même capables de
le souffrir en la personne des autres,
& qui appâramment haïssoient autant
les Partisans, que les plus zélez du
Parlement; mais, gens en effet, qui
avoient plus de Vertu que de Capa-
cité: je veux dire de cette Capacité,

1648. qui trouve les moiens d'enrichir les Rois sans apauvrir leurs Sujets.

Le Sur-Intendant d'Hémery dehors, il sembla que les Troubles devoient s'appaiser, que le sort étoit tombé sur lui, & que le salut du Public se trouveroit en sa perte; mais, les Esprits n'étoient pas satisfaits par cette seule Victoire. Cette facilité du Ministre augmentoit beaucoup l'esperoir des Révoltez; & le Parlement dès-lors commença de s'attribuer une Puissance si excessive, qu'il donnoit lieu de craindre que le mauvais exemple qu'il voioit en celui d'Angleterre, ne leur fit quelque impression, & que ceux qui dans cette Compagnie avoient de bonnes intentions ne fussent trompez par les autres. Le Roiaume s'apauvrissoit chaque jour, la Paix du dedans en étoit troublée, & la France étoit en état de craindre la Guerre Civile. La Reine fut contrainte d'emprunter de l'argent de quelques Particuliers, & de mettre les Pierreries de la Couronne en gage. La Cuisine du Roi se vit renversée; &, pour paier les Suisses, qui ne voulurent rien perdre, il fallut que

que le Ministre mît de gros Diamans 1648.
en pension, & que quelques-uns de
ses Amis lui prêtaient ce qu'il falut de
reste pour cet effet. Madame la Prin-
cesse prêta à la Reine cent mille li-
vres : la Duchesse d'Aiguillon lui of-
frit de l'argent ; & beaucoup d'autres
en firent autant. Ainsi, pour met-
tre l'ordre dans l'Etat, on ne voioit
que desordre : & , le pire de tous
étoit, que la plus grande partie des
Sujets du Roi n'auroient pas voulu
que ce mal eût cessé. Le Peuple, par
l'espérance de se sauver des Taxes &
des Impots, ne respiroit que le trou-
ble & le changement ; & il montrait
de se confier à ceux du Parlement,
comme à leurs Protecteurs : chaque
Conseiller leur paroissoit un Ange
descendu du Ciel, pour les sauver de
la prétendue Tirannie du Cardinal
Mazarin, qu'ils s'imaginoient plus
grande qu'elle ne l'étoit en effet.

Toutes les Conférences des Minis-
tres & du Parlement, chez Monsieur
à Luxembourg, se terminèrent à re-
soudre, Que le Roi donneroit une
Déclaration, qui porteroit la mê-
me chose que l'Arrêt donné au Par-

1648. lément contre les Intendans des Provinces, afin de sauver par cette ruse *

* Ce l'Autorité Roiale, & que cela parût mot de venir de la volonté de la Reine. Par ruse, cette Declaration, le Roi excepta feu- que le lement trois Intendances de Justice, Cardinal en dont le Parlement murmura haute- parlant ment; car, il ne vouloit point qu'il pro- nonçoit y eut aucune exception. Le Duc en Ita- d'Orleans fit plusieurs visites au Par- lien rou- lement, dans lesquelles on fit tou- se, & jours en sa presence quelques Proposi- qu'il tions nouvelles. Il s'en fit une, qui prati- quoit dans la necessité presente fut trouvée alors en commode pour le Roi, qui étoit de France avec ruiner les Partisans, & d'arrêter l'Ar- peu de gent des prêts des Particuliers. Ils succès, l'avoient prêté au Roi sous la foi des devint Gens d'Affaires, & des Sur-Inten- le mot dans, dont ils tiroient un grand inté- de la rêt; & quasi toutes les Familles de raillerie Paris s'étoient enrichies par cette voie. publi- que. Elle n'étoit pas légitime. Les Ca- sùistes severes prétendent qu'elle est défendue par l'Evangile: elle est de plus reconnue depuis long-temps pour être très dommageable à l'Etat, & aux Affaires du Roi; parce que cette grande usure consomme son Revenu,

&

& vuide les coffres de son Espargne. 1648.
Il lui étoit donc avantageux d'avoir un prétexte pour faire Banqueroute à tant de personnes de toutes conditions, qui avoient mis leur bien dans les prêts; mais, comme toutes les Familles, tant de la Cour que de la Ville, y avoient intérêt, il se fit une grande crierie par Paris de cette Proposition. Elle parut injuste, & déplût autant aux Particuliers, qu'elle fut agréable au Ministre, qui voioit par cette voie le Roi utilement soulagé d'un grand fardeau. Le Président de Mêmes, qui étoit de retour, alloit souvent aux Avis les plus sévères, mais toujours au vrai bien de l'Etat; de sorte qu'il y eut des jours & des instans où le Cardinal crut, que peut être ce desordre serviroit à mieux ordonner les Affaires du Roi, & qu'il en tireroit de l'avantage. Sa Politique alloit à ne rien hazarder, pour ne se pas hazarder lui même, & tâcher de tirer quelque avantage des Entreprises du Parlement, par la ruine des Partisans; mais, en même tems, on jugeoit bien qu'il seroit enfin contraint de changer de méthode, & qu'il

1648. qu'il étoit impossible que celle-là lui pût réussir.

Le 13
Juillet. Le Duc d'Orleans retourna au Parlement; & , par ce que la premiere Déclaration qui exceptoit trois Intendants, n'avoit point été agréable à la Compagnie, on jugea à propos d'y en porter une seconde, portant établissement d'une Chambre de Justice, selon qu'ils l'avoient demandée, où il leur étoit permis de travailler à la Réformation des Abus, qui s'étoient commis dans les Finances. Le Parlement, à son ordinaire, fit ses Délibérations, & sur la premiere, & sur la seconde Déclaration. Il fut ordonné, que Monsieur seroit très-humblement supplié d'obtenir de la Reine, qu'elle envoiât une Revocation des Intendants, à cause que celle qui avoit été envoyée ne comprenoit que l'étendue du ressort du Parlement de Paris, ,, à condition tacite qu'on en-
,, voieroit de par le Roi des Commis-
,, sions particulieres pour les Inten-
,, dances de Lion, Champagne, &
,, Picardie, dans les termes de la Dé-
,, claration, qui n'étoient que pour
,, assister les Gouverneurs, & pour
,, les

» les passages des gens de Guerre, & 1648.
» non pour aucune fonction de Justi-
» ce contentieuse, ni pour prendre
» connoissance des Tailles; qu'elles
» feroient vérifiées, & que toutes
» Commissions extraordinaires se-
» roient généralement révoquées.
» Que pour le regard des Tailles, la
» Reine remettoit au Peuple tous les
» arrerages des années précédentes
» jusques & compris l'année 1646 :
» & pour celles de 1647, 1648, &
» 1649, la Reine feroit suppliée, si
» ses Affaires le lui permettoient,
» d'en remettre le quart. Que la Dé-
» claration de la Chambre de Justice
» feroit vérifiée, & que Sa Majesté
» feroit suppliée par Monsieur le Duc
» d'Orleans, qu'il n'y pût avoir
» d'autres Commissaires que du Par-
» lement, Chambre des Comptes,
» & Cour des Aides; & que les a-
» mandes & confiscations, qui se-
» roient par elle ordonnées, ne pour-
» roient être diverties ni données,
» mais seulement employées aux dé-
» penfes les plus urgentes de l'Etat. »

Le soir de ce même jour, la Reine
nous dit en parlant de ses Affaires,

1648. que ce qui s'étoit passé le matin n'étoit pas un grand bien, puisque c'étoient des marques du Pouvoir que le Parlement s'attribuoit dans l'Etat; mais, que néanmoins, aiant montré quelque desir de parvenir au dessein qu'ils avoient de le réformer, sans choquer directement le Roi, elle espérait qu'il se pouroit faire quelque Accommodement avantageux à l'égard de ses Finances; & que ce qu'ils faisoient alors faisoit revenir plusieurs millions à l'Épargne.

Rien n'étoit comparable à la satisfaction que le Parlement témoignoit avoir du procédé, & des belles qualitez du Duc d'Orleans. Il parloit de bonne grace & avec éloquence, dans leurs Conférences publiques & particulieres: il temoignoit toujours agir de jugement, repondoit à toutes leurs Difficultez avec de l'esprit & de la douceur; & quasi toutes ces choses étant produites par l'occasion, on ne pouvoit les attribuer qu'à lui-même. La Reine avoit sujet aussi d'en être satisfaite. Elle l'étoit en effet, & montroit lui être obligée de ses soins, & de l'affection qu'il temoignoit
pour

pour le bien, & la paix de l'Etat, & 1648.
pour son repos particulier.

Le quatorzieme, ce Prince retour- Le 14
na au Parlement. Leurs Délibérations Juillet
ne s'y passèrent pas à l'avantage du
Roi; & les Courtisans disoient que la
maladie de l'Etat étoit tombée en fie-
vre tierce. Ce même jour, la Reine
nous dit, & avec assez de chagrin,
qu'elle n'y entendoit plus rien, que
c'étoit toujours à recommencer, &
qu'elle étoit lasse de dire tous les jours,
Nous verrons ce qu'ils feront demain.
Certainement, cette grande Princesse
sentoit bouillonner dans ses veines le
Sang illustre de ses Aieùx, & ne pouvoit
souffrir l'empire que prenoit peu à peu
cette Troupe de Mutins; & je sçai
qu'un jour, au Conseil, en présence
du Duc d'Orleans, elle montra vou-
loir blâmer son Ministre, & lui dit,
qu'elle n'approuvoit pas sa conduite.
Ensuite de cela, ce Prince étant sorti,
& le Cardinal étant demeuré seul avec
elle selon sa coutume, après avoir reçu
avec humilité apparente tout ce qu'il
plut à la Reine de lui dire, pressé de
douleur, & peut être de crainte, il lui
répondit, *Enfin, Madame, je voi
bien*

1648. *bien que j'ai déplû à Votre Majesté. J'ai mal réüssi dans le dessein que j'ai toujours eu de la bien servir. Il est juste que ma tête en réponde. Sur quoi la Reine, qui étoit douce, & qui avoit de la bonté pour lui, persuadée de ses bonnes intentions, & de son desintéressement, lui dit, qu'Elle ne le puniroit pas de son malheur, & qu'il devoit être assuré qu'il ne perdrait jamais par là ni son affection, ni sa confiance. Une autrefois, environ dans ces mêmes jours, nous voulant exagérer le bon naturel du Roi, elle nous fit l'honneur de nous conter que le Cardinal le soir précédent l'avoit avertie de prendre garde à sa santé, & qu'elle avoit mauvais visage; que lui ayant répondu qu'elle ne se soucioit pas de mourir, vû le mauvais état de ses Affaires, le Roi, touché de douleur, s'étoit mis à pleurer fort tendrement, & qu'elle avoit eu beaucoup de peine à l'appaiser. Cette indifférence pour la mort étoit en la Reine une marque de son déplaisir, & ses sentimens donnoient de la consolation à tout le monde: car, il sembloit alors qu'il eut été avantageux pour elle & pour l'Etat, qu'elle*
se

se fût plus inquiétée; & que voiant le mal, elle eût travaillé à y remédier : ce remede devoit être de se laisser moins gouverner, & d'agir d'avantage selon ses sentimens, & ses premières lumieres, qui paroissoient être naturellement opposées à la Politique de son Ministre. 1648.

Le Cardinal, dans ce tems-là, eut des momens où il eut peur. Ceux, qui exagéroient devant la Reine le mal que le Parlement faisoit à l'Etat, furent soupçonnez par lui de vouloir le brouiller avec elle, & d'avoir dessein de lui rendre de mauvais offices. Les Amis de d'Hemery en furent plus taxez que les autres, & furent accusez d'avoir parlé de cette sorte, avec des intentions malicieuses & contraires à ses intérêts. Le Maréchal de Ville-roi en souffrit beaucoup; &, comme il étoit habile, il étouffa le bruit qui courut alors de sa defaveur, avec tant de belles apparences soigneusement affectées, qu'il se salva non seulement du mal, mais aussi des mauvaises lueurs, qui déplaisent à de telles gens. Le Cardinal s'en plaignit au Marquis de Senneterre, qui me le
conta

1648. conta quelques heures après. Il lut dit exprès pour lui faire en sa personne à ce qu'il crut, le même reproche; que tous les Amis de d'Hemery avoient blâmé sa conduite, & mandié la protection de la Riviere, ne croiant pas la sienne assez suffisante pour le sauver. Sur quoi il lui repondit, qu'il étoit vrai que d'Hemery avoit recherché l'Amitié de cet homme, pour unanimement le servir avec ses autres Amis auprès du Duc d'Orléans; mais, qu'ils n'avoient point eu de dessein en cela de cabaler contre lui, ni de le soutenir sans lui; qu'ils étoient trop habiles Courtisans, pour avoir de telles chimeres; & que s'ils avoient voulu attaquer son Autorité, ils avoient eu de plus beaux moiens que celui-là qu'ils n'avoient pas recherché, qui auroient été de faire écouter au Duc d'Orleans, par leur Ami la Riviere, les Propositions qu'on avoit faites & qu'on faisoit tous les jours à ce Prince, de le faire Regent; mais, qu'au contraire, il étoit si bien servi par eux tous, que Monsieur, à l'exemple de Germanicus, avoit déchiré ses vêtements sur de telles Propositions.

Ré-
ponse
de Mr.
de Sen-
neter-
re, Ami
de
d'He-
mery.
du Ma-
réchal
d'Etrée,
de Vil-
leroi.
& de la
Rivie-
re.

14 Juil-
let.

L'é-

L'étoile étoit alors terrible contre 1648:
les Rois: en voici une preuve authentique. Ce même jour quatorzieme de Juillet , Mademoiselle de Beamont & moi allâmes voir la Reine d' Angleterre, qui s'étoit retirée aux Carmelites pour quelques jours, afin d'adoucir un peu le chagrin qu'elle avoit d'avoir vû partir d'auprès d'elle le Prince de Galles son Fils. Il étoit allé à Calais , dans le dessein de passer en Ecosse, esperant de toucher les cœurs de ses Sujets par sa présence. Nous la trouvâmes seule dans une petite chambre, qui écrivoit & faisoit des depêches, à ce qu'elle nous dit , de grande importance. Comme elle les eut finies, elle nous conta les vives apprehensions qu'elle ressentoit du succès de ce voiage, & nous fit part de l'état present de sa necessité, qui augmentoit infiniment par celle où étoit le Roi & la Reine. Elle nous montra une petite coupe d'or, dans quoi elle buvoit; & nous jura, qu'elle n'avoit d'or de quelque maniere que ce pût être, que celui-là. Elle nous dit de plus, que quand le Prince de Galles étoit parti, tous ses gens lui étoient
venus

1648. venus demander de l'argent ; & lui avoient dit qu'ils le quitteroient, si elle ne leur en bailloit : ce qu'elle n'avoit pû faire, & avoit eu ce deplaisir de se voir hors d'état de remedier au besoin de ses Officiers qui l'accabloient de leurs miseres. Elle ajoûta, que les Officiers de la Reine Marie de Medicis sa Mere avoient fait bien pis, & qu'étant en Angleterre dans le commencement de leurs Troubles, elle & le Roi son Mari ne pouvant pas si ponctuellement lui donner son argent, ses Officiers présentoient souvent des Requêtes contre elle au Parlement d'Angleterre, & que cela lui avoit causé de grands chagrins. Cette description nous toucha d'une sensible compassion, & nous ne pouvions assez admirer cette mauvaise influence, qui dominoit sur les Têtes couronnées, qui étoient alors les victimes des deux Parlemens, de France, & d'Angleterre : le nôtre étant graces à Dieu bien différent de l'autre en ses intentions, & différent aussi en ses effets ; mais, pour lors, il incommodoit le Roi, & les apparences en étoient mauvaises.

Les seize & dix-sept de Juillet, le
Duc

Duc d'Orleans retourne, à son ordi- 1648.

naire, porter au Parlement les Déclarations du Roi, qui contenoient ce que le Parlement avoit demandé. Il y eut beaucoup de disputes sur le plus, & le moins; mais, tout fut conclu sous le bon plaisir de la Compagnie, & le Roi s'estima trop heureux, qu'ils voulussent sous l'apparence de son Nom, & de son Autorité, recevoir ce qu'ils avoient prémièrement ordonné par celle, qu'ils se donnoient dans son Etat. Les jours suivans, ils mirent d'autres Questions en avant, entre autres celle-ci; *Qu'étant de notoriété publique, que les Fermes du Roi étoient données à vil prix, & que les Encheres n'avoient point été reçues, ni les Adjudications faites dans les formes, l'on procéderoit à nouvelles Encheres: &* la Cour de Parlement ordonna, que le present Article seroit compris dans les Remontrances par écrit qu'on devoit faire à la Reine.

Les Parlemens ont en effet le Pouvoir de faire des Remontrances à nos Rois, leur disant la vérité de la plus forte maniere qu'ils la peuvent expliquer, sans manquer au respect que
des

1648. des Sujets doivent à leur Souverain. Ce font, après les Etats, les plus violens remedes que jusqu'ici les Compagnies Souveraines aient pû & ôsé apporter aux maladies de l'Etat; mais, graces à Dieu, nous vivions alors dans un siecle, où, par les vertus de la Reine, par sa bonté & ses droites intentions, nous n'avions point besoin de ces Réformations, que l'excès du mal & du péril rendroient utiles ou nécessaires. Sa conduite, toute fondée sur de bons desirs pour le bien des Peuples, ne les devoit point obliger à se plaindre: elle vouloit que sous son Regne tous pûssent jouir d'une douce tranquillité, & ne fussent occupez qu'à servir Dieu & le Roi. Ce que le Ministre avoit voulu faire contre les Maîtres des Requêtes, & les Parlemens, les avoit alarmez avec quelque sujet: mais, la clémence de la Reine sur leurs premières instances, & leur douleur publique, auroit été facilement disposée à leur faire un meilleur traitement, & le Cardinal Mazarin fit assez connoitre en cette occasion, comme je l'ai déjà remarqué, qu'il n'étoit pas incapable se
fai.

faisant une leçon à lui même, de pré- 1648.
férer le bien public à ses sentimens
propres. C'est pourquoi tant de Re-
montrances & de bruit n'étoient plus
nécessaires ni justes, depuis que la
Reine, par un esprit de Sagesse, &
de Pieté, préférant la douceur à la
sévérité, & le soulagement des Peu-
ples au plaisir d'être plainement obéie,
avoit suivi les conseils de son Minis-
tre, & les favorables dispositions
qu'elle avoit toujours eues à recher-
cher, autant qu'il lui étoit possible,
le bonheur des Sujets du Roi; quoi que
cette dernière indulgence qui avoit été
pratiquée, pouvant passer pour foiblesse,
lui avoit dû causer beaucoup de peine.
Elle n'en faisoit pas un secret; elle en
demeuroit d'accord elle même. Nous
devons avouër aussi, à la honte de
notre Nation, & pour la corriger de
ses fautes, que les Revoltes que les
Peuples ont faites en ce Roiaume,
ont été presque toutes injustes & mal
fondées. Nos Rois, issus de la plus
grande Race du Monde, & devant
qui les Césars, & la plus grande par-
tie des Princes qui jadis ont comman-
dé tant de Nations, ne sont que des
Ro-

1648. Roturiers, nous ont donné des Saints de leur Sang; mais, aucun d'eux ne peut meriter le Nom de très mechant, comme nous en voions dans les autres Monarchies, qui dans leur siecle ont été en exécration à leurs Peuples, & qui sont encore l'objet de la colere & de l'horreur de ceux qui en lisent la vie. Ces grands Monarques ont eu des deffauts, & quelques uns ont fait des crimes, qui ont dû être blamez selon leur grandeur, ou excusez selon qu'ils ont merité de l'être; mais nous ne voions point en France, un Chrif-tierne II, comme en Danemarc; un Dom Pedro le Cruel, comme en Espagne; un Henri VIII, comme en Angleterre; avec tant d'autres, qui se sont deshonoré par leurs abominables Actions: & nous avons veu Charles V, le plus sage Prince qui ait jamais été, qui étant Dauphin pensa être accablé sous l'injuste Rebellion des Peuples. Henri III en a souffert une, qu'il ne méritoit pas à son égard; car, il étoit vaillant, bon, sçavant, & habile: & si comme homme il a été pêcheur, en voulant paroître dévot, Dieu seul, & non pas ses Sujets, en devoit être le
Ju-

Juge, pour l'en punir, ou lui par- 1648.
donner. Je ne parle point de la
Guerre, qui, après la mort de ce
Prince, se fit encore sous Henri le
Grand : nous devons plus de fidélité
à Dieu qu'au Roi ; & ceux qui, par
un véritable motif de Conscience &
de Religion, furent de ce Parti, é-
toient excusables, en refusant pour
Roi un Hérétique. Il faut seulement
blâmer l'Ambition des Chefs de la
Ligue, qui sous un beau prétexte pa-
rurent visiblement vouloir usurper la
Couronne ; mais Dieu sans doute se
servit de leur injuste desir, pour pré-
server la France du malheur de l'Hé-
résie. La Guerre que les Princes & les
Grands du Roiaume firent sous Louis
XI, qu'ils appellèrent faussement du
Bien public, ne regardoit que les in-
terêts des Grands. Ils réüffirent à se
vanger du Roi ; car, il avoüa depuis
lui même à Philippe de Commines,
qu'il avoit eu tort de les maltraiter.
Mais, en cet endroit, ce celebre Au-
teur fait une grande Leçon aux Peu-
ples, qui les devoit détromper pour
jamais de ceux que leur Ambition
conduit à la Révolte, & qui en les

1648. dupant toujours les y engagen^r sous l'apparence de la Réforme de l'Etat. Ce sage Politique , en parlant de la Conversation qui se fit entre le Roi Louis XI & le Comte de Charolois , dans laquelle il falut satisfaire les prétentions des Intéressez , dit, *Là fut demandé la Duché de Normandie pour le Duc de Berry , & les Villes de la Riviere de Somme pour ledit Comte , & plusieurs autres Demandes pour chacun , avec autres ouvertures qui jà pieçà avoient été faites pour le bien du Royaume : mais en ces derniers Articles ne consistoit pas la Question ; car , le Bien public étoit converti en Bien particulier : & , cependant , Philippe de Commines dit encore , que si le Roi , après le Combat de Montlehery , ne fût venu à Paris , déjà les Parisiens , enchantez de ce beau mot de Bien public , étoient prêt d'ouvrir leurs portes au Comte de Charolois , & qu'ils lui donnoient des Bénédictiones comme au Restaurateur de la Patrie.*

Dieu menaça les premiers hommes de son Peuple , qui voulurent créer des Rois sur eux , & leur aprit toutes les miseres qu'ils souffriroient sous leur
leur

leur Domination. Quand même nous 1648.
en aurions qui pourroient faire des
fautes en nous commandant, il est
assez raisonnable que nous recevions
avec patience ce que nous avons sou-
haité sans sagesse. Nous devons croi-
re aussi que ce même Dieu, après les
avoir établis sur nous, n'épargnera
pas dans ses jugemens les Rois injustes
& paresseux, qui manquent à l'ob-
servation de ses Loix. Notre devoir
nous lie à nos Souverains par des
chaines de fidélité, d'obéissance, &
d'amour; mais celles, qui les enga-
gent à nous bien traiter, ne sont pas
moindres envers nous. Ils doivent
agir droitement, avoir de la Vertu &
de la Bonté: ils doivent aimer l'or-
dre, & travailler incessamment à s'in-
struire de leurs obligations, afin d'y
satisfaire; ils doivent être les espions
de leurs deffauts, & sans écouter les
Flateurs qui les environnent examiner
sévérement leurs sentimens, de peur
que l'amour-propre ne leur en cache
la laideur, & ne les change en des
passions injustes & criminelles. Car
Dieu leur a donné les mêmes Loix
qu'aux autres hommes, & leur a

1648. commandé d'être les Peres de leurs Peuples, aussi bien que les Maîtres, & d'employer leurs soins au Bien public, & au Bien de chaque Particulier. Les Rois, selon cette obligation indispensable qui leur est imposée d'en haut, doivent vouloir que leurs Sujets trouvent de la protection auprès d'eux, par les Officiers & les Juges de leurs Roiaumes. Tous les sages Princes doivent desirer que les bons ne soient point oprimez, & que les méchans soient punis. Les Parlemens en France sont instituez pour travailler à ce grand ouvrage, & quelquefois les Rois mêmes ont trouvé par leurs Réglemens des secours contre leurs propres Desordres; mais, il est injuste, & contre la raison, que les Sujets commandent lors qu'ils devroient obéir, & qu'ils le fassent avec un esprit de Révolte, par des motifs de passion & d'intérêt, & avec peu de respect pour leur Souverain. Un Roiaume, dont le Chef manque de Puissance, à qui les Sujets ôsent refuser l'obéissance qui lui est due, est un Navire sans Pilote: & c'est le plus grand

grand malheur qui puisse arriver aux 1648.
hommes raisonnables , qui aiment la
justice & la paix ; car ceux là desirent
que les Rois soient les Maitres , qu'ils
soient équitables , qu'ils soient bons ,
& que de même ils soient respectez &
fidèlement servis. Comme le Parle-
ment anticipoit sur la Puissance Roia-
le , qu'il vouloit faire ce que le Roi
seul auroit eu droit d'ordonner ; que
le nôtre par sa jeunesse n'étoit pas en
pouvoir de le faire , & que le Minis-
tre sous une Minorité n'avoit pas as-
sez de Puissance , il étoit impossible
que ce dérèglement aportât un bon
ordre à la France. Car enfin , ces
Réformations étoient faites par des
Brouillons , qui regardoient seulement
la perte du Cardinal Mazarin, la Gran-
deur des Princes par l'attachement
que plusieurs de ce Corps avoient à
eux , & l'Élévation de quelques Par-
ticuliers. Il est donc aisé de juger
par toutes ces choses, que tout ce
qui se faisoit alors iroit à la ruine de
l'Etat , & que Dieu ne beniroit pas
le travail de ces hommes dont l'ini-
quité étoit visible ; car *La sapience*

1648. *de l'homme reluit en son visage, &*
la Méchanceté ne sauvera point celui
qui est méchant ()*

Ecclé-
 siast.
 Chap.
 XIV.

Les autres Parlemens, à l'exemple de celui de Paris, se révoltoient aussi. Le nôtre de Normandie demandoit la révocation du Semestre, qu'ils prétendoient avoir été injustement établi, du tems du feu Roi, & du Cardinal de Richelieu; qui ne leur laissoit pas lever la tête si haut. Ainsi, toutes choses, au dedans de la France, étoient en mauvais état.

Le Prince de Condé; impatient de se voir à l'Armée sans rien faire, & peut-être un peu jaloux de la réputation du Duc d'Orleans, voulut avoir part aux Affaires du Parlement. Il en parla au Maréchal de Gramont qui étoit de ses Amis, & le pria de venir à la Cour proposer secrètement son retour. Le Ministre, qui étoit bien aisé de balancer la Puissance entre ces deux Princes, y consentit volontiers, à condition qu'il surprendroit la Reine, & qu'elle ne paroitroit point avoir écouté cette Proposition.

Aussi

Aussi-tôt après ce consentement, qui fut le vintieme du mois, on sçut ^{1648.} que le Prince de Condé alloit arriver ^{Le 20} de l'Armée, & son retour étonna tou- ^{Juillet.} te-la Cour. La Reine, Monsieur Oncle du Roi, & le Cardinal Mazarin, avoient souvent déterminé ensemble, que si on se voyoit contraint d'en venir à la force ouverte contre le Parlement, alors on manderoit Monsieur le Prince; mais, comme de telles résolutions étoient indéçises, & que jusques là le Ministre avoit tenu une conduite toute pleine de douceur & d'humilité, le retour de ce Prince avoit été différé, & le Duc d'Orleans se trouva surpris de voir qu'il revenoit. Il ne put pas croire que la Reine & le Cardinal eussent ignoré ce dessein: c'est pourquoi il se fâcha, & dit tout haut, qu'il avoit sujet de se plaindre de la Reine, qui, sans lui en rien dire, appelloit un autre à son secours, qui ne la pouvoit pas servir mieux que lui, ni avec plus d'affection. L'Abbé de la Riviere, de qui je sus toutes ces Particularitez, vint trouver la Reine & lui fit les plaintes de son Maître.

1648. promettant qu'il tâcheroit de l'adoucir, mais protestant aussi qu'il étoit fort en colere, & qu'il doutoit de le pouvoir appaiser. La Reine & son Ministre lui dirent, qu'ils n'avoient point sçu le retour de Monsieur le Prince, & que le Maréchal de Gramont, sur des paroles légèrement dites, lui avoit sans doute, & peut-être sans y penser, fait naitre le desir de revoir la Cour. A cela l'Abbé répondit, que son Mairre desiroit que le Prince de Condé, qui devoit arriver une heure après, fût donc renvoyé, puis qu'il venoit sans ordre. Le Cardinal, troublé de ce petit orage, se mit dans le carosse de l'Abbé, & alla trouver le Duc d'Orleans à Luxembourg. Il lui protesta son ignorance, & tâcha de guérir son chagrin par toutes les plus belles paroles que son éloquence lui put fournir. Le Duc d'Orleans ne se laissant point appaiser par cette voie, le Cardinal revient trouver la Reine, pour chercher avec elle quelque voie de satisfaire ce Prince, à qui véritablement elle étoit obligée par sa fidélité; car, on peut dire que jusques là, il avoit
vêcu

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 177

vêcu avec elle d'une maniere tout à fait loüable. Pour trouver un remede à la plainte du Duc d'Orleans , il fut conclu , après une longue Conférence faite entre la Reine , le Cardinal , & l'Abbé de la Riviere , que la Reine enverroit prier Monsieur de trouver bon qu'elle reçut Monsieur le Prince ; avec promesse de le renvoyer commander l'Armée le plutôt qu'elle pourroit. 1648.

Le Prince de Condé fut reçu de la Reine avec un visage riant : & lui dans son cœur étoit satisfait & content ; car , il ne manqua pas d'être bien averti de ce petit dépit de Monsieur , dont il eut de la joie ; l'émulation étant naturelle entre des personnes de cette Naissance. Il demeura une heure enfermé avec la Reine & le Ministre : puis , il s'en alla chez lui , où toutes les personnes de qualité lui allèrent rendre hommage. Le lendemain , Monsieur & lui dinèrent ensemble chez le Cardinal , où ils parurent bons Amis , & selon les apparences ne pensèrent qu'à rire & faire bonne chere.

Le même jour , par un bonheur

1648. tout particulier, qui donna lieu à la Reine de dégager la parole qu'elle avoit donnée à Monsieur Oncle du Roi, on reçut nouvelles que l'Armée des Ennemis faisoit mine de marcher, & montrait d'avoir quelque dessein sur nous; si bien que le lendemain, jour de sainte Madelaine, Monsieur le Prince prit congé de la Reine, & s'en retourna bien vite. Cette Campagne, jusques-là, n'avoit pas été heureuse à ce Prince. Il avoit eu trente-cinq mille hommes à commander; & avec cette Armée, il n'avoit pas empêché la prise de Courtrai, Place très importante. Pour tout Exploit de Guerre, il avoit pris Ypre en huit jours; grande Ville, dont la prise nous étoit de peu d'importance. Son Armée, depuis ce médiocre Exploit, étoit diminuée. Ce Général, qui étoit destiné à faire toujours de belles Actions, n'ayant pas eu la liberté d'agir à sa fantaisie, avoit été contraint par les ordres de la Reine de ne rien entreprendre; & de cette sorte il falut qu'il consentît que la diminution de l'Autorité Roiale le privât de quelques Victoires, que sans les Troubles
de

de Paris, il eût sans doute remportées sur les Ennemis. 1648.

Le Maréchal de Schomberg, n'étant pas bien à la Cour, avoit été contraint de prendre le Commandement de l'Armée de Catalogne, que le Cardinal de Sainte Cécile, Frere du Cardinal Mazarin, avoit quittée par dédain de cet Emploi. Il y étoit allé avec peu d'argent, peu de faveur, & peu d'hommes; & ceux, qui sont du métier de faire rire les autres, disoient par raillerie, que celui qui voudroit aller en lieu perilleux, devoit suivre ce Maréchal. Ils vouloient qu'on crût que toutes les Aventures se termineroient à donner des Sérénades aux Dames Espagnoles; car, quoi qu'il ne fût pas jeune, il étoit gallant: mais, outre le secours qu'il l'avoit été donner à Flix, il arriva un Courier de sa part le vintsixieme, qui aprit à Le 28 la Reine la prise de Tortose qu'il re-Juillet. noit assiégée depuis peu. Comme il sçut que les Ennemis venoient en grand' hâte pour la secourir, il la prit d'assaut, & tailla tout en pieces. Une tuerie générale s'y exerça avec tant de résistance de la part des Ennemis, que

1648. l'Evêque du lieu y fut trouvé des premiers tué sur la breche avec une demi-pique à la main. Ce Prélat avoit été à la défense de ses murailles accompagné des Prêtres & des Religieux de la Ville, qui avoient suivi son exemple dans cette perilleuse occasion. Le Maréchal de Schomberg reçut toute la Gloire qu'il méritoit d'une si heureuse, si hardie, & si belle Entreprife; mais, sa Faveur n'en fut pas plus grande: ce n'est pas toujours la Vertu, ni les belles Actions, qui la donnent. Le Marquis de la Trouffe fut tué en cette occasion, qui étoit estimé brave, honnête-homme, & si civil, que même quand il se battoit en duel, ce qui lui arrivoit souvent, il faisoit des complimens à celui contre qui il avoit à faire. Lors qu'il donnoit de bons coups d'épée, il disoit à son Ennemi qu'il en étoit fâché; &, parmi ces douceurs, il donnoit la mort aussi hardiment, & avec autant de rudesse, que le plus brutal de tous les hommes. Le Comte d'Harcourt, qui n'avoit pas été si heureux que M. de Schomberg, loüa infiniment ce qu'avoit fait ce Maréchal; & dit au Cardinal

dinal Mazarin , que cette Place , quoi 1648.
qu'elle ne fût pas si forte que Lerida ,
étoit plus utile , étant située sur la
frontiere du Roiaume de Valence , &
qu'elle ouvroit le chemin pour entrer
en Espagne quand on voudroit. Le
vinthuitieme , la Reine en fit chanter Le 28
le *Te Deum* à Notre Dame. Le Roi Juillet.
y alla à cheval , avec un petit collet de
Buffle ; & toute la Cour le suivit en
bon ordre , avec beaucoup de brode-
ries , de plumes , & de rubans.

Les Ennemis profitèrent du petit
voiage que M. le Prince avoit fait à
Paris : ils assiégèrent Furne en son ab-
sence ; Place , qui n'étoit nullement
forte , que M. le Prince deux ans au-
paravant avoit prise en trois heures ;
mais , qui nous étoit de grande con-
séquence , étant proche de Dunker-
que , qu'aparamment les Ennemis a-
voient dessein d'attaquer , parce qu'ils
avoient eu beaucoup de regret de sa
perte. La Mouffaye en vint appor-
ter la Nouvelle à la Cour , & charger
le Maréchal de Rantzau de n'y avoir
pas pris assez de soin , l'ayant négligée
pour conserver un petit Fort appelé
la Knoque entre Ypre & Furne , que

1648:

l'on avoit choisi comme un poste nécessaire à la conservation d'Ypre, & n'avoit pas observé les ordres qu'il avoit reçus de M. le Prince, quand il étoit parti pour son petit voiage de la Cour. Pour finir les Nouvelles de la Guerre, le Maréchal du Piessis, qui étoit toujours en Italie avec les Troupes du Roi, & celles du Duc de Modene, assiégea Cremone.

Le vint-neuvieme, les Députez du Parlement vinrent faire leurs Remontrances à la Reine, sur les Desordres du Gouvernement dont ils se plaignoient, & sur le reste des Propositions faites à la Chambre de Saint-Louis. On vouloit la faire finir; mais, malgré les trois Déclarations que le Duc d'Orleans leur avoit portées, ils la continuèrent par de nouvelles Propositions. Ils s'arrêtoient particulièrement à vouloir régler le fait des Finances, ôter aux Partisans le profit qu'ils font sur le Roi, & aux Particuliers le profit qu'ils avoient en s'intéressant avec eux; & , quoi que le Ministre goutât toujours avec joie, comme je l'ai déjà dit, tout ce qui s'appelle prendre & retenir, l'é-
tat

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 183

rat nécessaire des Affaires du Roi rendoit ce remede bien violent & incommode à ses besoins présents, parce qu'il l'empêchoit de trouver de l'argent pour le secours des nécessitez de l'État, & des siennes particulieres. 1648.

Après plusieurs Conseils tenus pour cet effet, la Résolution de la Reine fût de mener le Roi au Parlement, afin de finir toutes ces Contestations, en leur accordant tout ce qu'ils demandoient. Elle voulut même leur donner quelque chose de plus, pour acquérir le Peuple, & le gagner pour le Roi. On dressa donc une Déclaration, par où elle les combloit de graces; &, en même tems, on leur deffendoit de s'assembler, avec dessein d'user de la derniere rigueur, s'ils contrevenoient à cet ordre: la Reine le disant à un chacun; afin qu'on le publiât par Paris, & que ceux du Parlement ne le pussent ignorer. Elle nous dit à nous, qu'elle y alloit pour leur jeter des roses à la tête; mais, qu'après cela, s'ils n'étoient sages, elle scauroit bien les en punir: & ajouta, que si on l'avoit crue dès le
com-

1648.

commencement de leur Révolte , elle ne seroit plus en peine d'en chercher les moiens, & qu'elle leur auroit appris leur devoir dès le premier jour qu'ils en étoient sortis: qu'enfin, elle l'avoit emporté sur la douceur du Cardinal, l'ayant fait résoudre en plein Conseil de n'en plus endurer. Elle nous dit de plus, qu'elle se moquoit des suites qu'on en vouloit toujours appréhender; que les Révoltés n'étoient pas si faciles à faire dans Paris; que le Régiment des Gardes suffisoit pour réprimer les premières Emotions du Peuple; qu'au pis aller, vingt ou trente Maisons pillées seroient le Sacrifice de leur desobéissance; qu'elle en seroit bien fâchée, mais que ce mal étoit moindre que celui de la perte de l'Etat; que dans le Conseil tous lui avoient fait la guerre de la joie qu'elle avoit d'être à la veille de punir ces mutins; & qu'on lui avoit dit qu'elle avoit peur d'être obéie, à cause du déplaisir qu'elle auroit de perdre ce plaisir. Elle nous montra véritablement un grand desir de se vanger de ceux, qui avoient attaqué son Autorité. Elle étoit touchée du rabaissement de la

Di.

Dignité Royale, & sentoit le mépris ^{1648.}
que le Parlement avoit fait de la dou-
ceur, que par raison & par bonté elle
avoit voulu avoir en sa faveur.

La Reine alla donc au Parlement le
trentieme du mois, selon l'ordre or-
dinaire, pour faire des graces à tous,
ou pour chatier ceux qui ne les rece-
vroient pas avec la reconnoissance &
le respect qu'ils devoient. On avoit
résolu au Conseil, pour aquerir la
bien-veillance des Peuples, au lieu de
demi-quartier qu'on leur avoit rela-
ché sur les Tailles par ordre du Par-
lement, qu'on leur donneroit le quar-
tier tout entier, afin que cette libé-
ralité leur parût venir de la seule vo-
lonté du Roi. Voici les propres ter-
mes de la Déclaration, que j'ai voulu
insérer ici: on connoitra, par les effets
qu'elle doit produire dans la suite des
tems, les raisons que la Reine a eues
de vouloir punir l'Ingratitude du Par-
lement & du Peuple.

„ **L**ouis, par la Grace de Dieu ;
„ &c. ; Salut. Comme il n'y
„ a rien qui maintienne & conserve
„ davantage les Monarchies en leur
„ per-

1648. „ perfection, que l’Observation des
 „ bonnes Loix, il est du devoir d’un
 „ grand Prince de veiller, pour le
 „ Bien & le Salut de ses Sujets, à ce
 „ qu’elles ne soient corrompues par
 „ les Abus qui se glissent insensibile-
 „ ment dans les Etats les plus par-
 „ faits; afin d’en éviter la ruine qui
 „ en peut arriver, si par négligence les
 „ maux se rendoient incurables. Auf-
 „ si, les Rois nos Prédécesseurs,
 „ pour prévenir ces mouvemens qui
 „ causent souvent la ruine des plus
 „ puissantes Monarchies, ont de tems
 „ en tems ordonné des Assemblées,
 „ pour voir & connoitre les Imper-
 „ fections & Desordres qui s’étoient
 „ formez dans leur Etat, & aviser
 „ aux moiens les plus convenables
 „ pour les retrancher. Et les As-
 „ semblées, soit de Notables, soit
 „ des Etats, ont été toujours réglées
 „ par eux; chacun Corps ne pouvant
 „ par la Loi du Roiaume être établi
 „ pour prendre connoissance du Gou-
 „ vernement & Administration de la
 „ Monarchie, qu’avec l’Autorité &
 „ la Puissance des Rois. Aussi, ces
 „ Assemblées, comme elles sont con-

» voquées par le Souverain, après 1648.
» qu'elles ont connu les Abus aux-
» quels il étoit nécessaire de pour-
» voir, & qu'elles ont avisé des
» Moïens les plus convenables pour
» les corriger, elles ont toujours pré-
» senté aux Rois les Cahiers de leurs
» Remontrances, pour leur servir de
» matière à faire des Loix & des Or-
» donnances, ainsi qu'ils le jugent
» pour le mieux ; qui sont envoyées
» ensuite dans les Compagnies Sou-
» veraines, établies principalement
» pour établir la justice des Volontez
» des Rois, & la faire recevoir par
» les Peuples avec le respect & la vé-
» nération qui leur est due. Et com-
» me nous n'avons pas moins d'A-
» mour que les Rois nos Prédéces-
» seurs pour la Conservation de notre
» Etat, le Bien & le Repos de nos
» Peuples, Nous avons jugé à pro-
» pos de pourvoir aux Desordres que
» nous aurions été avertis s'être for-
» mez dans notre Roïaume, & qui
» pourroient enfin corrompre sa bon-
» ne Constitution, s'il n'y étoit
» pourvû. A CETTE FIN, nous
» avons envoyé deux Déclarations en
» notre

1648. „ notre Cour de Parlement ; une ;
 „ portant Règlement des Impositions
 „ & Levées de nos Deniers , qui se
 „ doivent lever par chacun au sur nos
 „ Sujets ; & l'autre , qui déclare no-
 „ tre Volonté sur la Recherche & la
 „ Puniton des Malversations com-
 „ mises au fait de nos Finances , qui
 „ sont les deux principaux , auxquels
 „ il étoit nécessaire d'aporter présen-
 „ tement du Remede. Mais , afin
 „ de faire connoitre que nous ne de-
 „ sifrons rien tant que de mettre un
 „ bon Ordre dans le Public , qui af-
 „ fermisse notre Autorité , & donne
 „ commencement à la félicité de nos
 „ Peuples , nous avons jugé à propos
 „ de faire quelque Règlement sur la
 „ distribution de la Justice , & la dis-
 „ position de nos Finances , attendant
 „ que l'état de nos Affaires nous per-
 „ mette d'en faire un Règlement gé-
 „ néral.

„ A CES CAUSES, de l'Avis de
 „ la Reine Régente , notre très ho-
 „ norée Dame & Mere , & notre très
 „ cher & très amé Oncle le Duc
 „ d'Orleans , & de notre certaine
 „ Science , pleine Puissance , & Au-

„ to-

torité Roiale, nous avons statué 1648.

& ordonné, statuons & ordonnons,
ce qui s'en suit.

„ I. Premièrement, que les Ré-
glements sur le fait de la Justice
portées par nos Ordonnances d'Or-
leans, Moulins, & Blois, seront
exactement exécutées & observées
suivant les vérifications qui en ont
été faites en nos Compagnies Sou-
veraines; avec Deffenses, tant à
nos Cours de Parlement, qu'autres
Juges, d'y contrevenir. Ordonnons
à notre très cher & féal Chancelier
de France de ne sceller aucune Let-
tre d'Evocation, que dans les ter-
mes de Droit, & après qu'elles au-
ront été résolues sur le Rapport qui
en sera fait en notre Conseil, par
les Maitres des Requêtes ordinaires
de notre Hôtel, qui seront en
quartier, Parties ouïes en connois-
sance de Cause.

Ceci
s'en-
tend
contre
le Con-
seil, &
les Evo-
cations
que le
Parle-

„ II. Nous avons confirmé &
confirmons la Disposition par nous
faite par la Déclaration du dix-
huitième du présent mois, tant à
l'égard des Remises par nous ac-
cordées à nos Sujets du demi-quar-

ment
preten-
doit ne
se de-
voir, ni
pouvoir
faire.

„ tier

1648. „ tier des Tailles , Taillon , & Sub-
 „ sistance, que de l'Ordre que nous
 „ voulons ci-après être observé pour
 „ le paiement desdites Impositions.
 „ Mais, afin de faire connoître à nos
 „ Sujets, combien nous desirons leur
 „ Soulagement, & de rendre autant
 „ qu'il nous sera possible les Imposi-
 „ tions mises sur eux plus faciles à
 „ supporter, nous avons ordonné &
 „ ordonnons, que dores en avant, à
 „ commencer du premier de Janvier
 „ mil six cens quarante-neuf, au lieu
 „ de la Remise du demi-quartier de
 „ la Taille, Taillon, & Subsistance,
 „ nos Sujets qui sont dans les Païs
 „ d'Electiion seront déchargés d'un
 „ quartier desdites Tailles, Taillon,
 „ & Subsistance, pour lesdites An-
 „ nées 1649 & les suivantes, les char-
 „ ges ordinaires assignées sur lesdites
 „ Tailles & Taillon préalablement
 „ déduites, à la charge de paier le
 „ surplus desdites Impositions dans le
 „ mois de Février de l'Année 1650;
 „ & ainsi, és autres Années suivan-
 „ tes : autrement, ils demeureront
 „ déchus de la dite Remise.

III. Et comme il y a d'autres

» Impositions, dont il est nécessaire 1648.
» de régler la Levée, & empêcher
» qu'elles ne soient augmentées à la
» foule de nos Sujets, nous voulons
» & ordonnons, conformément à
» notre Déclaration du présent mois
» de Juillet, qu'aucunes nouvelles
» Impositions ne puissent être faites à
» l'avenir qu'en vertu d'Edits bien
» & dûment vérifiez. Et, à l'é-
» gard des Impositions qui ont été
» levées & se levent encore à présent
» dans l'étendue de notre Roiaume,
» nous voulons qu'elles soient con-
» tinuées jusques à ce que nos Af-
» faires nous permettent d'y apporter
» quelque Diminution; à la reserve
» de l'Imposition de vingt & un sols
» pour mui de Vin entrant en notre
» bonne Ville de Paris, que nous avons
» supprimée & supprimons, sans qu'el-
» le puisse à l'avenir être rétablie,
» pour quelque cause & occasion que
» ce soit. Et, afin qu'il ne soit com-
» mis aucun Abus en la Levée des
» Droits que nous voulons qui soient
» continuez, nous voulons que le
» Tarif desdits Droits soit arrêté en
» notre Conseil, & affiché ensuite
» par

1648. „ par tout où il appartiendra , avec
 „ Deffenses à peine de la Vie contre
 „ les Contrevenans à icelui. A
 „ cette fin , nous commettrons per-
 „ sonnes de probité , pour tenir la
 „ main à ce qu'il ne soit fait aucune
 „ Contravention ; & feront à l'ave-
 „ nir les termes desdits Droits & Im-
 „ positions avancés à notre Conseil ,
 „ suivant les formes portées par nos
 „ Ordonnances.

Ceci est
 dit en
 faveur
 des Of-
 ficiers.

„ IV. Voulons à l'avenir , que nos
 „ Officiers & autres nos Sujets , aux-
 „ quels les Gages & Droits ont été
 „ entièrement retranchés , jouissent
 „ & soient païés d'un quartier l'An-
 „ née présente , d'un quartier & de-
 „ mi la prochaine 1649 , & deux
 „ quartiers en l'Année 1650 ; atten-
 „ dant que l'état de nos Affaires nous
 „ permette de leur en paier d'avanta-
 „ ge.

Contre
 les Par-
 tisans.

„ V. Et d'autant , qu'au moien
 „ des Décharges accordées à nos Sujets ,
 „ & du Rétablissement des Gages de
 „ nos Officiers qui diminuent nota-
 „ blement nos Revenus , nous ne
 „ pouvons supporter les Dépenses de
 „ nos Armées , sans nous servir des
 „ Af-

» Assignations données à ceux qui 1648.
» nous ont ci-devant secourus, nous
» voulons que lesdites Assignations
» soient reculées autant que le bien de
» nos Affaires le permettra.

» VI. Et d'autant que nous avons re-
» çu de grandes Plaintes des Abus qui
» se commettent au Paiement des
» Rentes de notre bonne Ville de
» Paris, attendant que l'état de nos
» Affaires nous permette de faire un
» plus grand fonds, nous voulons que
» celui que nous avons destiné soit
» employé au Paiement desdites Ren-
» tes, & qu'à cet effet les Receveurs
» & Paiers d'icelles mettent entre les
» mains du Prevôt des Marchands, &
» Echevins, un Bordereau des De-
» niers qu'ils recevront, pour être par
» eux, avec les Conseillers & au-
» tres notables Bourgeois qui seront
» à cet effet assemblez, pourvû d'un
» bon Règlement sur la Distribution
» d'iceux, en la meilleure forme qu'ils
» aviseront bon être.

» VII. Et, pour témoigner à no-
» tre bonne Ville de Paris l'Affecton
» que nous lui portons, nous avons
Tome II. I *dès*

1648. „ dès à présent revoqué & révo-
 „ quons l'Edit de l'Abonnement de
 „ notre Domaine du mois de Septem-
 „ bre 1645, & la Déclaration du mois
 „ de Mai 1646, ensemble les Ar-
 „ rêts donnez en notre Conseil sur
 „ le sujet du Traité des Maisons, fai-
 „ sant main levée des Saisies faites en
 „ conséquence; avec très expresse
 „ Inhibitions & Défenses d'en faire
 „ aucunes poursuites, ni d'user d'au-
 „ cunes contraintes, pour le Paie-
 „ ment des Taxes ordonnées ensuite
 „ des Edits, Déclarations, & Arrêts,
 „ sur ce intervenus.

Ceci „ VIII. Le Transport de l'Or &
 est dit „ de l'Argent monnoié & non mon-
 pour le „ noié hors de notre Roiaume aiant été
 Cardi- „ défendu par nos Ordonnances faites
 nal, „ sur ce sujet, nous voulons qu'el-
 pour „ les soient exactement observées;
 mon- „ faisant Défenses à tous nos Sujets,
 trer „ à peine de confiscation de Corps &
 qu'il ne „ & de Biens, de transporter ni fai-
 craint „ re transporter hors de notre Roiau-
 point „ me l'Or, l'Argent, & Billon, mon-
 les Re- „ noié & non monnoié, sans notre
 cher- „ permission expresse. Ordonnons,
 ches, „ qu'à la Requête de notre Procureur
 „ il

» soit informé des Transports, qui 1648.
» pourroient en avoir été ci devant
» faits. Et, d'autant que nous avons
» reçu diverses Plaintes sur les Abus
» des Taxes qui se commettent aux
» Ports des Lettres & Paquets,
» nous voulons & ordonnons que les
» Reglemens ci-devant faits concer-
» nans les Lettres & Paquets soient
» exécutez selon leur forme & te-
» neur; & Défenses aux Fermiers de
» rien exiger au delà d'iceux, sur pei-
» ne de punition.

» IX. La nécessité de nos Affaires nous
» aiant obligé ci-devant de faire plu-
» sieurs Créations d'Offices, entre
» autres des Maitres des Requêtes
» ordinaires de notre Hôtel, aiant
» considéré les Services qui nous ont
» été rendus par lesdits Maitres des
» Requêtes, dont nous avons une
» satisfaction singuliere, joint le grand
» nombre d'Offices qui est présente-
» ment; nous avons jugé à propos,
» aiant égard aux instances qui nous
» ont été faites de supprimer lesdits
» Offices des Maitres des Requêtes
» créez par notre Edit du mois de
» Décembre dernier. A cette fin,

1648. „ nous avons révoqué & révoquons
 „ ledit Edit des Créations de douze
 „ Maitres des Requêtes, vérifié nous
 „ y séant à notre Lit de Justice, &
 „ iceux Offices avons supprimé
 „ & supprimons, sans qu'en consé-
 „ quence il puisse être ci-devant pour-
 „ vu.

„ X. Comme aussi, nous avons ré-
 „ voqué & révoquons les Offices
 „ créés, tant en notre grande Chan-
 „ cellerie, que Chancelleries qui
 „ sont près nos Cours de Parlement,
 „ Cour des Aides & Presidiaux, en
 „ vertu d'Edits qui n'ont été vérifiés
 „ & auxquels nous avons attribuez
 „ nouveaux Droits à prendre sur les
 „ Lettres scellées en nosdites Chan-
 „ celleries; déclarant néanmoins que
 „ notre intention est que les Droits
 „ qui leur ont été attribuez, & qui
 „ ont été imposez, soient continuez
 „ d'être levez, pour être employez
 „ au Remboursement de la Finance
 „ payée en notre Epargne avec les in-
 „ térêts des sommes à raison de l'Or-
 „ donnance; après lequel Rembour-
 „ sement, tant du principal que des
 „ intérêts, & non autrement, les-
 „ dits

„ dits Offices & Droits demeureront 1648.
„ & seront actuellement supprimez.

„ XI. Et comme il est impossi-
„ ble de pourvoir présentement à
„ tous les Desordres qui se sont
„ formez dans notre Etat , afin de
„ faire connoitre que nous ne de-
„ sirsions rien tant que les retrancher,
„ nous déclarons que nôtre volonté
„ est d'assembler au plutô que nous
„ pourrons un Conseil , auquel seront
„ appellez les Princes de notre Sang ,
„ & autres Princes , Ducs & Pairs ,
„ & autres Officiers de notre Cou-
„ ronne, les Gens de notre Conseil ,
„ & les principaux Officiers de nos
„ Cours Souveraines étant à Paris ,
„ afin que par leurs Avis nous puis-
„ sions pourvoir d'un si bon Régle-
„ ment, tant sur le fait de la Justice
„ que de nos Finances , afin que nos
„ Sujets en puissent recevoir un grand
„ soulagement.

„ XII. Cependant, pour de gran-
„ des Considérations importantes au
„ bien de notre Service , nous vou-
„ lons que les Députez des quatre
„ Compagnies cessent présentement.

1648. „ de s'assembler. Ordonnons, qu'à
 „ l'avenir aucunes Assemblées ne pour-
 „ ront être faites à la Chambre de
 „ Saint-Louis, que lors qu'elles se-
 „ ront ordonnées par notre Parlement
 „ avec notre permission. Voulons
 „ que les Officiers de notre dite Cour
 „ de Parlement de Paris vaquent in-
 „ cessamment à rendre la Justice à nos
 „ Sujets, dont l'exercice a été inter-
 „ rompu plus long-tems que nous
 „ n'avons pensé. Si donnons en
 „ Mandement à nos amez & féaux
 „ Conseillers les Gens tenant notre
 „ Cour de Parlement à Paris, que
 „ ces présentes ils aient à faire lire,
 „ publier, & registrer, & le con-
 „ tenu en icelles garder & obser-
 „ ver inviolablement de point en
 „ point, selon leur forme & teneur,
 „ sans permettre qu'il y soit contre-
 „ venu en aucune sorte & maniere
 „ que ce soit. CAR TEL EST NO-
 „ TRE PLAISIR, &c.

„ En témoin de quoi nous avons
 „ fait mettre notre Scel à ces dites
 „ présentes. Donné à Paris, le der-
 „ nier jour de Juillet, l'An de Gra-

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 199

„ ce mil six cens quarante huit , de 1648.
„ notre Regne le fixième.

„ L O U I S ,

„ Et plus bas ,

„ LA REINE RÉGENTE SA
„ MERE présente. „

Cette Déclaration lue , le Procureur Général Talon fit sa Harangue , qui fut belle. Le Chancelier ensuite prenant les voix , il y eut des Conseillers assez insolens pour lui répondre qu'ils aviferoient le lendemain à ce qu'ils auroient à faire. Enfin , la dite Déclaration étant reçue & passée, avec fort peu de ressentiment des graces qu'on leur accordoit par elle , le Chancelier revint à la Reine: il parla à elle , à Monsieur , & au Cardinal Mazarin; puis se rassit, & publia derechef à la Compagnie *le Don que la Reine leur faisoit du Droit annuel* , sans aucune condition , à sçavoir les quatre Compagnies Souveraines, la Cour de Parlement , Chambre des Comptes , Grand Conseil, & Cour des Aides,

1648. des, durant neuf Années. Il n'avoit point accoutumé de se donner par le Roi aux Officiers, quand une fois il étoit fini, qu'à des conditions avantageuses, & qui alors selon son besoin présent lui eussent été commodes : mais, les Affaires étant aussi embrouillées qu'elles l'étoient, il faut tout accorder sans aucune condition; & le Roi s'estimoit trop heureux, qu'ils le voulussent recevoir de sa main, avec quelque soumission de leur part.

La Reine, en sortant de la Grand' Chambre, dit au Premier Président, qu'elle attendoit de lui qu'il obéiroit aux ordres du Roi, & empêcheroit que désormais le Parlement ne s'assemblât pas d'avantage. Elle dit aussi au Président de Bellievre, que *c'étoit à lui à commencer, & à tenir sa Chambre de la Tournelle.* Ils répondirent avec respect, qu'ils obéiroient; mais, ils ne le purent faire.

Ce jour, le Roi parut plus beau que la dernière fois qu'il fut dans le Parlement. La rougeur de son visage étoit passée, il étoit desenfle; mais, il n'avoit plus cette Beauté delicate
qui

qui le faisoit admirer de tout le monde, & les Roses & les Lis avoient quitté son teint, pour lui en laisser un qui étoit plus convenable à un Guerrier qu'à une Dame : mais qui étoit encor assez beau pour plaire aux plus belles, si son âge lui eut permis d'en avoir le desir. On remarqua pour lors, que le Peuple ne cria pas à son ordinaire *Vive le Roi*, & qu'il continuoit à se refroidir pour lui.

Le soir, la Reine parlant de toute ce qui s'étoit passé, nous dit qu'elle attendoit avec impatience ce qui se feroit le lendemain, qui se trouva pareil à beaucoup d'autres jours; car, ils demandèrent tous à s'assembler, & le firent tumultuairement, grondans contre le Roi, de ce qu'il leur avoit deffendu une chose, qu'ils maintenoient être dans leur pouvoir. Ils ne parlèrent toutefois point de la Chambre de Saint Louis, qui étoit le Chapitre delicat; & le Premier Président, voulant un peu fatisfaire la Cour, les fit attendre si long-tems, qu'enfin l'heure sonna, qui les sépara malgré eux: mais ce fut en criant tout haut qu'ils vouloient délibérer sur la Dé-


1648. clARATION du Roi, & que si on les en empêchoit, ils ne le souffriroient pas.

Le Ministre, à qui toutes ces Brouilleries déplaisoient infiniment, eut fort souhaité qu'ils n'eussent point forcé la Reine d'en venir aux extremités; &, malgré les impatiences de cette Princesse, qui ne pouvoit souffrir ce qui alloit au mépris de la Roiauté, il la retenoit pour voir si premièrement il n'y auroit point de moyen de porter ces farouches Esprits à quelque Accommodement. Cette modération étoit du génie du Cardinal: il ne vouloit rien hazarder, & desiroit éviter par les Négociations la Guerre Civile, qu'il craignoit pour l'Etat, & beaucoup plus pour lui en son particulier. Malgré toute sa prudence, le mal ne pût finir. Cette Race libertine voulut s'assembler; &, le quatrieme Août, Monsieur fut contraint d'y aller. Ils opinèrent tous hardiment devant lui, & témoignèrent n'être point contens, & se soucier fort peu des ordres de la Reine. Ils déclamèrent contre leur Premier Président, de ce qu'il les empêchoit de s'assembler & de délibérer à leur gré,

gré , sur cette Déclaration : & ce 1648.
Prince revint trouver la Reine assez mal fatisfait ; leurs Opinions de ce jour furent à demeurer toujours assemblez jusques à ce que cette Chambre de Justice qu'ils demandoient fût établie ; & délibérer incessamment , tant sur le reste des Propositions faites à la Chambre de St. Louis, que sur la Déclaration. Ils ne parlent plus de continuer cette Chambre de Saint Louis, que la Reine avoit défendue ; mais, l'autre étoit de la même conséquence : sur quoi nous ne manquâmes pas de voir beaucoup de Conseils au Palais Roial , qui tous ne produisoient rien qui parût un remède efficace , & tel que l'état de ces Desordres le demandoit.

A toutes ces mauvaises Dispositions se mêla une petite Affaire de peu d'éclat , & qui étoit fâcheuse, à cause de ses suites. Le Duc de Beaufort étoit à l'une des Maisons du Duc de Vendôme son Pere : il faisoit bonne chere à ses Amis , attendant avec impatience que les Brouilleries fussent assez fortes pour en profiter ; & , quand il sçavoit quil y avoit au tour de lui

1648. des Espions du Ministre, il les faisoit chasser hardiment. Le Duc de Vendôme avoit envoié dans Paris un des siens pour offrir aux Parlementaires ses Services & son Assistance : cet homme avoit été arrêté par les ordres de la Reine; &, pour augmenter les chagrins du jour, en la présence même de Monsieur Oncle du Roi, on apporta une Requete au nom de ce Prisonnier, qui demandoit d'être élargi & interrogé selon les volontez du Parlement. Cette Compagnie avoit montré de vouloir à l'avenir prendre connoissance de ceux que le Roi feroit arrêter, selon qu'on l'avoit proposé à la Chambre de Saint-Louïs; & le soir, il fallut vitement le faire transférer de la Bastille au Bois de Vincennes, de peur que le Roi n'en pût pas être le Maître.

Le 5
Août. Monsieur retourna au Parlement le cinquième du mois, pour assister à leurs Délibérations. Comme ils virent qu'ils alloient entièrement aigrir l'esprit de la Reine, s'ils ne lui obéissent, & leur destinée n'étant pas encore dans le tems de s'accomplir, leur Arrêt de ce jour fut, *d'obeir au Roi*,


à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 205
de travailler jusques après la mi- 1648
Aout aux Affaires des Particuliers. Ils
députèrent quatre-Commissaires, pour
examiner les points de la Déclaration,
avec dessein de s'assembler & d'en dé-
libérer tout de nouveau, quand bon
leur sembleroit. Voilà donc le Duc
d'Orléans qui revient trouver la Rei-
ne, fort content d'avoir obtenu de
cette Compagnie une suspension d'Ar-
mes, avec espérance que tout ira bien,
& qu'ils se contenteront du passé.
Mais, pour les rendre raisonnables,
il avoit fallu que Monsieur eût pro-
testé tout haut, qu'il lui étoit impos-
sible de souffrir qu'en sa présence on
manquât de respect aux ordres de la
Reine. Il fut contraint de leur dire,
que s'ils ne vouloient au moins lui
obéir pour quelque tems, & remettre
par cette voie les Affaires du Roi en
réputation, il alloit quitter la partie;
& qu'en ce cas, il leur déclaroit qu'il
seroit mal satisfait de la Compagnie.
Le Premier Président le supplia très
humblement de ne s'en point aller,
& lui dit que les Avis pouroient peut-
être changer; &, retournant aux voix,
ils étoient en effet revenus à cette o-
béissan-

1648. béissance de dix ou douze jours. Elle faisoit espérer que la fin du Parlement étant proche, peut-être qu'ils ne recommenceroient pas leurs Assemblées. Voilà l'état du dedans du Roiaume, plein de mille maladies intestines. Le Cardinal se raccommoda avec le Président de Mêmes, & témoigna se repentir d'avoir traité le Comte d'Avaux si durement. La crainte fit naître alors la justice dans son ame; & ces deux Freres rentrèrent par cette voie dans ses bonnes graces. Par elle aussi la porte des bienfaits leur fut ouverte tout de nouveau; &, peu de tems après, ils en reçurent des marques publiques; mais, qui ne leur durèrent pas long tems.

Le Roi aiant fait la même grace au Parlement de Rouën, qu'à celui de Paris, leur redonnant gratuitement la Paulette, il la reçut avec tant de mépris, qu'au lieu d'enregistrer la Déclaration, ils la mirent au Greffe, & l'y laissèrent sans en faire nulle mention; ce qui fut remarqué avec colere par la Reine, & avec honte par son Ministre, qui se voioit méprisé de tous côtez, & qui en ressentoit beaucoup de déplaisir. Le

Le Parlement d'Aix en Provence, 1648.
que notre Régente avoit fait Semestre
par l'avis de d'Hemery, en fit autant
& plus que les autres. Les anciens
se transportèrent en une autre Ville,
& chassèrent les Officiers nouveaux.
Toutes choses se brouilloient dans les
Provinces aussi-bien qu'à Paris, & l'on
voit par tout un déchainement hor-
rible de maledictions contre le Gou-
vernement, & une liberté effrenée de
médire du Ministre. On murmuroit
contre la Reine : elle étoit attaquée
ouvertement ; on la haïssoit à cause
de celui dont elle soutenoit la gran-
deur : &, dans leur aveuglement &
leur ignorance, la vérité étoit étouf-
fée ; car enfin, ni le Cardinal ne mé-
ritoit point cette grande haine, ni la
Reine ne méritoit pas non plus d'être
blâmée au point qu'elle l'étoit.
Elle devoit sa Protection à un Minis-
tre établi auprès d'elle par une Puissan-
ce légitime, qu'elle devoit respecter.
Et, comme elle l'avoit affermi par son
choix dans le Ministère où le feu Roi
l'avoit laissé, elle fut persuadée qu'il
lui falloit donner de la force, pour
soutenir les fâcheux événemens qui
pou-

1648. pouroient arriver pendant le cours d'une longue Régence. Voiant en elle la source de cette Autorité, dont elle le vouloit revêtir, elle s'imagina qu'elle la pourroit reprendre facilement, & qu'elle ne pouvoit diminuer la sienne, par la part qu'elle lui en faisoit, puis qu'elle ne lui en étoit libérale, que pour la mettre en état de la mieux servir. Selon ce qu'il a paru de cette conduite, il semble que la Reine se trompa, & que par cette voie (ainsi que je l'ai remarqué) elle s'attira le mépris des Peuples & le blame de ceux qui envierent l'excessive Puissance de ce Ministre, qui, en effet, avoit paru trop grande. Mais, quand elle se crut obligée de le maintenir, elle regarda premièrement à la gloire de la Couronne, qui paroissoit diminuée par les attaques du Parlement: elle se fortifia, par leur opposition, dans le désir de leur résister; & nous la verrons aussi marcher dans ce chemin d'un pas égal, sans qu'aucun obstacle ait eu le pouvoir de l'en détourner. Elle ne croioit pas que le Ministre fût la cause véritable de leur Révolte: elle ne pouvoit pas non plus
accuser

accuser entièrement sa conduite des 1648
malheurs de sa Régence, quoi qu'elle
la trouvât souvent trop foible. Sa
douceur, qu'elle jugeoit en être le
fondement, lui paroïssoit louable: elle
ne pouvoit comme Chrétienne blâ-
mer en lui le desir qu'il avoit de pou-
voir réussir à contenter tous les Partis
différens qui s'opposoient à sa faveur;
& voioit clairement, que si ces senti-
mens avoient trouvé des Ames rem-
plies de Raison, elles en auroient con-
nu le prix. Elle étoit aussi trop équi-
table, pour oublier cette heureuse bon-
nace, qui, dans les premières années
de sa Régence faisoit dire aux Gens de
la Cour, qu'ils étoient las de voir tant
de bonheur: & quoi qu'elle sçut tout
ce que la malice des Peuples inventoit
contre ses droites intentions, & con-
tre l'innocence de sa vie, la connois-
ce qu'elle avoit d'elle-même lui don-
noit la force de le souffrir sans inquié-
tude; & la confiance qu'elle avoit en
Dieu lui faisoit espérer sa Protection.
Elle agissoit selon ses sentimens & ses
lumières; comprenant, que quoi qu'elle
fît, elle ne seroit jamais exempte
des mauvaises Interprétations qui se
font

1648. font d'ordinaire de toutes les Actions des Princes; ni de la Haine que les Peuples ont accoutumé d'avoir contre leurs Ministres.

Le 6
Aout.

La Nouvelle arriva le sixième d'Août de la prise de Furne, par les Ennemis, dont la Reine fut fâchée, parce qu'en l'état où étoient les Affaires, les moindres pertes étoient d'une grande conséquence; mais, comme elle recevoit toutes choses de la main de Dieu, les afflictions augmentoient plutôt sa dévotion qu'ils ne la diminuoient. Ce même jour fut employé par elle à suivre une Procession que fit le Curé de Sulpice, pour un Sacrilege qui avoit été commis dans son Eglise. Un Voleur, qui voulut voler le Ciboire, avoit jetté les Saintes Hosties par terre, & la piété de la Reine & des Peuples fut saintement occupée à la réparation de ce Sacrilege. J'ai toujours remarquée en cette Princesse une grande dévotion au Saint Sacrement de l'Autel. Ces sentimens étoient nez avec elle; & le Sang de la Maison d'Autriche, qui couloit dans ses veines, l'obligeoit de suivre l'exemple du grand Comte d'Apshbourg,

bourg (*) dont les illustres Empereurs 1648.
ses Peres ont tiré leur Naissance, & *L'His-
qui ont quasi tous montré d'avoir ce toire
même zèle. nous

La pieté de la Reine en tous les ap-
tems a été remarquable. Je sçai de la prend
Marquise de Senecey sa Dame d'Hon- que le
neur, qui me l'a dit en mon particu- Comte
lier, & qui me l'a conté encore en d'Abs-
la propre présence de la Reine, qu'é- bourg
tant fort jeune, & dans le tems de sa allant
plus grande beauté, comme elle n'a par la
voit pas assez d'argent pour subvenir à Cam-
toutes les Aumônes qu'elle vouloit pagne
faire, elle se déroboit à elle même des & ren-
Pierreries, rompant ses chaines, con-
me si elle les avoit perdues par hazard, trant
afin de les donner aux pauvres. Elle un Prê-
se cachoit de Madame de Senecey, a- tre qui
lors sa Dame d'Atour: puis, quand el- par un
le la voioit en peine de les chercher, mau-
& qu'elle ne la pouvoit appaiser, vais
lui disant qu'elle ne s'en mît point en tems
peine, & qu'elle les avoit perdues, por-
enfin elle lui avoüoit de les avoir pri- toit le
ses & données à ceux qu'elle n'avoit S. Sa-
de, il cre-
ment à
quel-
que
pauvre
Mala-
de, il

pu descen-
dit de son cheval, y fit mettre le Prêtre tenant le
Saint Ciboire, & mena lui-même le cheval par la
bride.

1648. pu secourir par d'autres voyes ; mais avec une honte aussi grande , que si elle avoit fait une mauvaise action : & ensuite elle la prioit instamment de n'en parler à personne. Pendant la Régence, son cœur a du recevoir quelque satisfaction pour les bonnes œuvres qu'elle a faites dans toute la France ; & même les Chrétiens répandus par toute la Terre ont tous reçûs quelque portion de ses libéralitez. Il est arrivé, néanmoins, comme elle ne jouissoit pas des Trésors du Roi, & qu'elle les avoit mis en dépôt entre les mains du Cardinal , que dans les tems les plus heureux, lors qu'elle pouvoit être Maitresse de toutes les graces, & que le Ministre , le Sur-Intendant, & les Gens de Finance , en faisoient profusion à leur proffit, elle a été quasi toujours dans un état de nécessité, qui ne lui permettoit pas de faire tout le bien qu'elle auroit désiré de faire. Elle ne paia point ses dettes, & n'eut jamais de quoi satisfaire sa générosité, tant à l'égard des pauvres ; que de ceux qu'elle affectionnoit. Elle étoit persuadée qu'il n'y avoit presque jamais d'Argent à l'Epargne : &
qu'on

quoy qu'elle eût auprès d'elle des per- 1648.
sonnes assez hardies & assez fidelles
pour lui dire le contraire, son indif-
férence, qui la faisoit trop négliger la
connoissance de la vérité, la privoit
de cet avantage de pouvoir exercer
utilement les Vertus Chrétiennes &
MORALES, dont son ame étoit remplie;
le seul bonheur qui peut rendre les
Couronnes estimables.

Le jour de Notre-Dame d'Août,
le Roi alla entendre Vêpres aux Feuillans,
& le Cardinal étoit avec lui.
C'est l'ordre que dans le Lieu où est
la personne du Roi, le Capitaine de
ses Gardes en doit avoir les clefs: il
est encore de l'ordre, que hors les
Gardes du Corps, les autres Gardes
n'y peuvent entrer en fonction. Dans
le Cloître, on devoit faire une
Procession, où le Roi devoit aller;
si-bien que le Marquis de Gêvres,
son Capitaine des Gardes, en étoit le
Maître. On vint lui dire qu'il y
avoit des Gardes du Grand Prévôt,
qui étoient dans ce lieu, avec un de
ses Exemts. Comme je l'ai déjà dit,
les Capitaines des Gardes prétendent
que ceux-la ne doivent être qu'autour
des

1648. des Lieux où est le Roi, pour en chasser les inutiles, les coupeurs de bourses, ou autres gens de soupçon; & jamais dans le Lieu où est la Personne du Prince. Le Marquis de Gêvres alors commanda à son Lieutenant, nommé de l'Isle, de les aller chasser. Il y alla; &, d'abord, comme sage & retenu; il leur remontra qu'ils n'avoient point de droit d'être en ce Lieu, & qu'ils devoient s'en aller, parcequ'autrement il avoit ordre de les en faire sortir. Ces Gardes lui répondirent insolemment, qu'ils ne sortiroient pas; & leur aigreur fut si grande contre de l'Isle, qu'il jugea qu'il falloit user de violence: mais, avant que de l'entreprendre, il retourna trouver son Capitaine, pour recevoir un nouvel ordre. Il le reçut; & le Marquis de Gêvres lui dit de les faire sortir de quelque façon que ce pût être. De l'Isle retourne; &, voulant obeir, il fut contraint par la résistance des Gardes du Grand Prévôt de mettre l'épée à la main. Dans ce desordre, deux de ces Gardes furent mal-traités: l'un fut tué, & l'autre blessé. De l'Isle, qui étoit hon-

honnête homme, fit ce qu'il put 1648.
pour empêcher ce malheur; mais, il
ne lui fut pas possible d'en être le
maitre; parceque les Suisses secondé-
rent les Gardes du Corps, & tous
ensemble firent ce Desordre. C'est un
Crime de Leze-Majesté de mettre l'é-
pée à la main dans la Maison du Roi,
ou dans le Lieu où il est; à plus for-
te raison, quand, si près de lui, il
survient de telles Avantures. A cette
rumeur, tout le monde se troubla.
Gerzé, Ami du Grand Prevôt, prit
la parole contre le Marquis de Gê-
vres, & le taxa de trop de prompti-
tude. Le Cardinal Mazarin trouva
mauvais dans son ame, qu'il eut don-
né ces ordres en sa présence, sans lui
demander son avis sur ce qu'il avoit à
faire: néanmoins, il ne le montra
pas à l'heure même, & dissimula son
dépit. Le Roi étant de retour au
Palais Roial, il accorda la querelle,
émue entre Gêvres, & Gerzé, & en-
voia aussi-tôt à la Reine, qui étoit
allée coucher au Val-de-Grace; pour
y passer la Fête, lui faire part de cet-
te Avanture. Le lendemain matin,
à cause que le Marquis de Gêvres
avoit

1948. avoit été cause du sang répandu en présence du Roi, ou plutôt parce qu'il n'avoit pas porté assez de respect au Cardinal, on lui envoya le Tellier, lui commander de quitter le Bâton, & de le remettre entre les mains du Comte de Charôt, Capitaine des Gardes comme lui.

Le Comte de Trêmes, Pere du Marquis de Gêvres, alla trouver le Ministre, se plaignit à lui du traitement que recevoit son Fils, dit qu'il n'a point failli, & qu'il a maintenu les Droits de sa Charge; mais qu'enfin, s'il sort du Service, ce n'est point au Comte de Charôt à servir en sa place, & que c'est à lui, puisque son Fils ne servoit le Roi, que comme reçû en survivance; que c'est lui qui est véritablement le Capitaine des Gardes, & qu'on ne sçauroit lui ôter le Bâton qu'avec la tête. Outre cela, il témoigna au Comte de Charôt, qu'il le desobligeroit, s'il recevoit l'ordre du Roi, & lui dit que se devant assistance les uns aux autres, il le prie de ne point accepter ce Commandement.

Le Cardinal s'étoit déclaré avoir
sujes

1648.
sujet de se plaindre du Marquis de Gêvres, d'avoir donné ses ordres en sa présence, sans les lui communiquer; & avoit dit, qu'étant premier Ministre, & Maître de l'Education du Roi, il avoit manqué à ce qu'il lui devoit. Par le ressentiment qu'il avoit contre le Fils, il ne voulut point considérer les Prieres & le Droit du Pere, & fit que la Reine persista toujours à vouloir que le Comte de Charôt prit le Bâton. Elle disoit que le Commandement étoit fait, qu'il falloit qu'il obéit, & que si d'abord elle avoit crû que le Comte de Trêmes eut été à Paris, elle lui auroit peut-être commandé de le prendre; mais qu'alors, s'opposant à ses ordres & à ses volontez, elle ne le vouloit point écouter. Elle dit tout haut, qu'elle vouloit que Charôt servît, quand ce ne seroit que pour deux heures, afin de satisfaire seulement, à l'obéissance qu'elle prétendoit lui être due. Beringhen, premier Ecuier, homme sage & prudent, exhorta le Comte de Charôt à faire ce que la Reine desiroit, & le fit résoudre à obéir. Le Ministre même l'en

1643. pressa : il usa de prieres , pour l'y obliger ; & Charôt lui promit d'accepter le Bâton. Dans ce dessein , il descend dans la Chambre du Capitaine des Gardes, où étoit le Comte de Trêmes, qui s'étoit faisi du Bâton, & l'avoit pris de son Fils; disant qu'il le garderoit jusques à ce que la Reine fut revenue du Val-de-Grace, & qu'il vouloit recevoir l'ordre de sa propre bouche. Charôt, qui venoit de quitter le Cardinal Mazarin, lui dit qu'il venoit de s'engager à recevoir le Bâton, & le lui demanda. Le Comte de Trême lui répondit, qu'il ne le lui pouvoit donner ; qu'il y alloit de son honneur de le voir entre les mains d'un autre; pendant qu'il n'avoit fait nul crime qui meritât d'en être privé. Le Comte de Charôt, vrai homme de bien, qui approuvoit assez la résistance de son Confrere, & qui sentoit qu'il en auroit fait autant, s'il eut été en sa place, lui répondit, que ce n'étoit point son dessein de lui ôter l'honneur; que c'étoit par force qu'il s'étoit résolu de l'accepter ; & que le voiant dans le dessein de ne lui point donner le Bâton, à la bonne heure

re

re il le gardât, puisque son intention 1648.
étoit, tant qu'il lui seroit possible,
de ne jamais faire de mal à personne.
Alors Charôt, n'ôfant revoir le Car-
dinal, s'en alla chez lui, sans lui ren-
dre compte de la résistance du Comte
de Trêmes; aimant mieux la lui lais-
ser apprendre par d'autres, que par lui.

La Reine avoit sçu au Val-de-
Grace, qu'enfin Charôt s'étoit résolu
de servir, & le reste de la journée se
passa, sans qu'elle ni le Cardinal sçuf-
sent le contraire. Le soir, au retour
de la Reine, le Roi étant couru bien
loin au devant d'elle pour l'embrasser,
elle s'aperçut aussi-tôt qu'il étoit sans
Capitaine des Gardes. Elle en de-
manda la cause. On lui dit que le
Comte de Trêmes n'avoit point vou-
lu souffrir que Charôt servît selon
qu'il avoit résolu de le faire; & que
voiant cette résistance, il avoit eu
quelque peine à s'y opposer, & s'en
étoit allé chez lui. La Reine, sur-
prise d'une petite émotion de colere,
& touchée d'un vif ressentiment de
l'état de ses Affaires, dont cette har-
diessé la faisoit ressouvenir, dit tout
haut, *Hô, Dieu merci, je suis arrivée*

1648. à ce point, que chacun tien: à honneur de me desobéir : voulant citer par ces paroles le Parlement & les Gens de la Cour. Le Cardinal la vint trouver aussi-tôt, & ensuite elle commanda qu'on fit venir les quatre Capitaines des Gardes, à la reserve de Villequier; qui pour lors n'étoit pas à Paris: c'est à dire, le Comte de Trêmes, le Comte de Charôt, & le Marquis de Chandénier; car le Marquis de Gêvres reçu en survivance de son Pere, & qui étoit le coupable, ne paroissoit point. Elle leur fit une Réprimande sur leur desobéissance, qui d'abord fut assez douce; voulant par cette conduite les porter au repentir de leur faute. Mais, lors qu'ils voulurent représenter leurs raisons, & qu'ils témoignèrent être dans le dessein de se soutenir les uns les autres, elle se facha contre eux, & les chassa de son Cabinet; leur disant, qu'elle ne les vouloit plus voir, & qu'elle trouveroit des gens qui lui obéiroient mieux. Voilà toute la Cour partagée sur cette Affaire. Les uns approuvoient le procédé de la Reine, en un tems où son Autorité n'étoit

toit que trop abatuë. Les autres le desapprouvoient, disans qu'elle n'avoit pas en assez d'égard au Droit du Comte de Trêmes; & ceux là disoient peut-être la vérité. Aussi la Reine par son inclination n'auroit sans doute nullement résisté à lui accorder de servir, si elle n'avoit été menée à cela, par la passion du Cardinal. Pour continuer donc à lui sacrifier ses propres sentimens de bonté, après lui avoir parlé, elle commanda qu'on lui fit venir Chandénier, malheureux reste des Importans, qu'elle avoit toujours considéré, & traité comme un de ses plus fidelles Serviteurs. Il ne subsistoit que par une tolérance forcée du côté du Ministre: par conséquent, il fut choisi par lui en cette occasion pour être alors la victime de sa Politique. Déjà le Comte de Charot avoit déplû à la Reine, & la résolution étoit prise de l'exiler. On vouloit le punir de la condescendance qu'il avoit eue en faveur du Comte de Trêmes, & donner un exemple de sévérité, qui passât du Cabinet jusques au Parlement. Il avoit quelque Pêché originel à l'égard de la fausse Divinité qu'on ado-

1648. roit à la Cour, qui le rendoit suspect au Ministre. Il étoit Frere du Comte de Bethune, grand supôt des Importans, & Ami du Duc de Beaufort, qui commençoit à revivre par la sortie de prison, & à redonner quelque lustre à cette Caballe anéantie. Chandelier étoit dans un pire état, & le Ministre avoit plus de sujet de le haïr; car, outre ce que je viens de dire, il se trouva dans le commencement de la Régence Parent de Des Noyers, Ennemi du Cardinal Mazarin, qui du tems du feu Roi avoit chassé ce Ministre de la Cour; & , lors qu'il eut du pouvoir auprès de la Reine, il avoit fait donner la Charge de Secrétaire d'Etat à le Tellier son Ami. Chandelier, n'ayant donc eu de protection que celle que la Reine devoit à son innocence, s'étoit confiée en elle; & , d'abord qu'il vit le Cardinal dans une situation à se faire craindre, il l'avoit suppliée de prendre la peine elle même de le mettre dans les bonnes graces de celui qu'elle avoit élevé à la Puissance de conserver & de détruire. Elle en eut d'abord l'intention; mais, soit qu'elle y travaillât foiblement, ou que son

son Ministre ne pût souffrir de Demi-1648.
Favori, il étoit enfin arrivé que Chan-
denier avoit été disgracié, au lieu d'é-
tre bien traité. Comme il avoit con-
nu qu'il falloit s'aider par d'autres voies,
il avoit fait parler de lui au Cardinal,
& par là il étoit revenu à la Cour :
mais, il n'y demeura gueres ; car le
Ministre sentoit bien qu'il en étoit haï.
Chandenier, d'ailleurs, manqua de con-
duite pour se conserver dans une Ami-
tié, qui, étant foiblement donnée,
demandoit de grands soins pour devenir
plus forte ; & la défiance naturelle du Mi-
nistre ne put enfin souffrir un homme,
qu'il n'avoit pas sujet d'aimer, & qu'il a-
voit assez maltraité pour avoir lieu de le
craindre. Quoi qu'il en soit, il est cer-
tain que jamais depuis il ne lui avoit
témoigné de bonne volonté, & qu'il
étoit demeuré à la Cour bien traité
de la Reine, mais mal satisfait de son
Ministre, & en petite considération ;
car il n'étoit pas cru aussi habile qu'il
étoit estimé homme d'honneur & de
probité : blâmable seulement en cela,
qu'il en faisoit un peu trop d'ostenta-
tion. La solide vertu, qu'un hom-
me doit avoir, est ennemie du faste &
K 4 du

1648. du bruit ; & celui qui la possède , pour en recevoir une véritable louange , n'en doit point demander. Comme de telles gens sont d'ordinaire trop impatiens contre les défauts d'autrui , il s'étoit emporté à blâmer ceux du Ministre ; & , quand on sçut que la Reine l'avoit mandé , on ne douta point qu'ayant été du complot avec ses Confreres , & l'un d'eux ayant refusé de servir , qu'il n'en fit autant , & que sa révolte ne fût un prétexte au Ministre de le perdre. Il étoit de mes Amis , & je fis ce que je pûs pour l'obliger à bien penser à sa Réponse , avant que de paroître devant la Reine , puis que de ce moment dépendoit toute sa fortune : mais , connoissant l'engagement où il étoit , qui l'obligeoit à une grande fidélité pour les intérêts de ses Confreres , & m'ayant avoué que lui-même les avoit engagez à cette résistance , je fus réduite avec ses autres Amis à le plaindre , & à souhaiter qu'il pût heureusement sortir de cette Avanture ; sans pourtant deviner de quelle maniere il pourroit se sauver de ce péril. Il parut donc devant la Reine ; & , à la vérité , il y parut avec

avec une contenance fort tranquille. 1648.

Comme elle le vit, elle lui dit, *Que l'ayant toujours cru plus affectionné à son Service que beaucoup d'autres, elle l'avoit jugé aussi plus capable de lui obéir: que c'étoit pour cela, qu'elle l'avoit envoyé querir; que le Roi étoit sans Service; & qu'enfin elle désiroit de lui cette preuve de sa Fidélité.* Il lui répondit, qu'il la supplioit très humblement de considérer l'engagement où il étoit avec ses Confreres; que s'il obéissoit à ses Commandemens, il les déclaroit coupables, & se rendoit lui même le plus infame de tous les hommes; qu'il avoit sujet de se plaindre d'elle, de ce qu'étant son Serviteur, & l'ayant toujours été, elle l'eut choisi en cette occasion pour lui commander une chose qui le perdoit de réputation, s'il obéissoit; ou attiroit sur sa tête toute sa colere, s'il ne lui obéissoit pas. Sur cela la Reine, qui ne le vouloit point perdre, lui offrit, pour satisfaire à cette chimere d'honneur, de lui en faire le commandement tout haut, & devant tout le monde. Mais, voyant qu'il persistoit à la refuser, elle éleva sa voix

1648. devant nous, qui étions présens à cette Conversation, & lui dit assez sévèrement, *C'est assez, Chandénier; c'est assez.* Il se retira; & le lendemain, on envoya commander à Charot, & à lui, de se retirer de la Cour, & d'aller dans leurs Maisons. On fit le même Commandement au Comte de Trêmes; & le jour même, on donna leurs Charges. La première qui fut acceptée fut celle du Comte de Charot, qui fut donnée à Gerzé. Il avoit de la Naissance, & il étoit bien à la Cour; mais, il avoit un esprit plus brillant que prudent, dont la légèreté en plusieurs rencontres de sa vie, fera voir combien la Sagesse est nécessaire à l'homme? Il en prêta le Serment entre les mains de la Reine, & on promit au Comte de Charot de le rembourser de sa Charge. Le lendemain, on fit le même traitement à Chandénier; & sans doute, que dans l'intention du Ministre, il étoit fort différent de l'autre. On donna sa Charge au Comte de Noailles, qui déjà lui avoit ôté un grand bien, aiant par la faveur du Cardinal Mazarin, épousé Mademoiselle Boyer, Fille fort riche.

riche, que Chandénier avoit recher- 1648.
chée. Il fit de même son Serment
de fidélité; &, comme il y a des per-
sonnes, qui sont nées pour le malheur
des autres, il la garda plus long-tems
que Gerzé ne conserva celle du Com-
te de Charot. La Marquise de Séné-
cey, Tante du Marquis de Chande-
nier, fit tout ce qu'elle put pour a-
douxir la Disgrace de son Neveu; mais,
le Ministre ne se laissa point fléchir à
ses prieres, parce qu'il étoit bien aise
d'éloigner d'auprès du Roi ceux qui
lui étoient suspects. Pour faire bon-
ne mine, il visita cette Dame, lui dit
qu'il étoit fâché de ce que Monsieur
de Chandénier avoit attiré sur lui la
colere de la Reine; qu'il le croioit de
ses Amis, puis qu'il lui avoit promis
de l'être, & lui fit mille protestations
de la vouloir servir, & lui aussi. De
cette sorte, on vit en un jour chasser
de la Maison du Roi trois de ses plus
considérables Officiers, sans qu'en
aparence le Ministre y eût aucune part;
la Reine s'étant chargé de toute la
haine de cette Action, pour l'ôter à
son Ministre. Il semble que ces Ca-
pitaines des Gardes devoient obéir au

1648. Roi, & qu'ils avoient tort d'abord de s'opposer avec tant d'opiniâtreté aux volontez de leur Souveraine ; car enfin, il est juste que nos Maitres soient obéis, même dans les choses où ils pourroient n'avoir pas toute la raison de leur côté. En vain seroient ils appellez de ces grands noms, de *Monarque*, de *Rois*, & de *Tout-Puissans*, si on pouvoit leur résister dans les moindres occasions. Mais, il est bien juste aussi que ces mêmes Rois entrent dans les intérêts des particuliers, qu'ils exécutent leurs raisons, & qu'ils prennent le soin de les satisfaire, quand avec respect ils leur demandent d'être traitez par eux équitablement. La Reine n'a jamais manqué de suivre ces belles Maximes ; & ces Vertus sont celles qui ont paru en elle avec le plus d'éclat, & qui ont le plus attiré sur elle l'admiration publique. Ses oreilles ne se lassoient jamais d'entendre les plaintes des malheureux. Son cœur a toujours reçu sans dégoût les importunités qui lui ont été faites par ceux qui souffroient quelque oppression ; elle y étoit incessamment exposée par la douceur, & par son humanité : &

la

sa volonté toujours disposée à bien faire n'a jamais refusé de rendre justice à ceux qui la lui ont demandée. Mais, en cette occasion, où la corruption de l'air la rendoit plus sensible à la desobéissance, elle ne put souffrir celle-ci, d'autant plus que l'animosité du Cardinal lui fut cachée sous le voile de la conséquence, & de la politique: & , par cette raison, elle contribua sans dessein au malheur de Chandénier son ancien Serviteur, l'abandonnant par cette voie au ressentiment de son Ministre, de qui elle sçavoit qu'il étoit haï. Mais il faut dire aussi, qu'encore qu'elle vit l'aversion que le Cardinal avoit contre Chandénier, elle ne le croioit pas inpecable, & connoissoit qu'il étoit entier dans ses sentimens, & capable de prendre la générosité de travers. Il avoit empêché les autres d'obéir, & il fut puni, peut-être avec injustice; car, quand le Comte de Trêmes auroit consenti que Charot eut servi deux heures, selon que la Reine l'avoit dit, il semble que leur soumission n'auroit pas du être préjudiciable à leur honneur, & que c'étoit sacrifier peu de chose à

1648. leur repos, & au respect qu'ils devoient à la Reine.

Le 16 Août, de nouveau à délibérer au Parlement & suiv. sur la Déclaration que le Roi leur avoit apportée. Ils l'examinèrent par articles. Sur aucuns on ordonna des Remonstrances; sur d'autres, on donna des Arrêts. Ils se plaignirent qu'elle étoit toute captieuse, dirent qu'on ne leur avoit fait grace qu'à demi, & avec de très mauvaises intentions. La principale de leurs plaintes étoit sur le chapitre des Tailles, qu'ils maintenoient n'être pas expliqué, & demandèrent pour le Peuple que le quart accordé par le Roi fût exempt de tous frais.

Le 20 Août. Le vintieme, Monsieur étant allé au Parlement, tout se conclut à demander une Conférence à Luxembourg. Elle se fit le vint & unieme, avec le même succès qu'à l'ordinaire. Monsieur à son retour dit à la Reine, que tout alloit assez bien, qu'ils avoient réglé le Tarif, qui étoit le nombre des Impôts que le Parlement consentoit qui se levassent, & qui devoit être affiché dans les rues, afin que le Peuple

ple ne pût être trompé, ni forcé à 1648.
paier plus qu'il ne devoit. Cepen-
dant, ils ne finissoient point leurs Af-
semblées; de sorte qu'à proprement
parler, ils se moquoient du Nom du
Roi, de l'Autorité de la Reine, & de
celui qui gouvernoit l'Etat, dont les
forces commençoient à diminuer à me-
sure que celle de cette Compagnie s'aug-
mentoît.

Ce même jour, voici une Nouvel-
le incertaine, qui vient donner à la
Reine une joie capable, étant vraie,
de la guérir de tous ses maux, ou du
moins de l'en consoler pour quelque
tems. Il arrive un homme d'Arras,
qui assure qu'il y a une Bataille don-
née, & qu'ils l'ont entendu par le bruit
des Canons. Il disoit qu'il n'étoit re-
venu personne; mais, que c'étoit une
marque du gain de la Bataille, puis
qu'il n'y avoit point eu de fuïars sur
la frontiere, & qu'apparamment ils
devoient avoir été occupez à poursui-
vre, & à dépouiller les Ennemis. Cet-
te Nouvelle arriva le matin à huit heu-
res; elle fut agréablement reçue du
Cardinal. Il envoya le Maréchal de
Villeroy éveiller la Reine, pour la lui
ap-

1648. apprendre: &, quoi qu'elle n'en fut pas tout-à-fait certaine, elle ne laissa pas de lui donner un grand plaisir; & même, elle ne douta pas qu'elle ne fût véritable, parce qu'elle la voioit nécessaire. On sçavoit déjà que Monsieur le Prince, aiant appris que les Ennemis marchotent devers Lens, avoit envoié tout le bagage de l'Armée dans Arras, & les autres Villes frontieres, avec une ferme résolution de donner Bataille. Il croioit avec raison, qu'une célèbre Victoire seroit une parfaite réparation de la langueur de sa Campagne, & du mauvais état des Affaires du Roi; &, il ne doutoit pas qu'il ne battit les Ennemis, s'il pouvoit venir aux mains avec eux. Son cœur amoureux de la Gloire, & ennemi de la Crainte, le forçoit, par ces sentimens héroïques, à se croire invincible, particulièrement quand son Roi avoit besoin qu'il le fût. L'audace des Espagnols étoit telle alors, qu'ils avoient fait mettre dans les Gazettes d'Anvers, par dérision, qu'ils étoient résolus de faire jeter des Monitoires, pour sçavoir ce qu'étoit devenue l'Armée de France; qu'ils l'a-

voient.

voient cherchée par tout où elle devoit ¹⁶⁴⁸
être, sans l'avoir jamais pu trouver.

Mais, à leur dommage, elle se fit voir & sentir à eux, par un Combat le plus sanglant & le plus opiniâtre qui se fût donné depuis long-tems. La Reine passa toute cette journée dans l'impatience de sçavoir ce qui étoit arrivé; & le soir à minuit, comme elle se deshabiloit pour se mettre au lit, le Comte de Châtillon arriva, que Mr. le Prince avoit fait partir aussi-tôt après la Bataille. L'on sçût ^{Bataille de Lens,} ensuite, que ce noble Courier y avoit fait des merveilles digne de lui & de sa Race. Il assûra la Reine de son bonheur, & lui aprit que tout ce qu'elle auroit pu desirer sur ce sujet étoit arrivé; que la Victoire étoit demeurée aux François, après l'avoir disputée aux Ennemis aux dépens de leur vie & de leur sang, avec la prise du Canon des Ennemis; que le Général Bec & son Fils étoient prisonniers, le Prince de Ligne, le Comte de Saint-Amour Général de l'Artillerie, trois mille morts sur la place, & cinq mille prisonniers, sans un nombre incroiable de blesez.

Cette

1648. Cette Bataille avoit été desirée des deux Partis. L'Archiduc avoit eu ordre du Roi d'Espagne de la donner à quelque prix que ce fût ; croiant avec raison , que s'il la gaignoit , la France, vû l'état où elle étoit, seroit devenue la proie de son Ambition. Et, pour cet effet, l'Archiduc avoit envoyé son bagage se reposer dans leurs Villes de Flandres ; comme de son côté Mr. le Prince , en avoit fait autant : & ces deux grands Princes avoient chacun le même dessein, qui étoit de combattre à outrance ; aussi tous deux y firent-ils de grandes choses.

Le Prince de Condé, à son ordinaire, se trouva par tout ; & le Comte de Châtillon conta à la Reine , que pour toute Harangue il avoit dit à ses Soldats ; *Mes Amis, aiez bon courage. Il faut nécessairement combattre aujourd'hui : il sera inutile de reculer ; car, je vous promets que vaillans & poltrons tous combattront, les uns de bonne volonté, & les autres par force.* Le soir précédent, il donna cet ordre à toute son Armée, de se regarder marcher , afin que la Cavalerie & l'Infanterie fût sur une même ligne , & pût bien ob-

observer ses distances , & ses interval- 1648.
les ; de n'aller à la charge qu'au pas ,
& de laisser tirer les Ennemis les pré-
miers.

D'un autre côté, l'Archiduc fut vu
ce jour là dans tous les rangs , tou-
jours des premiers au Combat , n'é-
pargnant non plus sa personne , que
celle d'un des plus simples Soldats de
son Armée. Dans le Récit qui en
fut fait à la Reine par le Comte de
Chatillon , que j'entendis & que je
remarquai ; on vit qu'elle eût de la
joie d'écouter les louanges qu'il don-
na à ce Prince son Parent : & , par les
questions qu'elle faisoit sur ce sujet ,
nous nous aperçûmes aisément qu'el-
le prenoit intérêt à sa Gloire , pourvû
qu'elle fût accompagnée de sa Défai-
te.

Le Prince de Condé eut sujet d'être
content de cette Journée , puis
qu'il y répondit si vigoureusement
aux Monitoires des Espagnols , &
qu'il les contraignit d'avoüer que les
François sont de braves gens. Le
Comte de Brancas, Fils du Duc de
Villars , avant la Bataille , fut com-
mandé par Mr. le Prince de se tenir

1648. en un certain Poste. Avec peu de Troupes, il y soutint les attaques des Ennemis, qui le voulurent pouffer avec un plus grand nombre que celui qu'il commandoit. Après avoir combattu vaillamment, reçu plusieurs blessures, & été fait prisonnier, les Ennemis, sur quelque querelle qui s'émeut entre eux, pour sçavoir à qui il appartenoit, le voulurent tuër plusieurs fois, & le maltraitèrent; comme il arrive souvent de l'être aux Personnes de Qualité, pendant que le malheur de la Guerre les laisse entre les mains des Soldats. Ce fut lui même qui à son retour de l'Armée me conta ces Particularitez. La Mousfaye, Favori du Prince de Condé, y fut aussi fait prisonnier. Le Marquis de Villequier, le seul de tous les Capitaines des Gardes, qui fût aux bonnes graces de la Reine, parce que son absence l'avoit sauvé de cette mauvaise Avanture, se voyant prisonnier dès le commencement de la mêlée, s'avisait de dire à ceux qui l'avoient pris, qu'il étoit blessé, & qu'il leur donneroit deux cens pistoles s'ils vouloient le mener à Lens, qui étoit tout
pro-

proche. Comme les Ennemis étoient 1648.
encore dans la créance qu'ils gagne-
roient la Bataille, ils n'en firent pas
de difficulté. Le Marquis de Ville-
quier ne douta point de son côté que
M. le Prince ne demeurât victorieux;
que l'étant, il ne manqueroit pas de
venir sur Lens; & que reprenant cet-
te Place, il le sauveroit: ce qui arri-
va, comme il l'avoit pensé; car la
Bataille donnée, M. le Prince en-
voia aussi-tôt des Troupes se saisir de
la Ville, & Villequier fit lui-même
la Capitulation, & devint le Maître
de ceux qui deux heures auparavant
étoient les siens. Notre Armée n'é-
toit que de quatorze mille hommes,
& celle des Ennemis de seize ou dix-
sept. Le Prince de Condé demanda
dès-lors le Bâton de Maréchal de
France pour le Comte de Chatillon;
mais, on le refusa, à cause de la quan-
tité des prétendans qui embarasse-
roient le Ministre, dont étoient la
Ferté-Seneterre, Villequier qui déjà
étoit Chevalier de l'Ordre, & la
Ferté-Imbaut qui étoit attaché au
Service du Duc d'Orleans, Oncle du
Roi.

Le

1648. Le Roi, sachant qu'il avoit gagné une Bataille, s'écria tout haut, & avec une grande exclamation, *que le Parlement seroit bien fâché de cette Nouvelle.* Il étoit si accoutumé à entendre parler de ceux de ce Corps comme de ses Ennemis, qu'il en fit aussitôt ce jugement. Leur procédé différent de leurs intentions, que je veux croire plus innocentes en effet qu'en apparence, méritoit que le Roi les traitât d'Infidelles, puisqu'ils mettoient la France en état, que si cette Bataille se fût perdue, la Monarchie eût pu voir sa fin par des causes qui dans leur commencement avoient paru de peu de conséquence.

Après les premiers sentimens que cette Victoire causa dans l'Âme de la Reine, sa raison, & son bon naturel, lui firent souhaiter la Paix; & la Politique joua son jeu ordinaire. Elle sçavoit que son Ministre étoit blâmé de ne la point faire. C'est pourquoi, elle affecta soigneusement de dire devant toute la Cour, qu'après cette Bataille elle espéroit que l'Espagne la souhaiteroit; & que cela étant, elle la croioit indubitable, aussi bien que celle
celle

celle de l'Empire, qui étoit presque 1648.
faite.

Le Parlement, pendant ce tems de joie, donna un Arrêt contre quelques Partisans, qui s'étoient trop enrichis sous d'Hémery : on décréta contre eux; &, par conséquent, on les exposa à la haine publique, & à ce qui arrive souvent en de telles occasions. Ces sortes de gens font avec quelque justice en horreur aux gens de bien: la vertu & la probité leur font toujours la guerre; & ils ont sujet de craindre encor davantage l'emportement de ceux qui agissent sans raison. On crut quelques jours que leurs Maisons seroient pillées; mais, enfin, ils échapèrent à cette facheuse aventure par un bonheur extraordinaire.

La Reine, voulant faire chanter le *Te Deum* à Notre-Dame, pour rendre Le 26 graces à Dieu de la Bataille ga- Août guée, & y faire porter plusieurs Dra- jour peaux conquis sur les Ennemis, vou- remar- lut aussi se servir de ce Jour de quable: Triomphe, pour apporter quelque remede aux Révoltes du Parlement, & le punir de sa derniere desobéissance, qui, après tant de Graces ac-
cer-

1948. cordées & tant de Commandemens réitérez, avoit paru aux yeux de tout le monde, cacher une audace criminelle, sous l'apparence d'une fausse fidélité. Pour cet effet, bien d'accord avec le Duc d'Orléans, & son Ministre, elle commanda à Cominges, Lieutenant de ses Gardes, d'aller prendre le Président de Blancmenil, le Président Charton, & sur-tout un nommé Broussel, Conseiller de la Grand' Chambre, qui avoit toujours levé l'étendard contre le Roi, & avoit ouvert tous les Avis qui alloient à la destruction de l'Autorité Roiale, & s'étoit érigé en *Tribun du Peuple*; en montrant dans toutes ses occasions l'esprit d'un homme né dans une République, en affectant de paroître avoir les sentimens d'un véritable Romain. Ce jour fut choisi pour cet effet, de l'avis du Cardinal, à cause que la Cérémonie du *Te Deum* donnoit lieu de mettre le Régimens des Gardes sous les Armes, & qu'il est d'ordinaire rangé sur le chemin du Roi, & aux environs de Notre Dame, où logeoit Broussel. Et, comme il y avoit sujet d'aprehender que
le

le Peuple ne s'émût pour sa défense , 1648.
on voulut avoir dequoi se défendre
contre cette canaille , qui ne devoit
pas apparemment trouver des forces
suffisantes pour résister au Nom du
Roi , & au bruit glorieux du favora-
ble succès de cette Victoire.

La Reine aiant donné ses ordres à
Comminges , il donna les siens pour
l'exécution de l'Entreprise qui lui étoit
confiée. Il envoya deux de ses Exemts,
ainsi qu'il me le conta lui-même fort
exactement, l'un au Président de Blanc-
menil, l'autre au Président Charton ;
& se reserva l'exécution la plus peril-
leuse , qui étoit celle de prendre Brouf-
sel, l'Ami du Peuple, & son Protecteur.
La Reine, après le *Te-Deum* , & a-
près avoir recommandé cette Affaire
au Souverain des Souverains , comme
une rigueur forcée & nécessaire au
Repos public , en sortant de l'Eglise
dit tout bas à Comminges, *Allez, &*
Dieu veuille vous assister : bien con-
tente elle-même , à ce qu'elle nous con-
ta depuis, de pouvoir espérer que bien-
tôt elle seroit vangée de ceux qui a-
voient méprisé son Autorité, & celle
du Roi son Fils. Le Tellier, Secré-

1648: taire d'Etat dit aussi à Cominges dans ce même tems, qu'il pouvoit aller, & que tout étoit prêt; voulant lui dire par là, qu'ils étoient tous trois en leurs logis. Cominges demeura donc à Notre Dame avec quelques Gardes, attendant qu'un ordre qu'il avoit donné pour cette Affaire eut eu son effet. Comme c'est l'ordinaire aux Officiers des Gardes du Corps, de ne quitter jamais la Personne des Rois, on donna aussi-tôt avis à quelques-uns du Parlement qui étoient restez dans l'Eglise, que le Lieutenant des Gardes de la Reine y étoit, ce qui sembloit menacer la liberté de quelques Particuliers de leur Compagnie. A cet Avis, chacun d'eux prit la fuite; &, à leur gré, l'Eglise n'avoit pas assez de portes pour les laisser sortir au plûtôt. Le Peuple, qui étoit répandu aux environs de ce lieu, & qui étoit venu pour voir passer le Roi, entendant ce murmure, se mit par troupes & commença à écouter & regarder ce que cela vouloit dire. Cominges avoit envoie son Carosse, avec quatre de ses Gardes & un Exemt, au bout de la Rue de Broussel, qui étoit

toit étroite & petite ; avec commandement à l'Exemt aussi tôt qu'il le verroit paroître à pied auprès de sa maison , d'aborder la porte avec le Carosse, les portieres abbatues, & les mantelets levez: ce qu'il ordonna , à ce qu'il me dit, afin de n'être pas attaqué dans son Carosse, avec son Prisonnier, sans qu'il le pût voir , & y donner ordre. Il vint donc à pied, & frappa à la porte. Un petit Laquais lui aiant ouvert, sans différer il se fit de l'entrée ; & , y laissant deux Gardes, & monta aussi-tôt avec deux autres dans l'Appartement de Broussel. Il le trouva sur la fin de son diné , & sa Famille autour de lui. Cominges lui dit , qu'il lui apportoit un ordre du Roi , pour se saisir de sa Personne ; mais , que s'il vouloit s'épargner la peine de lire la Lettre de Cachet qu'il lui montra , il n'avoit qu'à le suivre & obéir. Cet homme, âgé de soixante & tant d'années , malgré le courage qu'il avoit témoigné dans le Parlement, se troubla, entendant nommer le Roi de cette sorte, & témoigna que cette visite lui déplaisoit fort. Il lui répondit qu'il

1648. n'étoit pas en état d'obéir, qu'il avoit pris médecine & qu'il demandoit du tems. Une vieille Femme du Logis se mit à crier aux Voisins, qu'on vouloit emmener son Maître, & leur demanda du secours, disant avec mille injures à Cominges, qu'il ne seroit pas obéi, qu'elle l'empêcheroit bien de faire du mal à son Maître. Au bruit de cette Femme, le Peuple s'assembla dans cette petite Rue: les premiers qui accoururent en amenèrent d'autres; & en un moment, elle fut pleine de canaille. Comme ils virent ce Carosse plein d'armes, & d'hommes, ils se mirent tous à crier qu'on vouloit emmener leur Libérateur. Il y en eut qui voulurent couper les renes des chevaux, & qui parlèrent de rompre le Carosse: mais les Gardes & un petit Page de Cominges, le deffendirent vaillamment, & s'opposèrent à leur dessein; menaçans de tuer ceux qui voudroient l'entreprendre. Cominges, qui entendit la rumeur du Peuple, & de la Maison, & qui vit le desordre qui pouvoit arriver, s'il tarδοit d'avantage à exécuter son dessein, crût qu'il falloit se hâter; & prenant Broussel par force, le menaça de le tuer, s'il ne marchoit. Il l'arracha de sa Maison, & des embrassements de sa Famille, & le jetta
dars

dans son Carosse, malgré qu'il en eût; 1648. ses Gardes allans devant, pour écarter le Peuple, qui le menaçoit, & le vouloit attaquer. Sur ce bruit, les Chaines se tendent dans les Rues; &, au premier détour, Cominges se trouva arrêté: si bien, que pour s'échapper, il fallut souvent faire tourner le Carosse, & donner à tous momens une espee de Bataille contre le Peuple, dont la troupe grossissoit à mesure qu'il avançoit dans son chemin. A force d'aller, il arrive enfin vis à vis du logis du Premier Président sur le Quai, où son Carosse versa & se rompit. Il étoit perdu, si dans ce même endroit, il n'eût trouvé les Soldats du Régiment des Gardes, qui étoient encore en haie, & qui avoient ordre de lui prêter main forte. Il s'étoit élancé hors de son Carosse versé; &, se voyant environné d'Ennemis qui le vouloient déchirer, n'ayant que trois ou quatre de ses Gardes qui n'étoient pas capables de le sauver de ce péril, il s'écria, *Aux armes, Compagnons; à mon secours.* Les Soldats, toujours fidèles au Roi dans tous les tems de cette Régence, l'environnèrent, & lui donnèrent toute l'assistance qu'il leur fut possible.

1648. Le Peuple l'environnoit aussi avec des intentions bien contraires : & là, se forma un Combat de main & d'injures seulement, qui n'étoit pas moins périlleux à l'Etat, que les plus grands qui se font jamais donnez avec le fer, & le feu. Cominges demeura dans cet état assez long-tems, jusques à ce qu'un de ses Gardes lui eût amené un autre Carrosse qu'il prit à des passans, dont par menaces il avoit fait sortir quelques Femmes, & dont le Cocher malgré leur résistance fut contraint de servir en cette occasion. Comminges le prit, & laissa le sien sur la place, que le Peuple de rage & de dépit le rompit en mille morceaux. Celui, qui le menoit par force, se rompit tout de nouveau à la Rue Saint Honoré ; & ces accidens servirent à faire savoir cette Action à toute la Ville de Paris, & à émouvoir la compassion d'une infinité de gens, qui fomentèrent ensuite la Sédition. Enfin, il arriva un autre Carrosse, que Guitaut, Oncle de Cominges, & Capitaine des Gardes de la Reine, envoioit au devant de lui, prévoiant que peut-être il en auroit besoin. Celui-là lui arriva fort à propos : il se jetta dedans,
&

& son Prisonnier avec lui , & ga- 1648.
gua un relais qui l'attendoit proche
des Tuilleries où logeoit alors Made-
moiselle. Ce relais le mena au Châ-
teau de Madrid , & de là à S. Ger-
main, selon l'ordre qu'il en avoit de
la Reine. Elle avoit dessein de le fai-
re conduire de ce lieu par un Exempt
en celui où l'on avoit résolu de l'en-
voyer, qui, à ce que je croi, devoit
être Sedan.

Quand les Parisiens eurent perdu
de vue leur Broussel , les voilà tous
comme des forcenez , crians par les
Rues qu'ils sont perdus, qu'ils veulent
qu'on leur rende leur Protecteur , &
qu'ils mourront tous de bon cœur pour
la querelle. Ils s'assemblent , ils ten-
dent toutes les Chaines des Rues , &
en peu d'heures, ils mirent des Barri-
cades dans tous les Quartiers de la
Ville. La Reine, avertie de ce des-
ordre, envoie le Maréchal de la Meil-
leraye par les Rues , pour appaiser le
Peuple , & lui parler de son Devoir.
Le Coadjuteur de Paris , qui par une
Ambition démesurée avoit des inclina-
tions bien éloignées de vouloir tra-
vailler à remedier à ce mal, y fut en-

1648. voié aussi : mais, voulant cacher cette pente qu'il avoit à souhaiter quelque nouveauté, il sortit à pied avec son camail & son rochet; &, se mêlant parmi la foule, prêche le Peuple, leur crie la Paix, & leur remontre l'obéissance qu'ils devoient au Roi, avec toute les marques d'une affection à son service tout-à-fait desintéressée. Peut-être même qu'il agissoit de bonne foi en cette rencontre: car, comme son desir étoit seulement d'avoir part aux grandes Affaires par quelque voie que ce pût être; si, par celle-ci, il eût pû entrer dans les bonnes graces de la Reine, & se rendre nécessaire à l'Etat, son Ambition étant satisfaite, il n'en auroit pas pris un autre. Le Peuple, à toutes les paroles qu'il leur dit, répondit avec respect pour sa personne; mais avec audace & emportement contre ce qu'ils devoient au nom du Roi; demandant toujours leur Protecteur, avec protestation de ne s'apaiser jamais, qu'on ne le leur rende; &, sans trop considérer ce qu'ils devoient au Grand Maître, le Maréchal de la Meilleraye, ils lui jettèrent des pierres, lui donnèrent
mil.

mille injures, & en le menaçant firent 1648.
des imprécations horribles contre la
Reine & contre son Ministre. Ils lâ-
chèrent contre lui des Insolences,
qui eussent mérité le gibet, si le Roi
eût été le Maître, & si la Reine par une
vangeance particuliere eût été capable
de faire mourir quelqu'un. Ces deux
hommes revindrent au Palais Roial con-
sultet ce qui se devoit faire en cette
occasion, où les paroles paroïssent
un remede trop foible pour un si grand
mal; mais, comme on jugea qu'il ne
falloit point encore dans cette prémie-
re chaleur aigrir d'avantage le Peuple,
il fut conclu qu'ils retourneroient s'ex-
poser aux coups de pierres & aux injures.
Ils le firent de bonne grace, quoi
que le Maréchal de la Meilleraye eût les
goutes, & ne pût marcher sans l'aide
d'un bâton, & que le Coadjuteur eût
une santé assez foible. On y envoya
aussi des Soldats, pour voir si les armes
ne feroient point de peur à cette fu-
rieuse troupe; mais, après que quel-
ques coups les eurent un peu écartez,
leur colere augmenta d'avantage, &
leur rage en devint plus forte. Cette
medecine, qu'on ne leur donna que

1648. par force, & pour essayer si les apparences en seroient utiles à leur guérison, n'ayant pas eu d'effet, on cessa de la pratiquer, & on crut que le mieux étoit de ne rien faire d'extraordinaire, de peur de faire connoître aux Parisiens le danger où leur folie exposoit la France. On passa toute cette journée dans l'espérance que ce Tumulte pourroit s'apaiser, mais avec beaucoup de crainte qu'il ne s'augmentât. On tint Conseil au Palais Roial à l'ordinaire, & nous y demeurâmes paisiblement; riant & causant, selon notre coutume, de mille fariboles: car, outre qu'en telles occasions personne ne veut dire ce qu'il pense, & ne veut pas montrer d'avoir peur, nul aussi ne veut être le premier à pronostiquer le mal. Plusieurs personnes en effet vinrent trouver la Reine, qui, légèrement & sur de fausses apparences, lui dirent que ce n'étoit rien, & que toutes choses s'appaisoient. Les Rois se flattent aisément: notre Régente étoit de même, qui, étant née avec un courage intrépide, se moquoit des Emotions populaires, & ne pouvoit croire qu'elles pussent causer
de

de mal considérable. Sur le soir, le 1648.

Coadjuteur revint trouver la Reine de la part du Peuple, forcé de prendre cette Commission, pour lui demander encore une fois leur Prisonnier, résolu à ce qu'ils disoient, si on le leur refusoit, de le ravoit par la force. Comme le cœur de la Reine n'étoit pas susceptible de foiblesse, qu'il paroisoit en elle un courage qui auroit pu faire honte aux plus vaillants, & que d'ailleurs le Cardinal ne trouvoit pas son avantage à être toujours battu, elle se moqua de cette Harangue, & le Coadjuteur s'en retourna sans réponse. Un de ses Amis & un peu des miens*, qui, peut-être aussi-bien* que lui, n'étoit pas dans son ame au desespoir des mauvaises Aventures de la Cour, & qui ne l'avoit pas quitté de toute la journée, me dit à l'oreille, que tout étoit perdu, qu'on ne s'amusât point à croire que ce n'étoit rien, que tout étoit à craindre de l'insolence du Peuple, que déjà les Rues étoient pleines de voix qui crioient contre la Reine, & qu'il ne croioit pas que cela se pût appaiser aisément.

La nuit, qui survint là dessus, les

1648. tous, & confirma la Reine dans sa créance, que l'Avanture du jour n'étoit nullement à craindre. Elle tourna la chose en raillerie, & me demanda au sortir du Conseil, comme elle vint se deshabiller, si je n'avois pas eu grand' peur ? Cette Princesse me faisoit une continuelle guerre de ma poltronnerie ; si-bien qu'elle me fit l'honneur de me dire gaiement, qu'à midi, peu après son retour du *Te Deum*, quand on lui étoit venu dire le bruit que le Peuple commençoit à faire, elle avoit aussi-tôt pensé à moi, & à la fraieur que j'aurois au moment que j'entendrois cette Nouvelle si terrible, & ces grands mots, de *Chaines tendues*, & de *Barricades*. Elle avoit bien deviné ; car, j'avois pensé mourir d'étonnement, quand on me vint dire que Paris étoit en armes ; ne croiant pas que jamais dans ce Paris, le séjour des Délices & des Douceurs, on pût voir la Guerre, ni des Barricades, que dans l'Histoire & dans la Vie de Henri III. Enfin, cette plaisanterie dura tout le soir ; & comme j'étois la moins vaillante de la Compagnie, toute la honte de cette
Jour-

Journée tomba sur moi. Je me mo- 1648.
quai en moi-même, non seulement de
ma fraieur, mais encore des avis que
deux heures auparavant Laigue m'a-
voit donnez si charitablement. Ce ne
fut pas sans admirer comme les cho-
ses sont prises diversément, selon les
différentes passions des hommes. Ce
même jour, le Premier Président étoit
venu au bruit des Exilez trouver la
Reine, pour lui demander ses Con-
freres; mais, elle l'avoit renvoié sans
réponse. Le Peuple, qui le soup-
çonnoit d'être d'accord avec la Cour,
alla chez lui: des coquins remplis de
rage crièrent contre lui qu'il étoit un
traître, & qu'il avoit vendu sa Com-
pagnie; si-bien qu'il fut contraint,
pour les appaiser, de sortir à pied dans
les Rues, & se présenter à ces Mutins,
pour se justifier à eux. Sans cette
fermeté, ils eussent été peut-être plus
loin dans leur insolence. Sa douceur
calma leur furie, & ils reçurent ses
justifications, à condition qu'il retour-
neroit demander Broussel: ce qu'il fit,
avec aussi peu de succès que la premi-
re fois.

Le lendemain, selon qu'il avoit

1648. été résolu au Conseil le jour précédent, le Chancelier * eut ordre d'aller au Palais, pour y présider, pour calmer les esprits, & empêcher les desordres qui pourroient arriver sur le

† On a prétexte de cette Affaire †. La Séditi-
 cru auf-tion avoit donné de la terreur à tout le
 si qu'il monde, & les Amis du Chancelier lui
 alloit dirent que cette occasion leur paroif-
 interdi- soit infiniment périlleuse pour lui. Il
 re le soit des mêmes yeux que les autres le
 Parle- danger où il s'exposoit; mais, cette a-
 ment; mais, me trop attachée à la Faveur ne le fut
 je n'en point à l'amour de la vie: il préféra
 ai rien à cette crainte l'avantage de faire une
 feu de certain. action qui fût au dessus du commun;
 Il ne &, comme la Reine même l'avoit ju-
 me pa-gée nécessaire, il voulut y aller, sans
 rut a-montrer aucune marque de foiblesse.
 lors au- Il partit à cinq heures du matin, &
 cune s'en alla au Palais; où, pour mieux
 mar- dire, il partit de sa maison dans ce
 que de dessein. L'Evêque de Meaux son Fre-
 ce des-re voulut aller avec lui; & la Duchef-
 sein; & se de Sully sa Fille, belle, jeune, &
 je ne courageuse, se jetta dans son Carosse,
 l'ai oui quoi qu'il pût faire pour l'empêcher
 dire de s'y mettre. Comme il fut sur le
 que Pont-Neuf, trois ou quatre grands
 long-tems a-
 près.

Pen-

Pendars abordèrent son Carrosse , & 1648.

lui demandèrent insolemment , *qu'il leur rendit leur Prisonnier* ; lui disant , que s'il ne le faisoit , ils le tueroient à l'heure même. Ces Desespérez aiant commencé le bruit , il en arriva d'autres , qui l'environnèrent , & qui le menacèrent de la même chose. Lui , ne sachant comment faire pour s'échapper doucement de cette canaille , commanda à son Cocher de passer outre , & d'aller devers les Augustins , où étoit la Maison du Duc de Luines son ami ; pour y entrer , au cas qu'il y fût contraint par la multitude ; ou pour s'acheminer plus sûrement par le Pont Notre-Dame au Palais : car il crut que les bons Bourgeois ne le laisseroient pas au pillage de ces Mutins. Etant arrivé auprès des Augustins , ce Peuple commença de s'écarter ; de sorte qu'il prit résolution de s'en aller de là à pied au Palais , & de mettre son Carrosse chez le Duc de Luines. Mais , il n'eut pas fait trois pas , qu'un grand Maraud vêtu de gris commença à crier tout de nouveau contre lui , *Aux Armes , aux Armés ; tuons-le , & vangeons nous sur lui de tous les maux que nous souffrons.* A ceci , le Tumulte s'é-

1648. s'échauffe & s'augmente, & le Chancelier fut contraint de se jeter dans l'Hôtel de Luines, pour s'y sauver tout de bon. Gueres de gens n'étoient encore éveillez dans cette Maison: il fut reçu seulement d'une bonne vieille Femme, qui, voiant un Chancelier de France lui demander du secours, le prit par la main, & le mena dans un petit Cabinet fait d'ais de sapin, qui étoit au bout d'une Salle. Il n'y fut pas plûtôt entré, lui & sa troupe, que voici cette canaille qui vint avec des cris effroiables demander où il étoit, & dirent avec mille sermens, qu'ils le vouloient avoir. Les uns disoient, *Ce sera Prisonnier pour Prisonnier: nous en ferons un échange avec notre cher Protecteur.* Les autres, plus méchans, disoient qu'il le falloit démembrer, & le mettre par quartiers, afin d'en mettre les morceaux par les Places publiques, & montrer leur ressentiment par leur vengeance. Ils allèrent enfin le chercher jusques à ce petit Cabinet; &, comme ils virent le lieu assez abandonné; ils se contentèrent seulement de donner quelques coups contre les ais, & d'écouter

ter s'ils n'entendoient-point de bruit; 1648.
puis allerent ailleurs le chercher. Il est à croire que ce Ministre, dans le temps qu'ils étoient à sa porte, n'étoit pas à son aise, & qu'il sentit qu'il étoit homme. Il se confessa dans ce Cabinet à son Frere l'Evêque de Meaux, & se prépara tout-à-fait à la mort. Il avoit envoie au Palais Roial demander du secours; & dès qu'on sçut le péril où il étoit, on envoya commander aux Gendarmes & Chevaux-legers d'y aller. Le Marechal de la Meilleraye s'achemina pour l'aller querir, avec deux Compagnies de Suisses; & cet Illustre Prisonnier fut tiré de ce péril par la venue du Grand-Maitre. Il le fit prendre sous les bras, pour l'amener à pied au Palais Royal; car, dans cet embaras, on ne put trouver son Carrosse; & toutes choses étoient bonnes, hormis d'être exposé à la furie du Peuple.

Le Lieutenant Civil vint aussi donner de l'aide au Chancelier, & le rencontrant en chemin il le mit dans son Carosse avec sa Fille la Duchesse de Sully, & l'Evêque de Meaux.

Com-

1648 Comme ils passèrent devant la Place Dauphine au milieu du Pont-Neuf, le Peuple, qui étoit en colere d'avoir perdu sa proie, fit une décharge sur eux, dont il y eut quelques Soldats de tuez de ceux qui environnoient leur Carosse: & la Duchesse de Sully reçut un coup de mousquet au bras, d'une balle qui avoit déjà perdu sa force; car ils tirèrent de loin: par conséquent, elle ne la blessa que par une grande contusion. Un Exemt du Roi, celui qui est toujours à la suite du Chancelier fut tué, par cette canaille, de même qu'un des Gardes qui l'accompagnet Ils arrivèrent chez le Roi assez alarmez de cette Avanture, & le Chancelier y demeura quelques jours, n'ôfant pas retourner chez lui, de peur que la Populace animée ne fit dessein d'aller piller sa maison. A son retour, l'ayant été voir dans sa Chambre, il me representa lui-même l'état où dans cet instant il avoit été; & comme je lui demandai s'il avoit trouvé l'image de la mort fort horrible, il me dit qu'il avoit souffert ce que selon l'humanité on ne se peut exempter de sentir; mais

mais, que Dieu lui avoit fait beau- 1648.
coup de grace, l'ayant entiere-
ment occupé du soin de son salut, & de lui
demander pardon de ses pêchez.

Voilà comme se passa le matin de
la seconde Journée, qui ne fut pas
meilleure que la premiere. Au re-
veil de la Reine, sur les neuf heures
du matin; on lui apprit cette Nouvel-
le. Elle la facha infiniment, non
seulement par la pitié qu'elle eut d'u-
ne personne cette de qualité, qui
pour son service avoit été deux heures
entre les mains de mille coquins di-
gnes de la corde; mais encore, par la
blessure que son Autorité recevoit de
ce coup, qui devoit être d'une dan-
gereuse consequence à l'État, & avoir
de mauvais effets, par le bruit qu'el-
le feroit chez les Etrangers. Elle
connut qu'ils reprendroient de gran-
des forces sur cette Nouvelle, &
qu'un Chancelier de France sans res-
pect dans Paris, que le Peuple avoit
voulu tuer dans les Rues, son Roi
present, étoit une marque certaine
que la Puissance du Prince étoit a-
néantie, & l'Amour des Sujets en-
vers leur Souverain apparament éteint
en eux. Après

1648. Après que la Reine eut effuié ce chagrin, dont la cause lui faisoit voir, malgré sa fermeté à ne s'ébranler de rien, qu'elle devoit tout craindre, il fallut qu'elle se levât, pour recevoir le Parlement qui la vint trouver en corps à pied, pour lui demander le Prisonnier. Elle leur parla vigoureusement, de bon sens, & sans s'émouvoir; car en cette occasion elle agissoit selon ses propres sentimens, & d'elle même. Entre beaucoup de choses qu'elle leur dit, ces mots me restèrent dans la mémoire, qui me parurent dignes d'être remarquez, *Que cela étoit étrange & bien honteux pour eux, d'avoir vu, du tems de la Reine sa belle Mere, M. le Prince en Prison à la Bastille, sans en avoir montré aucun Ressentiment; & que pour Broussel, eux & le Peuple, fissent tant de choses. Que la Posterité regarderoit avec horreur la cause de tant de Desordres, & que le Roi son Fils auroit un jour sujet de se plaindre de leur Procédé, & de les en punir.* Le Premier Président lui répondit peu de chose; & le Président de Mêmes, l'interrompant, prit aussi la parole, & lui dit, *Ose-*
rois-je

rois-je, Madame, vous dire, qu'en l'état 1648.
où sont les Peuples, il ne faut penser
qu'au remède, & que Votre Majesté doit,
ce me semble, éviter la douleur de rendre
ce Prisonnier par force, en nous le redon-
nant de sa propre volonté, & de bonne gra-
ce. La Reine lui repliqua, qu'il étoit
impossible de faire ce tort à l'Autorité Ro-
iale, & laisser impuni un homme qui
l'avoit attaquée avec tant d'insolence:
qu'ils devoient bien voir par la douceur
de sa Régence, quelles étoient ses inten-
tions; & qu'en son particulier elle étoit
toute disposée à lui pardonner; mais
qu'ils savoient bien, qu'il y avoit une
certaine Severité, à quoi les Rois étoient
obligés, pour contenir les Peuples dans
quelque Crainte.

Après ces fortes de Disputes, elle
les quitta, & le Premier Président;
courant après elle, la conjura tout de
nouveau de bien penser à ce qu'elle
faisoit, à quoi la Reine instruite en
cet endroit par son Ministre, comme
elle l'avoua depuis, leur répartit,
Que de leur côté ils fissent ce qu'ils de-
voient; qu'ils temoignassent à l'avenir
plus de respect aux volontez du Roi; &
que de sa part, cela étant, elle leur fe-
roit

1648. roit toutes les graces qu'ils pourroient justement pretendre d'elle. Le Chancelier, qui étoit present, leur expliquant ce que cette Réponse vouloit dire, leur fit entendre que s'ils promettoient de ne plus opiner sur la Déclaration, & cesser absolument de s'assembler sur les Affaires d'Etat, elle leur redonneroit leurs Prisonniers, puis que la seule raison, qui avoit obligé la Reine à faire ce qu'elle avoit fait, avoit été leur Revolte, & la Censure qu'ils faisoient tous les jours sur cette Declaration, qui les combloit de graces, & qui leur marquoit assez la bonté de Sa Majesté, & la douceur de son Ministre. Sur cette Proposition, toute la Compagnie se résolut de s'en retourner au Palais, s'assembler là dessus, pour savoir ce qu'ils avoient à répondre. Ils sortirent de chez la Reine dans le même ordre qu'ils étoient venus; &, comme ils arrivèrent dans la Rue St. Honoré, aux premieres Barricades qu'ils rencontrèrent, ils furent arrêtez par le Peuple, qui les environna, criant & demandant Broussel. Plusieurs s'approchèrent du Premier Président,
&

& lui présentant le pistolet à la gorge, lui dirent milles injures, & le menacèrent que s'il ne leur faisoit rendre M. de Broussel ils le tueroient. Ils montrèrent en effet assez de desir de le maltraiter; mais, il se sauva par la fermeté & la constance, les assurant qu'il venoit d'y travailler de toute sa force: &, sur ces paroles, ils lui donnèrent la vie, à condition qu'il s'en retourneroit à l'heure même trouver la Reine; lui signifiant, que s'il ne l'obtenoit, ils le mettroient en mille morceaux.

Toute cette Compagnie revint donc sur ses pas, bien étonnée de voir que la furie du Peuple s'étendoit jusques sur eux. Ils se connoissoient la cause de ces Desordres, & n'y auroient pu remédier, s'ils avoient voulu l'entreprendre; car, quand le Peuple se mêle d'ordonner, il n'y a plus de Maître, & chacun en son particulier le veut être. Cette célèbre République de Rome, qui s'étoit rendue Maitresse du Monde presque tout entier, a sçu par expérience combien il est dangereux de lui donner part au Gouvernement; & ces illustres Conquérans, dont chaque Ci-
toien

1648. toien s'estimoit plus qu'un Roi, ont sans doute senti par cette noble illusion de l'amour de la Liberté, combien la furie populaire est une chose dure, cruelle, & facheuse.

La France, qui est accoutumée à cette belle & honorable Servitude de nos Souverains, regardoit la Puissance que le Peuple vouloit prendre dans Paris, comme une grande maladie de l'Etat, & le Parlement même en étoit surpris. J'entrai chez le Roi peu après le retour de ces Longues Robes au Palais Roial, & je les vis passer du grand Cabinet de la Reine, par dessus la terrasse qui sépare les deux Corps de Logis de cette Maison, pour aller dans la grande Gallerie du Roi, faire ce qu'ils avoient eu dessein de faire au Palais, c'est à dire, chercher les moiens d'apporter quelque remede au mal présent. Ils n'avoient point mangé de tout le jour, & il étoit tard. Par pitié, plutôt que par tendresse, la Reine eut le soin de leur faire porter du pain & du vin avec quelques viandes qu'ils devoient ce me semble manger avec beaucoup de honte, voiant qu'ils étoient la cause de ces Desordres, des

inquiétudes de la Reine , de la prise 1648:
de Broussel, & de la Révolte du Peuple.

Après leur repas, le Duc d'Orléans y alla, pour y tenir sa place ordinaire. Le Chancelier s'y trouva aussi, pour y présider; ce qu'il fit avec une grande présence d'esprit, quoi que ce fût avec les images de la mort, & du péril qu'il venoit d'essuier. Le Cardinal y fut un moment pour les conjurer de penser tout de bon, & avec des intentions sinceres, au remede des maux qui pouvoient naître de ces commencemens de Révolte. Il avoit beaucoup d'esprit, & parloit assez bien notre Langue: il l'écrivoit même d'une maniere à se pouvoir faire admirer; mais, comme, il lui restoit l'accent de son País, il n'avoit pas l'agrément du discours, ni la facilité de s'expliquer élégamment. Il leur dit seulement en cette occasion, *qu'il croioit qu'ils avoient fort bonne intention, que la Reine l'avoit de même; que cela étant, il étoit facile de s'accommoder.* Un de mes Amis, qui étoit de cette Compagnie, me dit qu'il avoit ensuite répété ce peu de mots beaucoup de

1648 fois & assez confusément ; de sorte que la petite Harangue ne servit qu'à faire rire ceux qui ne pensoient guere sérieusement à ce qu'il conseilloit de faire avec assez de raison. Ce qui nous doit faire connoitre , que naturellement il y a de l'iniquité dans le cœur des hommes, & que la justice en est souvent banie. Si cela n'étoit pas, ils estimeroient les choses raisonnablement dites, par quelque bouche qu'elles le fussent.

Toute cette journée , malgré les Barricades, il y eut beaucoup de monde chez la Reine, qui fut toujours au Cercle avec la Reine d'Angleterre, & plusieurs Princesses, attendant la résolution que prendroit le Parlement. Le Cardinal n'étoit pas sans inquiétude, & dans cette même attente, il alla s'enfermer dans le petit Cabinet de la Reine, avec l'Abbé de la Riviere, qui n'étoit pas si chagrin que lui ; car il espéroit que l'abbaissement du Ministre serviroit à son élévation. Cette tristesse ne paroissoit point sur le visage du Cardinal : au contraire, quand il se montroit au Public, il témoignoit beaucoup de tranquillité ; & ,
com

comme je l'ai remarqué ailleurs, il étoit plus humain & plus doux dans le malheur, que dans la prospérité: il ne fuioit pas ceux qui lui vouloient parler avec la même sécheresse, que quand il étoit satisfait & content. Par cette raison, les Gens de la Cour lui souhaitoient toujours quelque mauvaise Avanture, afin de l'humilier: car il est naturel à l'homme de régler ses sentimens selon la mesure de ses intérêts, & le plus sage de tous ne l'est guere, quand il desire quelque bien qu'on lui refuse avec des marques de mépris & de rudesse. Malgré la douceur du Cardinal, il n'en avoit pas souvent dans son procédé, ni même dans ses paroles: elles étoient quasi toujours sèches, & fort différentes de ses promesses, qui ne produisoient jamais ou rarement de bons effets, s'il n'y étoit contraint par l'intrigue des prétendants: ils ont quasi toujours arraché ses bienfaits de sa foiblesse, plutôt que de sa bonté.

Le Parlement aiant achevé sa Délibération; il vint trouver la Reine, qui les alla recevoir dans sa petite Gallerie, n'ayant nulles femmes auprès

1648. d'elle. Le Premier Président, au nom de la Compagnie, lui protesta de leur Fidélité par un compliment assez court, & lui rendit compte de leur Délibération, *Par laquelle ils promettoient de différer & surseoir toutes leurs Délibérations, jusques après la Saint Martin, hormis sur les Rentes & sur le Tarif.*

Ce Arrêté n'étoit rien de bon. On voioit sous cette promesse une véritable intention de recommencer tout de nouveau quand la Saint Martin seroit passée, & qu'alors ils pourroient s'assembler à leur gré sur toutes matieres; & néanmoins, en conséquence de ce délai, la Reine forcée par l'état où se trouvoit Paris, leur accorda leur Prisonnier; & leur donna dès cet instant une Lettre de Cachet pour le faire revenir avec les Carrosses du Roi, qui furent commandez pour l'aller querir en diligence.

Cette grace extorquée & colorée seulement par une apparente & très courte obéissance, qui à proprement parler n'étoit qu'une Victoire qu'ils emportoient sur la Roiauté, fit de la peine à la Reine, & en dut faire au
Car-

Cardinal. Elle causa même du cha-1648
grin dans l'ame des bons François ,
dont le nombre étoit petit ; car ceux
qui composoient la Cour l'avoient ul-
cérée par la haine , ou occupée du desir
de voir changer la Fortune du Ministre :
si-bien qu'on peut dire que les malheurs
de la Reine étoient grands , & que
peu de personnes y prenoient part.

Voici donc le Prisonnier Broussel
que la Reine est contrainte de rendre :
le Parlement est victorieux ; & lui &
le Peuple sont les Maitres. Les
Bourgeois avoient pris les armes par
l'ordre du Roi , de peur que la Ca-
naille insolente ne devint trop absolue ,
& les Colonels des Quartiers & Com-
pagnies de la Ville faisoient leurs gar-
des avec tant d'ordre , qu'on peut
dire que jamais desordre ne fut si bien
ordonné : une Sédition aussi grande &
aussi impétueuse que celle là , devant
vrai semblablement causer plus de mal
qu'elle n'en causa. Mais les Bourgeois,
qui avoient pris les armes fort volon-
tiers pour sauver la Ville du pillage ,
n'étoit guere plus sages que le Peuple ,
& demandoient Broussel d'aussi bon
cœur que le Crocheteur ; car outre
qu'ils étoient tous infectez de l'amour

1648. du bien public, qu'ils estimoient être le leur en particulier, ils aimoient trop ledit Parlement, & qu'ils avoient tous de la haine contre le Ministre, ils étoient remplis de joie, de penser qu'ils étoient nécessaires à quelque chose. Ils croioient avoir part au Gouvernement, puis qu'ils gardoient les portes de la Ville, & chacun dans sa Boutique raisonnoit sur les Affaires d'Etat. Ils ne faisoient pas tant de bruit que les autres; mais, ils demandoient Broussel gravement, & disoient qu'ils ne se desarmeroient point, s'ils ne le voioient de leurs yeux.

Après que le Parlement eut eu son Audience toute cette Compagnie sortit du Roial, & s'en retourna aussi triomphante que la Reine étoit humiliée. Le Peuple & les Bourgeois leur vinrent demander ce qu'ils avoient fait pour Broussel. Ils leur répondirent, qu'ils avoient obtenu sa liberté, & un de ses Neveux qui étoit en leur Compagnie parut avec la Lettre de Cachet; & leur promit qu'il seroit à Paris le lendemain à huit heures du matin. Cette Promesse leur donna quelque consolation, & un peu de repos; mais,
au

au moindre doute qu'ils avoient, ils ^{1648.} recommançoient leurs imprécations; &, parmi leur colere, ce grand dechainement qu'ils avoient contre la Personne de la Reine, & du Ministre, étoit une chose étonnante. Ils ne feignoient pas de dire, que si on les trompoit, ils iroient saccager le Palais Royal, chasseroient cet Étranger; & ils crioient incessamment, *Vive le Roi tout seul, & Monsieur de Broussel.*

La nuit fut assez facheuse; car, en de telles rencontres, on doit tout craindre. L'alarme fut grande au Palais Royal: la Reine même, avec toute sa fermeté eut de l'inquiétude; les Bourgeois tiroient incessamment, & ils étoient si près de la Maison du Roi, que les Sentinelles du Régiment des Gardes, & celles de la Rue St Honoré, se regardoient de fort près. Les menaces qu'ils faisoient ne furent pas cachées au Cardinal; &, malgré la gayeté qu'il avoit affectée en public, il ne laissa pas de se precautionner en homme qui avoit peur. Il ne se coucha point de toute la nuit, étant toujours botté, & prêt de mon-

1648. ter à cheval, en cas qu'il y eut été contraint par la rage & la folie du Peuple. Il y avoit un Corps de Garde chez lui, un à sa porte, & dans son Ecurie un grand amas de mousquets, pour se deffendre s'il eut été attaqué. Il fit tenir dans le Bois de Boulongne quelque Cavalerie pour l'escorter s'il étoit contraint de fortir; & ceux qui étoient attachez à lui ne le quitterent point qu'il ne fût jour. Un Italien, qui étoit à lui, qui avoit autant de poltronnerie, que d'esprit, & qui avoit peu de tendresse pour son Maître, me dit le lendemain, *che per tutto'l Regno di Francia, non vorrebbe aver da p'ssare una cosa mala note, come quella ch'era passata **. Le lendemain, les Mutins, en attendant la venue de leur Prisonnier, continuèrent leurs menaces, disans tout haut, qu'ils vouloient envoyer querir le Duc de Beaufort, & le mettre à leur tête. Cette insolence s'augmenta, quand on leur dit qu'on avoit vu de la Cavalerie dans le Bois de Boulongne. Ne pouvant deviner ce que c'étoit, ils s'imaginèrent qu'il y avoit dix mille hommes dans cette

* Que pour tout le Roiaume de France, il ne vou-droit pas passer une nuit pareil-le à celle qu'il avoit eue.

em.

embuscade, & que c'étoit pour les 1648,
ch tier de leur Révolte. Lors qu'ils
entendirent huit heures sonner, &
que leur Prisonnier n'étoit point en-
cor venu, ce fut de si grands redou-
blemens de cris, & de si terribles
menaces, que Paris dans cet instant
étoit quelque chose d'effroiable. En-
fin, ce Tribun du Peuple étant arrivé
à dix heures, les Exclamations de
joie furent infinies, les Chaines fu-
rent détendues, les Barricades rom-
pues, pour le laisser passer; & jamais
Triomphe de Roi, on d'Empereur
Romain, n'a été plus grand que ce-
lui de ce pauvre petit Homme, qui
n'avoit rien de recommandable, que
d'être entêté du Bien public & de
la haine des Impots; ce qui en
effet étoit une chose louïable, si elle
eut été réglée par une bonne & pru-
dente conduite, & si sa vertu eût
été tout à fait exempte de l'esprit de
Caballe; car je sçai que pendant tout-
te la Guerre, les Esprits factieux,
& qui nagissoient que par des motifs
d'intérêt, avoient de grandes liaisons
& de grandes conférences avec lui.
C'est pourquoi ses bonnes qualitez

1648. n'étoient pas pures , ni exemptes de corruption. Il fut mené à Notre-Dame , où le Peuple voulut qu'on chantât le *Te-Deum* ; mais , ce pauvre homme , honteux de tant de bruit , s'échapa de leurs mains , & sortant par une petite porte de l'Eglise , s'en alla chez lui , où beaucoup de Gens de la Cour le furent voir par curiosité.

Après le retour de Broussel , il sembloit que tout ce Desordre devoit cesser ; mais les Bourgeois , sans avoir nulle soumission aux ordres & aux volontez du Roi , ne voulurent point quitter leurs Armes , ni ôter leurs Baricades , que par l'ordre du Parlement ; & disoient tout haut , *qu'ils ne reconnoissent point d'autres Maitres , ni d'autres Protecteurs*. Ainsi le même matin , en présence de Broussel , qui de chez lui avoit été droit au Parlement , cette Compagnie , Maitresse de la vie du Roi , & de la Ville , donna un Arrêt en ces termes :

LA Cour ce jourd'hui les Chambres
assemblées , où le Prevôt des Marchands de cette Ville , sur les ordres qu'il avoit donnez en conséquence de
l'Eme.

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 275

*l'Emotion qui étoit arrivée le jour de 1648.
devant-hier, hier, & ce matin ; où
aussi le Procureur Général du Roi ; a
ordonné que toutes les Chaines tendues
& Barricades faites par les Bourgeois,
seront détendues, démolies, & ôtées.
Enjoint à eux de se retirer chacun chez
soi, & s'appliquer à leurs vaccations.*

*Fait en Parlement, le vingt-huit
Août 1648.*

Ensuite de cet Arrêt, tous obéirent si ponctuellement, que deux heures après on pouvoit aller par Paris, comme dans les tems les plus paisibles; & toutes choses se calmèrent, de forte qu'il sembloit que le passé eût été un songe. Mais, comme il faut peu de sujet pour troubler les Esprits d'une Populace déjà émue, le malheur voulut qu'on fit apporter deux Charettes de poudre pour le Régiment des Gardes, qui entrèrent par la porte Saint Antoine. Cet objet frappa leur imagination de mille fraieurs, & fit croire aux Bourgeois, comme à des Criminels qui craignent le Supplice, que la Reine avoit quelque dessein de les punir. Sur cela, ils coururent aux

1648. Charettes, les pillèrent, & crièrent tout de nouveau *Aux Armes*. Les Magistrats de la Ville y allèrent, pour les appaiser, qui les assurèrent qu'ils n'avoient rien à craindre; mais, ils ne les purent persuader. Le feu de ce nouvel accès de Rebellion, s'enflamma avec tant de promptitude, qu'en moins d'une demie heure il communiqua sa chaleur jusques à l'autre bout de la Ville; & Paris, dans cet instant, reprit la même face qu'il avoit eue le matin. Sur cet avis, la Reine tint Conseil, avec le Duc d'Orleans, le Ministre, le Grand Maître, & tous les autres. On y résolut de renvoyer dans leurs Quartiers toutes les Gardes qui étoient devant la porte du Palais Roial, afin d'ôter au Public les soupçons qu'il pourroit avoir eu à la vue de ces Charettes: ce qui s'exécuta aussitôt; les Emotions populaires dans Paris, qui est plutôt un Monde entier qu'une Ville particulière, sont des torrens furieux, qui s'épendent avec une si grande impétuosité, que si on les laissoit grossir, ils seroient capables de faire des ravages, que la postérité par leurs terribles effets auroit

roit peut-être de la peine à les croire. 1468.

On monda enfin le Prévôt des Marchands, à qui la Reine dit qu'elle s'étonnoit de cette rumeur; que la poudre, qui avoit épouvanté le Peuple, etoit seulement pour fournir le Corps de Garde de la Maison du Roi, qui en manquoit; & que pour marque qu'elle n'avoit pas de dessein qui pût inquiéter aucune sorte de personnes, elle avoit renvoié toutes les Compagnies des Gardes dans leurs Quartiers; & l'assûra qu'il n'étoit resté dans la place, où étoit le Corps de Garde, que la simple Garde ordinaire. Elle lui commanda d'aller publier ces vérités dans les Rues, afin de rassûrer tout le monde. Il obéit aux ordres de la Reine; mais, il ne fut pas écouté: la Raison, & la Vérité, ne sont pas de la connoissance de ces sortes de gens. Elles furent reçues avec des injures insolentes, & rebutées comme des ennemies, contre qui ces furieux avoient naturellement de l'antipathie. Leur incrédulité s'augmenta par le souvenir de cette Cavalerie, dont ils avoient entendu parler le matin, qui avoit été en embuscade

1648. Bois de Boulogne ; & de toutes ces Chimeres, ils en faisoient une fable, où ils ajoutoient plus de fô. qu'au recit de l'Histoire. L'épouvante qu'ils se donnoient à eux mêmes eut tant de force sur leur imagination, qu'il y en eut d'assez fots pour dire que la Reine de Suede étoit aux portes de Paris, pour secourir la Reine, parce qu'ils avoient ouï dire, que cette Princesse étoit une Guerriere, & qu'ils savoient par ses derniers Ambassadeurs qu'elle avoit contracté Alliance avec la nôtre. A force de leur crier qu'ils n'avoient rien à craindre, il y eut quelque momens où il sembla que leur ardeur commençoit un peu à s'éteindre ; &, sur les sept à huit heures du soir, on vint dire à la Reine que le Peuple paroissoit vouloir se taire : ce qui l'obligea de songer à se mettre au lit. Elle avoit besoin de se reposer des fatigues, & des crüelles inquiétudes, qu'elle avoit senties, malgré sa tranquillité ordinaire. Elle étoit à peine assise à sa toilette, pour se deshabiller, que le bruit de la Rue Saint Antoine, qui étoit épandu par Paris, recommença, tout
de

de nouveau dans la Rue Saint Honoré, 1648.
avec beaucoup plus de fraieur pour la
Cour que celle du jour; car la nuit,
les choses paroissent plus fâcheuses,
& donnent beaucoup plus d'inquié-
tude. Il y avoit eu des gens assez
méchans, pour jeter des Billets par
les Rues & dans les Places publiques,
qui conseilloient aux Bourgeois de
prendre les Armes, & qui les avertis-
soient charitablement qu'il y avoit des
Troupes aux environs de Paris; avec
avis certain, que la Reine vouloit en-
lever le Roi, & ensuite les faire fac-
cager, pour les punir de leur Révol-
te.

L'alarme fut grande parmi le Peuple,
& le Palais Roial en eut sa part. On
vint dire à la Reine tout librement,
qu'elle n'étoit plus en sûreté dans cette
Maison, sans Fossez ni sans Gardes. On
lui apprit qu'il y avoit des troupes de
Bourgeois mêlées de Canaille, qui
disoient tout haut, *Qu'ils vouloient*
le Roi; que leur résolution étoit de l'a-
voir entre leurs mains, pour le garder
eux mêmes à l'Hôtel de Ville; qu'ils
vouloient les Clefs des Portes de la Ville,
de peur qu'on ne l'enlevât; que lui hors
du

1648. *du Palais Roial, ils ne se soucioient gueres du reste; & que volontiers ils y mettroient le feu.* Sur ces horribles menaces, nous commençames tous à craindre pour elle & pour nous, soit pour sa personne, soit pour les nôtres, soit enfin pour nos maisons qui étant voisines de la Cour couroient grand risque d'être pillées. Chacun lui aprit alors le péril où elle étoit, & les insolences que le Peuple disoit contre elle; car on flatte les Rois jusques à l'extremité: mais aussi quand le masque est levé on ne les épargne pas. Gerzé, nouveau Capitaine des Gardes, sur ce qu'elle montra quelque regret d'avoir renvoié les Gardes, lui dit avec ostentation, *Madame, nous sommes ici une poignée de gens qui mourrons à votre porte; mais, comme ces offres avoient plus de beauté que de force, elle les reçut plutôt comme des marques du mauvais état où elle étoit, que comme un remede capable de la consoler des maux qu'elle avoit sujet de craindre.* Il fallût qu'elle en cherchât la guérison dans sa propre fermeté; car, le Cardinal Mazarin étoit si rempli de trouble & d'effroi, qu'elle n'en recevoit

nul secours. Dans cet instant, elle 1648.
connut bien clairement tout ce qui
pouvoit lui arriver. Elle le sentit ;
& la rougeur, qui lui monta au vi-
sage sur le compliment de Gerzé, nous
le fit assez connoître ; mais, je dois
lui rendre ce témoignage, qu'après
avoir observé ses paroles, ses senti-
mens, & ses actions, je ne vis en elle
nulle marque de foiblesse : au contrai-
re, elle demeura toujours également
constante & ferme, & parut dans ce
moment très digne de ses grands A-
yeux, & parler en Petite-Fille de
Charles-Quint, qui joignit par sa der-
niere retraite la piété à ses Heroïques
Vertus. Elle répondit, à ceux qui
lui disoient les choses du monde les
plus effroyables, ces belles paroles dont
il me souviendra toute ma vie, *Ne
craignez point : Dieu n'abandonnera pas
l'Innocence du Roi ; il faut se confier en
lui.* Quand je l'entendis parler ainsi,
je fus honteuse je l'avoue, d'avoir cru
que sa tranquillité pouvoit être quel-
que fois causée par l'ignorance du pé-
ril. Je l'en avois soupçonnée, parce
qu'en effet les Rois ne voient jamais
leurs maux qu'au travers de mille nua-
ges.

1648. ges. La Vérité que les Poetes & les Peintres représentent toute nue est toujours devant eux habillée de mille façons; & jamais mondaine n'a si souvent changé de mode, que celle-là en change quand elle va dans les Palais des Rois. En cette occasion, cette Grande Princesse n'a pu être accusée d'aveuglement: elle sentit si fortement l'état où elle étoit, qu'elle en fut peu après malade; mais, son ame plus forte que son corps la soutint avec tant de fermeté, qu'elle auroit eu honte de montrer ce que la nature n'auroit pû éviter de lui faire souffrir, & cette honorable fierté fut si grande en elle, qu'elle l'empêcha de donner à ses chagrins d'autres témoins que les horreurs de la nuit. Elle se contenta en nôtre présence de demander sans trouble des Nouvelles de ce qui arrivoit de tems en tems, sans rien oublier néanmoins de tout ce que le soin & la prévoiance pouvoient apporter pour remédier à des maux si extraordinaires, & si redoutables, dans lesquels elle ne trouvoit conseil ni assistance de qui que ce fut, pas même de son Ministre, qui crut alors qu'il

qu'il seroit obligé de quitter la France. Il est vrai en effet, qu'il s'habilla de gris, pour se tenir prêt à partir: ses chevaux furent bridez toute la nuit, & ses gens en état de le pouvoir suivre. Il alla même visiter le Corps de Garde des Bourgeois, pour entendre ce que disoit le Peuple, & faire ses Jugemens lui-même. Mais, enfin, sur le minuit, les Bourgeois voiant que les Gardes effectivement n'étoient plus devant le Palais Roial, où il n'y avoit que deux pauvres Sentinelles, à la paix qui paroissoit régner dans la Maison du Roi, ils commencèrent à se rassûrer; ce qu'ils firent enfin, après que par l'ordre de la Reine on leur eut porté les clefs des portes de la Ville, & que les Magistrats qui allèrent toute la nuit par les Rues leur eurent juré qu'ils n'avoient rien à craindre: le bruit s'appaisa de sorte que Cominges étant allé dans les Rues voir l'état des choses vint assûrer la Reine qu'il n'avoit quasi rencontré personne. C'est pourquoi nous la quittames, pour aller chercher dans le repos quelque consolation à nos miseres.

La

1648. Le vingt neuf & trente , Paris re-
 Le 29 prit un esprit de paix : il n'y resta
 & 30 nulles trace de Desordre, ni de la
 Août. violente Emotion du Peuple. Il est
 à présumer que la confiance que la
 Reine avoit eue dans le secours celeste
 avoit pour cette fois sauvé cette
 grande Ville , puis que de tant de
 gens malintentionnez nul ne voulut
 se déclarer pour Chef de la Canaille
 révoltée. Cette infidélité leur donna
 de l'horreur , & leur malice ne se
 trouva peut-être pas encore assez grande
 pour vouloir perdre la France ,
 leur Patrie , & leur Roi. Leur ambition
 empoisonnée de desseins factieux
 n'étoit pas arrivée au point où pour
 notre châtement le Seigneur la vouloit
 laisser se porter ; car , les grands
 maux ne se font pas tout d'un coup.
 Les hommes ne s'accoutument au crime
 que peu à peu ; & à la honte de la
 nature humaine , il faut avouer qu'ils
 s'y accoutument fort aisément. Ce qui
 donna plus d'inquiétude au Ministre ,
 ce furent les Billets qui avoient été
 jettez , qu'il crut devoir venir d'un
 Chef tout prêt pour ce Corps ,
 composé de tant de Mem-
 bres

bres différens. Tous leurs mouve- 1648.
mens que la détention de Broussel fit
paroître furent en effet le présage du
mal effectif qui arriva peu après.

Le Coadjuteur de Paris qui avoit
beaucoup d'esprit & de sçavoir, &
qui avoit outre cela un grand cœur
& de la grandeur dans l'ame, aiant
cru être obligé d'employer en cette
occasion le crédit que son Caractère
& sa Dignité lui donnoient pour appai-
fer la Sédition arrivée auprès de son
Eglise, étoit allé dans les Rues dans
l'intention de rendre au Roi & à la
Reine tout le Service dont il étoit ca-
pable, & il s'imaginoit en avoir ren-
du un assez grand, & être en état de
continuer à en rendre. Cependant,
il sçut, qu'au lieu de le louer de ce
qu'il avoit fait, on s'étoit moqué de
lui; & que le Ministre avoit dit qu'il
avoit peur, & souffert le soir chez
lui que Bautru en fit des railleries. Il se
plaignit hautement à ses Amis qui é-
toient en grand nombre, qu'il étoit
mal païé de toute la peine qu'il s'é-
toit donnée; & l'on a cru, que pour
faire voir que le mal étoit plus grand
qu'on ne l'avoit pensé à la Cour, c'é-
toit

1648. toit lui qui avoit envoie insulter le Chancelier. Le Duc d'Orleans, qui avoit jusqu'alors paru si affectionné à la Reine, ne put considérer l'état ou étoit la Cour sans ressentir en son ame quelques mouvemens d'espérance, que la haine qu'on avoit pour la Reine augmentant tous les jours, on l'obligeroit de remettre entre ses mains l'Autorité qu'il lui avoit abandonnée; ou, du moins, de lui en faire une plus grande part, que celle dont il s'étoit contenté. Son Favori, qui voioit la facilité qu'il y avoit à augmenter la Puissance de son Maître, ne pouvoit pas s'empêcher de la souhaiter, pour augmenter la sienne: & comme il est difficile de ne pas montrer ce qu'on a dans l'ame, il fut aisé à la Reine de connoitre que Monsieur, dans le Conseil, n'agissoit plus aussi fortement pour elle qu'il avoit fait par le passé. C'est pourquoi, la Reine ne l'emploioit plus si souvent pour apporter du remede à ses maux, de peur que le Médecin n'empirât la Maladie. Elle songea à gagner M. le Prince, lequel de son côté trouvoit en même tems qu'elle, que
Monsieur

Monfieur profitoit de fon abfence , 1648.
pour fe rendre Maitre, non feulement
du Parlement , mais du Confeil du
Roi, de la Ville de Paris, & de tout
le Roiaume.

Les Affaires de la Guerre alloient
leur chemin ordinaire du côté de
Flandres : la Bataille que nous y a-
vions gagnée nous en rendoit en quel-
que façon les Maitres. M. le Prince
alla affiéger Furnes, que les Ennemis
ne pouvoient pas fecourir. Mais ,
du côté de Naples, nous n'étions pas
fi heureux. L'Armée Navale , que
nous y avons envoyée pour y faire
une Defcente , afin de favoriser les
restes de la Rébellion fut vigoureu-
fement repouffée. On y perdit Mon-
tade, Normand, un des plus vaillans
Hommes du monde ; & Bassompier-
re, bâtard du Maréchal. Les Espa-
gnols, felon leur févérité ordinaire ,
avoient fait mourir par les mains des
Bourreaux une grande quantité de
ceux qui avoient appellé le Duc de
Guife , afin d'arrêter tout-à-fait la
Révolte des Peuples. Gennare An-
nefe , fuivant la coutume des Espa-
gnols , qui ne pardonnent jamais ,
malgré

1648. malgré l'Accommodement qu'il avoit fait avec eux, y passa comme les autres, après avoir néanmoins reçu d'eux toutes les graces leur avoit demandées: lui disant apparemment, comme dans une occasion pareille marquée dans Mariana, *La traicion te pagan bien, ser traidor te pagan mal.*

Dans ces mêmes jours, notre petit Prince le véritable Monsieur, tomba malade d'une fièvre continue & d'un grand mal de reins, qui fit juger aux Médecins que c'étoit la petite vérole. Deux jours après, elle sortit en abondance; &, comme sa fièvre étant diminuée sans aucun mauvais accident la Reine n'en fut point inquiétée, on le laissa dans son appartement bien enfermé: & il fut si heureux, que sa beauté dont les Dames étoient fort en peine, lui demeura.

La Reine, dans le commencement de Septembre, se trouva un peu mal; mais, comme elle n'avoit pas pour elle de ces délicatesses efféminées qui sont ordinaires à notre Sexe, elle ne laissa pas de voir tous les Capitaines des Quartiers, qu'elle remercia d'avoir préservé la Ville du pillage: &

cachant ses sentimens , elle fit venir 1648.
aussi les Bourgeois & Corps des Marchands, à qui elle dit de douces paroles, quoi qu'en effet elle eût un grand sujet de s'en plaindre ; car , ils avoient montré autant de passion & d'emportement contre elle , que la Canaille la plus malicieuse & la plus méchante. Quand elle eut cessé de leur parler , aiant l'honneur d'être proche d'elle, je lui dis qu'elle venoit de faire son métier de Reine, qui étoit la dissimulation : elle me répondit , *Et celui de Chrétienne aussi.* Je demeurai d'accord avec elle , que la matiere étoit assez ample pour y pouvoir faire son devoir.

Le troisieme de ce mois, le Parle-^{Le 3}
ment vint au Palais Roial recommen-^{Sep-}
cer tout de nouveau ses Persécutions ^{tom-}
ordinaires. Le Premier Président fit ^{bre,}
des Remonstrances à la Reine, sur les
Articles de la Déclaration. Ils deman-
dèrent qu'on leur en donnât un
autre selon leurs formes : ils mon-
trèrent encore vouloir un quart des
Tailles exempt de toutes non-va-
leurs : demandèrent de plus, qu'il se

1648. fit un fond pour paier les Gages des Officiers, qui ne se paioient plus depuis long tems: que tous les Officiers Subalternes fussent reçus au Droit annuel, sans qu'on leur demandât aucun supplément; & que les Rentes fussent païées, les trois quartiers, ou tout au moins la moitié. Enfin, c'étoit la chose du monde à quoi ils pensoient le moins, qu'à obéir à la Reine, ni même à tenir leur parole. Cette Princesse, perdant courage pour en avoir trop, leur répondit doucement, qu'elle seroit bien aise qu'ils prissent connoissance des Affaires de l'Etat, & de la nécessité où étoit le Roi; que cela étant, elle s'assûroit de leur Fidélité & de leur Affection, qu'ils ne demanderoient plus de Remises pour le Peuple, en un tems où toutes ses Affaires étoient en desordre. Et, néanmoins, forcée par la nécessité qui étoit alors son guide, elle leur accorda quasi tout ce qu'ils demandoient, hormis le quart des Tailles exempt de toutes charges, qui alloit à beaucoup plus que ce qu'elle avoit eu intention d'accorder par la dernière Déclaration.

Com-

Comme les demandes du Parle- 1648.
ment s'augmentoient à mesure qu'on
leur accordoit des graces , ils s'avisé-
rent de demander encore à la Reine
la permission de continuer le Parle-
ment pendant les Vacances ; ce qui
surprit infiniment le Ministre , &
l'embarrassa beaucoup. Il avoit es-
péré cette fin , comme un relâche à
ses maux ; car , selon la Maxime Ita-
lienne , *Il tempo gli dava vita* *. A-
près plusieurs Négociations , il se trou-
va contraint de leur accorder ce qu'ils
paroissoient desirer , à cause qu'ils a-
voient dit qu'ils étoient résolus de
continuer le Parlement malgré la
Cour. L'Etat n'étoit plus réglé selon
les anciennes Maximes du Devoir des
Sujets envers leur Souverain : ils l'of-
fensoient par leur desobéissance , &
le servoient même malgré lui Il fal-
lut donc que la Reine envoiât cette
permission au Parlement par les Gens
du Roi ; & , pour défendre un peu
le terrain , elle ne leur accorda cette
prolongation que pour quinze jours.
Cette Princesse s'humilia jusqu'au
point de faire prier la Compagnie de
faire cesser les bruits que le Peuple

* Le
tems
lui
don-
noit la
vie.

1648. mal affectonné faisoit courir cōtre elle; l'accusant de mille fables, à quoi il étoit impossible qu'elle voulut penser. Ils débitoient qu'elle avoit fait limer les chaines des Rues, & que certains Astrologues prédisoient de grands Desordres le jour de la Notre - Dame, auquel on croioit qu'elle vouloit faire une seconde Saint Barthelemi. Elle leur fit dire encore, qu'elle sçavoit bien qu'il se faisoit de certaines Assemblées au Fauxbourg Saint Germain, composées de plusieurs sortes de personnes, qui alloient directement cōtre son Autorité; & qu'elle désiroit qu'ils en prissent connoissance, afin d'y donner ordre, & d'y apporter les remedes nécessaires. Ces prières si soumises & si opposées aux sentimens & à la conduite de cette Princesse, marquent assez clairement, qu'il y avoit deux volontez, la sienne, & celle d'autrui, & que pour son malheur, la premiere le céda souvent à la seconde. Sur toutes ces Demandes de la Reine, le nommé Broussel dit qu'il étoit d'avis qu'on les enregistrât; ce qui se fit seulement pour la gloire de la Compagnie,

pagnie, sans que cela arretât en rien ^{1648.}
le cours des Intrigues qui se faisoient
contre la Cour. Pour garder les de-
hors, & satisfaire en quelque façon
à la bien-séance, cette Compagnie
donna quelques jours après un Ar-
rêt contre les Astrologues, & en gé-
néral contre ceux qui troubloient le
Repos Public : mais, personne ne
prit le soin de le faire exécuter ; &
tout ce qui regardoit le respect qu'on
devoit à la Personne de la Reine ser-
voit de sujet à la raillerie publique.

Pendant qu'on traversoit ainsi le
Cardinal dans tous ses desseins, au
lieu de s'en vanger, il se racommoda
tout-à-fait avec le Comte d'Avaux,
qui, après quatre heures de conver-
sation, le laissa fort satisfait de sa
conduite. Il fit remettre en liberté
le Maréchal de la Motte, dont l'in-
nocence avoit paru entiere : mais, qui
sous un Regne plus severe ne se seroit
pas sauvé si facilement des mauvais
offices de ses Ennemis ; car, ceux
qui ont commandé des Armées sont
aisément convaincus de péculat, &
ont toujours besoin, à ce que j'ai
ouï dire, que le mérite de leurs bons

1648. services, ou de leurs bonnes intentions, les mette à couvert de la Justice.

En ce même tēms, le Ministre reçut une Lettre du Comte de Bethune, Pere du Comte de Charot. Ce vieux Seigneur, âgé de plus de quatre-vingts ans, le supplioit de protéger son Fils dans la faute qu'il avoit faite. En louant ce crime, il excusoit si spirituellement le criminel, qu'il étoit aisé de voir qu'il estimoit la faute de son Fils belle & honorable, & qu'il n'étoit pas fâché qu'il eut failli de cette sorte. La Lettre fut fort louée par celui qui l'avoit reçue: les copies en coururent par Paris, avec admiration pour le génie qui l'avoit produite; & le Ministre, fort louable en cela, montra desirer d'accommoder cette Affaire au contentement de l'un & de l'autre.

Le 12
Sep-
tembre. Le douzieme, on reçut des Nouvelles de Furnes, qui aprirent à la Reine, que le Prince de Condé avoit reçu devant cette Place une mousquetade à la hanche; si favorable, qu'il n'en avoit eu qu'une contusion, à cause de son colet de buffle, qui par hazard

zard s'étoit redoublé en cet endroit. 1648.

Ce même jour, la Reine dit tout haut qu'elle vouloit aller faire un petit voiage à Ruel, seulement pour faire nettoier le Palais Roial, qui avoit besoin d'être purifié. Le Peuple avoit montré tant d'aversion à laisser sortir le Roi de Paris, qu'on avoit cru cette apparente promenade trop difficile à faire, pour ôser la publier beaucoup de tems avant l'exécution. Le Cardinal, contre qui le Peuple avoit vomi tant d'imprécations, étoit réduit à cette extrémité de ne pouvoir sortir de la Maison du Roi. Il craignoit toujours les suites de la Rebellion, qui lui pouvoient être pernicieuses. La Reine ne laissoit pas de sortir; mais, la mauvaise disposition des esprits lui donnoit lieu de craindre toutes choses. Ainsi, l'air de la Campagne, qui semble annoncer la liberté & l'innocence, étoit un préservatif nécessaire, contre la corruption des ames, comme il le devoit être aussi des corps. La saleté du Palais Roial fut donc un prétexte plausible pour mettre à fin certains desseins qui étoient enfermez dans le

1648. cœur du Ministre, & qui étoient assez de conséquence pour l'obliger à prendre toutes les précautions nécessaires, pour les bien exécuter.

Le 13
Sep-
tembre. Le lendemain, sans en faire plus de bruit que le discours que la Reine avoit fait de ce voyage le jour précédent, le Roi, accompagné du Cardinal Mazarin, de peu de personnes, & de peu de Gardes, partit à six heures du matin; &, par cette promptitude, il ôta au Parlement & aux Bourgeois le moien de s'opposer à son dessein. La Reine seule demeura comme la plus vaillante, pour favoriser cette Retraite; &, comme son Confesseur étoit malade, elle voulut aller le trouver aux Cordeliers, pour se confesser, & dire adieu à ces bonnes Filles du Val-de-Grace, qu'elle honnoit d'une très particulière Amitié. Elle visita Monsieur, avant que de partir, qu'elle trouva bien traité de la petite verole, & à qui elle ne parla point de sa Retraite, de peur de l'affliger. Le Roi sortant de Paris, il y eut quelques troupes de Còquins, qui se mirent à crier *Aux Armes*, & qui voulurent piller quel-

ques Chariots de son Bagage. Cette ^{1648.} insolence donna une grande inquiétude au Ministre, à cause de la Reine qui étoit restée dans Paris. Il envoya Estrade l'en avertir, afin qu'elle prit garde à elle, & la prier de la part du Roi, de ne point aller au Val-de-Grace, & d'aller droit à Ruel le plus promptement qu'il lui seroit possible. J'avois l'honneur d'être seule auprès d'elle, quand on lui donna cet avis; & je la vis faire sa consultation avec elle même. Elle jugea à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire, qu'il ne falloit rien changer à ce qu'elle avoit témoigné vouloir faire. Ses Carosses étoient déjà dans la cour, & sa coiffe étoit sur sa tête: elle étoit prête à partir; & par la bonté de son jugement, elle connut que si elle témoignoit quelque crainte, ses propres Officiers, seroient cause peut-être, par l'étonnement qu'ils en auroient, que le Peuple se reveilleroit. Elle conclut donc qu'il valoit mieux montrer de la sûreté à tous, que de confier ce secret à quelques uns; & sans s'étonner dans un péril si évident, elle acheva

1648. ses deux visites, & fit glorieusement sa Retraite. Elle vit le Prevôt des Marchands, à qui elle promit, avant que de partir, que le Roi & elle reviendroient assurément dans huit jours. Cette Princesse fit voir par cette Action pleine de prudence & de fermeté, que le Cardinal se trompoit beaucoup quand il disoit que sa vaillance venoit de ce qu'elle ignoroit le danger. Mademoiselle ne suivit point la Reine en ce voyage, vivant assez retirée de la Cour, depuis ses dernieres Avantures. Elle alloit souvent à une de ses Maisons de Campagne se divertir, pour montrer qu'elle n'étoit pas insensible au déplaisir qu'elle avoit reçu.

Monsieur le Prince, après la Prise de Furnes, témoigna desirer infiniment de s'approcher du Roi; & la Reine, qui n'étoit pas si satisfaite du Duc d'Orleans qu'à son ordinaire, y consentit volontiers, afin d'avoir un appui considérable envers le Peuple, & un second contre le Duc d'Orleans, en cas qu'il fût capable de penser à profiter du mauvais état où étoient ses Affaires

Le Parlement & le Peuple de Paris.

ris, se voiant privez de la Personne 1648.
du Roi , eurent de la crainte ; &
cette crainte augmenta leur Rebellion
& leur Audace. Les uns & les autres
connoissoient leurs fautes : ils sçavoient
le pouvoir du Souverain , & ils vo-
ioient ses Armées victorieuses , triom-
phantes & fideles. Ils voioient aus-
si deux Princes du Sang , qui paroif-
soient attachés aux intérêts de la Rei-
ne offensée & de son Ministre outragé.
Dans cet état, ils devoient rai-
sonnablement avoir de grandes fra-
ieurs ; mais, ils avoient de la confian-
ce en leur hardiesse , parce qu'ils s'i-
maginoient avec sujet , que le seul
moien pour les sauver étoit de faire
peur au Ministre.

La Reine, de son côté n'étant pas
encore certaine de se pouvoir vanger,
ne témoignoit point de le vouloir fai-
re ; au contraire, elle ne parloit que
de revenir à Paris , sans s'expliquer
du jour ; & paroissoit méditer un
petit voiage à Fontainebleau , pour
de là voir en repos ce que le tems
lui conseilleroit. Le Cardinal , plus
habile que tous , songeoit à vaincre
ses Ennemis par la dissimulation. En

1648. évitant leurs coups, il espéroit, cette première tempête passée, leur en pouvoir donner à son tour, & de tels qu'ils en pûssent être défaits. Beaucoup de spéculatifs disoient que la Reine ne pouvoit sans honte laisser Paris impuni des outrages qu'elle y avoit reçus en sa Personne; que l'Armée de Monsieur le Prince revenant, il falloit leur faire peur, en bouchant les avenues de cette grande Ville; & que par son immensité elle souffriroit en quinze jours une incommodité de vivre si grande, qu'elle se verroit contrainte de venir demander pardon de son crime. D'autres craignans la Rebellion universelle de tous les Peuples rebuttez par tant d'années, s'imaginoient qu'il y avoit lieu de douter du bon succès de cette Entreprise; que Paris révolté, à son exemple, tous les Peuples n'en fissent autant; & que le châtement d'une Ville n'attirât toute la France dans la même faute. Mais, comme les raisonnemens de ceux, qui sont à la Cour, ne s'accordent pas toujours avec les desseins de ceux qui la commandent, la Reine alors ne pensoit qu'à maintenir la
Paix

Paix dans tous les endroits du Roiaume ; & les pensées de son Ministre n'alloient qu'à faire une petite Guerre contre deux Particuliers , qui pût lui en faire éviter une plus grande. 1648.

Les Partis dans les Etats naissent d'ordinaire de quelque cause cachée, que les passions des hommes produisent ; & souvent ces grands mouvemens du monde , qui détruisent ou qui établissent les Empires, n'ont point d'autre source que les Intrigues secrètes de peu de personnes , & sur des matieres très légeres. Il étoit à croire que le Parlement ne s'étoit pas porté tout seul à de si grandes entreprises : on voioit clairement que certaines personnes étoient d'intelligence avec les principaux de cette Compagnie, pour les faire agir , & leur inspirer cet esprit de Rebellion qui causoit alors tant de mal à la France. Châteauneuf, & Chavigni, furent soupçonnez par le Cardinal d'être les deux poles sur lesquels cette grande entreprise étoit fixée ; & il est à croire qu'il ne se trompoit pas. * Cha

L'un * étoit un homme , comme je l'ai déjà dit , qui avoit toujours

1648. regardé la Place du Ministre, comme si elle lui avoit été usurpée par lui.

* Cha- L'autre * étoit un Ami irrité, & de-
yigni. venu Ennemi du Cardinal: il croioit avoir travaillé à son élévation, par le feu Cardinal de Richelieu; & que ses Amis, à sa considération, l'avoient servi, pour l'établir auprès de la Reine. Par conséquent, il ne pouvoit souffrir que ce Ministre ne lui fît pas une grande part de sa faveur. Il étoit facile de juger qu'un cœur ambitieux n'avoit pû souffrir cet anéantissement, sans se vanger; & se vangeant, il étoit impossible que celui qui en souffroit pût demeurer en repos, sans travailler à se garantir des maux qu'on lui vouloit faire. Chavigni étoit attaché à M. le Prince; & avoit beaucoup de Parens dans le Parlement. Le Président Viole, qui étoit du nombre, & son intime Ami, paroissoit un des plus animez contre la Cour & il sembloit qu'on ne pouvoit pas se tromper, quand on l'accusoit de fomenter la Révolte de cette Compagnie. Chateaufort étoit protégé par le Duc d'Orleans; & il avoit aussi beaucoup d'Amis liez à ses

intérêts, soit dans ce Corps, soit ailleurs: si bien que ces deux hommes estimez les Chefs de Parti, aiant des sentimens pareils, qui par des chemins & des caballes contraires ten-
doient à une même fin, eurent aussi tous deux à peu près une égale desti-
née.

Aussi-tôt que la Reine fut arrivée à Ruel, Chateauneuf reçut commandement du Roi de se retirer chez lui à cinquante lieues de Paris, afin de l'éloigner d'un lieu où il faisoit de continuelles Intrigués contre le Ministre. Chavigni étoit alors * au Bois de Vincennes, dont il étoit Gouverneur. Ce même matin, sur les onze heures, on lui vint dire, qu'un Gentilhomme ordinaire du Roi le demandoit. On avoit mis dans le Donjon, depuis la Bataille de Lens, les Prisonniers d'importance, qui avoient été pris en cette occasion. Chavigni crut que celui, qui venoit de la part du Roi, apportoit quelque ordre, qui regardoit ces Etrangers: si-bien qu'il le renvoia à son Lieutenant, & lui ordonna d'exécuter ce qui lui seroit commandé par ce Gen-
til-

*Le 18
Sep-
tembre

1648. tilhomme ; mais son Lieutenant lui vint dire que c'étoit à lui même qu'il vouloit parler. Il le fit donc entrer, & reçut par lui une Lettre de Cachet, qui lui commandoit de partir dans deux heures, pour aller à Chavigni, & de mener sa femme avec lui. Com-

*M. du me il eut vu cet ordre, il le montra
 Pleffis, à deux de ses Amis *, qui étoient a-
 Sécré- vec lui, & leur dit, *Messieurs, il*
 taire *faut que nous nous separions. Nous pen-*
 d'Etat, *sions diner ensemble; mais, il vous faut*
 & *retourner à Paris & moi il faut que je*
 d'A- *parte pour m'en aller où le Roi me com-*
 mon- *mande d'aller dans deux heures. A cet-*
 tot, *te Nouvelle, Madame de Chavigni*
 mon s'approcha de lui: ils conférèrent en-
 Parent, d'ans le semble sur ce qu'ils avoient à faire,
 estimé & résolurent avant que de partir qu'el-
 dans le monde, le iroit à Paris prendre des papiers, &
 grand autant quelques hardes dont elle avoit be-
 monde, qu'en soin. Ils ne s'attendoient pas à un
 autant qu'en plus grand mal que celui qu'ils envi-
 notre Pro- vince, où il é- sageoient alors, qui n'étoit que de qui-
 Pro- toit né, ter Paris; mais, un moment avant
 vince, & alors qu'elle montât en Carosse, on vint
 où il é- intime dire à son Mari, qu'un Capitaine des
 toit né, Ami de Gardes, nommé de Doit, deman-
 Pro- Chavi- doit à le voir. Comme il fut entré,
 vince, gni. il

il lui dit, qu'il étoit venu de la part 1648¹
du Roi, pour prendre possession du
Bois de Vincennes. Aussi-tôt après
ce Commandement, Chavigni lui fit
bailler toutes les Clefs; & de Droit
les aiant reçues posa ses Gardes par
toutes les avenues, & à toutes les
portes du Chateau, puis vint trouver
Chavigni, & alors il l'arrêta prison-
nier de la part du Roi, & lui donna
des Gardes dans sa chambre. Mada-
me de Chavigni en même tems, qui
étoit dans son Carosse prête à partir
pour aller chez elle, reçut comman-
dement de ne point retourner à Paris,
& de s'en aller à Chavigni toute seu-
le. Il fallut donc en sortir; &, re-
montant malgré les Gardes dans la
chambre de son Mari, elle l'en trou-
va déjà environné. Ils ne lui per-
mirent pas de lui parler bas; mais,
voulant l'embrasser, il lui mit entre
les mains des Lettres de M. le Prince
qu'il avoit dans sa poche. Elle m'a
dit depuis, qu'elles étoient de con-
séquence, & propres à lui nuire. Ils
se dirent quelques mots; puis aussi-
tôt après elle fut contrainte de le
quitter, afin d'obéir à l'ordre qu'elle
ve-

1648. venoit de recevoir. Ses Amis s'en retournèrent à Paris ; & , pour lui , il fut conduit dans le Donjon , pour y prendre la place du Duc de Beaufort, & des autres Prifonniers , dont il avoit été le Gardien. Il se vit humilié dans ce même lieu où il avoit commandé , & réduit à cette dure nécessité de souffrance , par les ordres de l'homme du monde qu'il croioit lui être le plus obligé. Voilà cette diversité qui se trouve pour l'ordinaire dans la fortune des hommes qui sont appellez à la Faveur. Il est presque impossible de demeurer long-tems dans l'heureux état de la prospérité ; & les différens événemens de la vie font souvent ressentir , à ceux qui aspirent aux grandeurs du monde , les deux extremités , des biens & des maux ; toujours le bien avec quelque accompagnement de peine , & le plus souvent le mal sans mélange d'aucune douceur.

Depuis deux ans que ce nouveau Prifonnier étoit mal satisfait de la Cour , il avoit sans doute beaucoup souffert de se voir hors du Poste glorieux qu'il avoit occupé sous la fa-
veur

veur du Cardinal de Richelieu; mais, 1648.
son mal n'étoit qu'une fièvre lente qui
lui ôtoit la santé seulement, sans péril
de sa vie: & le voici présentement dans
la souffrance des accès & dans les re-
doublemens les plus forts, que cette
fièvre puisse donner; fort malheu-
reux, s'il étoit innocent; & plus mal-
heureux encore, s'il étoit coupable
d'avoir par ses intérêts particuliers con-
tribué à une Rébellion, qui pouvoit
causer de grands maux à l'Etat. Il
demeura quelque tems au Bois de
Vincennes: puis, il fut envoyé pri-
sonnier au Havre; mais, il en sortit
plutôt que le Ministre n'auroit desi-
ré.

Il sembloit aux Amis de Chavigni,
qu'il avoit de grands sujets de se plain-
dre du Cardinal Mazarin; & ce Mi-
nistre étoit traité par eux du plus in-
grat de tous les hommes, à cause des
raisons que je n'ai que trop de fois
répétées: mais, le Ministre disoit
pour sa justification, qu'il avoit ren-
du à Chavigni, quand il étoit en fa-
veur, tous les devoirs à quoi l'Ami-
tié & la Reconnoissance l'obligeoit
envers lui; & un jour un de ses A-
mis *

1648. mis * le faisant souvenir de l'Amitié
 * L'Ab- que M. de Chavigni avoit eue pour
 bé de lui, il lui répondit, que vu la ma-
 la Vic- niere dont il avoit vécu lui, le Dia-
 toire. ble même l'auroit aimé; qu'ayant de-
 puis été élevé lui-même à l'Admini-
 stration de la Régence, & M. de
 Chavigni se trouvant alors dans la hai-
 ne de la Reine, il l'avoit maintenu
 dans le Ministère; que s'il ne lui avoit
 pas redonné sa Charge de Secrétaire
 d'Etat, que le Comte de Brienne ve-
 noit de recevoir des mains de la Rei-
 ne comme sa créature, c'étoit à cau-
 se qu'il n'avoit pu se résoudre de cho-
 quer directement les inclinations d'u-
 ne Princesse de qui dépendoit toute
 sa fortune, & plus encore parce qu'il
 n'étoit pas capable de faire une vio-
 lence, que lui même ne lui devoit
 pas demander; mais qu'enfin il l'avoit
 bien traité, & avoit eu intention de
 lui faire part de sa faveur, s'il eut été
 capable de la recevoir de lui, avec
 cette même dépendance qu'il avoit
 autrefois eue pour la sienne. Le
 Cardinal Mazarin disoit de plus, que
 n'ayant jamais pu réduire M. de Cha-
 vigni à cette déférence, il lui avoit
 été

été impossible de lui faire part d'un bien qu'il vouloit recevoir à sa mode: comme aussi lui de sa part l'avoit voulu distribuer d'une maniere qui lui fût convenable, & qui ne l'empêchât pas d'être absolu, & de disposer de les Affaires à sa fantaisie. Qu'enfin, les dégoûts aiant succédé à leur Amitié, la haine en étoit plus forte, mais qu'il n'en étoit pas la cause, & que la seule audace de M. de Chavigni l'avoit forcé de manquer à ce qu'il confessoit lui devoir.

Les Amis de Chateaufort ne se plaignoient pas de la même maniere; mais, ils étoient affligés de la Disgrace de leur Ami; & la seule consolation qu'ils avoient étoit de voir que Chavigni étoit plus maltraité que lui. Le Commandeur de Jars, toujours prêt à défendre fortement ceux qu'il aimoit, aussitôt qu'il sut la Disgrace de Chateaufort, s'en alla trouver le Cardinal. Il lui dit librement, qu'il étoit étonné de ce changement, qui n'avoit été apperçu d'aucun de ceux qui faisoient profession publique, d'être de ses Amis; que depuis peu il se souvenoit, que Son Eminence
lui

1648. lui parlant de lui, n'avoit point témoigné se vouloir plaindre de sa conduite, & que par conséquent sa Disgrace l'avoit étrangement surpris. Le Ministre, accoutumé à dire de belles paroles, lui répondit, qu'il étoit vrai, qu'il ne vouloit point de mal à son Ami; qu'il étoit innocent, & sans crime; mais, qu'il vouloit bien lui dire, qu'ayant eu dessein d'arrêter M. de Chavigni, qui avoit la protection de Monsieur le Prince, alors triomphant de la Bataille de Lens, il avoit jugé, que pour lui pouvoir légitimement refuser la liberté de ce Prisonnier qu'il affectionnoit, il falloit pouvoir lui dire qu'on refusoit à Monsieur Oncle du Roi le retour de M. de Chateaufort; & qu'ainsi, il étoit nécessaire qu'il eut un peu de patience. Le Cardinal Mazarin regardoit néanmoins des mêmes yeux l'Exilé que le Prisonnier, & le Commandeur de Jars s'aperçut même de quelque froideur à son égard. En effet, le Ministre voioit avec peine, que deux belles Abbayes, qu'il lui avoit données, ne le rendoient pas moins partial pour son Ami, de qui jamais il n'avoit reçu aucun bienfait.

fait. Le Commandeur de Jars, sen- 1648.
tant l'état où il étoit, alla trouver
la Reine, & comme il avoit une en-
tiere familiarité avec elle, il lui dit
ces propres termes : *Madame, M.
de Chateaufort est éloigné. C'est une
personne, dont je ne puis jamais cesser
d'être Ami. Votre Majesté sçait les
liaisons que j'ai avec lui. Ce n'est point
mon intention qu'elles puissent préjudi-
cier à votre Service; mais, Madame,
si vous en avez le moindre soupçon, ou
M. le Cardinal, je vous supplie très-
humblement de me le dire: car, plutôt
que d'être regardé par votre Majesté a-
vec quelque défiance de ma Fidélité, je
m'éloignerai de la Cour, & vivrai de
manière que je ne donnerai point sujet à
votre Majesté de se plaindre de moi. La
Reine, qui avoit pour lui de la bon-
ne volonté, lui répondit, Que son
Ami n'avoit point été éloigné pour au-
cun Crime qu'il eût commis; mais seu-
lement pour quelques raisons d'Etat con-
cernant son Service; que c'étoit sans la
haine; qu'ainsi, elle ne trouvoit point
mauvais qu'il continuât à l'aimer, &
qu'elle vouloit qu'il demeurât auprès d'elle,
& vécût à son ordinaire. Le soir,
au*

1648. au sortir de chez la Reine, il me conta toute cette conversation, dont il avoit le cœur bien soulagé; car c'étoit un vrai Gentilhomme plein d'honneur, mais dont la probité étoit quelquefois offusqué par la violence de son tempérament, qui l'empêchoit toujours de juger & d'agir selon la droite raison: si bien qu'étant préoccupée de ses sentimens, il étoit trop persuadé que le Ministre avoit toujours tort; & comme il ne l'aimoit pas, il ne lui faisoit justice sur aucun chef.

Fontrailles, exilé du tems du feu Roi, étoit revenu à la Cour par la protection de Chavigni, & même il étoit des Amis familiers du Ministre; car, à son égard, ce n'étoit pas un crime, que d'avoir été le Confident de M. le Grand. Depuis son retour, il avoit déplu au Cardinal, en répondant à une douce reprimande qu'il lui fit un jour sur certaines débauches qu'il avoit faites, qu'il n'avoit que faire d'en prendre connoissance; & que si lui, & les autres qui l'avoient accompagné en cette action, avoient failli, le Parlement leur feroit leur Procès.

cès. Comme alors citer cette Com- 1648.
pagnie étoit un crime, le Ministre,
prenant sa Réponse pour une menace,
l'avoit exilé tout de nouveau. Ce n'é-
toit pas une chose déraisonnable, d'é-
loigner de la Cour, & de la Ville de
Paris, un homme qui ne cherchoit
qu'à dire un bon mot, qui décrioit
le Gouvernement, & qui empoison-
noit d'Athéisme l'ame de tous ceux
qui le pratiquoient familièrement; car,
dès lors la Cour n'étoit déjà que trop
infectée de ces sortes d'Esprits liber-
tins, qui sont toujours cause de beau-
coup de maux. Celui-là avoit de
grands charmes pour la Societé: il é-
toit spirituel, généreux, honnête-
homme; &, selon les maximes du
monde, ces choses suffisoient pour croi-
re, que ses Amis s'ennuièrent de ne
le point voir. Quelqu'un *, plus
hardi que les autres, en parla au Car- * Le
dinal, pour le faire revenir. Il ré- Duc de
pondit qu'il le vouloit bien; mais, Morte-
que Monsieur ne le desiroit pas. Cet mar.
Ami, par une finesse louable, sans vou-
loir en faire nulle grande façon, alla
trouver le Duc d'Orléans, & lui fit

1648. en riant quelque reproche, de ce qu'il ne vouloit pas que le pauvre Fontrailles vint recevoir ceux qui languissoient de chagrin par son absence. Monsieur, qui en effet ne s'opposoit point à son retour, ne manqua pas de répondre à celui qui lui en parloit, qu'il ne demandoit pas mieux qu'il revint; mais, que la Reine & le Cardinal ne le vouloient pas. Cet Ami officieux, étant assuré des deux côtez, quoi qu'il connût bien d'où pouvoit naitre le mal, sans en parler davantage au Ministre, manda Fontrailles, & le lui présenta hardiment. Le Cardinal Mazarin fut étonné de le sçavoir de retour; &, comme il voulut en demander la cause à celui qui le lui avoit amené, il lui répondit froidement, que son Eminence l'ayant assuré qu'elle vouloit bien qu'il revint, pourvu que M. le voulût, & Monsieur y aiant consenti, il l'avoit mandé. L'Histoire finissant ainsi, le Ministre le reçut de bonne grace, quoi que dans l'ame il n'en fût pas content: & la surprise qu'on lui avoit faite fut cause qu'il ne l'oublia pas à la première occasion.

Fon-

Fontrailles étoit des Amis de Cha- 1648.
vigni: ce fut assez pour être puni de
ses autres péchez, sous l'apparence de
celui-là. On envoya donc chez lui,
pour l'arrêter, en même tems que Cha-
vigni fut mis au Donjon du Bois de
Vincennes; mais lui, qui étoit accou-
tumé à se sauver des périls de cette
nature, aiant eu avis à son reveil qu'il
y avoit des Gardes du Roi à la porte
qui paroissoient l'attendre, fit mettre
les chevaux à son Carosse, & com-
manda à un gros Valet mal-bâti d'al-
ler se mettre dedans son lit, pour a-
muser les Gardes. Il se sauva cepen-
dant par un autre côté; &, conser-
vant sa liberté, il se mit en état de
travailler à quelque autre Intrigue.

La Disgrace de ces deux Ministres Le 22
du Regne passé fit un grand bruit par-
mi ceux qui s'intéressoient à leur for-
tune. Les deux Caballes, qui sub-
sistoient quasi en la personne de ces
deux hommes, en firent une Affaire
d'Etat, qui fut embrassée par ceux du
Parlement comme leur étant avanta-
geuse. Ils voulurent que ce fût pour
eux une barricade, qui à l'avenir les
pût mettre à couvert des coups, que
O 2 peu-

1648. peuvent faire ceux qui ont en main la Puissance des Rois. Le vingt-deuxieme du mois, ils s'assemblent, & ne veulent plus entendre parler, ni du Tarif, ni des Rentes. Ils se plaignent de la violence commise en la personne de M. de Chavigni, homme de bien & plein d'honneur; & disent tout haut, qu'il est outragé par celui qui lui doit sa fortune, par un Etranger, par un homme qui ruine le Roi & l'Etat, en lui déroband ses Finances pour les envoyer en Italie. Enfin, ils disent contre le Ministre, & en faveur du Prisonnier, tout ce que l'intérêt a de coutume de suggérer en ces occasions à des hommes passionnez. Après avoir délibéré sur ce qu'ils avoient à faire, leur Arrêté fut d'envoyer des Députez à la Reine à Ruel, pour la prier de ramener le Roi dans vingt-quatre heures, de ne cesser de s'assembler jusques à ce qu'ils aient réformé l'Etat & changé de Ministre: Et, pour y parvenir, ils envoient des Députez aux Princes du Sang, pour les supplier de se trouver le lendemain au Parlement, afin qu'en leur présence ils puissent travailler à régler les Desordres & Abus,

bus, qui se sont glissez dans le Roiau- 1648.
me par la faute de celui qui le gou-
verne. Ils disent tout haut, que leur
intention est de donner le lendemain
un Arrêt conforme à celui de mille six
cent dix-sept, qui fut donné après la
mort du Maréchal d'Ancre, qui por-
toit, *Qu'à l'avenir aucun Etranger,*
de quelque Qualité qu'il fût, ne pour-
roit gouverner l'Etat. Ce même jour,
le Premier Président fut député pour
venir trouver la Reine, & le Président
de Maisons envers les Princes, pour
les supplier de se trouver le lendemain
à leur Délibération.

Monsieur le Prince étoit à Paris.
Il étoit arrivé depuis peu de l'Armée,
& n'avoit pas encore vû la Reine. Le
Président de Maisons le fut trouver,
pour lui faire sa Députation en forme.
Madame la Princesse me dit ce même
jour à Ruel, que son Fils avoit ré-
pondu à ce Président, *Qu'il partoit*
pour venir trouver la Reine, & rece-
voir ses ordres; qu'il les prioit d'en
vouloir faire autant, & se résoudre
tous de lui obéir, comme il avoit in-
tention de le faire. Quelques heures
après, tous les Députez ensemble ar-

1648

rivèrent à Ruel, avec le bruit qu'une telle Députation devoit faire dans une Cour toute partialisée.

J'étois allée a Ruel de grand matin, pour voir la Reine sur ces changemens; car je n'avois point eu cet honneur depuis qu'elle étoit partie de Paris. Je la trouvai à sa toilette, s'habillant fort tranquillement, qui ne sçavoit point encore ce que le Parlement avoit fait; & je ne pus même le lui apprendre, parce qu'il étoit assemblé quand j'étois partie, & ma diligence m'avoit empêchée de sçavoir ce que dans ce même tems les Esprits séditieux de cette Compagnie faisoient contre son repos. La Reine me fit l'honneur de me tirer à part, après qu'elle eut quitté son miroir, pour me demander ce qui se disoit à Paris? Je lui répondis, que la peur des Parisiens, qui craignoient qu'elle ne leur ramenât le Roi de long tems, & la Prison de M. de Chavigni, faisoit parler beaucoup de gens, & que par dessus tout M. de Chateaufort y tenoit sa place; que toutes ces choses ensemble me faisoient craindre qu'il n'arrivât quelque desordre, & qu'elle se devoit préparer à voir beaucoup

coup d'Entreprises trop hardies qui 1648.
sans doute lui déplairoient. Elle me
répondit, *Que le Peuple avoit tort de
la soupçonner de les vouloir châtier ;
que je la connoissois, & que dans le
vrai elle ne demandoit que la Paix ;
que pour M. de Chavigni, dont elle
sçavoit bien que la Femme étoit mon
Amie, elle m'assûroit ne s'y être pas
résolue, sans de très grandes raisons ;
& que M. le Cardinal avoit eu beau-
coup de peine à le faire.* Elle ajouta
qu'elle attendoit avec impatience de
sçavoir ce que feroit le Parlement ce
jour-là ; prévoiant bien quelques mau-
vais effets de leur Emportement or-
dinaire, de l'Amitié qu'ils avoient
pour le Prisonnier, & de la haine
qu'ils portoient à son Ministre. Ce
qu'elle avoit appréhendé arriva, com-
me elle l'avoit cru ; peu après on la
vint avertir de toutes les Résolutions
qu'ils avoient prises, que j'ai déjà di-
tes, dont elle demeura mal satisfaite,
& son Ministre fort embarrassé.

J'allai diner chez la Duchesse d'Ai-
guillon, qui tenoit une grande table,
pour recevoir les honnêtes-gens qui
venoient faire leur Cour au Roi & à

1648. la Reine , qu'elle avoit l'honneur de loger chez elle. A mon retour , je trouvai la Reine dans son Cercle , avec un visage en apparence affermi contre le malheur , riant & causant à son ordinaire. D'un seul tour de ses yeux elle me fit entendre tout ce qui se passoit dans son ame ; mais à l'égard du public, il ne paroissoit aucun changement dans son Esprit. Cependant, elle étoit attaquée en la personne offensée de son Ministre, qu'elle voyoit prêt à être chassé, par la violence des Peuples, son Autorité foulée aux pieds, sa Personne offensée par mille outrages, & n'avoit pour toute ressource que l'espérance que les Princes ne l'abandonneroient pas ; ce qui devoit être un bonheur fort incertain à une Regente, dont l'Abaissement étoit leur nécessaire Grandeur.

Sur les trois heures après midi , les Députez arrivèrent à Ruel , avec une fierté qui tenoit un peu de la bravade. Madame la Princesse, qui aimoit Chavigni, de qui elle avoit reçu mille petits services du tems du feu Roi & du Cardinal de Richelieu, & qui étoit la seconde cause de l'oposition qu'elle avoit

voit toujours faite à Châteauneuf, me 1648.
prit par la main, & me mena à la fen-
nêtre pour voir entrer dans la Cour
ces Barbons de longue Robbe. Cet-
te Députation ne lui déplaisoit pas :
elle trouva qu'ils avoient tous bonne
mine; & ne put s'empêcher de me di-
re, me parlant comme à une person-
ne qui étoit en réputation de sçavoir
se taire, *Qu'elle approuvoit la Réponse*
que M. son Fils avoit faite aux Dé-
putez ; mais , qu'elle n'approuveroit
pas qu'il fut insensible à la Prison de M.
de Chavigni.

La Harangue du Premier Président
fut courte. Il dit à la Reine, „ qu'il
„ étoit venu de la part de sa Compa-
„ gnie, pour supplier Sa Majesté de
„ vouloir revenir, & ramener le Roi
„ dans sa bonne Ville de Paris, par-
„ mi ses bons & fideles Sujets, les-
„ quels se plaignoient que l'absence
„ du Roi avoit paru à leurs yeux plû-
„ tôt comme un rapt, que comme un
„ voiage, étant sorti le matin sans
„ bruit ni sans Gardes. Que ce So-
„ leil éclipsé, il ne restoit que des
„ tenebres par tout ; & qu'il étoit à
„ craindre : que son absence ne cau-

1648: „ fât quelque grand Defordre. „ Il fit des Plaintes de la part de la Compagnie sur l'Emprisonnement de M. de Chavigni, *fit d'instances prières pour sa Liberté*, & conclut en suppliant la Reine de ne pas trouver mauvais, s'ils étoient résolus de s'assembler pour travailler incessamment à la Réformation de l'Etat.

La Reine lui répondit, qu'elle s'étonnoit de voir que les Rois fussent privez du privilége dont jouissent tous les Particuliers; que c'étoit l'ordinaire à ceux qui demeurent dans Paris, de quitter la Ville dans la saison qu'il étoit, pour jouir du reste des beaux jours, & qu'il étoit étrange que les Sujets voulussent empêcher leur Souverain de vivre comme les autres hommes. Qu'elle étoit sortie du Palais Roial pour le faire nétoier de la saleté qui accompagne toujours la Cour, quand elle a séjourné quelque tems dans un lieu; & qu'elle avoit eu particulièrement le dessein d'éventer le mauvais air de la petite vérole de son Fils; qu'elle étoit résolue de retourner à Paris; mais que ce ne seroit que quand il lui plairoit; *qu'elle étoit fort mal*

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 323
mal satisfaite de leurs Mutineries, & 1648.
de ce qu'ils se méloient de censurer toutes ses actions, dont elle ne devoit rendre compte qu'à Dieu seul, & au Roi son Fils, quand il seroit en âge d'en pouvoir juger; qu'elle avoit fait arrêter M. de Chavigni par de bonnes & fortes raisons; qu'elle ne trouvoit pas leurs demandes justes, ni leurs Assemblées légitimes; & qu'ils prissent garde à les réformer.

Le Président de Maisons fit la Harangue au Duc d'Orleans, en présence même de la Reine, & le supplia de la part de la Compagnie de se trouver le lendemain à leurs Délibérations, lesquelles ils étoient résolus de continuer jusqu'à ce qu'ils eussent mis l'Ordre requis & nécessaire dans l'Etat.

Le Duc d'Orleans lui répondit fortement, qu'il vouloit se joindre aux intérêts de la Reine, pour la défense de l'Autorité Royale, qui étoit infiniment offensée par leur procédé; que leurs Assemblées se faisant sans sa permission, elles ne pouvoient être que très contraires à son Service; qu'ayant l'honneur d'être Oncle du Roi, il étoit obligé de maintenir son Autorité,

1648. & de travailler de toute la Puissance à faire obéir la Reine, ce qu'il croioit lui devoir être fort aisé; & répéta plus d'une fois qu'il la feroit bien obéir, & maintiendrait M. le Cardinal contre leurs Caballes séditieuses. Le Duc d'Orléans, nonobstant le refroidissement dont la Reine s'étoit apperçue, répondit avec cette chaleur, premièrement par Fidélité pour le Roi, par émulation de M. le Prince qu'il voioit se porter tout-à-fait dans les intérêts de la Reine: &, de plus, il n'aimoit pas M. de Chavigni; sa Prison ne lui déplaisoit pas, & il étoit en colere de voir que le Parlement fit tant de bruit pour sa Liberté.

Le Prince de Condé, qui étoit venu se rendre auprès du Roi & de la Reine, répondit à la même Harangue qui lui fut faite, qu'ayant appris de la bouche de la Reine, que Sa Majesté ne leur avoit permis de s'assembler que pour le Tarif & les Rentes, il vouloit bien leur dire en sa présence, qu'il ne souffriroit point leur Desobéissance, ni leurs Entreprises; qu'il mettroit jusques à la dernière goutte de son sang, pour soutenir ses intérêts contre

en

eux ; & qu'ayant l'honneur d'être ce 1648.
qu'il étoit au Roi , il étoit résolu de
mourir pour son service , & ne s'en
départiroit jamais , ni de l'Amitié
qu'il avoit promise à M. le Cardinal ,
dont les intérêts lui étoient très chers ,
& très considérables.

Le Prince de Conti leur composa
une Réponse prise des deux premières ,
les assurant qu'il ne se départiroit point
des Sentimens de Monsieur , & de
Monsieur son Frere ; qu'il étoit Ser-
viteur de la Reine , & vouloit mourir
dans ses intérêts , & de ceux de M. le
Cardinal.

Le Duc de Longueville , voulant
faire la figure de Prince du Sang ,
voulut parler au Président de Maisons ;
mais , soit par ordre , ou par hazard ,
il se trouva interrompu par le Chan-
celier : puis tous ensemble , tantôt les
uns , tantôt les autres , parlèrent à ces
Messieurs du Parlement , pour leur re-
montrer leur faute , & les Desordres
que par ce chemin ils alloient causer
dans le Roiaume.

La Reine me fit l'honneur de me
dire le soir , avant que je partisse pour
m'en revenir à Paris , que le Premier

1648. *Président, en lui parlant, avoit toujours eu les larmes aux yeux, de douleur de se voir contraint de tremper dans de si audacieuses Entreprises, & si contraires au Service du Roi, & au Bien public.*

Quoi que le Cardinal n'eût point été nommé dans cette Députation, n'ignorant pas de quelle maniere il avoit été traité dans le Palais, il avoit montré désirer une démonstration publique de la Protection de la Maison Royale. Les Princes la lui avoient bien voulu donner, non seulement pour obliger la Reine, mais beaucoup davantage par ce qu'ils croioient, que ce Ministre sans pouvoir, & qui jusqu'alors avoit paru foible, leur étoit plus propre qu'un autre. Il sentoit bien lui-même qu'ils étoient accoutumés à sa maniere industrieuse & soumise, & qu'ils la trouvoient commode. Il se servoit habilement des défauts qui paroissoient être en lui, pour imprimer dans leurs ames un véritable désir de le protéger; afin qu'en le soutenant ils pussent prétendre de régner plus absolument, par cette dépendance de lui à eux.

Les

Les Affaires étant en l'état où elles 1648.
étoient, la Reine se résolut de tirer
Monsieur de Paris, où il étoit resté ma-
lade de sa petite vérole ; mais, pour at-
traper les Parisiens, qui étoient ravés
d'avoir ce précieux gage entre leurs
mains, elle donna ordre à Beringhen,
Premier Ecuier, d'aller modestement
faire cette Conquête sur eux. Il part
de Ruel, & vient à Paris, comme
tous ceux de la Cour y venoient tous
les jours. Etant arrivé, il prend un
Carosse à deux chevaux, & va au Pa-
lais Roial faire visite à ce petit Prince.
Il le prit entre ses bras, le cacha dans
le derriere de son Carosse, & le mena
jusques à Longchamp. Il le mit en-
suite dans un batteau, pour le passer à
l'autre bord de la Riviere, où un Ca-
rosse du Roi l'attendoit, qui le me-
na à Boisenvil proche de Ruel. La
Reine alla le voir le lendemain, & le
ramena avec elle auprès du Roi, avec
intention de changer bientôt de de-
meure, & d'aller à Saint-Germain,
où la Cour se trouveroit séparée de
Paris par trois bras de Riviere, &
dans une assez raisonnable distance
pour pouvoir travailler plus commode-
ment

1648. ment qu'à Fontainebleau aux Affaires que le Parlement lui suscitoit tous les jours. On fit garder le Pont de Neuilly jusques au départ du Roi ; par ce que l'on craignoit quelque inondation du Peuple de Paris, & quelques mauvais effets de sa rage.

Le 23 Le lendemain vingt-troisième, on
Sep- envoie au Parlement, de la part du
tembre. Roi, une Déclaration portant défenses de s'assembler, hormis pour parler du Tarif, & des Rentes. Toute cette nuit, beaucoup de personnes quittèrent Paris: beaucoup d'autres firent emporter leurs meubles; & chacun devinoit, sans être Astrologue, que nous étions à la veille de beaucoup de malheurs. Le Peuple & les Bourgeois sentoient déjà par leurs craintes la punition de leur Revolte. Ils faisoient des provisions de bleds: les vivres enchérissoient; & toutes choses leurs présageoient la colere du Ciel, & celle du Roi. Quand les Parisiens sçurent qu'on avoit enlevé Monsieur, ils en murmurèrent, & quelque canaille s'assembla devant le Palais Royal, qui fut assez long tems à crier qu'ils étoient perdus, & qu'on
les

les vouloit faccager , puis que Mon-1648.
sieur étoit parti ; mais , cela n'eut
point de suite considérable.

Le Parlement de son côté , délibé-
roit , sur la dernière Déclaration du
Roi ; sur quoi il fut arrêté qu'on fe-
roit des Remontrances par écrit à la
Reine , enjoint au Prévôt des Mar-
chands de travailler à la sûreté publi-
que , afin que le Peuple ne se trouve
point sans vivres. Pendant qu'ils é-
toient assemblez , Choisi , Chancelier
du Duc d'Orleans , leur apporta une
Lettre de sa part , & le Chevalier de
Riviere leur en apporta de même une
du Prince de Condé. Voici ce qu'el-
les contenoient toutes deux.

L E T T R E

DE M. LE DUC D'ORLEANS
AU PARLEMENT.

M E S S I E U R S ,

„ Vous sçavez les soins que j'ai
„ pris pour accommoder les Affaires
„ pré-

1648. „ sentes, & que j'ai toujours apporté
 „ tout le tempérament que le Servi-
 „ ce du Roi mon Seigneur & Neveu,
 „ & la satisfaction que votre Compa-
 „ gnie en pouvoit desirer ; &, com-
 „ me j'ai jugé que dans l'état où
 „ elles se trouvent, une Conférence
 „ seroit très utile pour régler toutes
 „ choses, j'ai bien voulu encore vous
 „ faire cette Lettre, pour vous prier
 „ de députer quelques uns de votre
 „ Corps, pour se trouver au lieu où
 „ sera la Reine, pour aviser aux mo-
 „ iens qui seront jugez convenables
 „ pour le Repos Public. Je veux
 „ croire, que vous concourrez avec
 „ moi dans ce bon dessein, & que
 „ vous aurez la même créance à ce
 „ que le Sieur de Choisi mon Chan-
 „ celier vous dira sur ce sujet.

„ Votre affectionné Ami,
 GASTON;
 „ A Ruel, ce 23 Septembre 1648.

Et au dos ;
 „ A Messieurs les Gens tenans la Cour
 „ de Parlement du Roi mon Seigneur
 „ & Neveu „

LET.

L E T T R E

DE M. LE PRINCE DE
CONDE' AU PARLEMENT.

M E S S I E U R S ,

„ Ne pouvant aller au Parlement
„ ainsi que vous m'avez témoigné le
„ souhaiter par votre Députation
„ d'hier , & prévoiant les inconve-
„ niens qui pourroient arriver si vous
„ continuez votre Délibération , sans
„ que j'eusse le bien de vous voir au-
„ paravant , j'ai cru vous devoir in-
„ viter , comme à fait M. le Duc
„ d'Orléans , à Saint-Germain , à
„ une Conférence , où nous puissions
„ traiter des Desordres qui peuvent
„ être présentement dans l'Etat , &
„ tâcher d'y remedier. Le zele que
„ j'ai pour le Service du Roi , &
„ l'affection que j'ai pour votre Com-
„ pagnie , m'obligent à vous propo-
„ ser cet expédient de remedier à
„ des maux , auxquels vous ni moi
„ ne

1648. „ ne pourrons peut être plus donner
 „ ordre , si vous laissez perdre cette
 „ occasion. La Reine est dans tous
 „ les sentimens de bonté que votre
 „ Compagnie peut desirer & préten-
 „ dre d'elle. M. le Duc d'Orleans
 „ vous témoigne assez les siens ,
 „ par le soin qu'il a pris jusques à cet-
 „ te heure , & par la Lettre qu'il
 „ vous écrit. Et moi , je n'ai pas
 „ de plus forte passion , après celle
 „ que j'ai pour le bien de l'Etat , &
 „ pour maintenir l'Autorité Roiale ,
 „ que celle de vous servir. Faites
 „ donc paroître en cette occasion
 „ celle que vous avez toujours témoi-
 „ gnée pour le Service du Roi , en
 „ contribuant tout ce qui est en vous
 „ pour l'Accommodement des Affai-
 „ res , & donnez-moi lieu de vous
 „ témoigner par les Services que je
 „ vous rendrai auprès de Sa Majesté,
 „ que je suis.

„ Votre très humble & très affec-
 „ tionné Serviteur,
 „ LOUIS DE BOURBON.

„ A Ruel ce 23 Septembre 1648.

Et

Et sur le pli de la Lettre,

„ A Messieurs de la Cour de Parle-
„ ment. „

Après la lecture de ces Lettres, & leur Délibération, leur Arrêté fut, qu'on députeroit à Saint-Germain, vers les Princes, pour conférer avec eux seulement, selon leurs demandes, sur les Desordres de l'Etat, & les Affaires présentes. Ils ordonnèrent à leurs Députez, avant que d'entrer en matiere, de demander à la Reine la Liberté de Chavigni, le Retour de Chateaufneuf, & que tous deux fussent remis en leurs Charges. Sur cet Article, le Président de Mêmes avoit dit, qu'il étoit raisonnable de demander leur Liberté & leur Retour; mais, qu'il étoit juste de laisser à la Reine le choix de ses graces & de ses bienfaits, vû que l'on ne pouvoit pas forcer nos Rois à se servir dans leurs Conseils de ceux qui ne leur plaisoient pas. Parmi les différens Avis de ceux qui avoient opiné, quelques uns avoient dit que M. d'Avaux, aiant été nommé
Sur-

1648. Sur-Intendant en allant à Munster , il étoit raisonnable qu'il rentrât dans l'exercice de cette Charge ; & on jugea des paroles de son Frere le Président de Mémes , qu'étant raccommo- dé à la Cour , il n'avoit pas voulu donner lieu au Ministre de le soupçonner , d'avoir brigué les voix du Parlement pour faire entrer son Frere dans la Sur - Intendance. Broussel, parlant de Chavigni , dit qu'il avoit ouï dire qu'il étoit soupçonné d'avoir des intelligences avec lui , & avec quelques uns de leur Corps ; qu'il se trouvoit obligé de dire pour l'intérêt de la vérité , qu'en son particulier il ne le connoissoit point , & ne l'avoit jamais vu ; & que pour M. de Chateaufort , il ne l'avoit point vû non plus , depuis qu'à l'âge de vingt-ans il avoit été Conseiller au Parlement.

Le vingtneuvieme , les Députez allèrent à Saint-Germain , où la Reine étoit arrivée le 24. Ils y furent remplis de présomption : & d'orgueil , & firent leur Conférence chez le Duc d'Orléans , dont le Ministre fut exclus à leur priere. Le rang qu'il tenoit dans l'Etat ne le put garantir de
cet

cet Affront : il fallut céder à ceux qui 1648.
paroissoient les plus forts ; & les
Princes qui le protégeoient selon leurs
intérêts, plûtôt que selon leurs forces,
l'abandonnèrent en cette occasion. Ce
fut une chose extraordinaire, & hon-
teuse pour lui, & qui faisoit voir que
les Princes n'étoient pas fâchez d'être
les Maitres.

La première demande, que firent
les Députez, fut la Liberté de M. de
Chavigni. Le Duc d'Orleans y ré-
pondit, *Qu'il trouvoit fort étrange,*
qu'étant Fils de France, & aiant été
proscrit du vivant du feu Roi son Frere,
leur Compagnie l'eût méprisé à ce point
de n'en avoir jamais parlé ; & qu'a-
présent, ils fissent tant de bruit pour
M. de Chavigni qui véritablement
n'étoit pas de si bonne Maison que lui ;
mais qu'ils aimoient d'avantage. Et
comme le Président Viole, sur ce mê-
me sujet, dit devant les Princes,
qu'il avoit ordre de la Compagnie de
ne faire aucunes Propositions que pré-
alablement on ne leur eut accordé la
Liberté de ce Prisonnier, M. le Prince,
quoi que son Protecteur, repartit au
Président Viole, *Que ce préalable-*
ment

1648. ment n'étoit pas un terme propre pour s'en servir avec son Maître; Qu'il devoit regarder au Respect qu'il devoit au Roi, & à ceux qui maintenoient ses intérêts; qu'il avoit dessein en son particulier de servir M. de Chavigni comme son Ami, & qu'il le feroit en lui rendant de bons offices auprès de la Reine, autant qu'il lui seroit possible; mais que c'étoit mettre sa Liberté hors de toute espérance, que de la vouloir procurer par des voies contraires au Service & au Respect qu'on devoit au Roi. Il dit cela, répétant le mot de *préalablement*, & le tournant en ridicule, d'une manière qui faisoit bien voir, qu'il ne vouloit pas qu'on le soupçonnât d'abandonner le Roi & la Reine, pour les intérêts de Chavigni. Ensuite de cette Harangue, les Députés du Parlement n'osant plus parler sur cet Article, entrèrent dans leurs Demandes touchant le Bien de tous.

„ I. Qu'il leur fut donné toute sû-
 „ reté pour eux en leurs Personnes en
 „ particulier, & au Peuple en géné-
 „ ral. Qu'on donnât sûreté pour
 tous

„ tous ceux qui étoient Exilez ; le 1648.
„ Retour des Bannis , & la Liberté
„ des Prisonniers , de quelque Quali-
„ té & Condition qu'ils fussent. Qu'il
„ ne pût être au pouvoir des Minis-
„ tres, sous le nom du Roi, d'empri-
„ sonner qui que ce fût , sans que
„ vingt-quatre heures après le Parle-
„ ment en pût prendre connoissan-
„ ce.
„ II. Que le quart des Tailles tout
„ entier, & sans être sujet à aucunes
„ diminutions, fut remis au Peuple ;
„ & conclurent par demander le Re-
„ tour du Roi à Paris. „

Ces Propositions parurent dures & trop hardies ; & après que les Princes eurent disputé sur chaque Article, la Conférence finit avec peu de satisfaction de part & d'autre. Mais, comme les Princes même trouvoient leur sûreté dans ces Demandes, il est à croire qu'elles ne leur déplaisoient pas tout-à-fait. Quoi qu'il en soit, elle fut remise à deux jours après, pour y faire Réponse ; & , ce terme expiré, voici ce qu'on leur répondit de la part du Roi.

1648. „ I. Que la Liberté de M. de Cha-
 „ vigni étant une pure Grace de la
 „ Reine, elle devoit dépendre d'elle;
 „ mais, que selon la bonté de Sa Ma-
 „ jesté, on pouvoit l'espérer lors
 „ qu'elle le trouveroit à propos.
 „ II. Que le retour du Roi seroit
 „ à la saison qu'on a de coutume de
 „ retourner à Paris, pourvu que le
 „ Parlement & le Peuple se rendis-
 „ sent digne de ce bonheur, par leur
 „ Soumission & leur Obéissance. “

L'Article des Prisonniers & des Exilés fut refusé: celui, par lequel ils demandoient d'en prendre connoissance vingt-quatre heures après, fut de même refusé, & traité de chose impossible, & trop contraire à l'Autorité Roiale.

Pour le Quart des Tailles, la Reine leur répondit, qu'elle étoit toute prête de l'accorder; mais, qu'elle leur feroit voir les nécessitez de l'Etat, & les grandes Dépenses qu'elle étoit contrainte de faire: qu'après cette connoissance, elle croioit qu'eux mêmes trouveroient que cela ne se pouvoit pas;

pas; & que s'ils jugeoient le contraire, 1648.
elle le feroit volontiers.

En cette Conférence, les deux Partis furent à demi satisfaits les uns des autres, & les Députés demeurèrent d'accord de revenir à Saint-Germain une seconde fois. Pendant ce petit intervalle, Madame de Vendôme, pour profiter de la Puissance du Parlement, lui présenta une Requête, qui alloit à demander la Protection de leur Compagnie, contre les Persécutions du Ministre. Elle fut reçue avec beaucoup de marques de bonne volonté, par ce que tout ce qui leur donnoit un prétexte de crier leur étoit agréable. Cette Requête leur fut présentée le dernier de Septembre, les Chambres assemblées, & donnée à Lesné; mais, le Premier Président, en faveur de la Cour, empêcha qu'elle ne fût rapportée. Ce même jour les Députés, qui furent nommez pour retourner à Saint-Germain, furent chargez de leur Compagnie de traiter de tous les autres Articles proposez à la Chambre de Saint Louis.

Ce ne fut pas seulement en France & en Angleterre, que nous vîmes alors

1648. lors une mauvaise constellation menacer le bonheur des Rois. Les Espagnols ; dont la fidélité est si louée , devoient être en cette occasion beaucoup plus deshonorés que nos François ; puis qu'ils attaquèrent , par une Conjuración , la Personne & la Vie de leur Roi ; & que notre Nation n'en vouloit qu'à son Autorité , & à celle de son Ministre. Les principaux de cette Cour avoient résolu de marier leur Infante * , Héritière du Roiaume , & que le Roi son Pere sembloit alors destiner à la Maison d'Autriche , au Fils du Roi de Portugal ; qui , de Duc de Bragance , s'étoit fait Roi , & prétendoit avoir un droit plus légitime sur cette Couronne que le Roi d'Espagne , & qui dans les tems fâcheux , qui avoient abattu les forces de l'Espagne , s'étoit facilement emparé de ce Roiaume. Comme ce nouveau Roi avoit des Parens & des Amis dans le Conseil d'Espagne qui portoient ses intérêts , il lui avoit été assés de former ce Desein par eux : & sans doute qu'ils auroient rencontré un grand avantage ; car , il auroit réuni les deux Couronnes ensemble. Mais,

* Marie
Therese.

le Roi d'Espagne, qui prétendoit fai- 1648.
sant la Paix avec la France, & re-
prendre ce Roiaume quand bon lui
sembleroit, fit arrêter ceux qui tra-
moient cette Affaire. L'Histoire, qui
en fut alors contée à la Reine, disoit
que parmi les Négociations du Roi de
Portugal, qui en ce chef étoient in-
nocentes, les Conjurez y mêlèrent
quelque dessein contre la vie du Roi
d'Espagne. Le Duc de Medina Si-
donia, de la Maison des Guzmans,
en étoit le Chef; &, comme Parent
du Duc de Bragance, il étoit entré
dans cette Intrigue; mais, le Conte-
Duc le sauva, obtenant son pardon
du Roi d'Espagne; à condition qu'il
lui nommeroit les autres coupables. Il
le fit, & en fut quitte pour être éxi-
lé. Le Duc d'Hijar, aiant été accusé,
souffrit la question ordinaire, & ex-
traordinaire; & n'aiant rien confessé,
il fut banni seulement: mais, ses os
brisez, qui étoient des marques de sa
coustance, lui devoient servir d'un
triste souvenir de son malheur, ou de
sa faute. On l'estimoit homme de
mérite. Le Marquis d'Ayamonte eut
la tête tranchée, avec Don Carlos de

1648. Padilla, & quelques autres ; mais, à cause de la Guerre, on ne put alors en sçavoir toutes les particularitez : & ceci, qui est fort succinct, je l'ai sçu de la Reine, qui me fit l'honneur de me le conter, & qui l'avoit appris par la voie de Rome.

En ce même tems, le Roi d'Espagne, suivant la résolution qu'il en avoit faite, épousa sa Nièce Fille de l'Impératrice sa Sœur. Elle fut reçue de ce Prince avec de grandes marques de joie & de tendresse ; & ce Mariage reçut la bénédiction de l'Amitié, & de la Fécondité.

Un Espagnol, nommé Galarette, passant alors de Flandres où il avoit servi de Secrétaire d'Etat, pour aller en Espagne, demeura quelques jours à Saint-Germain, où il eut de grandes Conférences avec le Cardinal, sur tous les Articles de la Paix. Le Ministre l'auroit peut-être alors désiré tout de bon, afin d'avoir des Troupes toutes libres, & de l'Argent, pour châtier ceux qui le vouloient attaquer. Comme la haine des Peuples n'avoit pas de plus légitime prétexte de murmurer contre lui, que celui de le
soubçon-

souffonner de n'avoir pas voulu la 1648.

Paix, la Reine fit remarquer avec soin au Public, cet entretien particulier: disant souvent, qu'elle & le Cardinal Mazarin ne desiroient rien si fortement que ce bonheur; & que si le Roi son Frere y vouloit consentir, elle se feroit assurément.

On fit voir le Roi à cet Espagnol, se promenant dans le Parc. Il le trouva bien fait, & fort aimable. La Reine ne le vit point, par une gravité qui lui fut inspirée par le Ministre; quoi qu'elle l'eut connu autrefois auprès du Marquis de Mirabel, dernier Ambassadeur d'Espagne en France. Il est à croire, néanmoins, qu'il auroit mieux valu qu'elle l'eut entretenu, que de le laisser voir au Cardinal; car, il sembloit par sa Qualité de Régente, de Mere, & de Sœur, qu'elle étoit plus propre que nul autre à travailler à ce grand ouvrage: mais, elle voulut laisser au Cardinal ces apparances, afin qu'il en profitât à l'égard du Peuple. Comme de plus elle étoit persuadée que son Ministre agissoit sincèrement pour le bonheur de la France, elle croioit dans une Affaire de cette

1648.

conséquence, devoit suivre ses Con-
seils, & se conduire par ses lumières
plûtôt que par les sens propres. En
prenant le Gouvernement de l'Etat,
toute l'Europe crut qu'elle s'applique-
roit soigneusement aux moyens de
faire la Paix, vû l'Amitié qu'elle a-
voit témoigné toute sa vie pour le
Roi d'Espagne son Frere. Ses plus af-
fectionnez Serviteurs, qui eurent peur
qu'elle ne témoignât trop de chaleur
pour ses intérêts, la détournèrent d'y
penser, & furent long-tems à ne lui
parler que de la retenue qu'elle devoit
avoir sur ce sujet. Ces leçons firent
en elle une forte impression ; &
comme elle vouloit suivre généreuse-
ment son devoir, elle voulut agir,
comme si en elle les sentimens de la
Nature, qui jusqu'alors lui avoient fait
aimer sa Maison avec une si forte ten-
dresse, eussent été effacez. Mais,
pour vouloir aller droit, elle alla si
loin, qu'elle ne paroissoit plus être
la même personne, ni avoir le même
cœur. L'Affectation, qu'elle avoit
pour le Roi son Frere, fut donc long
tems voilée sous une sage patience,
qui lui faisoit souhaiter & attendre en
même

même tems ; les favorables momens, 1648.

où sans choquer ses devoirs , ni blesser l'amour qu'elle avoit pour le Roi, elle pût donner des marques des légitimes desirs qu'elle conservoit pour la Paix ; & pour le Bonheur des deux Roiaumes : mais, elle n'avoit encore ôsé former que des souhaits pour l'obtenir du Ciel , de peur qu'en faisant quelques pas vers ceux que la France regardoit comme ses Ennemis, elle ne la privât des avantages que la Guerre lui donnoit , par les glorieuses Victoires qu'elle avoit obtenues jusques-là sur sa Nation. La Reine étoit néanmoins la seule qui pût juger équitablement entre ces deux Monarques : elle seule pouvoit, par les nobles sentimens qui étoient en elle , sur des intérêts qui la touchoient de si près , faire perdre à chacun de ces Princes quelque portion de leurs prétentions ; & le Sang & la Nature étant gouvernez par la Raison devoient lui donner le moien de faire ses distinctions à l'avantage des deux Partis. Les Troubles , qu'elle voioit se former en France par les Entreprises du Parlement , lui faisoient croire a-

1648. vec sujet , qu'il étoit tems d'y penser; mais les Propositions , qui en furent faites alors à cet Espagnol , furent reçues si froidement , qu'il fut impossible à la Reine , de réussir dans son dessein. Le Roi son Frere paroissoit prétendre à des avantages trop excessifs , pour lui pouvoir être accordez par une si bonne Mere , & par une Régente aussi attachée aux intérêts de l'Etat que l'étoit cette Princesse.

Le 1.
Octo-
bre.

Ce premier du mois aiant été pris pour recommencer la Conférence à Saint-Germain , les Députez y arrivèrent chargez de nouvelles Propositions , & de vingt cinq Articles qui furent proposez par eux. Tous furent octroyez. hormis les deux que j'ai déjà marquez avoir été refusez touchant la Liberté des Prisonniers , & le privilège que le Parlement demandoit d'en pouvoir prendre connoissance vingt-quatre heures après qu'ils seroient arêtez. Il fut même conclu , qu'ils reviendroient dans deux jours , pour achever entierement cette Négociation. Le Cardinal Mazarin n'assistoit à aucune de ces Conférences , & le Chancelier en avoit été exclus par ordre de la

la Reine, pour tenir compagnie au 1648.
Ministre. Il fut néanmoins envoyé à
celle ci, comme nécessaire au Service
du Roi, pour y maintenir les intérêts,
& les faire voir au Princes, qui ne
pouvoient pas entendre les chicanes du
Parlement.

Le lendemain de cette Conférence,
le Parlement donna un Arrêt en faveur
du Peuple, avec intention sans doute
de se fortifier de plus en plus par cette
voie. Cet Arrêt défendoit la levée
d'un Impôt mis depuis quelque tems
sur le pied fourchu qui entre dans
Paris, de quarante sols chaque bête.

Le troisieme du mois, les Députez
retournèrent à Saint Germain, selon
la résolution qui en avoit été prise.
D'abord, les Princes leur firent de
grands reproches de leur Arrêt donné
contre le Service du Roi, à la veille
d'un Accommodement. Ils leur di-
rent, que ce Procédé marquoit visi-
blement leurs mauvaises intentions, &
qu'ils n'avoient pas de véritables desirs
pour la Paix. Ils répondirent pour
leur justification, que cet Impôt jus-
qu'alors n'avoit point été levé; que
les Bouchers s'étoient toujours défen-

1648. dus vigoureusement; que les Partisans qui en avoient traité avec le Roi, confessoient eux mêmes n'en avoir rien reçu; & que cela étant, ils avoient cru, sans préjudice du Service du Roi, le pouvoir défendre, & donner ce contentement au Peuple.

De là ils passèrent aux Articles des Conférences dernières, où ils ajoutoient tous les jours de nouvelles Demandes, soit pour le général, soit pour leurs intérêts particuliers. Le principal achopement, qui se trouva en cette occasion, fut sur leurs premières demandes. Ils disoient qu'ils avoient pour eux une Ordonnance de Louis XII, par laquelle ce Roi vouloit, que nul ne pût être mis en prison sans être renvoyé vingt-quatre heures après à ses Juges naturels. Ils disputèrent fortement sur cet Article; mais enfin ils cedèrent, à l'égard des Gens de la Cour, consentant que la connoissance n'en fût donnée à leurs Juges que trois mois après. Ils avouèrent que le Roi, pour plusieurs causes qui pouvoient arriver, étoit souvent obligé de faire des Prisonniers, sur des soupçons seulement,

&

que ces sortes d'Accusations pouvoient 1648.
être long tems sans possibilité de les
verifier. Mais , pour les Gens de
Robbe , ils se maintinrent toujours
dans l'ordre préfix de Louis XII ,
comme aiant plus de sujet d'aprehen-
der le chatiment présent , que ceux
qui avoient intérêt à la clause des trois
mois, qui regardoit en général tous
les Sujets du Roi. Ils ne parlèrent
plus de Chavigni , ni d'aucun autre.
Ils travailloient seulement de toute
leur puissance à l'établissement de cette
Loi : aiant sûreté en même tems, s'ils
pouvoient parvenir à leur Entreprise ,
que ce Prisonnier sortiroit trois mois
après , & seroit aisément délié des
chaines dont le Roi le tenoit enchai-
né. Ils sçavoient de plus , que cet
Article étoit agréable à toute la Fran-
ce : l'amour de la Liberté est forte-
ment imprimé dans la nature. Les
plus sages , qui jusqu'alors avoient
desapprouvé les Entreprises de cette
Compagnie , ne pouvoient dans leur
cœur haïr cette Proposition : ils la
blamoient en apparence , parce qu'il
étoit impossible de la louer à la vue
du Trône ; mais ils l'aimoient en ef-
fet,

1648. fet, & ne pouvoient s'empêcher d'estimer cette hardiesse, & de souhaiter qu'elle eut un favorable succès.

Les Parens de Chavigni, pour travailler à sa Liberté par toutes les voies possibles, étoient venus en corps le jour précédent supplier le Cardinal Mazarin de leur accorder sa Liberté. Ils lui dirent, qu'ils ne vouloient que de lui seul cette grace; mais, sous une apparente modestie, ils la demandoient hardiment, voyant que pour le bonheur du Prisonnier, cette Affaire étoit devenue un interet public. Les Princes mêmes l'autorisoient, particulièrement le Prince de Condé, par celui que Chavigni y devoit avoir. Enfin, la Conférence aiant duré jusques au soir fort tard, les Affaires ne purent se décider, à cause que les Députez vouloient absolument, ce qu'absolument la Reine ne vouloit point leur accorder. Les Princes les quittèrent, & vinrent prendre le Cardinal dans son appartement. Ils allèrent tous ensemble trouver la Reine dans le Parc, où elle étoit allée faire un tour de promenade, attendant le succès de leur longue Négociation. Le Conseil

seil fut tenu dans le propre Carosse 1648. de la Reine, sur ce qu'ils avoient à faire. Le Chancelier exposa le fait, & l'obstination des Deputez à vouloir la sureté des Prisonniers, les retirant de la Puissance des Rois, pour les faire juger juridiquement, & hors de la Domination des Favoris, qu'ils disoient être quelque fois injustes. La Reine, entendant parler de l'opiniâtreté de ceux du Parlement, interrompit le Chancelier, pour dire que son avis étoit de leur refuser constamment ce qu'ils demandoient, & à les chatier de leur Entreprise, sans plus écouter aucune Proposition de Paix. Elle commanda au Chancelier de dire son avis, qui fut conforme au sien : puis elle conclut, qu'elle étoit résolue de mourir, plutôt que de laisser périr entre ses mains l'Autorité du Roi son Fils. Le Cardinal, qui contribuoit par ses avis particuliers à augmenter ces sentimens dans le cœur de la Reine, où ils étoient assez naturellement gravez, continua dans ce Conseil de montrer qu'il desiroit la Paix, & de vouloir aussi accorder au Parlement ce qu'il demandoit. Son des-

1648. dessein étoit de faire voir au Public , qu'il étoit toujours porté à la douceur, & qu'on lui devoit toute celle qui paroissoit dans le Gouvernement, qui, par la différence des opinions de la Reine aux siennes, auroit dû être plus severe, s'il n'avoit pas été son Ministre, & qu'alors on lui devoit encore de s'opposer au châtiment du Parlement & du Peuple, que cette Princesse témoignoit souhaiter avec passion.

Le Prince de Condé, qui se fentoit capable d'une ambition demesurée, qui avoit de grands desseins, & qui par eux pouvoit craindre de faire naître contre lui des soupçons dans l'esprit du Roi & des Ministres, outre l'intérêt de Chavigni, n'étoit point fâché, comme je l'ai déjà dit, de cette sûreté publique, que le Parlement demandoit; car il ne vouloit point aller à la Bastille comme feu Monsieur le Prince son Pere. Il fut donc assez hardi pour être d'avis contraire à celui de la Reine, connoissant même dans l'esprit du Ministre, qu'il étoit capable de se relacher sur ce point, pour en remettre l'exécution

cution au tems qui change toutes 1648.
choses.

Le Duc d'Orleans , qui par sa naissance avoit moins à craindre , qui n'avoit point de Prisonnier à protéger, & qui avoit un Favori qui vouloit plaire à la Reine & au Ministre , alla d'abord au soutien de l'Autorité Royale ; mais , comme pas un ne se vouloit charger entièrement de la haine publique , & de celle du Parlement en particulier , après avoir satisfait au desir de la Reine , par un peu de bonne mine , il revint enfin à quelque modération , qui approchoit de l'avis de Monsieur le Prince , & conclud à être de celui du Cardinal qui avoit paru préférer l'Accommodement à la Guerre. Ce radoucissement dans le vrai ne plut nullement au Ministre : il eut souhaité que les Princes eussent eu autant de fermeté que la Reine , afin d'avoir l'avantage d'être le seul qui pût faire voir au Public une benignité toute entiere. Les Députés , cela étant , eussent été contraints de revenir à lui , & de recevoir de ses mains les graces qu'ils desiroient d'obtenir ; mais chacun , en tel jeu ,
tâche

1648. tâche de bien jouïer pour lui , & ne se soucie guere de son Compagnon , ni même de l'Etat. La Reine seule alloit au bien du Roïaume ; mais , elle n'en recevoit point de gloire particuliere. Comme elle ne paroïssoit point agir par elle même , ce qu'elle disoit n'étoit point reçu des Princes , du Parlement , ni des Peuples , avec le respect qui étoit dû à sa qualité de Régente , ni à ses bonnes intentions , à cause qu'on étoit trop persuadé qu'elle suivoit presque toujours à la fin les Conseils du Cardinal.

Le Ministre avoit de fortes raisons qui l'obligeoient à ne pas rompre tout à fait avec les Députez. Nos Armées dans cette saison étoient encore nécessaires sur la frontiere , & il n'avoit point d'argent pour entreprendre de châtier Paris , qui par sa grandeur étoit difficile à punir. Il jugeoit avec raison , que ce dessein ne se pouvoit entreprendre sans craindre une Revolte Universelle de tout le Roïaume , qui se sentoit déjà en beaucoup de lieux de l'air contagieux qui régnoit dans la Ville capitale. En faisant languir les affaires , il n'avoit souhaité que d'emporter

porter l'avantage à l'égard du Parle-1648.
ment, d'être celui qui auroit le plus
contribué à l'Accommodement, & à
leur faire accorder les privileges qu'ils
demandoient ; mais, malgré toutes ses
finesses, il fut contraint de partager
avec les Princes cette honteuse gloi-
re.

La Reine, les Princes, & le Minis-
tre, se quittèrent tous dans la grande
place qui sépare les deux Châteaux.
Les Princes retournèrent trouver les
Députez, qui les attendoient au
Château - neuf où logeoit le Duc
d'Orleans ; & le Cardinal s'en retour-
na dans son appartement. Il fut sui-
vi à l'ordinaire d'un grand nombre
de Courtisans, qui, tout maltraité
qu'il étoit des Peuples & du Parle-
ment, ne l'abandonnoient pas, par-
ce qu'il étoit toujours le Maître de
leur Fortune.

Les Princes dirent aux Députez,
que pour ce jour, ils n'avoient pu
rien gagner sur l'esprit de la Reine ;
mais, ils leur promirent de faire en-
core de nouveaux efforts pour vaincre
sa fermeté. Dans cette espérance, ils
les prièrent de vouloir revenir le len-
demain ;

1648 demain ; les assurant qu'ils acheveroient sans doute de décider de toutes choses. Ce jour paroissoit devoir être fatal à l'Etat , puis qu'il s'agissoit de se résoudre a faire une Guerre dangereuse, ou bien une très honteuse Paix, où le premier des Rois de l'Europe se verroit contraint d'obéir à ses Sujets, & de leur accorder malgré lui tout ce qu'il leur plairoit de lui demander.

La Reine étant de retour de la Promenade , où sans doute elle s'étoit mal divertie, elle vint s'asseoir à son Cercle, où je vis dans son visage & dans ses yeux , que les Affaires n'alloient pas selon son goût. Peu après, les Princes arrivèrent , qui la firent quitter bien vite cette place , pour aller au Conseil. Avant que d'y entrer, elle tira le Maréchal de Villeroi contre une fenêtre, pour lui faire part de ses peines. Elle ne se plaignit pas du Cardinal, quoi qu'il fût d'Avis contraire au sien : elle comprenoit bien qu'il ne pouvoit faire autrement, & qu'il falloit qu'il fit semblant de vouloir la Paix, pour ne se point attirer la haine du Parlement, qu'il n'avoit déjà

déjà que trop. Son ressentiment alloit contre les Princes qui l'abandonnoient en cette occasion ; & j'entendis qu'elle disoit à ce Maréchal , *Vraiment , si je consentois à de telles Demandes , & que je laissasse anéantir l'Autorité du Roi jusques à ce Point , mon Fils deviendrait un beau Roi de Carte. Qu'on ne m'en presse point ; car je n'y consentirai jamais.* Je ne sçai ce que le Gouverneur du Roi lui répondit ; mais , après cette conversation , elle entra dans son Cabinet où se devoit tenir le Conseil. Avant qu'il fût commencé , & que nous en fussions sortis , je remarquai que M. le Prince s'approcha de la Reine , pour lui parler en faveur du Parlement. Il lui disoit , à ce que je pus comprendre , que le tems du chatiment étoit passé , & qu'il le falloit faire aux premières marques de leur Désobéissance ; car , la Reine toute émue lui répondit , *Et bien , Monsieur , n'en parlons plus : c'est une Faute ; mais , n'en faisons pas une autre , qui seroit beaucoup pire.* Quand on vit ce trouble parmi les premières Personnes de l'Etat , nous nous retirâmes , pour les
laisser

1648. laisser décider entr'eux du fort de la France. Ce fut alors qu'il se fit entre eux un rude Combat. Les intérêts differens, qui animoient les uns & les autres, firent que chacun disputa son Avis avec opiniatreté & beaucoup de chaleur. La Reine étoit seule dans l'opinion qu'elle soutenoit avec courage; & tous l'abandonnèrent, hormis le Chancelier, qui avoit un ordre secret de ne se pas départir de ses sentimens: &, comme tous vouloient battre en ruine sa fermeté & sa résolution, elle soutint cet effort avec une force qui auroit été invincible, si à la fin elle n'avoit été mal conseillée. Elle n'épargna ni Monsieur, ni M. le Prince: elle attaqua même le Cardinal; &, ne croiant pas lui faire beaucoup de mal, elle lui dit devant les autres des rudesses étranges, & le blâma de sa douceur, lui pronostiquant que toute sa bonté lui seroit inutile. Enfin, les portes du Cabinet s'ouvrirent avant le tems. Le Cardinal Mazarin, qui avoit accoutumé de demeurer après la fin du Conseil avec la Reine, sortit le premier, & à l'air de son visage il sembloit

sembloit qu'il étoit en mauvaise hu- 1648
meur. Le Prince de Condé le sui-
vit, & le Duc d'Orleans demeura a-
vec la Reine, pour tâcher d'adoucir
son ressentiment & sa peine. L'Ab-
bé de la Riviere alors fut appelé par
son Maître, pour faire le tiers dans
cette conversation. où la Reine seu-
le avoit le cœur rempli d'amertume
& de douleur. Une demie-heure a-
près, le Duc d'Orleans s'en retour-
na chez lui tout pensif, quoi que
dans le vrai il ne fût nullement affli-
gé. Son Favori faisoit l'affairé, com-
me si la chose, dont il s'agissoit l'eût
touché sensiblement. Il étoit néan-
moins satisfait, & croioit dans son
ame que cet abbaissement du Minis-
tre serviroit à son élévation.

M. le Prince vint un moment a-
près trouver la Reine: il fit officieu-
sement deux voïages vers elle, pour
lui faire voir l'innocence du Cardinal,
& pour le remettre bien dans son es-
prit. Nous vîmes aussi-tôt par tou-
tes ces choses, qu'il y avoit quelque
inquiétude nouvelle dans le Cabinet,
& que les Affaires n'alloient pas bien.
En mon particulier, je ne fus pas
long-

1648. long tems dans cette inquiétude ; car la Reine peu après étant demeurée seule, comme elle voulut entrer dans son Oratoire pour prier Dieu, je lui demandai la cause de ce que je voiois ; & , la plaignant de toutes ses souffrances, je la suppliai de m'apprendre, ce que M le Cardinal disoit sur tout cela. Elle me fit l'honneur de me répondre, comme si en effet elle eut été un peu fâchée contre lui. *Qu'il en dise ce qu'il lui plaira*, me dit-elle ; *mais, je ne changerai point ma résolution* : Et, *qu'elle est votre résolution*, lui dis-je, *Madame*. C'est, me dit-elle, *de faire tout le contraire de ce qu'il veut que je fasse*. Puis, me faisant un souris, *vous jugez bien*, me dit la Reine, *qu'il n'est pas assez déraisonnable, pour souhaiter ce qui va à la ruine du Roi*. Il ne peut pas mieux faire : *mais je ne laisse pas d'être en effet fâchée contre lui ; car, il est trop bon*. Ces paroles me firent aussi tôt comprendre toute l'Histoire, & démêler les causes de tant de différentes opinions, qui faisoient cette petite guerre ; & je jugeai bien vite que ce bruit avoit été fait exprès pour tâcher d'engager

d'engager les Princes à soutenir davan^{1648.} 1648.
rage l'Autorité Roiale, pour faire voir
la douceur du Cardinal, & diminuer
le mérite que le Duc d'Orleans, & le
Prince de Condé, prétendoient avoir
à l'égard du Parlement : attendu que
les Disputes qu'ils avoient eues contre
la Reine, pour obtenir d'elle ce qu'il
demandoit, devoient apparamment pro-
duire de mauvaises suites contre son
Service & contre son Autorité. Le
lendemain, je dis à un de mes A-
mis *, qui avoit part au secret, ce *M. de
que j'avois deviné de toute cette belle Senne-
Comédie du jour précédent. Il fit un terre.
grand cri, & me dit, *Ha! Madame,*
gardez-vous bien de sçavoir de telles
choses ; c'est présentement le plus grand
secret du Sanctuaire. Après l'avoir
rassuré sur sa fraieur, je lui dis que
mes lumieres venoient de bon lieu ;
& , lui faisant des questions sur ce que
je pensois sçavoir presque aussi bien
que lui, il m'avoüa que tous se mo-
quoient les uns des autres : que la
Reine seule agissoit de bonne foi ; car,
quoi qu'elle crût bien jouër la Comé-
die en faveur de son Ministre, afin de
lui ôter la haine publique de ce refus,

1648. il étoit vrai néanmoins qu'elle n'avoit point d'envie d'accorder au Parlement ce qu'il demandoit, & que le Cardinal ne la trompoit pas en cela, lui aiant dit que peut-être en tenant bon contre les Princes, elle les feroit revenir à son Avis, ce qu'il auroit fort souhaité; &, par conséquent, il jugeoit que cette résistance ne pouvoit que lui être avantageuse. Elle devoit faire paroître sa douceur, au cas que la Reine put se soutenir contre le Parlement & les Princes; & s'il étoit contraint de se relâcher, & de faire changer les sentimens de cette Princesse, il feroit voir, & sa douceur, & sa puissance tout ensemble. Cette personne me dit qu'elle ne croioit pas que le Cardinal se pût résoudre facilement à conseiller la Reine de prendre d'autres résolutions que celle qu'elle avoit déjà faites, quoi qu'il fit paroître aux Princes de lui vouloir persuader l'Accommodement; parce qu'il l'avoit vu inquieté de cette affaire, & regarder la prétention du Parlement, comme l'extinction de l'Autorité Royale. Mais, enfin, les grandes conséquences aiant étonné ce Ministre,

H

il fut contraint d'y consentir. Il vit 1648. les Princes favoriser le Parlement, malgré la Protection qu'ils avoient promise aux intérêts du Roi & aux siens : il manquoit d'Argent & de Puissance, pour mieux faire; & peut-être qu'il manqua aussi dans le jugement qu'il fit des forces & de la puissance Royale. Pendant que la Reine tenoit bon, il se résolut de tirer du Parlement la meilleure composition qui lui seroit possible; &, quand il eut pris ses mesures, il fit changer la Reine. Le soir de ce jour, avant qu'elle s'endormit, le Secrétaire du Cardinal, nommé De Lionne, vint la trouver deux fois, & eut d'assez longues Conférences avec elle de la part de son Maître: puis, le lendemain, au sortir de la Messe, le Teller, Secrétaire d'Etat, y vint aussi, qui acheva de la résoudre d'accorder aux Députez ce qu'ils desiroient, & condition, qu'au lieu de trois mois qu'ils demandoient en faveur des Prisonniers pour être renvoiez à leurs Juges naturels, elle en demanda six avant que le Roi fût obligé de les rendre.

Les Affaires en cet état, il se tint

1648. un Conseil sur le midi, avant l'arrivée des Députez, où il fut arrêté qu'ils feroient ensemble un Concordat, où la Reine déclareroit pour la décharge de sa conscience, ou plutôt pour réparer sa gloire & son honneur, *Que c'étoit à la priere des Princes; & à la nécessité présente de l'Etat, qu'elle s'étoit résolue d'accorder au Parlement les choses qu'il avoit demandées*; ce que cette Princesse signa avec une douleur incroyable, & avec les sentimens d'une Reine qui véritablement aimoit ses Enfans, & l'Etat. Elle se laissa conduire malgré elle par les conseils de son Ministre, qui les lui donna malgré lui. Aussi beaucoup de personnes crurent alors que le Cardinal, qui n'étoit pas assez aimé pour être bien servi, fut trompé; premièrement par lui-même, aiant eu trop de peur des Princes, & plus encore par beaucoup de gens qui lui disoient que la fermeté de la Reine le faisoit haïr, & qu'on alloit donner un Arrêt contre lui. Il crut qu'il falloit par prudence éviter ce coup, pour en attendre le remede, par les changemens qui arrivent d'ordinaire dans les Etats, qui
peuvent

peuvent étant bien ménagés guérir les 1648.
maux les plus incurables.

Ensuite de cette resolution, les Députés arrivant à Saint Germain trouvèrent leurs Affaires faites, & n'eurent rien de plus difficile à exécuter, qu'à remercier la Reine & les Princes. Ils s'en allèrent, remplis de présomption, donner part à leur Compagnie de leur Victoire. Elle fit là dessus ce qu'elle avoit accoutumé de faire, qui est de s'assembler, & il fut arrêté qu'ils enverroient des Députés chez le Premier Président, pour examiner tous les Articles dont la Cour étoit demeurée d'accord, & ceux qu'ils demandoient encore, afin de dresser eux mêmes la Déclaration qu'ils vouloient que le Roi leur donnât: mais la malice étoit alors si surabondante dans tous les esprits, qu'il y eut des Conseillers qui furent d'avis, afin de demeurer toujours en état de s'assembler, de laisser venir la Déclaration du Roi telle qu'il lui plairoit de l'envoyer, & après delibérer sur chaque Article.

Quelques jours se passèrent après cet Assassinat commis contre l'Autorité Royale, que la Reine étoit triste, &

1648. le Duc d'Orleans , & le Prince de Condé , dans une joie excessive. Ils se regardoient comme les Maitres de l'Etat , de la Cour , de la Noblesse , du Parlement , & des Peuples ; & se laissoient flatter par les soins que prenoient les Compagnies Souveraines , & chaque Particulier , d'aquerir leur faveur. Les gens du monde aiment naturellement l'Intrigue , & à plaire aux Grands , tous ceux qui approchoient des Princes ne cessoient de leur parler de leur Puissance , & des changemens qui pouvoient arriver dans le Roiaume , qui leur en pouvoient donner une plus grande. Ils n'étoient pas alors dans des sentimens préjudiciables au Service du Roi & de la Reine , & n'avoient nul dessein de les abandonner ; mais , ils ne laissoient pas de leur faire du mal , par cette condescendance qu'ils avoient eue pour les dernieres Entreprises du Parlement. La complaisance que l'amour de leur Grandeur excitoit en leur cœur , par les belles idées qui les pouvoient flatter étoit dangereuse à l'Etat , & les Courtisans augmentoient ce mal par leurs adulations continuelles. Mr. le Prin.

Prince étoit revenu de l'Armée avec 1648.

de très droites intentions : les grands Services qu'il rendit a la Reine bientôt après cet Accommodement , lui en furent de grandes preuves ; mais , il y avoit dans sa Famille des personnes dont l'esprit étoit gâé , qui travailloient à le corrompre , & les intérêts de Chavigni achevèrent en cette occasion de le faire relâcher de sa première résolution. Il est difficile de protéger des intérêts opposez l'un à l'autre. Ce changement flétrit alors la beauté de ses sentimens ; mais , elle n'en fut pas détruite tout - à - fait ; & sur les plaintes que la Reine lui fit de l'avoir abandonnée , je sçai qu'il lui fit de nouvelles protestations de Fidélité , qui n'empêchèrent pas qu'elle ne demeurât quelque tems mal satisfaite de lui. Elle n'osoit croire qu'il fût sincere , quand il lui promettoit qu'il lui seroit fidele. Je sçai par le Chancelier

* Seguier.

1648. ses Amis qu'il perdrait l'Etat, & sa fortune particuliere, d'en user ainsi. Sa Réponse fut, qu'il sçavoit bien ce qu'il faisoit, & qu'il étoit résolu toutes les fois qu'il trouveroit son devoir, & la volonté de ses Supérieurs ensemble, d'aller-toujours par ce chemin, comme le meilleur & le plus sûr.

Ce que le Ministre avoit été contraint de faire, accordant au Parlement toutes leurs Demandes, le forçoit de mettre Chavigni en Liberté dans six mois. Il crût, cela étant, qu'il valoit mieux le faire sortir promptement; & ceux, qui furent du secret, ne manquèrent pas aussi-tôt d'en faire avertir sa Femme, lui faisant sçavoir que ses peines n'avoient pas été inutiles, quand elle avoit travaillé par ses Parens & ses Amis à faire que le Parlement s'intéressât à la Liberté de son Mari.

Ces grandes graces accordées aux Réformateurs de l'Etat ne causèrent nul repos à la Reine. Ils augmentoient tous les jours leurs Demandes, & n'en demeuroient point aux termes de leurs dernieres Conférences. Le douzieme d'Octobre, le Peuple, excité par de pernicious Esprits à vouloir pren-

prendre part au Gouvernement , s'af- 1648.

sembla en tumulte au Palais , sur un certain Impôt qui regardoit les Taverniers ; ce qui fut cause qu'eux , & les Marchands de Vin, se querellèrent. Le Prévôt des Marchands , qui voulut les aller séparer , y pensa perdre la vie. Ils se jettèrent tous sur lui , ils rompirent son carosse , & il s'en fallut peu que cette canaille ne le mît en pieces lui même. On raporta cette Nouvelle à la Reine , qui après avoir demandé l'avis des Princes sur ce qu'elle avoit à faire , envoya pendant la nuit une Lettre de Cachet au Parlement. Le Roi leur mandoit de le venir trouver ; & le soir , en quittant la Reine , sur ce que je souhaitois du remede à ses inquiétudes , & que je la plaignois de ses maux , elle me répondit , *Plaignés moi plutôt de ce que je n'ai pas vengé le Roi comme je l'ai toujours désiré ; car , si cela étoit , ils ne seroient plus en état de me faire du mal , ni moi en celui d'être plainte.*

Le lendemain , la Nouvelle arriva que Madaine étoit accouchée d'une Fille , au grand regret du Duc d'Orleans & de la Reine même , qui n'eut

1648. pas été fâchée qu'elle eut eu un Fils, pour balancer un peu les grands avantages du Prince de Condé. Sa valeur, & l'estime qu'il avoit dans la Cour & dans les Armées, donnoient sujet à la Reine de craindre qu'il ne fût capable d'entreprendre de ces Guerres injustes, qui ruinent les Rois, & ceux qui les attaquent encore davantage; ce qui pouvoit arriver aisément dans un tems qui paroissoit annoncer de l'orage. Quelques jours avant la naissance de cette dernière Fille, Madame la Princesse vint le matin chez la Reine. En lui donnant sa chemise, les Femmes de Chambre de la Reine, qui parloient librement devant elle, parcequ'elle étoit douce & familiere, se mirent à faire des prédictions en faveur de Madame la Princesse, & trouvèrent par mille raisons que Madame ne devoit avoir qu'une Fille. Elle, pour ne pas montrer un desir empressé du mal d'autrui, leur répondit qu'elle croioit le contraire, & qu'ayant eu déjà beaucoup de Filles, il étoit à croire que ce seroit un Garçon. La Reine, en l'interrompant, se mit à rire, & lui dit tout haut, *Gagez hardiment,*

diment, ma Cousine, contre elles: car, 1648.
en bon François, vous ne serez pas fa-
chée de perdre; & , quelque forte que
soit la gageure, votre Fils la paiera de
bon cœur. Puis, me regardant avec
un souris qui m'expliquoit ses pensées,
elle me dit ensuite tout bas, que pour
elle, qui ne faisoit point de façons,
elle avoit pensé lui dire, qu'elle lui au-
roit souhaité le gain de la gageure,
parce qu'il est juste que chacun vive.

Ce même jour après midi les Dé-
putez du Parlement vindrent trouver
notre Régente. On leur fit des plain-
tes des desordres qui le passoient à Pa-
ris, au préjudice du Service du Roi.
On leur ordonna de comenir le Peuple,
& de se tenir aux termes des Confé-
rences dernières; mais, parce qu'on
prévoioit que leurs Délibérations iro-
ient à demander de nouvelles Déchar-
ges pour le Peuple, & que le Minis-
tre ne vouloit pas que cela vint de
leur part, la Reine, pour gagner les
bonnes volontez du Public, & dimi-
nuer le crédit du Parlement, leur re-
donna encor douze cent mille livres
de diminution sur tous les Impôts qui
se levent à Paris; & après leur dit,

1648. qu'elle ne vouloit plus entendre parler des Demandes du Peuple. Après cette Déclaration ceux du Parlement, qui ne cherchoient qu'à embarasser la Cour, firent assez entendre qu'ils prétendoient davantage qu'on ne leur offroit.

Le jour d'après, les Chambres s'étant assemblées à l'ordinaire, quantité de canailles bien païées par les Ennemis de l'Etat, firent un si grand vacarme devant le Palais, criant contre le Parlement de ce qu'il ne les soula geoit pas, & ne s'amusoit qu'à parler de ses intérêts. Les Taverniers gourmandèrent le Premier Président. Les Présidens de Némond, & de Maisons, furent menacés & poussez avec rudesse. La rumeur y fut grande, & la véritable cause de ces Desordres étoit ignorée. On voioit seulement, qu'il falloit qu'il y eut de méchans Esprits, qui animoient le Peuple par leurs Intrigues, en le persuadant que pour se délivrer de paier le Roi, il falloit faire du bruit. Cette dernière Emotion étoit fondée sur ce que ces Mutins vouloient que le Parlement donnât un Arrêt pour ordonner, que les
les

les deniers des deux Impots qui a- 1648.
voient été mis sur chaque tonneau de
vin, montant à cinquante-huit sols,
ne fussent point levez, & qu'il leur
fût permis de ne rien paier au Roi.
Toutes ces menées, qui furent sçues
à Saint-Germain une heure après, don-
nèrent de nouvelles inquiétudes à la
Reine & à son Ministre, qui voioit
clairement que le Parlement n'étoit
pas seul, & qu'il falloit que beaucoup
de personnes ambitieuses fissent remuer
ces machines, dont on soupçonnoit
toujours avec justice le Coadjuteur de
Paris, & les Ennemis particuliers du
Ministre, sçavoir Chateauneuf, & Cha-
vigni, qui vouloient sa place & sa
ruine. La part qu'ils y avoient devoit
être grande, puisque l'Ambition & la
Vengeance en étoient la source; deux
grands motifs, qui font presque tou-
jours naitre dans le cœur des hommes
l'injustice & les crimes. On pouvoit
joindre a ceux là les Mécontents, dont
la Maison de Vendôme & ses Amis
faisoit une grande portion. Il y avoit
encore les malheureux, qui restoient
de la déroute des Importans; & cette
troupe étoit nombreuse

1648. Le soir de ce même jour, le Parlement, les Chambres assemblées, donna un Arrêt pour appaiser le Peuple, portant décharge des cinquante-huit sols, qui fut aussi tôt lû, publié, & affiché par tous les Carefours de la Ville, & fut conclu, „ Qu'on vien-
 „ droit très-humblement supplier la
 „ Reine. de donner deux millions au
 „ Peuple, dans lesquels seroient com-
 „ pris les deux Arrêts qu'ils avoient
 „ donnez à la décharge du Peuple,
 „ ce dernier, & celui du pied four-
 „ chu; & que le reste se diminueroit
 „ sur les autres denrées: moiennant
 „ quoi, l'Article tant du Tarif que
 „ des Rentes seroit conclu, & qu'on
 „ suppleroit aussi Sa Majesté de con-
 „ sentir qu'ils demeurassent toujours
 „ assemblez, jusques à ce que toutes
 „ les Affaires fussent finies, & que la
 „ Déclaration qu'ils espéroient, &
 „ qui leur avoit été accordée aux der-
 „ nieres Conférences, fut envoyée au
 „ Parlement.

Sur cela les Conseils redoublent à Saint-Germain. On voit visiblement que le Parlement ne veut point de Paix avec son Maître, & la Reine re-
 com-

commence à desirer, qu'il soit puni de 1648.
toutes ses Entreprises. Les Princes,
vaincus par la raison, n'osent plus le
deffendre, & semblent ne vouloir
plus que la Guerre. Le Ministre ne
dit mot; mais, il écoute volontiers
ceux qui la conseillent, & tous en-
semble pendant deux jours parurent
ne desirer que le chatiment des cou-
pables. Il étoit impossible aux Prin-
ces, sans manquer visiblement à ce
qu'ils devoient au Roi, de ne pas
avoüer que Paris abusoit des graces
qu'on lui avoit faites, & que la puni-
tion de cette ingratitude devenoit tout-
à-fait nécessaire, & inévitable. On
m'assura qu'alors Monsieur le Prince,
(je ne sçai par quels motifs, mais il
est à croire qu'ils étoient bons) fit
sonder quelques Gouverneurs de Pla-
ces qui étoient ses Serviteurs, pour
sçavoir d'eux s'ils entreroient dans ses
intérêts, au cas qu'il eut besoin de
leur assistance. Le Prince de Conti
& le Duc de Longueville, qui étoient
destinez à contribuer à l'augmentation
de nos maux, & qui assistoient à tous
les Conseils du Roi, montrèrent alors
qu'ils desapprouvoient le procedé du
Par-

1648. Parlement, & faisoient mine d'être bien intentionnez.

Le 15 d'Octobre. Le quinzieme, les Gens du Roi ar-rivèrent à Saint-Germain qui venoient demander à la Reine les deux millions, & protester de leur innocence & bonnes intentions. Ils trouvèrent la Reine prête à partir pour aller visiter les Carmelites de Pontoise, à cause qu'il étoit le jour de Sainte Therese. Son voiage fut cause qu'ils différèrent leur Députation jusques à son retour au soir. La Reine revenue de son petit voiage, s'enferma au Conseil, où déjà les Princes & le Cardinal, attendant son retour avoient commencé à traiter de quelques Affaires, ils avoient résolu d'accorder les deux millions, puisque cela n'alloit qu'à huit cens mille livres de plus, & avoient trouvé que cette somme ne pouvant ruiner le Roi, il étoit bon de la leur céder, afin d'achever de les mettre tout-à-fait dans leur tort; mais ils conclurent entre eux, que si après cette derniere libéralité, cette Compagnie si difficile à contenter ne devenoit sage, il falloit tout de bon penser à châtier leur Rebellion: & quoi que la chose

chose fût de difficile exécution, elle ^{1648.}

leur parut si nécessaire, que pas un des deux Princes ne voulut le contraire. La Reine demeura d'accord des résolutions prises en son absence, parce qu'elle voioit qu'elle pourroit à l'avenir espérer de l'assistance de ceux qui jusques alors l'avoient souvent abandonnée. Cette pensée lui fut une consolation assez forte, pour adoucir tous les maux, & la faire résoudre gaiement à donner tout ce qu'on lui demandoit. Elle crut qu'elle auroit la Paix dans l'Etat, & que par elle, & le tems, elle pourroit rétablir l'Autorité du Roi son Fils; ou que ne l'ayant pas, elle auroit la satisfaction de punir les Rebelles. On donna aux Députés la Réponse de la Reine par écrit, *A savoir qu'elle leur accordoit les deux millions qu'ils demandoient à regler sur ce qu'ils trouveroient de plus propre à ôter, & leur ordonna en même tems de finir leurs Délibérations dans trois jours.* Ils partirent à dix heures du soir, après avoir reçu cette douce Réponse; & le lendemain, ils la raportèrent à la Grand' Chambre. Ils délibérèrent sur cette dernière grace,

1648. ce, & il y eut dans cette Compagnie des Esprits factieux, & indignes d'être les membres de ce Corps, qui furent assez hardis & assez malicieux pour dire, *Qu'ils étoient d'Avis de refuser tout Accommodement avec la Cour;* & d'autres Particuliers proposèrent plusieurs bizarres & séditieuses Opinions. Mais Broussel, le Pere de la Patrie en cet endroit, fut d'Avis de remercier la Reine, du present qu'elle faisoit au Peuple à leur priere, & de travailler à finir les Affaires présentes; & par ce qu'il eut honte d'avoir parlé une fois en Homme de-Bien, & en bon Serviteur du Roi, il ajouta *Qu'il étoit pourtant d'Avis de demander encore quelque diminution sur les Tailles:* ce que ses Confreres, en l'excusant de cette Proposition, disoient n'être pas de grande conséquence; mais, qui néanmoins déplut tout-à-fait au Ministre, parce qu'elle le confirmoit toujours dans cette créance, que le Parlement vouloit le pousser, qu'il ne vouloit point de Paix qui vint de lui, & que les graces mêmes que la Reine leur faisoit leur étoient odieuses.

Le dix-huitieme, les gens du Roi
vin-

vindrent faire leur rapport à la Reine , 1648. de ce qui s'étoit passé au Parlement. Ils lui montrèrent leur dernier Arrêté, la supplièrent de leur dire si elle n'y trouvoit rien à redire, la remercièrent, & lui firent leur Demande sur la diminution des Tailles dont Broussel avoit été d'avis. La Reine, pleine de dépit & d'embaras, ne fit point de Réponse. Elle tint Conseil sur cette nouvelle Proposition, qui leur donnoit de nouvelles Affaires; & toujours son Avis alloit à la Guerre. Ce même jour la Reine, me faisant l'honneur de me parler de cette dernière chicanerie, me dit que l'ouvrage du Parlement, par les retranchemens qu'il avoit faits en faveur du Peuple, alloit pour lors à trente-deux millions de diminution sur le Revenu du Roi; si bien que dans les apparences continues de la Paix, on ne voioit qu'une Guerre presque assurée.

Le vingt - quatrième, le Premier Président aporra à la Reine la Déclaration de la part de sa Compagnie, qui avoit été dressée par eux-mêmes, où toutes leurs Demandes étoient pleinement expliquées, & où il étoit facile

1648. le de remarquer qu'ils avoient été trop infatiables , pour de sages Senateurs qui sont destinez à modérer les excès des autres. On tint Conseil là-dessus, & comme il falloit en ce jour recevoir la Paix , pour tâcher d'éviter la Guerre , les differens sentimens causèrent beaucoup de disputes & de raisonnemens dans le Cabinet. La Reine pressa les Princes de l'assister , & de lui tenir la parole qu'ils lui avoient donnée dans la dernière Conférence où ils lui promirent de lui aider à châtier les Rebelles , s'ils ne se contentoient de toutes les graces qu'elle leur faisoit; & leur représenta , que la Demande , que le Parlement lui faisoit tout de nouveau sur les Tailles , les devoit obliger à ne plus balancer & à renoncer à la Paix , pour suivre ses sentimens. Ils lui répondirent qu'ils ne se sépareroient jamais de ses intérêts ; mais , que la chose étoit dangereuse à l'Etat. Le Cardinal continue de jouer son personnage ordinaire , qui étoit de faire paroître la Reine rude , & de prendre toujours en son particulier la voie de la douceur. Le Maréchal de la Meilleraie , qui selon les apparences
de-

devoit parler selon les sentimens du 1648
Ministre, fut d'opinion qu'il falloit
accorder au Parlement toutes leurs De-
mandes afin de finir avec eux, &
quasi malgré eux, le sujet de toutes
leurs Broüilleries. Il représenta forte-
ment l'état pitoyable de la France, la
nécessité du Roi, la Révolte générale
des Peuples, leurs Insolences, & le
peu d'Affectiõn qui se remarquoit
dans le cœur des Parisiens pour la
Personne du Roi & de la Reine. Il
n'oublia pas de citer l'audace du Par-
lement, celle que leur exemple inspi-
roit à toutes les Cours Souveraines du
Roiaume, la Guerre étrangere & cel-
le qu'il faudroit soutenir contre des Su-
jets rebelles, qui peut être suivroient
le mauvais exemple de l'Angleterre. Il
conclut enfin, qu'il falloit nécessaire-
ment faire la Paix telle qu'il plairoit
au Parlement de la demander; & son
Avis fut suivi de celui de tous les au-
tres: une Personne, qui étoit alors
dans les Conseils les plus secrets, me
dit que si les Princes eussent montré
plus de fermeté pour les intérêts de la
Reine, la Campagne étant presque fi-
nie, le Ministre auroit volontiers en-
tre-

1648. repris de chatier Paris ; mais , qu'il avoit fait soutenir l'Avis de la Paix , parcequ'il ne voyoit pas qu'il dût rien hazarder , sur le peu de protection qu'il pouvoit esperer de leur part.

La Paix étant résolue , on scelle la Déclaration , & on l'envoia au Parlement. Cette Compagnie fit la grace au Roi de la recevoir , & de promettre d'obéir à la Reine , qui leur ordonna pour la centieme fois de ne se plus assembler. Un de mes Amis * , sortant de ce Conseil , me dit en riant qu'il seroit bien fâché que le Parlement eut envie de sa tête ; parceque sans consulter on la lui seroit couper trop promptement. Mr. le Duc d'Orleans , & Mr. le Prince de Condé , voulant s'acquérir les bonnes volontez de ce Corps , faisoient à l'envi l'un de l'autre tout ce qui leur étoit possible pour lui plaire ; & le Ministre n'osant maintenir l'Autorité Roiale contre tant de puissances la laissoient abbatre entièrement , & ne pensant qu'à gagner du tems & à conserver sa Place & sa Personne , il espéroit se mettre hors de péril , en accordant tout ce qu'on lui demandoit , & qu'il n'auroit peut-être pas

* Mr.
le Tel-
lier.

pas purement vu le mauvais état des 1648.
Affaires.

La conclusion de la Paix mit aussitôt Chavigni en liberté, comme un des principaux Articles qui avoit été accordé secrètement. On lui ordonna d'aller à une de ses Maisons; ce qu'il fit avec une joie extrême, avouant à ses Amis, qu'il avoit infiniment souffert par la privation de la Liberté. Il leur dit qu'il n'auroit jamais cru, que la Prison fût un mal aussi grand qu'il l'avoit ressenti; & que l'expérience lui avoit fait connoître, qu'il étoit un des plus insupportables, qui pût arriver aux hommes pendant le cours de leur vie. Comme il avoit alors quelque piété, je ne doute point, qu'ayant contribué sous le Regne du feu Cardinal de Richelieu, à faire beaucoup de malheureux par cette voie, la vûe de son pêché ne l'eut humilié devant Dieu. Je le soubçonne d'avoir fait cette sage Réflexion, parce qu'il étoit juste & raisonnable de la faire.

Le jour que cette Paix fut accordée & reçue, la Reine me fit l'honneur de me dire qu'elle ne vouloit plus entendre parler de cette Affaire, parce-
que

1648. que le souvenir lui en seroit éternellement facheux. Elle m'avoüa que tous ceux qui avoient contribué à cet Accommodement lui faisoient de la peine à voir. Son Ministre étoit la première cause de ces douleurs, pour n'avoir pas d'abord arrêté le cours de cette maladie. Elle le voioit ; mais, ne voulant pas entrer dans cette discussion, elle ajoûta que le Cardinal, qui paroissoit être de ce nombre, n'étoit pas blamable comme les autres ; parce qu'il avoit été de cet Avis, plus par politique, que par inclination, & qu'elle trouvoit que sa qualité de Reine lui étoit bien inutile, puisqu'elle n'étoit pas la Maitresse.

Ce Trouble public étant appaisé, la Discorde vint jeter une Pomme vermeille dans le Cabinet ; pour y faire naître une petite Guerre qui parut en devoir causer une fort grande.

Le vingt-huitieme au matin, le Maréchal d'Estree, & le Marquis de Senneterre, vont trouver l'Abbé de la Riviere, pour lui annoncer de la part de la Reine & du Ministre, que Mr. le Prince demande le Chapeau de Cardinal pour le Prince de Conti son
Frere,

Frere, & que la Nomination déjà 1648.
faite en sa faveur soit révoquée, afin
qu'elle puisse être donnée à ce Prince.

Cette Nouvelle surprend ce Favo-
ri. Il croit à peine ce qu'il entend
dire: il s'emporte d'une colere exces-
sive; & ressent vivement d'être privé
d'un bien qu'il a crû lui être tout-à-
fait assuré. Il croit avoir servi digne-
ment le Ministre, le faisant soutenir
par le Duc d'Orleans, lorsqu'il fut
menacé dans le Parlement, & que par
la hardiesse de leurs paroles il devoit
tout craindre. Il se trouvoit trom-
pé dans la confiance qu'il avoit eue
aux promesses qu'il lui avoit faites,
de le servir en cette Affaire, la seule
qu'il avoit ardemment souhaitée. Il
voit enfin en un moment toutes ses
espérances perdues, & tous les sacrifi-
ces qu'il avoit faits à la Fortune an-
néantis & sans nul effet. Il ne douta
point que ce secret ne se fût conservé
depuis long-tems entre Mr. le Prince
& le Cardinal, & il lui sembla qu'il
avoit un grand sujet de se plaindre de
lui, & de l'accuser d'une manifeste
dissimulation. Le tems qu'il avoit
choisi pour lui faire cette déclaration

1648. lui paroît odieux; aiant attendu que la Paix fût conclüe , afin d'avoir moins de sujet d'apprehender le ressentiment du Duc d'Orleans. Son malheur étant donc accompagné de toutes les circonstances qui pouvoient en augmenter la douleur , il le sentit fortement , & ses plaintes eurent toutes les marques d'un violent desir de s'en vanger. Ses Amis firent ce qu'ils pûrent pour le résoudre de le souffrir avec patience ; car , outre qu'ils aimoient l'Etat & la Paix de la Maison Royale, qu'ils ne croioient pas devoir être troublée par l'intérêt d'un Particulier , ils étoient trop habiles courtisans , pour ne pas conseiller tout ce qui devoit plaire au Ministre. Ils lui représentèrent donc , qu'il présumoit trop de ses forces , & qu'il devoit considérer que les Princes d'ordinaire ne veulent pas toujours fortement ce qu'ils ont voulu , & qu'il n'avoit pas entre les mains d'assez bonnes armes , pour se pouvoir deffendre long-tems , & se vanger avec gloire de l'outrage dont il se plaignoit. Comme il connut le motif , qui faisoit parler ses Amis , il ne les crut pas entièrement
&

& , voulant toucher son Maître par 1648.
l'intérêt de sa Grandeur , & du Res-
pect qui étoit dû aux promesses qu'on
lui avoit faites à lui même , il mena
ces deux Courtisans à Monsieur le
Duc d'Orleans , qui reçut cette Nou-
velle de la maniere que son Favori le
pouvoit souhaiter. Il trouve que
c'est à lui à se plaindre , & que son
Cousin le Prince de Condé a tort de
demander une Dignité promise à un
des siens , qu'il honnore de sa Con-
fiance & de sa Protection. Dès cet
instant , l'Abbé cessa d'être en colere,
il prit en partage la modération des
Philosophes ; & , voiant son Mai-
tre entrer dans ses intérêts , il lui laissa
son ressentiment , & ne travailla plus
qu'à le fortifier , tant par lui que par
ses Amis. Il se servit adroitement de
sa froideur pour l'échauffer davanta-
ge , en lui disant qu'il n'étoit rien au
monde que par lui , que ce n'étoit
pas à l'Abbé de la Riviere à se plain-
dre , & que le Cardinal en lui man-
quant de parole ne devoit pas penser
pour sa décharge qu'il lui ôtoit une
grace qu'il ne méritoit pas ; mais qu'il
devoit croire que c'étoit à Monsieur à
qui

1643. qui il manquoit de respect, méprisant son nom, sous lequel il l'avoit osé prétendre. Ce Favori reprit ensuite son visage serain & tranquille, & ne parut pas un moment en public, ni moins gai, ni moins content qu'à son ordinaire. Au sortir de la Messe de la Reine, le Duc d'Orleans la vint trouver. Il lui demanda une Audience, où il ne vouloit point d'autres témoins qu'elle seule. La Reine aussi-tôt nous commanda de sortir de son Cabinet; & faisant fermer les portes, elle livra ses oreilles à toutes les plaintes que ce Prince lui voulut faire. Cet Entretien fut rude entre ces deux Personnes: le Duc d'Orleans reprocha à la Reine les grands Services qu'il prétendoit lui avoir rendus, non seulement en lui cédant la Régence, qu'il auroit pu lui disputer, mais en la refusant alors du Parlement, qui desiroit passionnément qu'il la voulût accepter. Il lui témoigna beaucoup de ressentiment de ce qu'elle n'avoit pas balancé entre lui, & Mr. le Prince, étant entrée dans ses intérêts sans lui en avoir rien fait connoître; & lui dit assez aigrement,

ment, que malgré les bonnes raisons 1648.
de Mr. le Prince, il méritoit du
moins qu'elle ne prît pas si vite un
parti contraire au sien, & contraire
aux engagemens qu'elle avoit avec
lui, touchant le Chapeau de la Ri-
viere. Il lui dit de plus qu'il s'en
vengeroit, & que n'ayant pas estimé
son Amitié, il vouloit lui faire sentir
sa Haine. La Reine lui répondit fort
judicieusement & sans emportement,
qu'elle ni le Cardinal n'avoient sçu le
dessein de Mr. le Prince, que depuis
peu de jours; qu'elle l'assûroit qu'elle
avoit fait ce qu'elle avoit pu pour
le combattre; que n'ayant pu le vain-
cre, vû le grand intérêt qu'il avoit à
faire le Prince de Conti son Frere
Cardinal, elle s'étoit résolue de l'en-
voyer dire à l'Abbé de la Riviere,
avec promesse de le contenter en
d'autres Dignitez, telles qu'il vou-
droit les demander; que s'il eût été
sage, il auroit accepté ce parti, &
n'auroit pas voulu les brouiller en-
semble par son Ambition; qu'au res-
te, s'il vouloit se fâcher, elle en fe-
roit affligée, mais qu'elle tâcheroit
de s'en consoler. Elle lui dit aussi

1648. qu'elle ne lui conseilloit pas de quitter la Cour , où il étoit assez bien traité pour en être content , & qu'il devoit considérer qu'il n'avoit d'autres plaintes à faire contre elle , que d'avoir manqué à faire une chose qu'elle auroit désiré pouvoir accomplir , sans les obstacles qui s'y rencontroient , & qui étoient cause que cette Affaire étoit devenue impossible. Le Duc d'Orleans lui répondit, que ce n'étoit pas à lui à quitter la Cour , qu'il en composoit la meilleure partie ; qu'il vouloit seulement faire sa Charge de Lieutenant Général du Roiaume , sans prétendre à son Amitié , puisqu'elle ne la lui avoit pas voulu conserver. Le Cardinal parut sur la fin de la conversation , qui fit ce qu'il put pour adoucir l'esprit de l'un & de l'autre ; mais, il les trouva plus aigris , qu'il ne l'auroit pu penser , & tous deux ensuite se séparèrent mal contents. Monsieur ne laissa pas de revenir le soir au Conseil ; mais , ce fut en grondant , & faisant tout-à-fait le fâché.

La veille de la Fête de tous les Saints , la Reine partit de Saint-Germain

main pour revenir à Paris, jouir du 1648.
repos qu'il sembloit que cette dernière Déclaration lui devoit faire espérer. Avant que de quitter ce lieu, elle alla visiter Madame la Duchesse d'Orleans, qui étoit en couche. Cette Princesse haïssoit le Favori de Monsieur; mais, pour plusieurs raisons, elle avoit voulu prendre hautement son parti: si-bien que la Reine venant la voir, elle lui témoigna prendre beaucoup de part à l'offense que Monsieur croioit lui avoir été faite. Elle avoit dit tout haut quelques heures avant que la Reine y arrivât, que jusqu'alors on avoit égratigné Monsieur, & qu'il ne l'avoit pas voulu sentir; mais, qu'en cette rencontre, il avoit reçu un grand coup d'épée tout au travers du corps, & qu'il étoit forcé de se plaindre. Elle étoit fort opposée à toute la Famille de Condé, par cette émulation qui se rencontre toujours parmi les Personnes de cette Naissance. Elle n'aimoit pas beaucoup la Reine, & moins encore le Ministre, à cause des intérêts du Duc de Lorraine son Frere, qu'elle souhaitoit ardemment voir

1648. rétabli dans ses Etats. Elle s'imaginoit, que si Monsieur eût voulu prendre plus d'Autorité dans le Royaume, il lui auroit été facile, en s'élevant lui-même davantage, de tirer le Duc de Lorraine de l'abîme où il étoit tombé. L'assistance qu'autrefois Monsieur avoit reçue de lui, pendant son exil à Nancy, lui avoit attiré la colere du feu Roi : cette colere lui avoit fait perdre ses Etats & son bonheur ; & c'étoit avec raison qu'elle croioit Monsieur obligé de le protéger. Il lui sembla donc, qu'en définissant le Favori de ce Prince d'avec le Ministre de la Reine, elle le mettroit de son parti pour la servir auprès de lui, dans cette passion légitime qu'elle conservoit pour son Frere ; & l'obligeroit, en soutenant ses intérêts, à se ranger dans les siens. Ainsi, la visite de la Reine se passa froidement, & finit sans que le Duc d'Orleans, qui vint dans la même Chambre, s'approchât d'elle : ce qui fut desaprouvé des personnes les plus intéressées ; car les Hommes en général ne sçauroient jamais trop rendre de civilité aux Dames, & ce Prince en devoit beau-

beaucoup en son particulier à la Reine 1648.

ne, qui en Grandeur n'avoit point d'égale en toute la Terre. Monsieur, étant dans la Chambre de Madame en présence de la Reine, parla toujours à Mademoiselle sa Fille, qui par mille autres raisons étoit aussi bien que Madame sa belle Mere dans une joie extrême de la colere de ce Prince. Elle n'avoit aussi nulle bonne volonté pour l'Abbé de la Riviere, & ne laissoit pas d'animer Monsieur, non seulement pour se vanger de la Reine qui l'avoit un peu tourmentée sur l'Affaire de l'Archiduc ; mais, comme ambitieuse, elle avoit de grands intérêts que Monsieur n'appuioit pas assez. Elle auroit trouvé fort à propos, que son Favori lui eût inspiré le desir d'y penser fortement, & dans cette occasion elle n'oublia rien pour l'y obliger. Elle avoit onze ans plus que le Roi ; &, malgré cet âge, elle ne trouvoit pas hors de raison de le desirer pour son Mari. Elle avoit de la beauté, de l'esprit, des richesses, de la vertu, & une naissance Roiale : cette Princesse crut que toutes ces choses ensemble pou-

R 5

voient

1648. voient meriter cet honneur. Sa beauté néanmoins n'étoit pas sans deffauts, & son esprit de même, n'étoit pas de ceux qui plaisent toûjours. Sa vivacité privoit toutes ses actions de cette gravité qui est nécessaire aux personnes de son rang, & son ame étoit trop emportée par ses sentimens. Ce même tempéramment ôtoit quelquefois à son teint un peu de la perfection, en lui causant quelques rougeurs; mais, comme elle étoit blanche, qu'elle avoit les yeux beaux, la bouche belle, qu'elle étoit de belle taille, & blonde, elle avoit tout à fait en elle l'air de la grande beauté.

Le Cardinal Mazarin alla aussi prendre congé de Madame, que sa couche devoit retenir encore quelque tems à Saint-Germain; &, de son appartement passant à celui de Monsieur le Duc d'Orleans, il fut reçu de ce Prince froidement. Il lui dit, parlant de l'Affaire présente, qu'il n'étoit pas en volonté de souffrir cet Affront. Ce fut le même terme dont il se servit pour exprimer son ressentiment; & cela fut cause que le Ministre ne put pas retourner à Paris, jour
de

de la Paix qu'il avoit achetée si ché- 1648.
rement , sans craindre de nouvelles
inquiétudes. Ce même jour le Roi,
la Reine , le Prince de Condé , &
toute la Cour , se rendirent dans cet-
te celebre Ville , où , selon la légéreté
ordinaire des Peuples , la Reine fut
reçue avec des témoignages extrêmes
d'une grande joie.

Deux jours après , le Duc d'Or-
leans alla au Palais Roial , accompa-
gné des Princes Lorrains , du Duc de
Nemours , des Ducs de Candale &
de Brissac , & de quantité de Person-
nes de grande condition. Tous les
Mécontents du Roiaume allèrent s'of-
frir à lui. La presse fut grande à Lu-
xembourg : on y pestoit publique-
ment contre la Reine & son Ministre ;
& Mr. le Prince , étant du Parti de
la Cour , ne reçut pas en cette occa-
sion tant de marques de la bonne vo-
lonté publique & particuliere , qu'en
reçut de toutes parts le Duc d'Or-
leans.

Ce Prince se plût dans cet applau-
dissement , & ces belles apparences le
flatèrent. I dit un jour devant tout
le monde , que la Reine étoit une in-

1648. grate, que son Ministre étoit un fourbe, & qu'il manquoit de parole à ses Amis. Selon ce qui paroissoit du ressentiment du Duc d'Orleans, il sembloit que toute la Cour étoit prête de se brouiller; ce qui s'accordoit aux desirs de beaucoup de personnes, qui travailloient à la mettre en cet état. Le Cardinal, par cette douceur qui lui faisoit toujours souhaiter de pouvoir satisfaire les personnes qu'il craignoit, alloit se justifiant à ceux qui portoient les intérêts de Monsieur. Il protestoit de son innocence à l'égard du respect qu'il avoit pour lui, & montrait avec soin qu'il souhaitoit contenter son Favori. Il assûroit tous les Amis de l'Abbé de la Riviere, qu'il avoit procuré sa Nomination avec autant de chaleur que s'il avoit été son Frere. Il disoit qu'il étoit au desespoir de l'obstacle que Mr. le Prince y vouloit mettre, & offroit toutes les choses possibles pour le récompenser du Chapeau. Plusieurs voïages se firent du Luxembourg au Palais Roial, par le Maréchal d'Estrées & le Marquis de Seneville pour accommoder cette Affaire;

faire ; & comme ils alloient souvent ^{1648.}
de nuit , ceux qui vouloient que le
Duc d'Orleans se révoltât tout de
bon , les appelloient par dérision des
Oublieux , à cause de l'heure indue
qu'ils prenoient pour négocier , &
parce qu'ils vouloient faire entendre
qu'ils vendoient de la marchandise
peu solide.

Mr. le Prince étoit ravi de penser
que cette petite querelle chasseroit
Monsieur de la Cour , & qu'il de-
meureroit le Maître du Cabinet. Pour
venir à ses fins , il travailloit de tout
son pouvoir , pour détruire entière-
ment son Compétiteur dans l'esprit
de la Reine. Il lui faisoit sentir les
reproches avec toute leur laideur , &
l'assûroit souvent qu'il la garantiroit
lui seul , de tous ces maux imaginai-
res. Il lui disoit quelquefois en rail-
lant , que la colere de ce Prince n'a-
voit pas produit jusques alors de
grands malheurs ; qu'elle pouvoit
dormir en repos , & qu'elle n'avoit
rien à craindre.

Le quatrieme du mois , le Duc ^{Le 4}
d'Orleans alla voir Madame à Saint-^{No-}
Germain , & ce même jour il y eut ^{vembre}

1648. Comédie au Palais Roial, pour montrer à ce Prince que son mécontentement & son absence ne donnoient pas de grandes inquiétudes à la Reine. Il n'y eut que ceux de la Caballe du Prince de Condé, & les Courtisans ordinaires, qui prirent leur part de ce plaisir. Les autres, voulans montrer cette partialité au Duc d'Orleans, n'y parurent point. Il revint le lendemain, & fut au Conseil avec un visage rempli de chagrin; mais, outre que son ressentiment paroissoit fondé sur une chose trop petite à son égard, on sçavoit trop bien, qu'il avoit souvent menacé sans faire de mal; & on le connoissoit si paresseux, qu'il étoit presque impossible d'en avoir peur. L'Abbé de la Riviere publioit par tout, qu'il étoit fâché de ce qui se passoit; qu'il n'étoit pas juste que la Reine, & Monsieur, fussent mal ensemble pour ses intérêts particuliers; que c'étoit son Maître, qui vouloit se ressentir de l'outrage qu'il avoit reçu; & que pour lui il ne demandoit rien. Son Ambition trop excessive, qui le portoit à ne vouloir que le Chapeau, fit qu'il re-
fusa

fusâ l'Archevêché de Reims , & de 1648. l'argent , qu'on lui offrit ; mais , il comprit enfin que cette querelle ne pouvant pas demeurer en cet état , il falloit qu'elle allât à l'extrémité , ou qu'elle prît le chemin de l'Accommodement.

Parmi ceux qui s'étoient offerts au Duc d'Orleans, le Duc de Mercœur, & le Duc de Beaufort, lui firent faire leurs complimens, & témoignèrent vouloir s'attacher à lui. Leurs offres furent reçues de ce Prince avec joie ; mais , l'Abbé de la Riviere gardoit toujours dans son cœur un dessein particulier de s'accommoder : il vouloit conserver les bonnes graces de son Maître, & craignoit avec raison que faisant la Guerre, ceux qui lui seroient nécessaires par leur épée lui seroient plus utiles que lui, & lui raviroient peut être le bien qu'il possédoit dans la Paix. Il voulut donc remettre les choses dans un état plus tranquile, & qui fût plus stable pour lui. Il fit dire aux Princes de Vendôme, sans leur promettre de liaison particuliere, qu'il les serviroit auprès de Monsieur, & qu'il étoit leur Ser-

vi-

1648. viteur en son particulier; mais, craignant que ces Princes ne se portassent aux dernieres extrémitez contre le Ministre, il fit conseiller au Duc de Mercœur par une tierce personne, de recevoir les offres qu'on lui faisoit de la part du Ministre, & lui fit promettre que Monsieur s'accommodant avec la Reine, sur les Affaires présentes, il protégeroit ses intérêts à la Cour, & feroit son Accommodement avec les avantages qu'il pourroit souhaiter.

La colere du Luxembourg se mit en Traitè, & le Maréchal d'Etrées, & Senneterre, proposèrent des conditions de Paix. D'abord, le Duc d'Orléans se déclara vouloir le retour des Ducs de Vendômes, de Mercœur, & de Beaufort: il demanda Montreuil pour le Duc d'Elbœuf; & dit qu'il vouloit faire sa Charge de Lieutenant Général du Roiaume, dont les Droits lui donnoient un Pouvoir bien étendu dans l'Etat, & particulièrement dans les Armées. Il vouloit aussi que le Duc de Lorraine pût rentrer dans son Pais, & qu'il lui fût permis de traiter avec nous.

Ces

Ces propositions se firent à le Tellier, 1648. que l'Abbé de la Riviere avoit souhaité employer dans ce Traité, plutôt qu'aucun autre. Elles furent reçues de la Reine avec étonnement : Monsieur le Prince en fut surpris , qui ne croioit pas que le Duc d'Orleans pût porter ses ressentimens avec cette hauteur ; & le Cardinal en demeura fort embarrassé. Pendant que le Cabinet s'occupe à éviter cet orage , Monsieur s'en alla à Saint Germain recevoir les louanges que Madame donna à sa générosité ; & ses applaudissemens lui plurent infiniment. La Reine envoya le Maréchal d'Etrées , & le Marquis de Senneterre , trouver ce Prince , pour lui faire connoître le tort qu'il se faisoit de demander au Roi des choses si préjudiciables à son Service. A leur retour , la Reine , qui les attendoit avec impatience , les fit passer dans son Cabinet avec elle , pour savoir si leurs raisons n'avoient point adouci l'ame de Monsieur ; mais , ils raportèrent que non , & qu'il tenoit ferme sur les demandes qu'il avoit faites. Comme Ambassadeurs , ils représentèrent les plaintes de ce Prince ,
&

1648. & justifièrent autant qu'ils purent ses prétentions; car ils n'aimoient pas le Prince de Condé, & la Grandeur de Monsieur ne leur auroit point déplu. La Reine, en sortant de cette conversation, parut émue, & nous vîmes par l'altération de son visage, qu'elle étoit fort touchée du procédé du Duc d'Orleans.

Le Cardinal, malgré sa Politique ordinaire; parut mélancolique; & Mr. le Prince, qui, peu de jours auparavant, montrait tant de gaieté, diminua de sa joie: il voioit avec regret cet Adversaire prendre le chemin des hautes prétentions, & avoir déjà de son Parti les plus considérables personnes de l'Etat. La Reine, étant en peine de la colere de Monsieur, tint un Conseil entre Mr. le Prince, & son Ministre, où furent entamez beaucoup de matieres de grandes conséquences; car ces trois personnes, voyant que cette Affaire pouvoit aller à la Guerre Civile, conclurent qu'aux maux extrêmes il falloit apporter des remedes de même nature: du moins ils les proposèrent, pour montrer de vouloir s'en servir, afin d'effraier
Mon-

Monfieur, & diffiper par la peur ce 1648.
qui paroiffoit procéder d'une grande
hardieffe. L'Abbé de la Riviere, qui
ſçut auffi-tôt quelques particularitez
de ce Conſeil, s'en étonna; car, il eſt
naturel de craindre ce que les événe-
mens de la Cour ont accoutumé de
produire. Il ſçavoit néanmoins que
le Miniſtre devoit croire, que lui
hors du poſte où il étoit, celui qui
auroit pris ſa place dans les bonnes
graces de ſon maitre, auroit pu être
plus dangereux que lui, & qu'il ne
vouloit pas conduire l'eſprit de ce
Prince aux dernieres extrémitez qu'on
pouvoit craindre; mais, toutes ces
choſes ne la raffûrèrent pas: il crut
que ſa plus grande ſûreté étoit la Paix,
& il ne ſe trompoit pas. Les Propo-
ſitions qui avoient été faites contre
lui, & les ſoupons importans qui
regardoient ſon Maitre, l'obligèrent
de ſ'en déclarer. Par cette voie, il
s'attira le blâme de tous ceux qui ap-
prochoient de Monſieur, qui vou-
loient par leur injuſte paſſion, qu'il
le pouſſât à la Guerre. Ils dirent de
lui, qu'il étoit foible & lâche de ſe lier
tout de nouveau avec le Miniſtre,
puis

1648. puisqu'il voioit que toute la France regardoit le Duc d'Orleans comme celui seul qui les pouvoit tirer de sa Domination. Mais, ce Favori voulant aller à ses fins, profita à l'égard du Cardinal Mazarin du murmure qui se faisoit contre lui, comme d'une marque assurée de ses bonnes intentions. Il lui fit dire, *Qu'à moins qu'il vît son Maître poussé à bout, il lui donnoit sa parole & sa foi, de ne le porter jamais à la Guerre, par la considération de ses intérêts.* En même tems le Prince de Condé, pressé par le Cardinal, lui envoia dire aussi, qu'il lui donnoit sa parole de faire son possible pour lui laisser la Nomination de la France, & travailleroit à Rome pour obliger le Pape à faire le Prince de Conti son Frere Cardinal par grace. Ce Prince prétendoit la mériter par sa qualité de Prince du Sang, plus grande en effet que celle des petits Souverains d'Italie, qui en peuvent nommer pour eux.

Malgré les offres de Mr. le Prince, les choses paroissoient s'aigrir d'avantage, à cause que Monsieur, qui commençoit à être incommodé de sa

colere, ne vouloit plus venir au Pa- 1648.
lais Roial. Il avoit de la peine de
parler aux personnes qu'il vouloit
hair; & ceux qui le connoissoient di-
soient, que si l'Abbé de la Riviere
vouloit le forcer à faire plus long-
tems le fâché, ses sentimens se chan-
geroient pour lui, & que la Haine
prendroit la place de l'Amitié. Ce
Favori, voiant ce relachement, ju-
gea qu'il ne convenoit pas à son Mai-
tre de quitter la Cour, & ne voulant
pas le voir s'engager à une Guerre
périlleuse, dont le succès lui pouvoit
être fâcheux, il se mit à genoux de-
vant lui, pour le supplier d'aller au
Palais Roial à son ordinaire, & de
ne pas laisser à Mr. le Prince l'avanta-
ge d'être le seul le Maître du Cabinet.
Le Duc d'Elbœuf, qui vouloit tirer
ses avantages de cette division, pressa
Monsieur de la même chose; mais,
ils n'eurent pas le pouvoir de le per-
suader: il fit semblant d'avoir la gou-
te, & garda le lit quelques jours:
dont Madame & Mademoiselle, l'une
sa Femme, & l'autre sa Fille, furent
au desespoir; car elles virent bien que
ce dégoût, & peut être la peur de la
pri-

1648. prison, le nécessiteroit à s'accommoder : ce qu'elles ne vouloient point du tout.

La peur fut égale des deux côtez , au Palais Roial aussi bien qu'à Luxembourg. La fausse goutte de Monsieur causoit beaucoup d'inquiétude à la Reine. Elle commanda au Régiment des Gardes de se tenir prêt , & les Gardes furent redoublées devant le Palais Roial. Ces ordres, dont le Duc d'Orleans avoit été averti , avoient augmenté sa fraieur , & les effets de sa crainte en donnèrent à la Reine, qui voiant le grand parti qui se formoit sous le nom de ce Prince , avoit sujet selon la mauvaise disposition des Esprits, de se precautionner contre tout ce que la malice des hommes est capable de produire.

Quelques jours après, quand l'Accommodement fut fait , le Cardinal avoia librement à l'Abbé de la Riviere, qu'il avoit crû que Monsieur viendroit enlever le Roi ; mais alors ce Prince étoit bien éloigné de cette pensée. Il fut même étonné de voir par les préparatifs de la Reine, qu'elle le regardoit déjà comme un Ennemi

mi décaré, qui vouloit aller bien loin. Cependant, l'effet étoit fort éloigné des apparences: ce Prince, au lieu de se mettre dans le chemin d'une Guerre Civile s'étoit mis au lit; & le repos lui étoit si agréable, que pour l'avoir tout de bon, il fit semblant d'en avoir besoin. Je ne sçai même s'il ne souhaitta point d'être malade tout-à-fait, afin d'avoir un prétexte de rompre tout commerce avec la Guerre, pour jouir plutôt d'une Paix plus profonde. Le lendemain, les pourparlers recommencèrent; & la fraïeur, qui avoit été commune aux deux Partis, les sollicita de se mettre en état de ne rien craindre de part & d'autre. Le Prince de Condé avoit contribué de son côté à faire finir la colere de Monsieur, par le desir qu'il avoit de complaire à la Reine, & à son Ministre. Cependant, quelques personnes attachées à lui m'assurèrent qu'il souffroit de la peine de voir Monsieur revenir à la Cour. Les apparences d'un grand Parti lui avoient déplû; mais ils disoient, qu'il étoit si persuadé, que le Duc d'Orleans, par son génie, étoit

1648.

Le Duc de Rohan & quelques autres familiers du Prince de Condé.

1648. étoit si peu capable de soutenir long-tems les facheuses révolutions d'un Parti contre le Roi , qu'il étoit à croire que ses souhaits alloient seulement à l'éloigner du Cabinet , & qu'il avoit espéré cet événement des conjonctures & du tems.

D'autre côté , le Duc d'Orleans avoit pénétré , par les avis de ses Serviteurs , dans les sentimens du Prince de Condé. Cette connoissance lui donna de l'émulation , & le pressa davantage de se rejoindre à la Reine , afin de ne pas faire une chose qui auroit pû devenir avantageuse à Monsieur le Prince. L'Abbé de la Riviere , dans ce même desir , chercha les moiens de faire son Accommodement. On parle , on traite , on négocie ; & le Ministre voulant satisfaire le Duc d'Orleans , il le fit facilement : ceux , qui ont l'Autorité en main , ont mille moiens pour arriver à leurs fins. Pour premices de la Paix , Monsieur vint chez la Reine lui faire une simple visite , qui fut de concert assez froide , pour éviter de joindre , & en si peu de tems , les deux extremittez ; mais , pour mar-
que.

que de leur réconciliation, la Reine fit 1648.
de grandes plaintes de ce que ceux qui
avoient pris le parti de Monsieur a-
voient cessé de la voir. Cela fut cau-
se que ce Prince pria ses Amis & ses
Serviteurs d'aller au Palais Roial. Ils
le firent, & la Cour de la Reine re-
prit aussi-tôt sa première face. Cette
Princesse, qui vouloit du repos, fut
fort contente, quand on lui vint dire
que son grand Cabinet, étoit rempli
de beaucoup de personnes attachées
aux intérêts du Duc d'Orleans.

Pendant ce calme apparent, le Tel-
lier fit beaucoup de voïages au Lu-
xembourg, & il eut de grandes Con-
férences avec la Reine, & le Duc
d'Orleans. L'Abbé de la Riviere &
lui passèrent ensemble une journée aux
Chartreux, & ce Négociateur obligea
Monsieur de revenir au Conseil sans
cette grande foule qui l'environnoit
depuis son mécontentement, afin de
commencer à montrer quelque con-
fiance.

Le treizieme du mois, l'Abbé de
la Riviere alla voir le Ministre, qui
commença sa réception par l'embrasser
étroitement, l'assurant de son Amitié,

1648. & de ses bonnes intentions à le faire Cardinal. Il lui fit mille Sermons de n'avoir nullement contribué à ce qui étoit arrivé, lui montra d'avoir appréhendé l'unique Nomination du Prince de Condé; & après ces premiers discours, ils entrèrent en matière, & demeurèrent d'accord de toutes les conditions de leur Accommodement.

Le premier Article dont ils parlèrent fut de la grande Affaire qui étoit la cause de toutes les autres. Le Cardinal promit à l'Abbé de la Riviere, que le Roi & la Reine feroient leur possible, pour faire qu'il pût être satisfait: que le Duc de Mercœur reviendrait à la Cour, & rentreroit aux bonnes grâces de la Reine & du Ministre, ce qui étoit déjà fait par le Ministre même: Que Montreuil seroit remis entre les mains du Duc d'Orléans, pour le donner à qui bon lui sembleroit: Que la Reine consentiroit à l'Accommodement du Duc de Lorraine, dont néanmoins on ne devoit parler que par forme, & pour contenter Madame: Que tous ceux qui s'étoient déclarés en faveur du Duc d'Orléans ne seroient pas moins considérez

fidérez de la Reine, que les autres qui 1648.
étoient demeurez dans son parti, &
que Sa Majesté trouveroit bon que
Monsieur les protégéât dans leurs in-
térêts.

Le même soir, le Cardinal Maza-
rin présenta le Duc de Mercœur à la
Reine, dont le Protecteur apparent
étoit le Duc d'Orleans, quoi qu'on
scût déjà qu'il s'étoit fait des Amis du
Ministre, par Madame Dempus sa pa-
rente, du côté de la Duchesse de Beau-
fort son Ayeule, la Maitresse de Hen-
ri le Grand. Madame Dempus, sui-
vant l'exemple de cette Duchesse du
Régne passé, avoit des Amans fort
indignes d'être comparez à des Rois,
mais qui ne laissoient pas d'être utiles
à ses intérêts, & un d'eux, Italien,
& Créature du Cardinal, par le com-
merce qu'il avoit avec elle, avoit fait
cet Accommodement.

Le lendemain, l'Abbé de la Riviere
étant allé voir le Ministre, après avoir
eu avec lui une longue conversation,
sur toutes les Affaires présentes, le
Cardinal se mit dans son carosse, &
alla faire une visite à Monsieur au Lu-
xembourg. Il y fut bien reçu: &

1648. ce Prince, après lui avoir fait un traitement favorable, alla trouver la Reine, suivi du Ministre, & de son Favori; & ce fut là, que leur Réunion se confirma tout à-fait, au grand contentement des parties. Par cette Paix, la joie fut entièrement rétablie à la Cour, à la réserve de Madame, qui se voïoit, par cet Accommodement, hors de toute espérance de tirer le Duc de Lorraine son Frere de l'état où il étoit. Elle connut facilement, que l'article qui le regardoit étoit fabuleux, qu'il seroit sans effet, & mis sur le papier seulement pour se moquer d'elle. Mademoiselle ne fut pas plus contente.

Le soir de cet Accommodement, la Reine nous conta, que l'Abbé de la Riviere lui avoit protesté, qu'il avoit été au desespoir de s'être vu quelque tems la cause de ses chagrins, & qu'il lui en avoit demandé pardon avec beaucoup d'humilité. Nous vîmes par ce qui arriva le lendemain, que l'article secret du Traité de cette Paix, étoit qu'il entreroit au Conseil, attendant que la Reine le pût faire Cardinal. Il fut reçu en qualité de Ministre
d'E.

d'Etat, avec une grande satisfaction de 1648.
son Maître. Ce Prince crut qu'il lui
étoit avantageux d'avoir une de ses
Créatures en cette place, & que cela
le rendroit quasi le Maître des Affai-
res. Cette grace faite à l'Abbé de la
Riviere, donna une ample matiere de
discourir à ceux qui desaprovent tou-
tes les actions des hommes, & qui
mettent au rang des malheurs de la
patrie tout ce qui arrive. Ils blamé-
rent le Ministre d'avoir élevé la Ri-
vriere; & blamèrent aussi l'Abbé de la
Riviere, d'avoir fait cette Paix. Ils en
disoient des raisons que l'iniquité seule
pouvoit faire naître dans leurs esprits,
& qui étoient des marques bien fortes
de leur corruption, & de leur déré-
glement; puisqu'ils paroissoient avoir
desiré que le Duc d'Orleans eût pu
faire un Parti en France. Ces perni-
cieuses pensées étoient criminelles en
eux; &, à l'égard du Duc d'Orleans,
ils avoient peu de raison de les soute-
nir: les Victoires d'ordinaire ne sui-
vent pas les Révoltes; & c'est toujours
un malheur à un Prince du Sang, de
se séparer de son Roi. Mais sans s'a-
muser à deviner ce que l'avenir auroit
S 3 - pu

1643. pû produire, ni au discernement de ce qui étoit possible dans le tempéramment de l'esprit de Monsieur Oncle du Roi, le vrai est, que l'Abbé de la Riviere dit à ses Amis, qu'il eût été inconsolable s'il s'étoit vu la cause des desordres qui auroient pu arriver de cette brouillerie; & qu'il croioit, quoi qu'il en arrivât, qu'il ne s'en repentiroit jamais. La Reine, lassé de tant de persécutions, reçut de la consolation de cet Accommodement, qui venant ensuite de celui qu'elle avoit fait avec le Parlement, lui donnoit lieu d'espérer quelque trêve à ses miseres. Elle se trompa dans son espoir, & ne demeura pas long-tems sans connoître par expérience, que la Couronne & le Repos étoient incompatibles, & que le Trône ressemble par son élévation aux grands Edifices qui par leur hauteur sont plus souvent exposez aux grands orages.

La Marquise de Sénécey, Dame d'Honneur de la Reine, aiant sçu plaire au Cardinal, par ses Nieces qu'elle avoit reçues auprès d'elle, lui demanda pour toute récompense des longs services qu'elle avoit rendus à la Reine,

ne,

e; que sa Fille la Comtesse de Flex 1643.

ut avoir le Tabouret. Cette Dame voit beaucoup de vertu & de mérite: Elle avoit de plus une douceur accompagnée d'une apparente modération, qui la rendoit plus propre à la société que Madame de Sénécey sa Mere; mais, son ambition n'en étoit pas moins forte: & comme Veuve du feu Comte de Flex de la Maison de Foix, elle prétendoit se pouvoir compter au rang des Princesses. Je ne veux point entrer dans la discussion de la justice de ses prétentions: je ne suis pas assez sçavante dans l'Histoire pour l'ôser entreprendre; mais, il est certain que cette Famille avoit toujours prétendu, qu'elle devoit posséder les prérogatives accordées à ceux de cette qualité. Ce grand & illustre Gaston de Foix étoit de leur Branche: il eut deux de ses Sœurs, dont l'une fut Reine d'Espagne, & l'autre de Hongrie; &, par cette dernière, les Enfants de la Comtesse de Flex avoient l'honneur d'être parents de la Reine. Par toutes ces grandeurs, il semble qu'elle pouvoit aspirer à ce haut rang d'honneur; mais cette prétention étoit traitée de chimé-

1648. rique par le plus grand nombre : des uns , par cette naturelle envie qui se glisse dans nos ames contre la prospérité du prochain ; des autres , par leur intérêt , c'est-à-dire pour avoir de pareilles prétentions. On disoit contre eux que leur Maison étoit de Gralli , dans laquelle celle de Foix étoit entrée , & qu'ils en avoient pris le nom , ce qui est véritable ; mais ce changement avoit été fait avant Gaston de Foix , qui sous Louis XII fut traité de Prince , & que ce grand Roi aima , non seulement comme son Neveu , mais comme son Enfant. Madame de Sénécéy obtint enfin ce qu'elle avoit demandé , & la Fille eut le Tabouret. Cette prétendue chimere réveilla les chimeres de plusieurs Maisons du Roïaume , qui a cet avantage par dessus les autres , d'avoir beaucoup de Princes , & beaucoup de Particuliers qui prétendent l'être : si bien qu'on peut quasi dire que la Cour est rempli de grands Seigneurs , sans avoir beaucoup de Noblesse bien entiere ; car la France est en cela différente de l'Allemagne , où les Races illustres ne se mesallient jamais. Tous ceux donc qui
par

par leurs Ayeux avoient dans leur Mai- 1643.
son de la Grandeur par des Alliances
de Femmes descendues de ceux, qui
étoient autrefois Maitres & Souverains
des Provinces de France, demandèrent
la même Prérrogative que celle qui ve-
noit d'être accordée au Sang de Foix.
Chaque grand Seigneur se plaint de la
Reine & du Ministre, & tous pren-
nent parti, les uns en Orleans, les
autres en Condé, & les plus fins s'ad-
dressent au Ministre : tous, pour être
soutenus dans leurs prétentions, &
réüssir en leurs desseins.

Le feu Roi avoit donné des Brevets
de Duc aux Marquis de Liancour, &
de Mortemar, premiers Gentilshom-
mes de sa Chambre, & à quelques
autres; mais, leurs Femmes n'avoient
point encor le Tabouret, à cause que
les Duchez de leurs Maris n'étoient
point passés au Parlement. Dans cet
embarras, le Ministre se résolut de le
faire donner par la Reine à celles dont
les Maris avoient des Brevets anciens,
& en donna de nouveaux à ceux qui
le pressoient de leur donner de l'élé-
vation, ou pour être de ses amis par-
ticuliers, ou par le droit de leur gran-
deur

1648. leur vraie ou fausse. Le Maréchal de Grammont, le Maréchal d'Errées, & le Maréchal de la Meilleraye, furent faits Ducs, & le Comte de Chatillon eut aussi un Brevet de Duc, au lieu du Bâton de Maréchal de France que Mr. le Prince avoit déjà demandé pour lui. Le Comte de Miossens, qui prétendoit être de la Maison d'Albret, étoit du nombre de ceux qui aspireroient à ces Dignitez ; mais, il fut remis à un autre tems pour obtenir l'un ou l'autre. La Marquise de Senecy, non contente d'avoir procuré cet avantage à ses petits Enfans, voulut aussi demander la même faveur pour elle, & prétendit que cette marque d'honneur seroit affectée à sa Charge ; mais, elle fut refusée, & on ne crût pas devoir satisfaire son ambition en toutes choses.

Le Maréchal de Villeroi, Gouverneur du Roi, qui n'avoit point d'ancien Brevet de Duc, & qui n'en eut point alors de nouveau, se plaignit hautement, & parut mal content d'être traité différemment des autres. Il avoit toujours conseillé au Cardinal de ne se pas laisser entamer là-dessus ; lui
di.

disant, que s'il commençoit d'en satis- 1648.
faire quelqu'un il seroit accablé de
toutes les prétentions des Grands du
Roiaume : si-bien que désapprouvant
une chose dont il recevoit alors du
dommage, il est à croire qu'il fut
rempli de beaucoup d'amertume ; mais,
comme il étoit dans un poste à se faire
considérer, bientôt après il en eut sa
part. Il estima le don, sans estimer
la maniere de le donner ; parce qu'il
n'approuvoit pas que le Cardinal en
eut fait une si grande largesse.

La Saint-Martin passée, il sembla
que le Parlement & les Cours Souve-
raines ne se vouloient pas contenir
dans les Termes de cette Déclaration
derniere, qui vrai-séemblablement de-
voit donner la Paix à la France, &
mettre fin à toutes les mauvaises dis-
positions qui avoient paru dans les Es-
prits. La Cour des Aides donna un
Arrêt qui deffendoit à tous Particuliers
de faire nulles avances au Roi, quel-
que-besoin qu'il en eût. Il arriva aussi
quelque petit différent entre le Parle-
ment & le Chancelier, sur la Cham-
bre de l'Edit, qui ne fut pas agréable
à la Cour. Il n'étoit pas difficile de

1648. juger par toutes ces choses , que la Cour étoit encore menacée de quelque trouble , & que ce qui étoit passé n'étoit que les marques de l'avenir.

Le Courier du Prince de Conti , qui avoit porté à Rome le changement de la Nomination en sa faveur , raporta que la priere que le Duc d'Orleans avoit faite au Saint Pere , conjointement avec Monsieur le Prince , de vouloir donner deux Chapeaux , & d'en donner un par grace au Prince de Conti , n'avoit pas été bien reçue. Le Pape avoit répondu que cela ne se pouvoit , & qu'il n'en avoit qu'un à donner. Sur cette réponse , l'Affaire de l'Abbé de la Riviere produit de nouvelles Négociations , & le Duc d'Orleans persiste à vouloir que la Nomination de France soit pour son Favori. Comme les desirs des hommes sont en eux , tantôt forts , & quelques fois plus foibles , le Prince de Condé aiant d'autres grands intérêts , où le consentement du Duc d'Orleans lui étoit nécessaire , il se résolut de laisser la Calotte rouge à l'Abbé de la Riviere , & de prétendre par lui cette grace du Pape. Le refus ,
qui

qui lui en avoit été fait lui avoit dé- 1648.
plu , & la difficulté qu'il avoit ren-
contrée lui fit croire que sa Grandeur
souffriroit quelque diminution à l'é-
gard des Pais Etrangers , s'il n'obte-
noit le Chapeau à la seule considéra-
tion. De tous côtez on dépeche de
nouveaux Couriers à Rome , & le
plus intéressé y envoie de l'argent ,
qui étoit la meilleure voie de parvenir
à son dessein. Le Cardinal Mazarin
fut satisfait de l'état des choses : il vit
les Princes contens , & l'Abbé de la
Riviere avec quelque embarras , qui
pourroit le priver de la Pouppe. Il
n'avoit nul empressement de l'en voir
revêtu ; car , un homme égal à lui ,
qui auroit dû porter hautement les in-
térêts de son Mairre, ne désirant plus
rien , n'auroit peut-être pas été si sou-
mis.

M. le Prince avoit dessein de faire
donner le Havre au Duc de Longue-
ville son beau-Frere, ce que Madame
de Longueville sa Sœur desiroit ardem-
ment. Il se servit, à l'égard de l'Ab-
bé de la Riviere, de cette facilité qu'il
avoit eue à lui céder le Chapeau, afin
de l'obliger à le servir auprès de Mon-

1648. fleur dans cette prétention ; & ces deux intérêts firent une espece d'engagement entre M. le Prince, & ce Favori. Il fut aussi tôt remarqué par le Ministre, & reproché par lui à l'Abbé de la Riviere, qui s'en excusa en homme qui vouloit aller à ses fins.

Ceux du Parlement, qui ne vouloient point de repos, demandèrent à s'assembler. Ils témoignèrent avoir de l'aversion pour le bon traitement de la Reine, & comme ils la croioient offensée, ils ne pouvoient se confier en elle ; ou plutôt ils appréhendoient, que si le Ministre se rétablissoit dans une entiere puissance, il ne devint plus vindicatif. Pour cette raison, ils méprisoient ses graces, & en vouloient continuellement de nouvelles ; & sur tout ils vouloient incessamment travailler à son abaissement.

Le quinzieme du mois, aiant tous unanimement demandé l'Assemblée des Chambres, ils l'obtiennent de leur Premier Président, qui sous divers prétextes les en avoit empêchez. La Reine, voyant leur opiniastreté, se résoud d'y envoyer les Princes avec les
Ducs

Ducs & Pairs. Cet accompagnement 1648.
étoit ordonné, afin d'éblouir les yeux
du Public, & qu'elle parût avoir non-
seulement la protection du Duc d'Or-
léans, & du Prince de Condé, en
quoi il sembloit que consistoit toute
sa force; mais aussi l'affection des
Grands du Royaume. On voulut par
là leur montrer l'Union de la Cour,
& que la Reine ne manquoit pas de
Serviteurs pour la défendre & la ser-
vir.

Plusieurs questions furent agitées
par les Esprits mutins de cette Com-
pagnie, qui le furent extrêmement ce
jour-là. Ils se plainirent de ce qu'on
avoit manqué à quelques points de la
Déclaration dernière. Le Président
Viole dit tout haut, „ Qu'il y avoit
„ nonseulement de grands sujets de
„ plaintes, mais que plusieurs autres
„ Desordres de l'Etat demandoient
„ qu'on pensât tout de bon à y reme-
„ dier : Qu'il falloit, pour guérir
„ tant de plaïes, couper le mal dans
„ sa racine; voulant par ces paroles
„ signifier le Ministre : Que les Gens
„ de Guerre, qui n'étoient pas paiezz
„ faisoient mille desordres : qu'il y a-
„ voit

1648. „ voit un certain Colonel auprès de
 „ Paris, qui pilloit & faisoit beaucoup
 „ de maux, & qu'il étoit venu ex-
 „ près pour faire peur aux Parisiens :
 „ que la Personne du Roi souffroit
 „ par le mauvais Gouvernement de
 „ ses Ministres, que sa Cuisine étoit
 „ renversée la plus grande partie de
 „ l'année, & que les Officiers bien
 „ souvent n'avoient point d'argent
 „ pour l'entretien de sa Maison : que
 „ les premières Personnes de la Cour
 „ étoient privées de leurs Charges* :
 „ & qu'enfin, si on vouloit plus
 „ ponctuellement examiner les choses,
 „ il étoit prêt de les exposer au pu-
 „ blic, & de nommer ceux dont il
 „ vouloit parler. „ Sur ce Discours,
 le Duc d'Orleans voulant l'interrom-
 pre, il s'en plaignit, & lui dit, „ Qu'il
 „ avoit droit de parler en ce lieu ;
 „ qu'il sçavoit le Respect qu'il lui
 „ devoit ; & qu'il auroit souhaité pour
 „ le bien de l'Etat, que lui & Mon-
 „ sieur le Prince eussent voulu entrer
 „ dans les sentimens de sa Compagnie,
 „ pour penser aux remedes de tant de
 „ maux. „ Le Prince de Condé lui
 repartit fort aigrement, „ Que c'étoit

* Il
 veut
 parler
 des
 Capi-
 taines
 des
 Gardes.

» à eux d'écouter ce que Monsieur , 1648.
» & lui , leur voudroient dire , &
» point à aucun de ce Corps , à se
» mêler d'Affaires d'Etat , mais seu-
» lement à juger les différens du tiers
» & du quart : Que ce Colonel ,
» dont il se plaignoit , étoit une chi-
» mere toute pure : Que lui , qui
» connoissoit assez les Gens de Guer-
» re , n'avoit jamais ouï parler de ce-
» lui-là : Que ce n'étoit point à eux
» aussi à se mêler des Affaires Do-
» mestiques du Roi : Que les Capi-
» taines des Gardes avoient failli à
» l'égard de la Reine , en lui desobéis-
» sant ; que Sa Majesté étant bonne
» comme elle l'étoit , on pouvoit es-
» pérer qu'elle leur pardonneroit :
» Que pour la Cuisine du Roi , qui
» avoit été renversée , c'étoit à lui
» comme Grand-Maitre de sa Maison
» à y remédier : que c'étoit la faute
» de quelques Officiers ; mais qu'il
» sçauroit bien les en punir , afin que
» cela n'arrivât pas une seconde fois. »
En leur disant toutes ces choses , il y
ajouta le ton menaçant : ce qui éton-
na toute la Compagnie ; car , en d'au-
tres occasions , il avoit épargné le
Parle-

1648. Parlement, & ce Viole étoit lié avec Chavigni qu'il aimoit. Mais cette rigueur présente étoit fondée sur quelques intérêts particuliers, qui le nécessairement de vouloir obliger le Ministre; &, de plus il avoit toujours observé de répondre fortement à Viole, afin de montrer à la Reine, que l'Amitié qu'il avoit pour ses Amis ne l'empêchoit pas de satisfaire à ce qu'il lui devoit. Il est à croire aussi, qu'il vouloit remplir la place que le Duc d'Orleans venoit de perdre dans le cœur de la Reine, par cette dernière brouillerie qui les avoit pensé séparer; & qu'en même tems il vouloit punir cette Compagnie de l'Affectation qu'elle témoignoit avoir pour le Duc d'Orleans: qui, tout au contraire, par cette même raison voulant reconnoître les obligations qu'il avoit à beaucoup de particuliers du Parlement, ne vouloit en fâcher pas un. Il en usa donc plus modérément dans cette occasion, & laissa à M. le Prince la gloire d'avoir donné des marques de son zèle au bien de l'Etat, & à la Personne du Roi & de la Reine. Ce jour se passa en ces Disputes: ils ne conclurent rien;

rien ; & toutes choses furent remises 1648.
au lendemain.

Cette seconde journée ne fut pas plus douce que les autres. Le Président de Novion representa les Droits du Parlement , le Pouvoir qu'ils avoient de se mêler des Affaires de l'Etat , puisque c'étoit entre leurs mains que les Rois venoient faire leur Serment ; que c'étoit à eux à donner des Régens & Régentes au Roiaume , & parla de plusieurs choses de cette nature : ce fut pourtant sans emportement , & avec des termes plus respectueux qu'à l'ordinaire. Ils dirent aussi , que depuis le changement du Sur-Intendant, on avoit reçu seize millions sans que les Gens de Guerre , ni aucun des Particuliers , eussent été paiez. Le Duc d'Orleans l'avoia librement , & dit en général en quoi ils avoient été emploiez. Enfin , leur Arrêté fut de s'assembler chez le Premier Président , pour examiner tout de nouveau la Déclaration, afin que sur les Articles en quoi on auroit contrevenu de la part du Roi, très humbles Remonstrances fussent faites à la Reine , pour la supplier d'y remédier. Cette

1648. Cette conclusion fut agréable à la Reine, qui jugeant de la mauvaise volonté des Parlementaires par leur procédé, trouva dans cette suspension d'armes, un bonheur considérable, parce qu'elle lui donna du tems pour aviser aux remedes d'un mal, qu'elle voioit empirer continuellement, malgré tout ce qu'elle avoit fait pour tâcher de le faire finir.

Les soudaines mutineries des Parisiens étoient aussi de grandes marques de la corruption universelle des ames & des esprits. Ce feu, qui s'allumoit aisément n'avoit pas besoin pour subsister de matieres solides. Les Mécontents faisoient courre des bruits ridicules, pour persuader le Peuple que la Reine vouloit se vanger, & faire saccager Paris. Ils croioient ces illusions avec facilité de leur part; &, à l'égard de la Reine, elle lui causoit de véritables maux. On publia par des Libelles, que la nuit de Noel devoit produire de funestes événemens; & ceux, qui vouloient persuader cette fausseté, paroissoient avoir une méchanceté bien effective. Le Peuple, qui recevoit toutes ces rêveries

ries sans les examiner, se laissoit em-1648.
porter à une grande haine contre la
Reine: il n'y avoit point de Rues ni
de Places publiques, qui ne fussent
remplies de Placards diffamatoires. Il
y avoit un Poteau au bout du Pont-
neuf, qui tous les matins se trouvoit
rempli de Vers Satiriques, où le res-
pect qui est du aux Personnes Roiales
étoit impunément violé. La Reine
savoit toutes ces insolences, sans qu'elle
en reçut beaucoup de peine. L'i-
niquité de ceux, qui abusoient de la
crédulité du Peuple, lui faisoit hor-
reur, & les Parisiens trompez lui fai-
soient pitié. Sans s'étonner ni se lais-
ser toucher de tout ce que la malice
& l'ignorance faisoit naitre, elle vivoit
tranquillement, & comme une per-
sonne, qui avoit l'ame assez forte,
pour le soutenir dans cet état.

Les Fêtes de Noel arrêterent pour
quelques jours les inquiétudes publi-
ques. La Reine n'alla point au Val-
de-Grace, selon sa coutume; afin de
rassûrer le Peuple, qui croioit toujours
qu'elle leur vouloit enlever le Roi:
mais, toute sa prudence n'empê-
cha pas qu'aussi tôt après les Fêtes,
cette

1648. cette mauvaife humeur des Parisiens , ne vint la troubler malgré elle , & donner de nouvelles agitations à son Ministre. Il commençoit à defespérer de la santé de l'Etat , & voioit clairement qu'il falloit , pour guerir sa maladie , lui donner des remedes empiriques.

Les Gens du Roi vinrent demander Audience à la Reine de la part du Parlement , pour lui faire des Remontrances sur plusieurs abus prétendus qui se commettoient contre le Service du Roi. Elle leur répondit , qu'elle les écouteroit volontiers ; mais , qu'il falloit attendre que M. le Duc d'Orleans fût en état d'y être , qui depuis quelques jours étoit malade de ses goûtes. Pour occuper cette Compagnie , la Reine leur envoya une Déclaration , par où elle demandoit qu'il fût permis d'emprunter de l'argent pour le service du Roi à dix pour cent. Le Parlement en murmura hautement , & trouva mauvais que la Cour des Aides l'eut vérifiée.

Le Coadjuteur avoit demandé le Gouvernement de Paris , on le lui avoit refusé , & par conséquent il n'étoit pas plus satisfait du Ministre que
par

par le passé. Il fit sous main inspirer 1643.
aux Curez de Paris le desir de se mê-
ler d'Affaires d'Etat. Cette occupa-
tion leur parut belle; particulièrement
en cette occasion, où l'on pouvoit
tout faire sous un prétexte de con-
science qui paroissoit fort plausible au
Public. Ils s'assemblèrent, & l'allé-
rent trouver en Corps, pour lui re-
présenter qu'ils avoient droit de s'op-
poser aux prêts que le Roi deman-
doit: parce que c'étoit une usure qui
avoit été tolérée jusques alors, mais
non jamais permise; & que si les
Cours Souveraines y passoient ce se-
roit autoriser le péché. Cette action
des Curez, qui en soi pouvoit être
bonne, mais qui paroissoit venir du
Coadjuteur, incommoda le Ministre:
il eut peur que le Parlement ne pro-
fitât de cette conjoncture pour le
tourmenter davantage; car on y pro-
posoit déjà de faire des Consultations
avec la Chambre des Comptes sur cet
Article. Toutes ces choses obligèrent
la Reine de retirer sa Déclaration, &
de ne plus parler des besoins, ni des
Affaires du Roi. Ainsi le Coadjuteur
donna des preuves de ce qu'il étoit

1648. capable de faire , & se vangea promptement de la des fiance qu'on avoit eue de lui ; en attendant que de nouvelles matieres peussent lui donner lieu d'en faire encor davantage.

Le Maréchal de Villeroi , le dernier jour de cette année , dans l'attente de la Duché , fut reçu Ministre dans le Conseil du Roi , où il y avoit peu de personnes qui en capacité le peussent surpasser. Il étoit modéré , naturellement équitable , complaisant , humble , & habile , tout ensemble. Il a quasi toujours été haï du Cardinal Mazarin , à cause de l'attachement qu'il avoit à Chateauneuf son intime Ami ; & , malgré cette liaison , ce sage Courtisan a toujours trouvé le moien de se conserver & de se maintenir à la Cour , en se soumettant basement à la souffrance de la faveur supérieure : mais , il ne laissoit pas de servir ses Amis selon sa possibilité , qui étoit bornée en toutes choses.

De cette sorte finit l'Année 1648 , qui n'avoit pas été heureuse. Les épines y furent mêlées de peu de roses ; & celle où nous allons entrer ,
non

non seulement n'aura point de fleurs, ^{1648.}
mais les maux en seront si grands,
qu'il faudroit trouver des comparai-
sons plus fortes que celles des épines,
pour bien exprimer ce que nous y
sentimes, & ce que la malice des
Factieux fit éprouver à toute la France,
tant à ceux qui souffrirent le mal,
qu'à ceux qui le voulurent procurer
aux autres ; car la Guerre a ce mal-
heur, qu'elle envelope souvent dans
la souffrance le victorieux avec le
vaincu.

La Duchesse de Vendôme, après ^{1649.}
le raccommodement de son Fils ainé Jan-
le Duc de Mercœur, vint saluer la ^{vier.}
Reine accompagnée de la Duchesse de
Nemours sa Fille. Toutes deux n'a-
voient point vû la Reine depuis que
le Duc de Beaufort fut arrêté ; & quoi
que Madame de Vendôme eut plus
de piété que d'esprit, comme les
malheureux sont toujours aimez, on
vit leur retour avec joie, & on disoit
alors que bientôt le Duc de Vendôme
reviendrait à la Cour. La Reine re-
çut ces Princesses avec bonté, & leur
dit qu'elle avoit été fâchée que les
emportemens du Duc de Beaufort l'a-
voient

1649. voient forcée à le traiter de criminel. Les Factions , qui troubloient l'Etat, furent avantageuses à cette Famille ; car , à mesure que l'Autorité du Roi diminue , celle des Particuliers augmente , & les Ministres par conséquent manquent de Pouvoir , pour soutenir ce qui leur paroît juste , ou nécessaire.

La France étoit en état qu'il étoit impossible qu'elle pût subsister longtemps de cette maniere : il falloit que le Roi reprit de la Puissance, ou que ses Sujets lui ôtassent entièrement celle qui lui restoit ; & cette pensée devoit être odieuse aux gens de bien. Le Roi étoit foible , les Princes avoient trop de force , le Ministre étoit décrédité , & le Parlement faisoit de trop grandes Entreprises contre l'Autorité Roiale. Toutes choses étoient hors des limites ordinaires , l'ordre étoit renversé , & les François, pour avoir trop de Maitres , n'en connoissoient plus aucun. Il falloit donc que dans la Cour , quelqu'un des Partis formât le dessein de surmonter l'autre : tous y travailloient ; & chacun de son côté n'oublioit rien

pour

1649. cette voie elle auroit part à toutes les grandes Affaires qui se passoient à la Cour : & toutes ces choses ensemble eurent le pouvoir d'affoiblir sa Raison , & sa Vertu. Elle avoit pris le soin de persuader au jeune Prince de Conti de se faire Cardinal , afin de plaire au Prince de Condé , & le laisser par ce moyen l'héritier de son partage. Le projet de cette Princesse avoit été d'obliger M. le Prince par ce service à faire donner le Havre au Duc de Longueville : mais , ce dessein n'avoit point eu de succès ; & l'opposition du Duc d'Orleans , dont j'ai déjà parlé , l'avoit fait évanouïr. Le Prince de Condé , par cette raison , s'étoit aussi un peu relâché sur cette prétention ; car il n'avoit point voulu fortement combattre toutes les difficultez qu'il y avoit trouvées ; & toutes ces propositions étoient demeurées indéçises. Madame de Longueville , qui n'avoit tiré aucun avantage de ses persuasions à l'égard du Prince de Conti , sentoit du chagrin de n'avoir pas réüssi dans ses desirs , & restoit malgré elle avec l'espérance d'un Chapeau pour ce Prince , dont ni lui , ni elle , ne se soucioit pas beaucoup.

Ce

Ce mauvais commencement ne servit 1649.
qu'à l'embarquer davantage avec les
Caballes qui se formoient contre la
Cour, où déjà elle avoit pris de for-
tes liaisons. Elle voulut y engager
M. le Prince son Frere aîné ; mais,
elle ne le trouva pas disposé à se lais-
ser conduire à ce qu'elle souhaitoit ,
parce que ses desseins alloient contre
l'Etat, & que ce Prince n'avoit pas
de facilité à se laisser corrompre sur ce
sujet. Ce dégoût la sépara de lui en
quelque façon, & l'obligea de s'atta-
cher tout à fait au soin de gouverner
le Prince de Conti, qu'elle vouloit
faire servir à l'usage qui lui convien-
droit le mieux. Elle en étoit plus ai-
mée qu'elle ne l'aimoit ; car son in-
clination étoit fixée sur un objet, qui
étoit le premier mobile qui agissoit en
elle, & qui faisoit naitre ses autres
sentimens : mais, elle se servit fort
habilement de la tendresse que ce jeu-
ne Prince avoit pour elle ; & il lui
fut facile de l'assujettir entièrement à
routes ses volontez. Il s'y abandonna
de sorte, qu'on peut dire qu'il vi-
voit plus par elle, que par lui ; & leur

1649. Amitié par ses effets, & par la fin, à été fort célébrée.

La Reine, de son côté, étoit lassée de tant souffrir : elle voulut enfin mettre des bornes aux Révoltes du Parlement, que par tant de graces elle n'avoit pu finir. Sans consulter Madame de Longueville, & sans dessein de lui plaire, elle lui donna par ce moien une grande facilité de satisfaire toutes ses fantaisies ; & ces deux personnes, par des motifs entièrement opposés, travaillèrent l'une & l'autre à ce qu'elles désiroient de faire. La Reine étant donc affligée de ce que le Parlement, sous l'apparence du Bien Public, remplissoit la France de véritables maux, s'appliqua soigneusement au soin de faire voir aux Princes, que cette Compagnie ne se soucioit de rien moins que du Repos de l'Etat, & que leurs demandes & leurs pretentions, même les plus justes n'étoient que des prétextes pour travailler à la ruine du Roiaume, & à l'extinction de la Roiauté. Elle se résolut enfin de ne plus écouter aucunes de leurs propositions, & ne voulut plus penser qu'à l'exécution de ce qu'elle

qu'elle croioit devoir être le seul remede de ces inquiétudes. Le Cardinal fouhaitoit infiniment de se voir , par le châtiment des coupables , délivré de leur tyrannie ; & sans la crainte du péril qui se trouvoit dans une si haute Entreprise, il auroit été le plus animé à le rechercher , comme celui qui souffroit le plus de leur persécution.

Le Prince de Condé s'étoit attiré le Parlement , par la Réponse ferme & sévère , qu'il avoit faite depuis peu à Viole , dans la Grand' Chambre : il avoit d'ailleurs pris une liaison assez forte avec le Duc d'Orleans par son Favori , pour espérer par l'appas du Chapeau, d'en disposer à son gré. Il avoit des desirs déréglez, ou du moins ambitieux : de grands Princes tels que lui n'en manquent pas. Il crut par cette voie réussir dans ses desseins , sans y trouver l'opposition qu'il devoit toujours craindre du côté de ce Prince , qui lui étoit supérieur. Il voulut aussi s'aquérir envers la Reine & son Ministre un mérite tout entier , en lui aidant à vanger le Roi du mépris que ses Sujets faisoient de son

1649. *Autorité.* Pour cet effet, il s'offre à la Reine, il l'assûre de sa fidélité pour le dessein qu'elle avoit dans le cœur: il fait plus, il la persuade de la facilité de l'Entreprise, & lui dit qu'avec lui, & les bons Soldats qui sont dans ses Armées, elle ne peut qu'elle ne voie dans peu de tems les Parisiens & le Parlement à ses piés. La Reine goute cette douce Harangue avec joie: elle veut tout hazarder pour rétablir la Puissance Roiale, qui paroissoit mourante, & dont le mauvais état demandoit les extremes remedes. Avec un Protecteur tel que M. le Prince, le Ministre ôse tout entreprendre, & conseille la Reine de l'écouter. Cette Prinçesse, se voiant secourue & consolée, bien contente de pouvoir espérer une fin à sa peine, fait un complot entre elle, le Prince de Condé, & son Ministre, de sortir de Paris secrètement, pour le châtier par les voies les plus fortes, & se détermine de ne plus parler à ses peuples que par la bouche de ses canons. M. le Prince, qui prétendoit être le Maître dans sa Famille, offrant à la Reine sa Personne, ses Services, & son
Gou-

Gouvernement de Bourgogne , l'assu- 1649.
re aussi de celui de Normandie dont
le Duc de Longueville son Beau-Frere
étoit Gouverneur. Selon ces suretez,
la Reine fit dessein sortant de Paris ,
d'aller établir le Camp de l'Armée à
Saint Germain , d'où elle pouvoit fai-
re la Guerre aux Rebelles , & rece-
voir de Normandie tout le secours
dont elle pourroit avoir besoin. Elle
crut aussi qu'elle pourroit en faire un
lieu de retraite, au cas qu'elle ne pût
pas aussi facilement qu'elle l'esperoit
réduire Paris , & ce qui étoit dans
ses murailles, dans une entiere obéif-
sance.

Pour la perfection de ce Dessein ;
il falloit gagner le Duc d'Orleans , &
l'obliger à se mettre de la partie. Il
étoit difficile de l'espérer ; car , n'é-
tant point l'Auteur de cette pensée ,
il ne pouvoit y donner son approba-
tion. Il étoit aimé dans le Parle-
ment ; il se plaisoit à l'être : quelques
uns de ceux qui y avoient du crédit
lui avoient offert la Régence , & la
lui offroient encore tous les jours. Il
n'auroit peut-être pas été en son pou-
voir de l'ôter à la Reine , & on voit

649. même croire qu'il n'en avoit pas le desir; mais il n'étoit pas fâché de se flatter de cette douce persuasion, qu'il étoit le Maître, qu'il pouvoit faire beaucoup de mal à la Reine, s'il le vouloit; & que ne le faisant pas, elle lui en devoit être fort obligée. Il croioit aussi mériter beaucoup de gloire de cette modération; & cet état ne lui pouvoit pas déplaire. Sur le bruit qui court que la Reine veut quitter Paris, (car les secrets des Rois ne sont jamais entièrement cachez,) quelques uns des plus considérables du Parlement allèrent trouver le Duc d'Orleans, & le supplièrent s'il arrivoit que la Reine en usât ainsi, de demeurer avec eux, de les secourir dans leur nécessité, & de n'abandonner pas cette grande Ville, où il étoit tant aimé, à la rage d'un Ministre étranger, & qui étant offensé porteroit peut-être sa vengeance jusques aux dernières extremitez.

Le Duc d'Orleans, selon ses louables sentimens, ne profita point des desirs de ces ames criminelles, qui vouloient qu'il pût injustement devenir Maître jusques à la Majorité:
mais,

mais , pour les en récompenser , il 1649.
s'opposa fortement à la résolution de
la Reine; &, quand elle lui parla de
son Dessein , il fit tous ses efforts
pour lui faire changer de pensée. Ce
fut en vain qu'il voulut éviter l'exé-
cution de ce Projet. La Reine, l'al-
lant voir au Luxembourg, comme il
avoit encore un peu la goutte , lui té-
moigna un grand désir de lui voir
prendre part à sa destinée. Elle l'en
prie, l'en presse, & l'en conjure, par
cette amitié qui avoit toujours tenu
quelque place dans le cœur de l'un &
de l'autre. Ensuite de ses prieres, el-
le lui temoigna hardiment, que quand
même il seroit capable de l'abandon-
ner en cette occasion, elle ne laissera
pas d'achever son Entreprise, & lui
dit qu'elle étoit résolue de se confier à
M. le Prince, plutôt que de demeurer plus long tems en un lieu, où
l'Autotité Roiale n'étoit plus considé-
rée, où sa Personne étoit tous les jours
offencée, & où celle de son Minis-
tre étoit menacée des derniers outrages.
Elle lui dit qu'ellecroioit le devoir
soutenir; pour ne pas accoutumer les

1649. Parlemens & les Peuples , à vouloir se mêler du Gouvernement , & qu'il sçavoit bien que lui même lui avoit toujours conseillé de le faire. Elle l'assura, de plus que s'il desiroit pour sa satisfaction, qu'elle allât à Orleans se mettre entre ses mains, elle le feroit volontiers, ne pouvant manquer de confiance pour une personne, qui jusques alors ne lui avoit donné aucun véritable sujet de se plaindre de lui. Le Duc d'Orleans, qui étoit naturellement bon, & qui avoit un Favori qui avoit intérêt de le voir toujours content, & à la Cour, se voiant pressé par la Reine d'une maniere si obligeante, ne la put refuser; & la résolution fut prise entre la Reine, lui, le Prince de Condé, & le Ministre, d'exécuter cette grande Action, avec toutes les précautions qui en devoient être les suites nécessaires. Les ordres furent donnez, & le jour arrêté pour sortir de Paris; & ceux, qui avoient en dépôt le Secret Roial furent entièrement fidelles à le garder. Le Duc d'Orleans ne le dit point à Madame, ni à Mademoiselle; & M. le Prince le cacha soigneusement à Madame la
Prin

Princesse sa Mere, & à Madame de 1649
Longueville, cette illustre Sœur avec
qui il croioit être si bien.

Malgré ce secret, un certain bruit
se répandit par Paris, que la Reine
avoit quelque Dessen. Le Parlement
avoit peur: tout le monde parloit de
ce qui ne se sçavoit point, chacun se
demandoit l'un à l'autre ce que c'é-
toit, nul ne le pouvoit dire; mais,
par un pressentiment écrit dans la na-
ture, la Vérité, quoi que cachée, ne
laissoit pas d'être sçue. Toute la
Cour étoit en allarme; & tous ceux
qui ont accoutumé de raisonner sur
les Affaires d'Etat, & qui veulent
être Ministre malgré les Rois, avoient
de grandes occupations.

La veille des Rois, ce jour si ce-
lebre, & dont on parlera sans doute
dans les Siecles à venir, j'allai le soir
chez la Reine, où j'avois accoutumé
de passer la plus grande partie de ma
vie. Je la trouvai dans son petit Ca-
binet tranquillement occupée à regar-
der jouer le Roi, & nonchalamment
apuiée sur le coin de la table, qui
ne paroissoit penser qu'à ce qu'elle
voioit. En arrivant, je me mis der-
riere

1649. riere sa chaize, pour prendre le même divertissement, & pour faire ce que les gens de la Cour font quasi toujours, qui est de perdre beaucoup d'heures inutilement. Un moment après, Madame de la Trimouille, qui étoit assise auprès d'elle, me faisant signe de l'œil, je me penchai vers elle, pour sçavoir ce qu'elle me vouloit dire. Cette Dame, qui n'étoit pas des moins habiles du monde, me parlant fort bas, me dit, *Il court un bruit par Paris, que la Reine part cette nuit.* Je fus surprise de ce discours. Pour y répondre, je ne fis que lui montrer la Reine, & le repos de son esprit; &, haussant les épaules, je m'étonnai avec elle de cette pensée qui me parut un peu chimérique.

La Reine passa le reste du soir avec cette égalité d'esprit dont elle accompagnoit toutes les actions de sa vie; & tout ce que nous y aurions pu remarquer fut, qu'elle nous parut plus gaie qu'à l'ordinaire. Les Princes & le Ministre lui firent leur cour selon leur coutume; mais ils n'y tardèrent pas, parce qu'ils alloient souper chez
le

le Maréchal de Grammont , qui tous 1649.
les ans ce même jour leur donnoit
un grand repas. La Reine ne parla
que de dévotion , & nous dit qu'elle
iroit le lendemain passer sa journée
au Val-de-Grace. Monsieur , notre
petit Prince , en lui donnant le bon
soir , lui fit promettre qu'il iroit avec
elle , & s'en alla coucher avec cette
pensée. Pour divertir le Roi , la
Reine voulut séparer un gâteau ,
& nous fit l'honneur à Madame de
Bregy , à ma Sœur , & à moi , qui
seules étions avec elle , de nous y fai-
re prendre part avec le Roi & elle.
Nous la fimes la Reine de la feve ,
parce que la feve s'étoit trouvée dans
la part de la Vierge ; & , pour faire
bonne mine , elle commanda qu'on
nous apportât une bouteille d'hipo-
cras , dont nous bumes devant elle :
& nous , qui n'avions pas une plus
grande affaire que celle de nous di-
vertir , nous forçames la Reine d'en
boire un peu. Nous voulumes satis-
faire aux obligations des extravagantes
folies de ce jour , & nous criames *la*
Reine boit. Nous soupames à notre
ordinaire , dans sa garderobe , des res-
tes

1649. tes de son soupé , & fimes bonne che-
re sans nulle inquiétude. Après sou-
pé, nous parlames d'un repas , que
nous devoit donner deux jours après
le Marquis de Villequier , Capitaine
des Gardes; & cette Princesse ordon-
na elle même de ceux qui en de-
voient être , & dit qu'il falloit y faire
venir la petite bande de Violons de
Mr. le Prince , pour nous y mieux
divertir. Nous fumes si dupes enfin,
que nous nous moquames avec elle
de ceux qui avoient dit qu'elle parti-
roit cette même nuit ; & jamais elle
ne nous parut plus cordiale & de
meilleure humeur.

La Reine nous avoüa depuis l'exé-
cution de cette grande Avanture ,
qu'elle eut alors de la peine à s'empê-
cher de rire; & qu'en suite elle eut
quelque bonté pour nous , & quel-
que compassion de nous laisser dans
une Ville qu'elle quittoit avec dessein
de l'assiéger ; mais , nous lui avons
toujours maintenu qu'elle ne fut
point alors susceptible d'aucun senti-
ment de pitié , & que la vengeance
& la joie occupèrent entièrement son
cœur. Comme la Reine fut prête de
se

se' deshabiller , & qu'il étoit déjà 1649.
tard , Beringhen Premier Ecuier ,
qu'elle avoit envoie' chercher , entra
dans son Cabinet. En le voiant , elle
se leva , le prit à part , pour lui com-
mander les Carosses du Roi. Un
peu après minuit , en se levant de des-
sus son siege , elle nous dit qu'elle al-
loit parler à Monsieur le Premier
d'une affaire de charité. Si dans ce-
moment nous eussions été capables de
défiance , & pas tout à fait aveugles ,
ces paroles de la Reine nous auroient
pû ouvrir les yeux , parce qu'elle n'a-
voit pas accoutumé de nous rendre
raison des commandemens qu'elle fai-
soit , & nous eussions connu qu'en
cas de voiage le Premier Ecuier de-
voit être du secret ; mais , comme la
Reine parloit souvent à Mr. le Pré-
mier , nous n'y pensames pas , &
nous nous occupames à parler de ces
agréables bagatelles , qui font toute
la belle conversation. Après ses or-
dres donnez , la Reine se deshabilla ;
& , comme elle étoit prête de se cou-
cher , Mademoiselle de Beaumont ,
qui venoit de souper chez Beringhen ,
que la Reine venoit d'instruire , nous
dit

1649. dit à Cominges & à moi, qu'il y avoit quelque dessein en campagne, & que ce qui se disoit n'étoit pas une affaire de raillerie. Elle l'avoit aperçu par un discours que lui avoit fait la Maréchale de Grammont, à qui son Mari avoit dit le grand secret du jour; qui le sçut, par ce que tout ce Dessein se devoit exécuter chez lui; &, quoi que la Maréchale de Grammont n'eut rien dit à son Amie, elle l'avoit tellement pressée de partir avec elle ce même jour, que ces marques de tendresse, jointes au bruit qui en étoit commun dans Paris, avoient donné de grands soubçons à cette Fille. Cominges & moi commençames alors à ouvrir les yeux, & nous contames à Mademoiselle de Beaumont que la Reine aiant envoié querir Mr. le Premier, elle nous avoit voulu justifier sa conversation avec lui, ce qui nous avoit paru en quelque sorte une affectation extraordinaire. Alors, nous eumes sujet de craindre, & de douter; mais, comme ce mal étoit sans remede, & qu'on n'apréhende jamais beaucoup un péril qu'on ne connoit point entièrement,
après

après avoir un peu raisonné ensemble 1649.
sur nos miseres , quand nous vimes
la Reine dans son lit , nous donnames
le bon soir à Cominges , & à Ville-
quier , Capitaine des Gardes , qui é-
toit arrivé un instant avant notre sé-
paration , nous nous allames coucher,
en disant que l'événement nous ap-
prendroit la vérité de toutes ces illu-
sions.

Aussi-tôt que nous fumes parties ,
les Portes du Palais Roial se fermé-
rent , avec commandement de ne les
plus ouvrir. La Reine se releva ,
pour penser à ses Affaires , & ne fit
part de son secret qu'à sa première
Femme de Chambre , qui couchoit
auprès d'elle. On donna les ordres
nécessaires aux Capitaines des Gardes,
que nous avions laissez dans la Cham-
bre de la Reine , pas plus sçavans que
nous. Le Maréchal de Villeroy , à
qui on donna la connoissance de cette
résolution , quand il fut nécessaire
qu'il la fût , laissa dormir le Roi jus-
ques à trois heures du matin , puis le
fit lever , lui & Monsieur , pour les
faire monter dans le Carosse qui les
attendoit à la porte du Jardin du Pa-
lais

1649 lais Roial. La Reine se joignit au Roi, & à Monsieur. Ces trois Personnes Roiales furent suivies du Maréchal de Villerøi, de Villequier, & de Guitaut, Capitaines des Gardes de Leurs Majestez, de Cominges Lieutenant des Gardes de la Reine, & de Madame de Beauvais sa première Femme de Chambre. Ils descendirent par un petit escalier dérobé, qui de l'Apartment de la Reine alloit dans le Jardin, & sortant par cette petite porte qui est par delà le Rondeau montèrent dans les Carosses qui les attendoient. La Reine, étant au Cours, qui étoit le lieu du rendez-vous, s'y arrêta pour attendre que le Duc d'Orleans, Mr. le Prince, & toute la Maison Roiale fut venue la joindre.

Après le soupé & le jeu qui finit chez le Maréchal de Grammont plutôt qu'à l'ordinaire, le Duc d'Orleans & Mr. le Prince de Condé s'en allèrent chacun chez eux, pour donner ordre à leurs Affaires domestiques & faire sortir de Paris leurs Familles. Le Ministre demeura où il étoit, s'amusant à jouer, pendant que ses Con-

fidens,

fidens, firent emporter ce qu'il avoit 1649.
de plus précieux, & sortir ses Nieces
qui étoient encore auprès de Madame
de Sénécey. L'heure du rendez-vous
le pressant de partir, il se mit dans
un Carosse, avec quelques uns de ses
Amis qu'il avertit alors de ce qui se
passoit, & s'en alla trouver la Reine
qui l'attendoit déjà dans le Cours. Là
se trouvèrent les Personnes les plus
confidérables de la Cour, qui ne fu-
rent averties qu'à l'instant de sa sortie,
dont furent sa Dame d'Honneur, ses
Filles, & beaucoup d'autres. Cha-
cun allant chercher son Ami l'emme-
noit avec lui, pour se sauver ensem-
ble, & quitter cette Ville, qui alloit
être l'objet de la colere de son Roi ;
& tous ceux, qui purent prendre la
fuite, le firent avec empressement.
Les domestiques du Ministre, qui
voioient que leur Maitre avoit une
grande part au succès de ce voyage,
furent les plus diligens à faire leur re-
traite; & jamais nuit sans assaut, &
sans guerre, ne fut remplie de tant
d'horreur & de trouble. Je fus a-
vertie comme les autres à l'heure que
la Reine partit, & un de mes Amis,
Do-

1649. Domestique du Cardinal Mazarin ,
vint heurter à ma porte, avec un Car-
rosse à six chevaux, pour me convier
de suivre la Reine ; mais , je ne le
voulus pas faire pour plusieurs rai-
sons, qui toutes regardoient ma com-
modité & mon repos. Le Duc d'Or-
leans , étant arrivé au Luxembourg,
fit éveiller Madame, qui se leva tou-
te troublée de cette Nouvelle: il fit
aussi lever Mesdemoiselles ses Filles,
& toutes ensemble s'en allèrent où la
Reine les attendoit. Mademoiselle,
Fille ainée du Duc d'Orleans avoit été
avertie par la Reine même, qui lui
avoit envoyé Cominges aussi-tôt après
que nous l'eumes quitée : & cette
Princesse, avec la même surprise que
les autres, alla se joindre selon l'or-
dre qu'elle en avoit reçu, avec la Fa-
mille Roiale. Le Prince de Condé
en fit autant dans sa Maison. Mada-
me la Princesse sa Mere, qui préten-
doit que Mr. le Prince ne devoit
point avoir de secret pour elle, fut
surprise de voir qu'il lui en avoit ca-
ché un si grand. Elle en fut tou-
chée ; mais, comme il n'étoit pas
tems de gronder, elle prit Madame
la

la Princesse sa Belle-Fille , & le petit 1649.
Duc d'Anguien son Petit-Fils encore
au maillot, & vint de même grossir
la troupe du Cours.

Madame de Longueville, qui étoit
demeurée à coucher à l'Hôtel de
Condé à cause du Jour des Rois, fut
avertie & sollicitée par Madame la
Princesse sa Mere de sortir avec elle ;
mais, cette Princesse, qui avoit l'es-
prit rempli de beaucoup de grands
Dessins, s'excusa sur ce qu'elle étoit
grosse, & lui dit de plus qu'elle n'ô-
soit sortir de Paris sans les ordres de
Mr. son Mari. Madame la Princef-
se, ne prenant pas ses raisons pour
bonnes, la pressa de partir, & com-
me elle ne le vouloit pas faire, elle
fut obligée de lui dire quelle pouvoit
la laisser sans crainte, & quelle sça-
voit bien que les Parisiens ne lui fe-
roient point de mal. Enfin, elle re-
fusa si constamment de la suivre, que
Madame la Princesse fut contrainte de
la laisser dans cette grande Ville, où
elle vouloit établir sa Puissance. Elle
y régna quelque tems ; & ce qu'elle
y fit doit avoir une grande place dans
l'Histoire de notre Siecle. La Reine
avoit

1649. avoit écrit par Mr. le Prince un Billet à Madame la Princesse, pour la convierde la suivre, où Madame de Longueville avoit eu part, & fort civilement; de sorte que la Reine ne la voiant point en fut un peu surprise: mais, n'ayant nulle vue de ce qui arriva depuis, l'excuse de sa grossesse fut reçue pour bonne, & dans l'occupation que lui donnoit sa retraite, elle ne s'amusa pas long-tems à regretter l'absence de Madame de Longueville. Le Prince de Conti fut de la partie, & toute la Maison Roiale étant assemblée, elle prit le chemin de Saint-Germain en Laye. Le Roi, la Reine, & toute la Cour, se trouvèrent en ce lieu, sans lits, sans Officiers, sans meubles, sans linge, & sans rien de tout ce qui étoit nécessaire au service des Personnes Roiales, & de toutes les autres qui les avoient servies. La Reine, étant arrivée, coucha dans un petit lit que le Cardinal Mazarin avoit fait sortir de Paris quelques jours auparavant à cette intention. Il avoit de même pourvu à la nécessité du Roi, & il se trouva aussi deux autres petits lits de camp, dont

dont l'un servit à Monsieur , & l'autre demeura pour lui. Madame la Duchesse d'Orleans coucha une nuit sur la paille , & Mademoiselle aussi. Tous ceux qui avoient suivi la Cour eurent la même destinée ; & en peu d'heures la paille devint si chere à Saint-Germain , qu'on ne pouvoit pas en trouver pour de l'argent. 1649.

Lors qu'on scut dans Paris le départ du Roi , de la Reine , & de toute la Cour , le desespoir s'empara de tous les Esprits , & la confusion commença avec le jour dès les cinq à six heures du matin. Les cris furent grands dans les rues , & l'émotion s'y rendit universelle. Les premiers qui aprirent cette Nouvelle l'envoioient dire à leurs Amis , & beaucoup de personnes de qualité se sauvèrent à Saint-Germain pour s'attacher à leur devoir. D'autres , pour fuir seulement de cette confusion , firent mettre leurs chevaux leurs carosses , & sortirent de Paris. Ils allèrent dans leurs maisons chercher le repos & la seureté , dont cette Ville mutine alloit être privée. Quand on vint fraper à ma porte , j'étois à peine bien endormie,

1649. & Dieu seul peut ſçavoir avec quelle douleur j'appris cette retraite. Mon étonnement ne fut pas ſi grand que celui des autres ; car nous avions déjà ſenti les premières pointes de ce malheur : mais, je ne pus ſans horreur me ſouvenir d'avoir ouï dire à la Reine, que ſi elle en étoit crue, elle aſſiégeroit Paris, & l'affameroit en quinze jours. Je fis auſſitôt deſſein de partir à la pointe du jour, & de m'en aller en Normandie, y paſſer le tems de ce chatiment, qui me donnoit tant de crainte, & qui apparemment devoit couter beaucoup de ſang à la France. Je ne pûs pas me réſoudre d'aller à Saint-Germain, ſans meubles ni ſecours ; car une Veuve, qui n'étoit pas riche, n'étoit pas en état de ſ'aller expoſer aux néceſſitez qui devoient incommoder les plus grands Seigneurs de la Cour. D'autre côté, je n'étois pas aſſez vaillante pour demeurer dans une Ville aſſiégée, où je me verrois peut-être réduite à beaucoup de ſouffrances, & à faire malgré moi des veux contre les armes du Roi. Mais, le deſordre ſ'augmenta de telle ſorte, & le Peuple fit de telles
bar-

barbaries dans les rues à ceux qui paroissent vouloir sortir de Paris, que je me trouvai contrainte de demeurer dans ma maison. Il y eut beaucoup de personnes de la Cour, qui en firent autant : nous fumes long-tems l'objet des insultes de la canaille, & de l'animosité de ceux qui étoient de parti contraire : ils changèrent de sorte pour nous, que nos amis, qui huit jours auparavant nous faisoient des visites, devinrent aussitôt nos plus cruels ennemis. 1649

Le Parlement, voyant les marques visibles de la vengeance Roiale, qui étoit prête d'éclater sur lui, voulut d'abord travailler à la sureté de la Ville, & ce même soir, il ordonna aux Bourgeois de prendre les armes. Cette Compagnie parut étonnée de ce coup ; & le Peuple & les Bourgeois, qui se conduisent d'ordinaire par emportement, étoient les uns comme des forcenez, & les autres vomissoient mille imprécations contre le Roi & la Reine, contre le Ministre, & même contre les Princes.

La Reine, en partant de Paris, écrivit une Lettre à Messieurs de la

1648. Ville, par où elle leur déclaroit qu'elle ne vouloit point de mal au Peuple, ni aux bons Bourgeois. Elle leur faisoit part de son dessein, & leur apprenoit qu'elle avoit été contrainte de fuir les violences du Parlement, dont les Caballes & les Intelligences criminelles avec les Ennemis de l'Etat lui ôtoient le moien de pouvoir vivre en seureté dans Paris. Elle leur promettoit aussi, qu'elle ne laisseroit pas de les aimer, pourvû qu'ils voulussent lui aider à la vanger de ses ennemis.

Le Roi de même leur écrivit une Lettre fort douce, dont j'ai voulu garder la Copie. Toutes les circonstances d'un Evénement si remarquable doivent être à mon avis très dignes de la curiosité de ceux qui nous suivront. La voici.

„ Tres chers & bien-aimez, étant
 „ obligé avec un très sensible déplai-
 „ sir à partir de notre bonne Ville
 „ de Paris cette nuit même, pour
 „ ne pas demeurer exposé aux perni-
 „ cieux Dessesins d'aucuns Officiers
 „ de notre Cour de Parlement de
 „ Paris; lesquels, aians Intelligence
 avec

», avec les Ennemis de l'Etat, après 649.
», avoir attenté contre notre Autorité
», par diverses rencontres, & abusé
», longuement de notre bonté, se
», sont porté jusques à conspirer de
», se saisir de notre personne. Nous
», avons bien voulu, de l'Avis de
», notre très honorée Dame &
», Mere, vous donner part de notre
», résolution, & de vous ordonner,
», comme nous faisons très expresse-
», ment, de vous employer en tout
», ce qui dependra de vous, pour
», empêcher qu'il n'arrive rien à no-
», tre ditte Ville qui puisse en altérer
», le repos, ni préjudicier à notre
», Service; vous assûrant, comme
», nous espérons que tous les bons
», Bourgeois & Habitans d'icelle
», continueront avec vous dans les
», devoirs de bons & fidelles Sujets,
», ainsi qu'ils ont fait jusques à pré-
», sent, qu'aussi ils recevront de bons
», & favorables traitemens: Nous
», reservant de vous faire sçavoir
», dans peu de jours la suite de notre
», résolution, & cependant, nous
», confiant en votre fidelité & affec-
», tion à notre Service, nous ne vous

1649. „ ferons la presente plus longue ni
 „ plus expresse. Donné à Paris ce
 „ cinquieme Janvier 1649. Signé
 „ LOUIS & plus bas de G U E N E -
 „ G A U D. „

Et sur le repli,
 „ A Nos très chers les Prevôt des
 „ Marchands & Echevins, de notre
 „ bonne Ville de Paris. „

Le septieme, de Lisle, Lieutenant des Gardes du Corps, apporta de la part du Roi une Interdiction au Parlement, & à toutes les Cours Souveraines de Paris, avec commandement d'aller à Montargis, & les autres Cours chacune dans quelque lieu semblable. La Compagnie assemblée refusa de recevoir l'ordre du Roi; sur quelques formalitez qu'ils dirent n'avoir pas été observées; &, non-obstant les Lettres du Roi & de la Reine, qui faisoient espérer quelque bon traitement aux Bourgeois, la Reine fit deffenses à tous les Villages circonvoisins d'autour de Paris de porter dans la Ville aucunes denrées, de quelque nature que ce-pût être. On arrêta le pain, on arrêta le bétail; & de

de la part du Roi il parut visiblement 1642.
qu'il vouloit punir la Ville de Paris.

Le Parlement étonné, ne sachant à quoi se résoudre, prend le parti de députer vers la Reine, pour la supplier de leur apprendre la cause de sa fuite, de leur nommer les noms de ceux qu'elle accuse d'avoir intelligence avec les Ennemis de l'Etat, & offrent de leur faire leur Procès. Ces têtes orgueilleuses s'humilient, & commencent à craindre la rigueur de leur Prince offensé ; &, dans ce commencement, quelques uns des Factieux pensèrent à la retraite. Quelques autres ; plus hardis, firent du bruit dans la Grand' Chambre, & animez par leur propre danger proposèrent hardiment de donner un Arrêt contre le Ministre comme Etranger ; mais, ils furent sifflez, parceque dans l'état où ils se trouvoient, les plus sages vouloient éviter les malheurs dont ils étoient menacés, même aux dépens de leurs Confreres, de ceux qui par leur Rebellion & leur Audace étoient la cause du malheur où ils se trouvoient. La Reine & son

Ministre, qui avoient trop de fois

1649. éprouvé à leur dommage, que la douceur & la clémence avoit été nuisible aux Affaires du Roi, & qui par le bon état & la disposition des Esprits des Princes pouvoient espérer un succès favorable de cette Entreprise, refusèrent écouter les Députez du Parlement. La Reine leur fit dire, qu'il ne devoit plus être à Paris, qu'elle le croioit à Montargis, où tous les membres de ce Corps avoient ordre de se retirer, qu'elle desiroit qu'ils obéissent au Roi, & qu'après cela elle aviserait à ce quelle auroit à faire. Sanguien alla au devant d'eux leur porter cette réponse de la part de la Reine; & le soir, comme ils voulurent voir le Chancelier, ce Chef de la Justice leur dit la même chose, & les renvoya sans vouloir entrer en matiere avec eux.

D'habiles gens crurent, que si la Reine les eût écoulez dans l'état où ils étoient alors, remplis d'étonnement & vuides d'espérance, leur repentir eût été véritable; qu'ils auroient volontiers chassé les plus coupables de leur Compagnie, afin d'éviter les maux qu'ils avoient raison de
craîn-

craindre; & que cette consternation publique où ils étoient envelopés, les auroit portez à rendre au Roi tout le respect qu'ils lui devoient. Mais, pour le malheur de beaucoup de misérables, qui en souffrirent depuis, la Reine ne crut pas devoir prendre aucune confiance en leur apparante contrition. Cette dernière clemence, qui auroit peut-être encore passé pour foiblesse & légéreté dans l'esprit de beaucoup de gens, n'auroit pu vraisemblablement réüssir à sa satisfaction. Il falloit, quelque chose de plus considerable, pour rétablir l'Autorité du Roi & la Puissance du Ministre, telle qu'il desiroit l'avoir; & Dieu vouloit se servir des passions des hommes, pour les punir de leurs crimes.

Les Députez partirent de Saint Germain le soir du septieme, après avoir été refusez de la Reine, & le lendemain matin ils firent leur raport à la Compagnie, d'une maniere qui lui fit comprendre le mauvais état où elle étoit. Le desespoir alors leur redonne des forces: ils se jugent perdus, s'ils ne se sauvent par les remedes extraordinaires. Les principaux

Le 7
Janvier.

1649. Esprits du Parlement étoient touchez de l'Esprit de Rebellion , les coupables haïssent la Puissance Roiale : ils avoient été si loin dans leurs fautes, qu'ils avoient montré d'estimer davantage le Gouvernement des Républiques , que des Monarchies ; & peut être il y en eut dans la Compagnie , qui ne furent pas fachés que la nécessité de se deffendre les obligeât à suivre les mauvaises voies, parcequ'ils esperoient de cette extrémité quelque changement dans l'Etat , qui auroit élevé leur puissance, & diminué celle de nos Rois. Ils mirent donc le fondement de leur espérance sur la haine que le Peuple, & les Grands du Roiaume , avoient contre le Ministre ; & ne voiant de bien pour eux qu'en lui faisant du mal , ils résolurent de suivre les Maximes de Machiavel , qui dit , à ce que j'ai oui dire à ceux qui l'ont lû , qu'il ne faut point faire une méchanceté à demi. Sur ce fondement, ils donnèrent donc un Arrêt contre le Cardinal Mazarin, où ils le condamnent comme Perturbateur du Repos Public, Ennemi du Roi & de son Etat , & enjoignoient à tous ses
Su-

Sujets de lui courre sus; sans pourtant 1649.
lui avoir fait son Procès, sans l'en-
tendre en ses justifications, & sans
Droit aucun de le pouvoir juger.
Cette Procédure fut la plus injuste,
& la plus violente, qui ait jamais été
pratiquée par des hommes faisant pro-
fession de quelque vertu. Ils con-
damnent un Cardinal dont ils ne pou-
voient être les Juges; sa qualité de
Prince de l'Eglise le réservant au Ju-
gement du Pape & de l'Eglise: &
quand même il auroit été le plus
criminel de tous les hommes, &
qu'ils eussent eu droit de le juger, ils
ne l'auroient pas pu faire, sans l'en-
tendre en ses deffenses. Enfin, cette
illustre Compagnie de Sénateurs
doit être à jamais blamée de cette Ac-
tion, que la nécessité où ils étoient
n'excuse point; car, selon la Loi de
Dieu, il n'est jamais permis de mal
faire. Elle fait voir que la passion
& l'intérêt étouffent presque toujours
la raison, & que ceux qui font les
Loix, & qui en paroissent les Pro-
tecteurs, sont souvent eux-mêmes
dans l'aveuglement & l'erreur, quand
Dieu, le seul juste Juge, les aban-

1649. donne à leur propre sens , & les humilie par leur propre iniquité. C'est à eux à qui il parle , quand il dit , *J'ai vu sous le Soleil méchanceté au lieu de justice, & iniquité au lieu de jugement* *.

* Ec-
clesias-
te.

Parceque cet Arrêt m'a paru digne de la mémoire des hommes , j'en ai gardé l'Original , dont voici les propres termes.

„ Ce jour , la Cour , toutes les
 „ Chambres assemblées , délibérant
 „ sur le Récit fait par les Gens du
 „ Roi , de ce qu'ils se sont transportez
 „ à Saint-Germain en Laye , par devers
 „ ledit Seigneur Roi , & la Reine
 „ Régente en France , en exécution
 „ de l'Arrêt du jour d'hier & du re-
 „ fus de les entendre , & qu'ils ont
 „ dit que la Ville étoit bloquée , *A*
 „ *arrêté & ordonné* que très humbles
 „ Remontrances par écrit seront fai-
 „ tes audit Seigneur Roi , & à ladite
 „ Dame Reine Régente. Et , atten-
 „ du que le Cardinal Mazarin est
 „ notoirement l'Auteur de tous les
 „ Desordres de l'Etat & du Mal pré-
 „ sent , *la déclaré & déclare Pertuba-*
 „ *teur du Repos Public , Ennemi du*
 „ Roi

„ Roi & de son Etat, lui enjoit se re- 1649.
„ tirer de la Cour dans ce jour, & dans
„ huitaine hors du Roiaume; &, ledit
„ tems passé, enjoit à tous les Sujets
„ du Roi de lui courre sus, fait deffenses
„ à toutes personnes de le recevoir. Or-
„ donne en outre, qu'il sera fait le-
„ vée de Gens de Guerre en cette
„ Ville, en nombre suffisant; à cet-
„ te fin; commissions délivrées pour
„ la sûreté de la Ville, tant au de-
„ dans qu'au dehors, & escorter ceux
„ qui ameneront les vivres, & faire
„ enforte qu'ils soient amenez &
„ aportez en toute sûreté & liberté.
„ Et fera le present Arrêt lu, pu-
„ blié, & affiché par tout où il ap-
„ partiendra, à ce qu'aucun n'en
„ pretende cause d'ignorance. En-
„ joint au Prévôt des Marchands, &
„ Echevins, tenir la main à l'exécu-
„ tion.

Signé G U I E T. „

Ce même jour, cette Compagnie
donna ordre à la Police & aux moiens
de lever de l'argent pour se mettre en
état de deffense. Ils se taxèrent eux
mêmes les premiers, afin de donner

1649. exemple aux autres, & chaque Conseiller au Parlement donna cinq cens livres: toutes les Compagnies Souveraines en firent autant. Chaque Porte Cochere paia vingt-cinq ou cinquante Ecus. Il se fit de tout cela une grande levée de deniers, qui furent destinez à paier leurs gens de Guerre. Le Marquis de la Boulaye fut le premier qui prit commission du Parlement, pour lever des Troupes à leur solde, & peu après il fut suivi de quantité d'autres, plus grands Seigneurs que lui.

Le lendemain, le Duc d'Elbeuf, qui étoit à Saint-Germain, en partit sous pretexte que Madame d'Elbeuf sa Mere étoit malade, & alla s'offrir au Parlement pour Général de leur Armée. Il fut reçu avec joie, & peu après la Compagnie députa pour l'en remercier & accepter ses offres.

Le Duc de Bouillon, si renommé dans notre siecle pour sa capacité dans la Guerre & dans la Politique, étoit alors à Paris, poursuivant son remboursement de la Souveraineté de Sedan; mais, il n'étoit pas content des avantages qu'on lui proposoit
pour

pour cet échange. Du tems du feu 1649.
Roi, cette Ville l'avoit sauvé de la
condamnation qu'on étoit prêt de
prononcer contre lui, par la part
qu'il eut à la Conjuracion de Cinq
Mars le Grand Ecuier : & la Reine,
qui vouloit le bien traiter, lui offroit
de grandes terres & de grands biens,
pour ce qui déjà appartenoit au Roi ;
mais, il ne vouloit pas les recevoir.
Le Prince de Condé, qui jusqu'alors
avoit protégé ses intérêts, n'avoit pas
non plus reüssi à le satisfaire : car,
n'ayant point de modération en ses
desirs, non seulement il vouloit de
grandes richesses, mais il vouloit en-
core que le Roi le traitât de Prince ;
ce que son Pere n'avoit point préten-
du, qui à ce que j'ai ouï dire à la
Reine même, n'eut jamais d'autre
rang dans ce Roiaume, que celui de
Maréchal de France. Sa demande
étoit fondée sur ce que dans l'Italie
qui est pleine de petits Souverains, il
étoit traité par eux d'Altesse, qu'il
avoit eu du Pape les mêmes avantages
qu'ils en reçoivent : & il desiroit a-
lors d'obtenir en France les mêmes
prérogatives, qui sont accordées aux
Mai-

1649. Maisons Souveraines; disant qu'il n'étoit pas juste que pour être à la Cour il perdît la jouissance de ses droits. Il les maintenoit bons, quoi qu'ils ne parussent pas tels à tout le monde. Pour parvenir à ses desseins, & pouvoir tirer par accommodement de grands avantages du Roi, il fit connoître qu'il avoit quelque pensée de se déclarer en faveur du Parlement; ce qui donna de grandes espérances à ce Parti, & fit changer son desespoir, en des Desseins formez de se bien deffendre.

Les personnes, qui étoient attachées au Roi, & qui étoient restées à Paris, étoient les seules qui fussent à plaindre; car le Peuple les menaçoit continuellement de les piller, & nous n'osions nous montrer sans danger de nos vies. Ma Sœur & moi voulumes nous sauver de Paris. Nous menames avec nous une de nos Amies, qui demeuroit avec moi, personne de naissance & de mérite. Nous fimes ce que nous pumes pour sortir par la Porte Saint-Honoré, avec intention de nous servir de l'assistance de quelques personnes qui nous at-
ten-

rendoient hors la Porte de la Ville ; 1649.
mais les pauvres qui se trouvèrent au-
près des Capucins, voiant que nous
voulions sortir, se mitent par trou-
pes autour de nous, & nous forcé-
rent de nous retirer dans l'Eglise de
ces bons Peres, où ils nous suivirent
avec rumeur. Ils nous obligèrent en-
fin d'en sortir, pour tâcher de trou-
ver du secours vers le corps de garde,
où nous espérames rencontrer quelques
gens raisonnables ; mais, les Soldats
Parisiens animez contre tout ce qui
paroissoit vouloir aller à Saint-Ger-
main, nous ayant fait peur par leurs
menaces, nous retournames sur nos
pas pour aller vers l'Hôtel de Vendô-
me. Le Suisse de cette Maison, bien
loin de nous recevoir, nous ferma la
porte, & justement dans un tems où
des Coquins avoient pavé la rue
pour en tirer des armes afin de nous
martiriser à la maniere de St. Etienne.
Mademoiselle de Villeneuve, cette
Amie qui demeuroit avec moi, vo-
iant un de ces Satellites venir à elle
avec un grés dans la main, pour lui
jetter sur la tête, lui dit d'un ton
ferme & tranquille, qu'il avoit tort
de

1649. de la vouloir tuer, puisqu'elle ne lui avoit jamais fait de mal: elle lui parla avec tant d'esprit, & de raison, que ce maraud, malgré sa naturelle brutalité, s'arrêta. Il jetta la pierre ailleurs, & s'éloigna d'elle; mais, ce fut pour venir à ma Sœur & à moi, qui depuis l'Hôtel de Vendôme avions toujours couru pour nous sauver dans Saint Roch. Nous y arrivâmes, graces à Dieu, malgré les injures & les menaces de cette canaille, animée à la proie & au pillage. Aussi-tôt que j'y fus, je me mis à genoux devant le grand Autel, où se célébroit une grande Messe. Ces Dragons, qui nous avoient suivies, respectèrent si peu le Service Divin, qu'une femme, à mes yeux plus horrible qu'une Furie, me vint arracher mon masque de dessus le visage, en disant que j'étois une Mazarine, & qu'il me falloit assommer & déchirer par morceaux. Comme naturellement je ne suis pas vaillante, je sentis une très grande peur. Je voulus dans ce trouble m'en aller chez le Curé, qui étoit mon Confesseur, pour lui demander du secours; mais
ma

ma Sœur, qui eut plus de courage & 1649.
de jugement que moi, me voiant
poursuivie par deux filoux, qui aussitôt
que j'approchai de la porte me
crièrent *la bourse*, me retira de leurs
mains, & m'empêcha de sortir de
l'Eglise, car tout étoit à craindre de
leur barbarie. Le Peuple s'assembloit
de plus en plus dans l'Eglise, où il en-
troit en foule, & qui retentissoit de
heurlemens où je n'entendois autre
chose, sinon qu'il nous falloit tuer. Le
Curé vint à ce bruit, qui leur parla,
& eut de la peine à leur imposer si-
lence. Pour moi, faisant semblant de
me vouloir confesser, je le priai d'en-
voyer quelqu'un me querir prompte-
ment du secours. Il le fit aussitôt;
& le Marquis de Beuvron, mon voi-
sin, avec les Officiers du Quartier
qui se trouvèrent alors au Corps de
Garde, & d'autres gens qui entendi-
rent parler du péril où j'étois, vin-
rent nous en tirer : & , faisant écar-
ter toute cette canaille, ne nous vou-
lurent point quitter qu'ils ne nous
eussent remenées en nôtre logis, où
nous arrivames si malades, qu'il nous
fallut mettre au lit. J'avoue à ma
honte,

1649. honte, que je n'ai jamais eu de maladie, quoi j'en aie eu de fort grandes, où j'aie eu une plus grande peur de la mort. Depuis ce jour-là, je ne songai plus à sortir de Paris ; mais , ne pouvant plus vivre en repos chez moi, je fus supplier la Reine d'Angleterre de me recevoir sous sa protection au Louvre : ce qu'elle fit quelques jours après avec beaucoup de bonté ; me faisant donner deux belles chambres, meublées des meubles de la Couronne, dont elle & toute sa Cour se servoit. Je m'y retirai avec ma Sœur, Mademoiselle de Villeneuve, & mes Femmes. Et nous ne songeames plus qu'à faire des provisions pour nous garantir de la famine, attendant que nous pussions voir la fin de cette Guerre, ou avoir un passeport pour aller en sûreté où je voudrois.

Mais, pour revenir aux Affaires publiques, Madame de Longueville, qui étoit demeurée à Paris sous le prétexte de sa grossesse, n'y étoit restée en effet que dans la pensée de triompher du Roi, de la Reine, & de son Ministre ; &, ce qui est plus surprenant,

prenant , pour se venger de Mr. le 1649.
Prince son Frere , dont elle ne croioit
pas devoir être satisfaite. Son ame
capable des plus grands Deseins &
des plus fortes Passions , s'étant lais-
sée enchanter des illusions du plus
haut degré de gloire & de considéra-
tion auquel la fortune la pouvoit
mettre , suivit avec un peu trop de
complaisance les conseils d'un hom-
me qui avoit beaucoup d'esprit , &
qui l'avoit fort agréable; mais, com-
me il avoit encor plus d'ambition ,
il s'étoit peut-être attaché à elle au-
tant par le dessein de s'en servir pour
se venger de la Reine , pour chas-
ser son Ministre , & venir en suite
à toutes les choses dont l'esprit hu-
main se peut flatter , que par la
seule passion qu'il eut pour elle.
La douceur de ce poison aiant gâté
son imagination , lui fit dédaigner les
vertus ordinaires des Femmes, pour
se remplir de desirs qui alloient à se
faire respecter par toute la France ,
non seulement par sa Beauté , mais
par l'habileté d'un homme dont elle
seroit la Maitresse. Elle voulut se fai-
re une destinée qui fût digne d'elle

1649. en augmentant la grandeur de la Maison où elle étoit entrée, afin qu'elle pût l'approcher d'avantage de la sienne. Mais, lors que sa raison fut assujettie à ses passions & à celles d'autrui, elle fut long-tems sans comprendre que la foiblesse & la puissance ne peuvent pas compatir ensemble : & ne se souvenant pas de ce qu'elle avoit souvent ouï dire, qu'ici bas tout est vanité & affliction d'esprit, elle gouta d'abord à longs traits le plaisir de faire parler d'elle dans toute l'Europe, qui étoit une de ses grandes prétentions; & en cela elle eut sujet d'être contente. La Renommée lui fit justice : elle fut long-tems à publier par tout les charmes de sa Beauté, la délicatesse de son Esprit, la grandeur de son Courage, & le crédit qu'elle s'étoit acquise dans la Ville de Paris, & dans toute la France. Mais, n'étant pas obligée de cacher ses défauts, & ce qu'on trouvoit à redire dans sa conduite, elle ne put pas s'empêcher de les faire connoître, de la même manière qu'elle avoit fait sçavoir ses belles qualitez.

Etant donc enivrée de ses grandes
idées

idées, & remplie de ces flateuses chi- 1649.
mères qui ont accoutumé de tromper
les plus grands hommes, elle étoit
engagée avec quelques uns du Parle-
ment, & particulièrement avec ceux
qui n'étoient pas contents de M. le
Prince, qui étoient les plus mutins
de la Compagnie, à cause qu'ils é-
toient persuadés, que si la Reine se
résolvoit à les punir, ce seroit plutôt
par son avis que par celui de Mon-
sieur. Quand elle vit que le bruit
couroit que la Reine vouloit sortir de
Paris, elle ne balança pas, & prit
des mesures avec le Coadjuteur de
Paris, qui ne desiroit rien avec plus
de passion, que de trouver de la matie-
re propre à faire réussir ses Desseins.
Il vouloit être Cardinal; mais, il vou-
loit encore avec le Chapeau avoir à
la Cour la place que celui que le Par-
lement en vouloit chasser y occupoit.
Et ainsi, ces deux personnes aiant
toutes deux les mêmes pensées dans
l'esprit, se trouvèrent fort utiles l'une
à l'autre, sans songer si leur union
pouvoit subsister toujours comme el-
le leur étoit convenable pour lors,
& sans trop s'inquiéter des grands
maux

1649. maux dont elle alloit être la cause.

Madame de Longueville , après avoir fait son plan , & connu qu'il étoit tems de se déclarer contre la Cour , manda au Prince de Conti son Frere , qui étoit à S. Germain , & au Duc de Longueville son Mari , qu'il falloit quitter la Cour , & que l'Ambition les appelloit ailleurs. Ces deux Princes persuadés par différens motifs , suivant aveuglément les avis d'une Princesse , qui ne marchoit que dans les tenebres , se déroberent de S. Germain la nuit du 10 Janvier , & paroissent à la porte de Paris avant le retour du Soleil. Ils furent reçus par les Bourgeois de cette Ville désolée avec les marques d'une grande joie , & je n'ai jamais oüi tant de bruit , que cette arrivée en causa dans toute la Ville. Cette allegresse n'étoit pas sans fondement : ce fut un grand avantage aux Parisiens , que d'avoir un Prince du Sang pour Protecteur. La Reine m'a depuis fait l'honneur de me conter , que le soir précédent de leur fuite de S. Germain , le Prince de Conti avoit fait la meilleure

leure mine du monde , qu'il n'avoit 1649.
de sa vie paru plus gai , & qu'il étoit
celui de tous qui menaçoit le plus har-
diment les Parisiens ; que le Duc de
Longueville n'avoit pas été de même ,
& qu'elle l'avoit trouvé si sombre , &
si visiblement interdit , qu'elle & son
Ministre s'en étoient apperçus , & sans
en deviner la cause en avoient eu de
s'étonnement. On a depuis sçu , que
sur le chemin de Paris , le Duc de
Longueville s'arrêta , & qu'il dit au
Prince de Conti, *Monsieur , retour-*
nons auprès du Roi , & ne mettons
point le feu aux quatre coins de la
France , comme il est indubitable que
cela arrivera par notre séparation. Ce
jeune Prince , qui étoit plus complai-
sant pour la Sœur , que le Mari pour
sa Femme , n'en voulut rien faire , &
tint bon contre les loüables Sentimens
de celui qui avoit l'honneur d'être
son Beau-Frere. Pour le Prince de
Marillac , qui étoit de la partie ; je
ne doute pas qu'il n'allât gaiement au
crime de Leze-Majesté , & que ce vo-
iage ne lui parut la plus belle & la
plus glorieuse action de sa vie.

Ils furent si mal avertis à la Cour,
Tom II. X qu'ils

1649. qu'ils n'eurent nul soupçon de cette Intrigue. M. le Prince avoit connu leurs engagements avec le Parlement; mais, ne les aiant point approuvez, il avoit pris leur dissimulation pour un changement: il n'auroit jamais cru que sa Famille pût se séparer de lui. Il n'en avoit pas eu seulement la moindre crainte: mais, il se trompa lui-même par sa Confiance; car il est certain qu'un des plus puissans motifs du Prince de Conti, & le prétexte le plus agréable dont Madame de Longueville se servit pour le convier à cette Entreprise, fut le plaisir de montrer à M. le Prince son Frere, qu'il étoit capable de faire de grandes choses sans lui. Madame la Princesse, qui aimoit chèrement ce Prince & Madame de Longueville, sçachant cette retraite à son réveil, en parut étrangement surprise; & le Prince de Condé la regarda comme un outrage fait à sa personne, & un grand obstacle aux Deseins de la Reine, dont il s'étoit déclaré le Défenseur. Madame la Princesse eut recours aux larmes, & en cet état elle alla trouver la Reine: elle lui apprit elle-même cette

Nou.

Nouvelle, en lui demandant pardon 1649.
pour ses Enfans du mal qu'elle alloit
recevoir de leur infidélité. La Reine
en fut surprise & affligée; mais, son
étonnement ne la troubla point : elle
consola elle même cette Princesse &
l'assûra, que ne doutant point de son
innocence, elle ne la considéreroit
pas moins. Elle manda aussi-tôt ce
qu'elle venoit d'apprendre au Cardi-
nal Mazatin, par le Maréchal de Vil-
leroi, qui par hazard avoit été le té-
moin de cette Harangue. Cette nou-
velle ne fut pas agréable au Ministre,
qui, plus intéressé à cette Guerre qu'au-
cun autre, en vit toutes les conséquen-
ces, & en ressentit par cette raison
un sensible déplaisir.

La présence du Prince de Conti ar-
rêta le tumulte à Paris, & le respect
qui étoit dû à un Prince du Sang, fit
que l'horreur & la désolation répan-
dus par toute la Ville, cessa aussi-
tôt qu'il y fut entré. Pendant deux
jours & deux nuits, nous avions in-
cessamment entendu crier *Aux Ar-
mes*, d'une manière si terrible, que
n'étant pas accoutumée à de telles sé-
rénades pour la nuit, ni à une pareil-
le

1649. le musique pour le jour , la peur n'a jamais produit en personne de si extraordinaires effets , qu'elle en fit naitre en ma petite Famille ; car comme elle n'étoit pour la plus grande partie composée que de Femmes & de Filles , tout le mal que pouvoit causer cette incommode & honteuse passion fut vivement ressenti de nous. Quand le Prince de Conti arriva , j'étois encore chez moi exposée à la noire malice des Parisiens. J'avoüe que préférant ma vie au bon succès du Siege de Paris , je n'eus jamais tant de joie que quand j'appris son arrivée. J'espérai que le Peuple ne seroit plus le Maître , & que sous son Autorité , on mettroit de l'ordre dans la Ville. J'ai avoüé depuis toutes mes foibleesses à la Reine , & ma sincérité ne me brouilla pas avec elle , quand après avoir essuié tant de périls , je lui fis le récit de mes fraieurs , & de nos aventures.

Le Duc de Longueville avoit un Brevet d'un de nos Rois , par lequel il prétendoit devoir passer immédiatement après les Princes du Sang : il croioit de plus qu'un Bâtard du Sang
Roi

Royal de Valois, tel que le Comte 1649.
de Dunois, dont il étoit descendu qui
a eu l'honneur de rétablir son Roi sur
le Trône de ses Ayeux, méritoit de
devenir si on le peut dire ainsi à de-
mi légitime; & il avoit intention de
se servir de l'apui du Prince de Con-
ti son Beau-Frere, pour prendre ce
rang dans le Parlement, ou du moins
pour l'emporter alors sur le Duc d'El-
beuf: mais, ce Prince LoTRAIN le pre-
vint; car, sachant que le Prince de
Conti s'étant mis au lit en arrivant,
il alla au Parlement le matin du di-
xième, & se fit recevoir Général, a-
vant que son Compétiteur pût être
nommé. Le Duc de Longueville en
fut presque au desespoir; & depuis ce
jour il ne se trouva point au Parle-
ment: & ce fut un juste châtement de
son infidélité.

Pendant que nous souffrions dans
Paris, l'Armée du Roi bloqua la Vil-
le, & se saisit de tous les Passages des
Vivres. Le Maréchal de Grammont
commandoit à S. Cloud, & le Maré-
chal du Plessis à S. Denis. Les gens
de bien, enfermés dans Paris, se trou-
vèrent alors réduits à souffrir avec les

1649. pables les incommoditez de la Guerre, dont ils méritoient d'être exemts par leur innocence, & par leur affection au Service du Roi. Chacun craignoit le pillage, & tous cachotent dans des niches, ou dans les Maisons Religieuses, ce qu'ils avoient de plus précieux; car l'ordre n'étoit pas si grand, que les plus grands desordres ne fussent à craindre. Le larcin étoit permis, les crimes étoient légitimes, les méchans étoient les Maitres; & sous le nom de Mazarin, on pouvoit offenser qui on vouloit. On fouilla beaucoup de maisons par ordre du Parlement, avec assez de rudesses: le droit des gens étoit une chimere qui étoit traitée de ridicule; & les taxes commencèrent à se faire impunément sur tous ceux qui avoient de l'argent. Beaucoup de personnes de qualité, pour se retirer de ce desordre, se voulurent sauver déguisées, & particulièrement des Femmes; mais elles eurent quasi toutes de mauvaises Avantures à conter à S. Germain quand elles y arrivèrent: & il eût mieux valu pour elles, qu'elles fussent demeurées exposées à la Famine, & à la Guerre, que

que de se trouver le sujet de la gaieté (1647).
des honnêtes Bouffons de la Cour ,
qui faisoient de facheuses Histoires ,
devant le Roi & la Reine , des acci-
dens survenus aux Dames qui sortoient
de Paris.

Parmi cette raillerie la misere des
Habitans de S. Germain tenoit sa pla-
ce. Ils n'avoient point d'argent ni de
meubles , que ceux que les Soldats
leur vendoient à bon marché, quand
ils avoient pillé ces beaux Villages qui
environnent Paris. La haine publique
déclarée contre le Ministre étoit le
prétexte apparent de la Guerre , & le
plus grand malheur de la Régence de
la Reine. Cette aversion devoit être
la cause de ses plus tristes , & de ses
plus sérieuses pensées: cependant , et
le devint alors la plus ordinaire plai-
fanterie des Courtisans; les personnes ,
qui avoient été mal traitées sous le nom
de Mazarin , faisoient de leurs Avan-
tures l'entretien du Cercle; & la cho-
se enfin se tourna si aisément en gai-
té, que la Reine étoit la première à
rire des injures atroces qui se disoient
contre elle, & contre son Ministre.

La Reine ne rioit pas toujours:

1649. ses Affaires alloient mal ; & le Parti contraire s'augmentoit. Le Duc de Bouillon s'étoit enfin déclaré du Parti de la Fronde : le Marquis de Noirmoutier aussi, & le Duc de Beaufort étoit accouru à Paris pour avoir part à la Guerre. Le Maréchal de la Mothe, pour se vanger de sa prison, suivit l'exemple des autres. Tous furent déclarez Généraux sous le Généralissime, le Prince de Conti ; & le Duc d'Elbeuf étoit le premier après lui. Quoi que l'Armée du Roi ne fût pas grande, les Troupes de Paris ne lui auroient pas fait de peur, sans qu'on jugea à Saint Germain, que tant de braves Chefs en feroient assez, pour les faire subsister longtemps ; de sorte que cette Entreprise parut à la Cour en mauvais Etat. M. le Prince étoit au desespoir de l'outrage qu'il croioit avoir reçu par le Prince de Conti son Frere, & par Madame de Longueville sa Sœur ; & ce qui d'abord n'étoit en lui qu'un désir d'obliger la Reine, devint un véritable désir de se vanger de sa Famille, qui s'étoit séparée de lui. Il étoit le premier à se railler des bravoures du Prin-

ce de Conti: il n'épargnoit nullement 1649.
sa mauvaise taille, & la foiblesse de
sa compléxion, qu'il disoit n'avoir nul
rapport aux fatigues & aux fonctions
de Général.

Le Duc d'Orleans paroissoit triste ;
& comme il avoit eu de l'opposition à
cette Entreprise, il lui fachoit de voir
qu'il n'y gaignoit que les injures des
Parisiens, & les plaintes du Parle-
ment; car cette Compagnie avoit es-
péré sa prorektion, sur les paroles qu'il
leur avoit données, de ne les point
abandonner à la vangeance du Minis-
tre. L'Abbé de la Riviere son Favo-
ri, étoit en horreur au public, & il
étoit accusé d'avoir contribué à la ré-
solution que le Duc d'Orleans avoit
prise malgré lui de suivre la Reine à
Saint-Germain.

Le Prince de Conti & Madame de
Longueville se logèrent à l'Hôtel de
Ville, pour servir d'otage au Parle-
ment & à la Ville, & le Duc de Lon-
gueville fit dessein d'aller en Norman-
die pour conserver, par sa présence,
cette Province à son Parti; ce qui
leur devoit être d'une grande confidé-

1649. ration, & tout contraire au Service du Roi.

Le 12
Jan-
vier.

Par l'ordre du Généralissime on attaqua la Bastille, qui fit mine de se vouloir défendre, & qui néanmoins se rendit aussi-tôt. Le Parlement ordonna que les taxes qui avoient été faites sur eux, & l'Argent qui avoit été pillé chez les Particuliers, serviroient à lever des Troupes; & les Commissions furent expédiées pour quatorze mille hommes de pied, & quatre mille chevaux. Ceux qui s'enrollèrent n'étoient pas de grands Guerriers, & l'Argent qui fut donné aux Généraux, aux Officiers, & aux Soldats, fut meilleur pour ceux qui le reçurent, que les Troupes ne furent utiles à ceux qui les païèrent. Le Commandement de la Bastille fut donné au Fils de Broussel, qui ne méritoit pas d'être si bien païé de ses criminelles Entreprises.

Le Comte de Fiesque, qui étoit aussi de ce Parti, par ce qu'il n'a jamais voulu être de celui du Roi, prétendit commander à l'Arsenal; mais le Duc d'Elbeuf s'y opposa, pour y faire mettre un Conseiller de ses Amis.

mis. Cette préférence lui fut hon- 1649.
teuse; car les Gens de Robbe à Pa-
ris ne ressemblent pas aux Romains,
qui, en sortant du Sénat, & de la
Tribune aux Harangues, alloient com-
mander des Armées; &, quoi qu'il
y aie plusieurs personnes dans cette
Profession, qui ont beaucoup de
naissance & de mérite, celle du Com-
te de Fiesque, dont les Ayeux ont
pensé être Souverains de la Républi-
que de Genes, étoit si grande, que
c'étoit se faire tort à lui-même, que
de s'amuser à de si petites préten-
tions. Il auroit pu mériter du Roi,
par de bonnes voies, des établissemens
plus dignes de lui.

Le Duc de Beaufort présenta Re-
quête au Parlement, pour être justi-
fié sur les Accusations qui avoient été
faites contre lui pendant sa prison; &
de la même maniere que le Cardinal
Mazarin avoit été condamné sans être
ouï, ce Prince fut absous sans autres
preuves de son innocence, que celle
d'être ennemi du Ministre. Il fut re-
çu avec éloge, & béni de tous, com-
me un homme maltraité de la Fortu-
ne, & dont la naissance & le coura-

1648. ge leur pouvoit être utile. Ce premier raion de gloire, qui l'avoit environné au commencement de la Régence, lui avoit laissé quelque lustre; & ceux, qui pendant sa faveur en avoient fait leur Héros, n'osèrent changer de sentiment. Outre ces gens qu'on appelle Esprits-forts, parce qu'ils sont toujours contre le Roi, qui lui étoient attachez, il avoit le bonheur d'être ardemment aimé des Parisiens, & des Harangeres; & cet amour populaire lui a tant donné de réputation dans nos Guerres, qu'il en a mérité le nom de *Roi des Halles*, dans tous les Vaudevilles qui se firent alors.

Le 15
Jan
vier. Le quinzieme, on ouvrit un Avis au Parlement, qui fut d'envoier supplier la Reine de chasser d'auprès d'elle le Cardinal Mazarin; mais, il fut rejetté, comme trop doux pour la Cour: & tous disoient, qu'il ne falloit plus s'arrêter simplement à cet Article; qu'ils étoient en état de tout entreprendre, & de donner de nouvelles Loix à l'Etat. Les Princes cependant, & les Grands Seigneurs de ce Parti, se soucioient beaucoup plus d'obtenir

d'obtenir du Ministre ce qu'ils desiroi- 1649.
ent, que de le chasser, ni de s'amuser
à réformer l'Etat. Tous disoient,
qu'ils vouloient y travailler, & les
duppes seules entroient dans cette
tromperie; mais alors, ni bien long-
tems depuis, chacun ne cherchoit que
son intérêt particulier, & fort peu ce-
lui du Public. Si quelqu'un avoit été
capable de zelle & de fidélité pour ce
Bien public, dont ils faisoient tant de
bruit, il auroit renoncé à toutes ces
injustes Entreprises, & auroit connu
que le plus grand service, qu'il auroit
pû rendre à la France, eût été de la
laisser gouverner à la Reine, & à ce
Ministre, qu'ils accabloient d'injures.
Il n'y avoit donc personne qui pensât
à bien faire, ni à vivre sagement:
tous vouloient mal traiter le Cardinal
pour l'humilier, & lui faire des Af-
faires qui pûssent l'embarasser; & pres-
que tous vouloient qu'il demeurât,
pour en pouvoir tirer leurs avantages.
Il donnoit volontiers, quand il étoit
en mauvais état; & ils ne sçavoient
que trop qu'il n'épargnoit, ni dignitez,
ni argent, pour se tirer de péril. La
facilité, qu'il avoit à pardonner à ses

1649. Ennemis, leur ôtoit encore cette animosité qui se rencontre dans le cœur des personnes qui sentent avoir offensé, & qui n'espérant plus de grace, poussent toujours leurs offenses jusqu'à l'extrémité ; & ils trouvoient fort commode de pouvoir espérer de se racommoder toujours avec lui & de rencontrer, en souffrant sa domination, les biensfaits & le pardon tout ensemble.

Le 16 Pour commencer la Guerre, le
ou 17 Maréchal de la Mothe, avec environ
Janvier. cent chevaux, alla jusqu'à la vue des
Troupes du Roi ; & le Maréchal du
Plessis vint aussitôt à sa rencontre.
Les Parisiens, qui eurent peur, se retirèrent, à ce qu'ils dirent, par respect, & pour n'avoir pas voulu tirer les premiers contre les Troupes du Roi. Ce même jour le Premier Président, soit par quelque animosité particulière, soit pour faire quelque service à la Cour, empêcha le Coadjuteur de prendre séance au Parlement. Il la prétendoit avoir en l'absence de son Oncle l'Archevêque de Paris ; & le Premier Président ne put pas s'y opposer long-tems ; car le Coadjuteur
avoit.

avoit beaucoup d'Amis. Il la prit ^{1649.} malgré lui, disant qu'il y avoit des exemples où les Coadjuteurs avoient pris la place des Archevêques.

La Ville de Rouën, dont le Parlement étoit affectionné au Duc de Longueville, & qui vouloit se conserver en état de faire ce qui lui sembleroit le plus à propos, finissant à la mode & selon le génie du País, fit mine de se vouloir conserver pour le Roi; & cependant ordonna que les Portes seroient gardées, & que le Bourgeois prendroit les armes. Le Premier Président étoit bon Serviteur du Roi; mais, il n'avoit pas de crédit dans sa Compagnie, & toute sa fidélité fut inutile à son Service. La Reine, aussitôt qu'elle vit le Duc de Longueville du Parti de Paris, envoya St. Luc trouver le Marquis d'Hector Fils du Marquis de Beuvron, qui étoit au vieux Pallais, pour lui porter la survivance de son Pere de Lieutenant de Roi. St. Luc, qui étoit son Oncle, le Frere de sa Mere, en lui donnant cette survivance l'engagea au Parti du Roi, & à lui conserver cette Place selon qu'il étoit obligé de le faire

1649.

faire. Le Marquis d'Héctor accepta la récompense du service qu'on lui demandoit, & promit à son Oncle tout ce qu'il vouloit de lui; puis demeura dans le vieux Palais, sans beaucoup se soucier de ce qui en arriveroit.

La Reine envoya aussi le Comte d'Harcourt, avec les Provisions du Gouvernement de Normandie, pour se saisir de la Ville de Rouën. Ce Prince, vaillant & hardi à la Guerre, & trop timide dans une Affaire de Paix, s'arrêta au conseil du Premier Président qui le fit demeurer au Fauxbourg, & l'assura qu'il le feroit recevoir, en lui envoyant des Députés aussi-tôt qu'il auroit averti sa Compagnie de sa venue. Il lui conseilla d'envoyer sa Commission au Parlement, afin de de faire délibérer là-dessus, & se promettoit qu'il auroit l'honneur ce même jour de lui donner à souper. Le Lieutenant Général Varangeville, qui étoit aussi Serviteur du Roi, lui dit, qu'il ne falloit point hazarder la chose; qu'il feroit mieux d'entrer & d'aporter lui même sa Commission, afin de surprendre le Parlement & ne lui point laisser le tems de délibérer
là-

là-dessus, ni le moyen de l'exclure. 1649.

Le Comte d'Harcourt, ne pouvant deviner lequel seroit le plus sûr, crut qu'il étoit de la prudence de suivre l'avis de celui qui étoit le Chef de la Compagnie, & demeura au Fauxbourg, attendant l'effet de leurs Délibérations. Elles conclurent à éluder & à gagner du tems; ce qui donna le moien aux Amis & Serviteurs du Duc de Longueville de faire des intrigues dans la Ville, pour empêcher le Comte d'Harcourt d'y entrer. Le Roi, qui avoit moins de Créatures dans ce lieu que l'ancien Gouverneur, fut celui qui perdit sa cause. Le Président Bigot, & quelques autres, sous prétexte de l'importance de l'Affaire, proposèrent au Premier Président de faire assembler les Semestres; &, pour ne le pas étonner, lui montrèrent desirer de faire ce que Roi leur commandoit. Le Premier Président, pour ne les pas choquer, leur accorda leur demande; & cette docilité leur donna du tems pour mander promptement le Duc de Longueville leur Gouverneur. Ce Prince vint: il surprit le Premier Président; mais, il étoit

1649. étoit attendu avec impatience, par le Président Bigot, qui le sachant arrivé au vieux Palais (où il avoit été surprendre le Marquis d'Hectot ; sans peut-être le beaucoup affliger) l'envoia quérir comme ils étoient assemblez. Il prit sa place dans le Parlement, avant que les voix fussent recueillies, si bien qu'il fit résoudre la Compagnie de refuser le Comte d'Harcourt, au grand regret de ceux qui avoient entrepris de le servir, & d'y rétablir entièrement la fidélité que des Sujets doivent à leur Souverain. Le Président Bigot étoit le Chef de cette Caballe frondeuse, comme Ennemi du Premier Président ; & cette émulation fut causée en partie que le Roi ne put conserver cette grande Province : ce qui l'incommoda infiniment, & lui fut d'un notable préjudice. Le Président de Gremonville, dont l'autorité étoit grande, n'y fit pas entièrement son devoir. Il se crut méprisé de la Cour, & fut jaloux de la Confiance que l'on avoit eue au Premier Président, dont le crédit n'étoit pas si grand que le sien. Par ce sentiment, le Zèle qu'il avoit toujours

jours eu pour le service du Roi de- 1649.
meura muet, & l'empêcha de satis-
faire pleinement à ses premières obli-
gations. Il est à plaindre d'y avoir
manqué, d'autant plus qu'il avoit
d'ailleurs beaucoup de Capacité, &
de Réputation.

Le Comte d'Harcourt fut con-
traint de se retirer, avec le chagrin de
n'avoir pas réussi dans son dessein. Il
disoit pour sa justification, qu'il
étoit allé en Normandie sans Trou-
pes & sans Argent; & que n'ayant
point de quoi se faire autoriser, il
n'ôsa se hasarder à recevoir un af-
front: ce qui n'est pas une foible ex-
cuse, puisqu'en effet rien ne se fait
sans finances & sans forces, ces deux
choses ayant été de tout tems les nerfs
de la Guerre. Il se retira donc au
Pont de l'Arche, & de là il fut quel-
que tems à Ecoüis, avec peu de
Troupes, & beaucoup de courage;
résolu de s'opposer aux Entreprises
du Duc de Longueville, s'il eût vou-
lu incommoder le Roi dans sa demeu-
re de Saint-Germain. Les Normands
& leur Gouverneur se contentèrent
de se tenir en repos, sans troubler ni
eux,

1649. eux, ni le Roi. Le Duc de Longueville voulut seulement chasser Saint Luc du vieux Pallais, qu'il ne croioit pas devoir approuver que son Neveu servît contre le Roi; ce qu'il fit: & St. Luc partit avec assez de regret d'avoir mal réüssi dans sa Négociation. Le Duc de Longueville sachant que le Marquis de Beuvron, qu'il avoit amené de Paris avec lui comme son ancien Ami, ne lui feroit point de mal, quoi que son Fils eût promis le contraire, les laissa tous deux au vieux Palais, & s'en alla à Caën donner ordre à la conservation de ses autres Places. Il crut avec raison que le Pere & le Fils, ne faisant pas grand cas de la fidelité qu'ils devoient au Roi, ni même de ce qu'ils lui devoient à lui même, seroient néanmoins plus volontiers du côté le plus commode pour eux, & qu'ainsi ils demeureroient dans ses intérêts.

Le 21
Janvier

Les Généraux de Paris firent une grande sortie, à dessein d'escorter un Convoi de bleds qu'ils ne trouvèrent point; & ne raportèrent aucune marque de victoire de ce grand Exploit de Guerre, que celle d'un Rhume
géné.

général, parcequ'il faisoit très froid. 1649.

Comme le pain commençoit d'enchérir, le Peuple de Paris redoubla de furie contre toutes les Personnes de Qualité qui paroissoient Mazarins; ce qui rendit la canaille pire que des Démons. La crainte de la souffrance, qui les devoit adoucir, ne servit qu'à augmenter leur rage. Les inutiles, qui s'amusoient à crier, s'opposoient à la sortie de ceux qui vouloient aller à St. Germain, ou dans leurs maisons de la campagne, & leur faisoient mille outrages. Les propres meubles du Roi & de la Reine, ses habits & son linge qu'elle avoit voulu avoir, avoient été pillés; & le nom du Roi devint si odieux à ses Sujets, que ses Pages & Vallets de pied étoient courus dans les rues comme des Criminels, & des Ennemis. L'animosité des Séditieux vint enfin à un tel excès, qu'il falloit faire changer de livrée à ceux qui avoient l'honneur de porter celle du Roi, quand on les envoioit à Paris.

La Princesse de Carignan, & la Princesse sa Fille, sortirent dans un Coche, faisant semblant d'aller dans un

1649. un País loingtain : elles portér nt avec elles leur Pierreries qui étoient belles. Le Parlement envoya fouiller les maisons de ceux qui étoient attachés au Cardinal, & son Banquier fut maltraité. Les Sages voioient ces maux avec douleur, & même quelques-uns du Parlement craignoient la puissance de tant de Princes, & de Maîtres; mais, l'heure n'étoit pas venue où ils devoient être tout-à-fait defabusez.

La première levée de deniers qui avoit monté, à ce qu'on disoit, à trois millions de livres étant finie, il fallut que les principaux de la Ville & du Parlement fissent sur eux de nouvelles taxes. Le Président de Novion donna lui seul, cette seconde fois, cinquante mil livres, & à son exemple beaucoup de personnes firent de magnifiques libéralitez : mais, cela ne leur plaisoit pas, & il est à croire qu'ils auroient alors volontiers préféré la condition obscure des Particuliers à l'honneur qu'ils avoient de commander à des Princes, & d'en être servis; car les gages de telles gens sont grands. Le seul Duc d'Elbeuf, sous prétexte de faire des levées, leur
cou-

coutoit déjà, lui, & ses Enfans, plus ^{1649.} de quarante mille écus; mais, enfin, il falloit soutenir les fautes passées, & avoir du pain.

Le Duc de Beaufort, à la tête de cinq ou six mille hommes, fit dessein d'aller attaquer Corbeil. Il étoit ce jour-là monté sur un cheval blanc: il mit quantité de plumes blanches à son chapeau; & dans cet état aiant attiré par sa bonne mine l'admiration du Peuple, il en reçut de grandes bénédictions. Le Prince de Conti alla le conduire jusques à la Porte de la Ville. Le Coadjuteur, aussi grand Guerrier, que bon Prédicateur, étoit de la partie, & le Duc de Brissac son Parent & Ami, qui étoit aussi du Parti de Paris, fut de cette Entreprise. Le lendemain, cette Armée Parisienne revint sans coup ferir: ces Badauds quittèrent leur Général à trois pas des Portes de la Ville: & leur poltronnerie fut cause que ce Prince, malgré sa valeur, & le desir qu'il avoit de se vanger, n'ôsa jamais attaquer Corbeil; car le Prince de Condé, qui faisoit la Guerre dans les formes y avoit mis douze cens hom.
mes

1649. mes pour le garder. Toute la bravoure des Badauts, ne s'occupa qu'à prendre quelques Boeufs & quelques Vaches, qu'il amenèrent dans Paris, pour réjouir le Peuple. Leurs Exploits guerriers se terminoient toujours à cette Conquête, dont Mr. le Prince se railloit fortement, & en faisoit de bons Contes à la Reine : mais, après tout, il n'y avoit pas tant de quoi se moquer; car ils faisoient ce qu'ils vouloient faire, donnant des vivres aux Parisiens, & faisant languir l'Entreprise du Roi. Elle recevoit encore beaucoup de retardement par les Hoteurs & Pâsans, qui toute la nuit s'échapoient des Quartiers du Roi, pour apporter vendre leurs denrées à Paris, où ils les vendoient mieux, & plus chèrement.

Les Bourgeois, qui jusqu'alors n'avoient point encore beaucoup souffert, étoient si fiers, qu'ils ne craignoient rien, & les imprécations contre la Reine & le Ministre redoubloient chaque jour avec beaucoup d'insolence. Le Prince de Conti & le Parlement avoient envoyé traiter en Espagne, afin de pouvoir subsister par les forces
étran-

étrangeres, quand les autres leur man- 1649-
queroient. Ils se moquoient des me-
naces du Ministre, qui faisoit courir
le bruit qu'il s'accommodoit avec le
Duc de Lorraine, & que Pigneranda,
le Ministre du Roi d'Espagne, alloit
venir sur la frontiere traiter la Paix
avec lui. Mais, comme les forces
du Roi surmontent d'ordinaire celles
de ses Sujets, la Reine espéroit un fa-
vorable succès de son Entreprise, &
disoit qu'elle ne craignoit rien que la
Paix, & la bonté du Cardinal, &
qu'il ne lui prît envie de s'accommo-
der desavantageusement. Elle affectoit
de le dire devant le Duc d'Orleans,
de crainte qu'il ne se laissât persuader
par le Parlement, à vouloir faire quel-
que honteuse Négociation, au préju-
dice de l'Autorité Roiale, & des inté-
rests de son Ministre. Son dessein
n'étoit pas de l'éloigner; & elle vou-
loit faire entendre aux Princes, en
parlant de cette sorte, qu'elle ne se-
roit pas capable de se laisser entamer
là dessus. Le Cardinal, pour montrer
aux Parisiens, que le bruit de la Paix
avec l'Espagne n'étoit pas mal fondé,
desira que le Duc d'Orleans, M. le

1649. Prince, & lui, allèrent diner à Saint Cloud, où ils firent venir un Espagnol Secrétaire de Pigneranda, qui paroïssoit être envoié de la part de son Maître, pour en faire les premières Propositions ; & là se fit un grand repas accompagné de gaieté, afin de montrer à cet Espagnol, que le Siège de Paris n'étoit qu'une bagatelle.

Le Duc d'Orleans agissoit comme un bon Prince, qui ne vouloit point faire de mal à la Reine, mais qui étoit fâché du Siège de Paris, & qui ne vouloit pas perdre les Créatures qu'il avoit dans le Parlement. Il leur fit écrire qu'il étoit affligé de l'état où étoit la France ; qu'il avoit quitté Paris avec regret, & seulement pour ne pas laisser le Roi & la Reine entre les mains de M. le Prince ; & que son plus grand desir étoit de contribuer à la Paix. L'Abbé de la Riviere, qui sçavoit être hai & menacé, craignoit que cette haine ne le fit périr, parce qu'il n'avoit pas les mêmes forces pour se soutenir qu'avoit le Ministre. Pour adoucir les Esprits, il fit dire aux principaux du Parlement, que son Maître les protégeroit dans les

occasions , & qu'il étoit à Saint-Germain avec intention de procurer le bien public , & celui de chacun en particulier. Ces offres & ces douceurs firent naitre de grands desseins , & attirèrent au Duc d'Orleans beaucoup de Propositions anciennes & nouvelles. Chateauneuf lui en fit faire par ses Amis, Madame de Rhodes sa Confidente , & Amie du Duc de Beaufort , fit entendre à l'Abbé de la Riviere, que s'il croioit se faire Cardinal par la Reine , il ne le seroit jamais , & qu'il se repentiroit de ne pas faire accepter par son Maitre la Régence, qu'on lui offroit , & qu'on n'auroit pas peut-être pu lui donner. Le Négociateur à ce qu'il me conta, devoit à son refus offrir à M. le Prince la qualité de Généralissime ; mais toutes ces Négociations furent inutiles. Ils vouloient séparer le Duc d'Orleans de la Reine , & le priver de la véritable & légitime Puissance dont il jouissoit , par l'espoir d'une fausse grandeur ; mais, il fut assez sage, pour estimer le solide bonheur qu'il possédoit , & le préférer aux calamitez infructueuses , qui suivent

1649. d'ordinaire une injuste prétention : l'équité eut plus de pouvoir sur lui, que les intrigues des Frondeurs, dont les Chefs étoient remplis de beaucoup de fausses Maximes.

Le Prince de Conti, & Madame de Longueville, selon cette fausse prudence humaine qui se trompe incessamment, voulurent aussi séparer le Duc d'Orleans de la Cour, souhaitant peut-être d'en faire un Régent malheureux & disgracié. Ils lui firent donc offrir les mêmes choses que le Parlement & les Frondeurs, & crurent qu'en privant la Reine de ce secours, ils arriveroient à une grande Puissance. Ils crurent peut-être que cette Princesse, assistée de M. le Prince, servie de Armées & des Grands du Roiaume attachés au Roi, trouveroit des forces pour subsister ; & qu'alors se raccommodant avec le Chef de leur Famille, & lui, & eux ensemble tireroient de la foiblesse du Ministre tout ce qu'ils prendroient la peine de désirer. Le Coadjuteur, Chateaufort, & les autres, intérieurement opposés, à la Caballe de Madame de Longueville, vouloient d'avantage. Leur dessein étoit

étoit entièrement tourné vers la ¹⁶⁴⁹ Grandeur du Duc d'Orléans : ils le vouloient Régent dominant ; & s'ils avoient pu , il est à croire qu'ils auroient perdu la Reine & M. le Prince ; mais , le Duc d'Orléans , dont les intentions étoient bonnes , n'écouta nulle de ses Propositions , & en demeura constamment au seul & unique projet de la Paix qu'il vouloit faire. Il la fit en fin ; mais , d'une maniere fort desavantage à l'Autorité Roiale , dont il sembloit vouloir être le Protecteur. Il est infiniment estimable , de ne s'être pas laissé corrompre par tant de sujets de tentation , & par tant d'Esprits gâtez qui l'environnoient.

Pendant qu'on traite de tous côtez , Madame de Longueville , l'Ame du Parti Parisien , & chez qui les Conseils se tenoient , acoucha dans l'Hôtel de Ville d'un Fils , qui fut nommé Charles - Paris ; & , malgré l'état où elle étoit , le plaisir de l'intrigue lui donnant des forces , elle ne laissoit pas , quoique délicate de son naturel , d'entendre , de parler , & d'agir : ce qui fait voir que les pas-

1649. fions emportent la nature au delà d'elle même, & que rien ne les sçau-roit arrêter que Dieu seul par sa gra-ce, & par un grand détrompement.

Le petit Tancrede, Fils de Madame de Rohan étoit à Paris, où il es-péroit trouver de l'apui. Le Prince de Condé avoit hautement porté les intérêts de Chabot, & de Madame de Rohan la Fille : il avoit été le Protecteur de leur mariage; & l'étant alors du Ministre, il falloit nécessairement que cet Enfant, qui n'avoit point encore de Père, trouvât de l'as-sistance dans le Parlement, qui re-gardoit ce Prince comme son Enne-mi. Tancrede aprocha bien près du bonheur qu'il souhaitoit, le Parti Parlementaire le favorisa, les Parens du feu Duc de Rohan le reconnois-soient pour son Fils, ils trouvoient avantageux pour eux, que le Fils de la Mere fit revivre le nom du Pere, & passioient légèrement sur le doute de sa naissance; car ils croioient avec raison, qu'il ne seroit pas le seul qui porteroit à faux titre le nom, & les armes, d'une illustre Maison. Les Huguenots, qui alors étoient fideles
au

Roi, n'étoient pas fachés néanmoins 1649
de revoir un Duc de Rohan de leur
Religion, & fouhaitoient seulement
qu'il pût devenir capable de leur ser-
vir de Chef, si un jour ils vouloient
former quelque Entreprise dans l'E-
tat. Ces favorables dispositions, qui
alloient rendre la bizarre naissance de
Tancrede un prodige de bonheur, fu-
rent aneanties par la mort qu'il reçut
auprès du Bois de Vincennes, en une
sortie que firent les Parisiens. Mal-
gré sa jeunesse, qui n'étoit pas enco-
re fort éloignée de l'enfance, il y fit
des merveilles de sa personne, &
donna tant de preuves de sa valeur,
qu'il laissa dans le monde cette créan-
ce lui, que s'il n'étoit Fils du Duc
de Rohan, ce grand Capitaine, il l'é-
toit du moins d'une personne de qua-
lité, qui sans doute ne manquoit ni
de grandeur, ni de courage. Il faut
que les Conquérens fassent plus que
le commun des autres hommes : il
sçavoit déjà qu'il avoit à combattre,
nonseulement pour la gloire, mais
encore pour aquerir un Pere, un
Nom, des Parens, de grandes Ter-
res, & de la Fortune; &, fut tout,

1649. pour fuir une honteuse destinée. Sa Mere la vieille Duchesse de Rohan, qui avoit fondé toutes ses espérances sur lui, & qui croioit par son rétablissement se pouvoir vanger de sa Fille, fut sensiblement affligée de sa mort. Ceux, qui paroissoient ses Parens, & qui le vouloient adopter, le régréterent ; & toute sa Famille, ôtée sa Sœur, en fut affligée. Peut-être que la force du Sang leur fit jeter des larmes, & qu'elles étoient une marque de la vertu de sa Mere, & de la vérité de ses paroles. Sur de telles choses, le doute est ce me semble le parti le plus sûr, & le plus juste ; car, ce qui paroît le plus vrai, ne l'est quelquefois pas, & ce qui tout de même nous paroît plein de mensonge est souvent plus digne d'estime que de mépris. En cette occasion, il y avoit à remarquer que la Duchesse de Rohan la Mere avoit paru grosse à Venise, dans le tems qu'elle étoit avec son Mari.

Les miseres commençoient alors dans Paris à se faire sentir, & les pauvres patissoient déjà beaucoup. Toutes les denrées encherissoient ; & quoi que ce fût peu souffrir pour une Ville

le assiégée, cette disette ne laissoit pas 1649
d'incommoder beaucoup, & sur tout
les pauvres. Les eaux étoient fort
débordées cette année, & Paris é-
toit devenu semblable à la Ville de Ve-
nise. La Seine le baignoit entiere-
ment, on alloit par Bateau dans les
Rues; mais, bien loin d'en recevoir
de l'embellissement, ses Habitans en
souffroient de grandes incommøditez :
& les Dames pour faire voir leur
beauté, ne se servoient nullement de
ces Gondoles si renommées, que l'on
admire sur les Canaux Venitiens. La
Nature a mis un bel ordre en toutes
choses, ce qui sert d'ornement en de
certains lieux, seroit une grande lai-
deur en d'autres. Ainsi, cette belle
Riviere, la richesse & la beauté de
Paris, n'étant plus renfermée dans
ses bornes ordinaires, ruïnoit, par cet-
te trop grande abondance de ses eaux,
la Ville qu'elle baignoit plus qu'à son
ordinaire, & lui ôtoit les avantages
qu'elle lui donne quand elle se con-
tente de couler doucement dans son
lit naturel.

Pendant que les calamitez augmen-
tent à Paris, les Conseils redoublent

1649. à Saint Germain , où l'inquiétude étoit proportionnée au mauvais état des Affaires du Roi. Des deux côtez on souffroit. Le Duc d'Orleans suivant son inclination favorable au bien public , fit écrire à ses Créatures ; qu'il les conseilloit de penser à la Paix. Il fait plus ; il en parle à la Reine , qui , malgré ses sentimens ; est contrainte de l'écouter. Ce radoucissement fit venir à la Cour l'Archevêque de Toulouse , de la part de quelques uns du Parlement , & il eut une grande Conférence avec le Ministre , qui lui témoigna désirer de pacifier toutes choses. Ceux qui commandoient le parti des Factieux n'y étoient pas encore tout à fait disposez ; & le voyage de ce Prélat n'eut alors aucun effet , que celui de commencer de part & d'autre à tracer les prémices d'un Acomodement futur. A son retour , le Prince de Conti lui deffendit de rendre compte en public des favorables paroles qu'on lui avoit dites. Il eut peur que les Peuples ne s'humiliaissent , & que le respect qu'ils devoient au Roi ne reprît sa place dans leurs cœurs.

Le Ministre commençoit alors à 1649.
dire, qu'il vouloit bien s'en aller hors
de France, pourvû que l'Autorité
Roiale n'en fût point blessée; & quel-
qu'un lui disant par moquerie, que
tout iroit bien pourvû qu'il s'en allât,
il répondit sérieusement qu'il étoit
prêt de partir, & qu'il ne demandoit
pour être content, que de voir le Roi
respecté, & obéi par les Peuples.

Monsieur le Prince ne vouloit
point de Paix, & sçachant les Négo-
ciations du Duc d'Orleans, il dit à
Senneterre, qu'il ne traittoit avec au-
cun du Partî ennemi; mais que si M.
le Duc d'Orleans, ou le Ministre, se
laissoient entendre là dessus, qu'il
traitteroit avec mille, parce qu'il ne
vouloit pas être pris pour duppe, &
demeurer le dernier chargé de toute la
haine publique. Il disoit de plus,
qu'il vouloit vaincre les Parisiens,
comme des Poltrons; & les Géné-
raux, comme des gens qui ne pou-
voient s'accommoder ensemble, &
dont la valeur étoit inutile, par la dif-
férence des sentimens & des caballes,
& par le desordre qui se rencontre
toujours dans un grand Parti com-

1649. posé de plusieurs personnes.

La Reine fit consulter soigneusement de grands Docteurs, pour sçavoir si en conscience elle ne pouvoit pas continuer la Guerre. Elle leur fit voir qu'elle avoit été contrainte à la faire, par les Caballes du Parlement, qui le portoient à une desobéissance manifeste, & par la Révolte des Peuples; & mit pour fondement de sa Consultation, qu'elle avoit intention de faire la Paix aussitôt qu'elle verroit cesser les causes de la Guerre. Sur cette Proposition, on lui répondit, qu'elle la pouvoit faire; mais, que pour ne pas confondre l'innocent avec le coupable, elle étoit obligée de rechercher l'Accommodement par toutes les voies raisonnables & possibles, & qui manifestement ne lui seroient point desavantageuses. Quelques personnes, persuadées par la voix du Peuple, & qui en jugeoient sur le bruit public, qui se faisoit contre le Mazarin, lui dirent qu'elle étoit obligée d'ôter le Cardinal du Ministère; mais, elle n'en voulut rien faire, parce qu'elle étoit persuadée que ce relachement seroit dangereux à l'Au-
torité

torité Roiale, & contraire au Service **1649.**
du Roi : elle ne voioit point d'homme capable de remplir sa place, qui ne fût attaché à Monsieur, ou à M. le Prince. C'est pourquoi, elle répondit toujours sur cet article, à ceux qui lui en parlèrent, qu'elle ne vouloit pas faire la même faute qu'avoit faite le Roi d'Angleterre, abandonnant son Ministre à la rage publique, de peur qu'elle ne causât d'aussi mauvais effets contre elle, que ce Prince en ressentoit alors en sa propre personne, & en son Etat.

Le Cardinal, cependant, ne trouvoit point honteux, de rechercher ceux qu'il avoit menacés peu auparavant. Il envoioit souvent de ses Amis & de ses Domestiques dans Paris, pour traiter avec ceux du Parlement, qui avoient le plus de credit dans la Compagnie : il y en avoit de bien intentionnez, beaucoup de gens sages avoient horreur de la Guerre ; & par ces solides raisons on peut croire que ces Ambassadeurs étoient souvent bien reçus. La Négociation, selon le génie du Ministre, se trouvoit toujours de la partie, soit avec ses plus grands

En

1649. Ennemis, soit avec ceux qui sans le haïr vouloient s'accommoder, avec lui. Il ressembloit en cela à cette grande Princesse Catherine de Medicis, qui, pour gagner du tems fit plusieurs fois la Paix avec les Huguenots, quoiqu'elle vît bien qu'elle ne servoit qu'à donner quelque treve à ses maux, & nullement à les faire cesser. La mollesse qui paroissoit alors dans sa conduite, ne lui a pas à la fin mal réüssi; mais, elle a quelque fois paru si laide, qu'il est impossible de lui en donner des louanges: & s'il en a tiré quelque avantage, il en faut adorer la Providence divine, & après elle en attribuer l'honneur à la courageuse résistance de la Reine.

Les Généraux Frondeurs eurent avis que l'Armée du Roi devoit venir attaquer Charenton, un de leurs meilleurs Passages pour leur faire venir des vivres dans Paris. Ils y avoient mis une Garnison considérable, & un vaillant homme pour le deffendre. Quand on le sçut à Paris, ceux qui y commandoient, firent aussitôt dessein de l'empêcher, & de sortir avec toutes leurs Troupes, qui étoient en aussi
grand

grand nombre qu'ils le vouloient : la multitude en étoit infinie, & chaque Parisien étoit alors Soldat, mais Soldat sans courage. Les Généraux, qui se sentoient le cœur capable de tout entreprendre, étoient assez hardis pour dire qu'ils donneroient Bataille, s'ils le jugeoient apropos ; mais, je pense qu'en le disant, ils avoient déjà jugé qu'ils ne le devoient pas faire. La politique & la raison les obligeoit de menacer, & de craindre ; & leur deffendoit en faisant les braves, de montrer la foiblesse de leur Parti, par les mauvaises Troupes qu'ils commandoient. 1649

Monfieur le Prince, la terreur des Parisiens, vint donc comme un torrent, qui emporte tout ce qu'il rencontre, foudre sur ce Village, retranché, barricadé, & bien muni de braves gens. Le Duc d'Orléans étoit en personne dans l'Armée du Roi, & tout ce qui portoit une Epée de ceux qui étoient à la Cour, y fut aussi. L'Armée étoit petite, mais elle étoit bonne, & le nom du Général augmentoit ses forces de beaucoup. Mr. le Prince, accoutumé à de plus grandes

1649. des Victoires, enleva le Quartier, tua tout ce qui lui ôsa résister, & tailla pieces la Garnison qui étoit de deux mille hommes. Clanleu, qui la commandoit y fut tué, se deffendant vaillamment, refusant la vie qu'on lui voulut donner, & disant qu'il étoit par tout malheureux, & qu'il trouvoit plus honorable de mourir en cette occasion que sur un échafaut. Ensuite de cette Expédition, M. le Prince rangea son Armée en Bataille, & eut le loisir de la mettre en bon ordre, avant que celle de Paris pût arriver à la vue de ses Troupes. Les deux Armées furent assez long-tems à se regarder sans se faire aucun mal. Celle du Roi avoit fait ce qu'elle avoit eu dessein de faire; & celle de Paris n'avoit que de très foibles intentions de l'attaquer, & pas assez de courage pour résister aux Troupes du Roi. Ses moindres Goujats étoient des Cefars & des Alexandres, en comparaison de leurs meilleurs Soldats. Cette nombreuse & mauvaise Armée ne sortit point de ses retranchemens, qui furent les dernieres maisons de Piquepuce, & l'Arrieregarde

garde demeura toujours bien à son aise dans la Place Roiale, & ne vit que le Cheval de bronze, qui, portant la représentation de Louis XIII, leur devoit faire honte d'aller combattre son Fils, & leur Roi. Mais bien loin d'avoir ce sentiment, toute leur bravoure n'eut aucun effet, que celui de leur faire donner mille malédictions à ce jeune Monarque, que peu d'années auparavant ils avoient reçu comme un présent du Ciel, octroyé à leurs vœux & à leurs prières. Les deux Armées se retirèrent chacune de leur côté: celle du Roi, glorieuse & satisfaite; & celle Paris, bien honteuse de n'avoir donné d'autres preuves de sa vaillance, que celles des menaces & des injures. Elles n'avoient pas été faites à leurs Ennemis d'assez près, pour être entendues; & c'est pour cette raison qu'elles ne furent pas vengées.

Le Duc de Chatillon fut blessé à mort en cette occasion, dont Mr. le Prince fut touché. Il le pleura, & témoigna pour lui, aussi bien qu'il l'avoit déjà fait pour d'autres, qu'il étoit quelquefois susceptible de beaucoup

1649. coup d'Amitié. Ce jeune Seigneur fut regretté publiquement de toute la Cour, à cause de son merite, & de sa qualité; & tous les honnêtes gens eurent pitié de sa destinée. Sa femme, la belle Duchesse de Chatillon, qu'il avoit épousée par une violente passion, fit toutes les façons que les Dames qui s'aiment trop, pour aimer beaucoup les autres, ont accoutumé de faire en de telles occasions; &, comme il lui étoit déjà infidelle, & qu'elle croyoit que son extreme beauté devoit réparer le degout d'une jouissance légitime, on douta que sa douleur fût aussi grande que sa perte. Cet aimable Mari, reconnoissant sa faute, en demanda pardon en mourant à celle qu'il avoit offensée préférant d'autres chaînes aux siennes. Il le fit en des termes si obligeans, à ce qu'elle m'a depuis dit elle même, qu'il est à croire que la colere & la jalousie laissèrent quelque place à la tendresse, & n'étouffèrent pas tout-à-fait une Amitié qui avoit paru si grande.

Les Généraux Parisiens, mal satisfaits de leur journée, se retirèrent
dou-

doucement. Ils essuièrent mille injures de leurs Bourgeois, qui étoient en colere de ce qu'on ne les avoit pas menez au Combat. Ils juroient qu'ils auroient fait des merveilles, & qu'ils auroient porté la mort & l'effroi dans toute l'Armée du Roi. Leur chagrin procédoit de ce qu'ils avoient perdu un passage qui leur apportoit des vivres : qu'il ne leur restoit plus que Brie-Comte-Robert; &, n'ayant que cette seule ressource, ils voyoient que bientôt ils seroient en état de craindre la faim. Mais, quoi que leurs Généraux en fussent plus tristes qu'ils ne le pouvoient être, comme ils n'étoient pas persuadez de leur vaillance, ils n'osèrent jamais attaquer les Enseignes Royales, & le Duc de Bouillon, qui alors étoit malade, & que l'on avoit envoié consulter sur ce sujet, n'en avoit point été d'avis. 1649.

Ce même jour, pendant l'absence des Généraux Ennemis du Roi, ceux qui étoient à Paris affectionnez à la Cour, & Amis du Ministre, firent proposer au Parlement par les Gens du Roi une Députation vers la Reine, pour lui rendre de très-humbles Re-

1649. Remercimens de ce que l'Archevêque de Toulouse avoit dit de sa part. Il n'avoit pas si ponctuellement obéi au Prince de Conti, qu'il n'eût fait sçavoir au principaux de cette Compagnie le favorable traitement qu'il avoit reçu à St. Germain; & ceux, qui avoient de bonnes intentions, en firent un bon usage. Le Premier Président, qui étoit plus Roialiste que Frondeur, ou qui étoit de tous les Partis quand bon lui sembloit, appuia cette Proposition. Le Président de Mémes, alors assez affectionné pour la Cour, le Doyen, & quelques autres, en firent autant; mais, ce qu'on apelloit les Frondeurs firent un grand bruit, & forcèrent ceux qui vouloient la Deputation à se taire. Ceux-là, après avoir quelque tems souffert leur mutinerie, recômmencèrent par plusieurs fois à la proposer, & toujours les cris frondeurs redoublèrent, à mesure que le zele des sages continuoit de paroître. Comme les Frondeurs eurent peur de perdre leur cause, un d'entre eux courut vitemment avertir le Prince de Conti, qui à cette nouvelle vint aussi-tôt au

Palais. Il représenta à la Compagnie 1649. qu'il étoit bien dur à lui & aux autres de leur Parti, de voir qu'ils vou-
lissent ordonner d'une Affaire de cette importance, pendant que leurs Généraux étoient à la campagne, exposant leur vie pour leur querelle. Avec ses raisons, & le bruit des Frondeurs, il rompit ce dessein; & revenant à l'Hôtel de Ville, il crut, comme il étoit vrai, avoir plus vaillamment combattu que ceux qui étoient allez à la Guerre.

Le Premier Président dit tout haut en cette occasion, qu'il étoit impossible de plus tenir le Parlement, si on en vouloit user de cette maniere. Les esprits en effet étoient si égarez de la Raison, que pendant ces desordres, & particulièrement dans les journées où il s'agissoit de quelques Affaires importantes, ils portoient tous de petits poignards sous leurs robes pour s'en servir selon leurs besoins & l'intérêt du Parti qu'ils avoient dans le cœur *.

Les Généraux de retour, sachans ce qui s'étoit passé au Parlement, conpurent aisément que leurs Affaires

* Tam-
bon-
neau,
Con-
seiller
au Par-
lement
& de
mes A-
mis,
me dit
qu'il
en por-
toit un,
& que
ses
Con-
freres
en fai-
soient
autant,
al-

1649. alloient mal, & que plusieurs inclinoient à la Paix. Ils jugèrent qu'il étoit impossible que leur Parti subsistât long-tems; & la peur qu'ils eurent de périr, les obligea de mettre en délibération, en présence de Madame de Longueville, d'arrêter le Premier Président. Quelques uns, dans ce Conseil, furent d'avis de le faire tuer par le Peuple, & d'en faire autant à ceux qui avoient témoigné approuver la Députation vers la Reine. Les Propositions les plus extrêmes y furent faites, par ceux qui avoient plus de passion que de sagesse. Le Coadjuteur n'étoit pas modéré. Il ne pratiquoit pas les vertus que le Christianisme demande pour vivre selon les regles de l'Évangile, & selon les obligations d'un homme de sa Profession: il hazardoit tout, pour arriver au but de ses desirs; &, voulant de la gloire, il montrait avoir des sentiments qui le deshonoreroient.

Le neuvieme au soir, le Duc de Beaufort partit pour aller à Etampes, au devant d'un Convoi de bleds & de bétail, dont le Peuple avoit un grand besoin. A son retour, il fut
atta-

attaqué par les Troupes que commandoit le Maréchal de Grammont, qui n'ôsa le pousser tout-à-fait, de crainte de la multitude Parisienne, qui commençoit à sortir, pour venir au secours de leur Prince bien aimé. On nous dit alors, que si ce Général Roialiste, dans un certain défilé, eut voulu profiter de l'occasion, auroit taillé en pieces le Duc de Beaufort, & lui auroit pris tout son butin; mais ce Prince, qui ne fut que foiblement attaqué, se deffendant vaillamment, hazarda généreusement sa vie, pour conserver celle des beufs & des moutons qui devoient nourrir ses bons amis les Parisiens. Le Maréchal de la Mothe alla le secourir, & lui aida à se tirer d'affaire; car il s'étoit un peu trop engagé au Combat. Il sortit une si grande quantité de Peuple au devant de lui, que toute la nuit ne put pas suffire pour leur donner le tems de rentrer dans la Ville, & débrouiller cet embarras, où tant de bêtes de toutes natures se rencontrèrent mêlées ensemble.

Le douzieme, arriva un Héraut d'Armes de la part du Roi, qui se

Le 12
Fevri-
er.

1649. présenta à la Porte de Saint-Honoré, vêtu d'une mandille sans manches de velours bleu, couverte de Fleurs de Lis d'or, une toque de Velours noir à sa tête, & un bâton à sa main couvert d'un même velours, & pareillement semé de Fleurs de Lis. Le Capitaine de la Porte lui dit qu'il ne pouvoit le laisser entrer sans le consentement du Prince de Conti, & du Parlement. Mr. de Maisons, qui y commandoit en qualité de Colonel du Quartier, fut celui qui en alla donner avis à l'un, & à l'autre. Le Parlement s'assembla aussi-tôt, pour aviser à ce qu'il devoit faire. Il fut arrêté de lui refuser l'entrée, & que les Gens du Roi iroient à Saint Germain représenter à la Reine, que le Roi n'ayant point accoutumé d'envoyer de Hérauts à ses Sujets ils avoient refusé de le recevoir sous le nom d'Ennemis, & la supplier de leur dire ce qu'elle desiroit de faire sçavoir au Parlement. Cette Députation ne déplut point à la Cour, parcequ'elle étoit respectueuse, & donnoit lieu à quelques Propositions d'Accommodement, que tous les gens de bien

bien desiroient avec ardeur. Il fut 1649.
ordonné de plus, que Mr. de Maisons garderoit les Pacquets tout cachetez jusques à nouvel ordre. Il y en avoit trois, un pour le Parlement, un autre pour le Prince de Conti, & un autre pour la Ville. Dans le premier, le Roi faisoit mention de la Déclaration qui avoit été faite à sa sortie, par laquelle on leur enjoignoit d'aller à Montargis, & de celle qui avoit été donnée contre eux en conséquence de leur desobéissance, où tous ceux de cette Compagnie étoient déclarez criminels de Leze-Majesté; & la conclusion étoit, que nonobstant cela, la Reine ouvrant les bras de sa miséricorde, par une bonté toute extraordinaire, elle leur promettoit & leur donnoit sa foi de Reine, que s'ils vouloient obéir à la première Déclaration, qui les condamnoit d'aller à Montargis, alors rétablissant l'Autorité du Roi par cette obéissance, elle les remettroit dans leurs Droits & Privileges, & leur pardonneroit toutes leurs Révoltes passées, sans vouloir jamais s'en souvenir: & dans un Mémoire particulier,

1649. on leur faisoit espérer de plus grandes graces, s'ils vouloient députer vers la Reine. Dans le second, le Roi mandoit au Prince de Conti, qu'ayant été déclaré Criminel de Leze-Majesté, pour avoir manqué d'obéir à la première Déclaration, qui lui ordonnoit de se rendre dans six jours auprès de Sa Majesté, à faute de quoi il avoit été privé de ses Charges & Gouvernemens, que s'il vouloit dans ce même terme obéir aux ordres du Roi, la Reine lui promettoit de le remettre dans sa premiere innocence, & dans la jouissance de ses biens, Charges, & Gouvernemens; & le Mémoire particulier faisoit espérer de plus grandes graces, & un plus long délai, s'il vouloit le demander. La Ville, aiant de même été conviée par une premiere Déclaration, de se séparer du Parlement, & de ses Intérêts, à faute de quoi tous les habitans étoient traités de Rebelles, on leur mandoit que s'ils vouloient rentrer en eux mêmes & obéir au Roi, la Reine leur pardonneroit leurs fautes, & redonneroit tout de nouveau aux habitans de Paris leurs Droits & Privileges ac-

COU-

coutumez, les traitant comme bons & fideles Sujets, lesquels Sa Majesté avoit toujours tendrement aimez. 1649.

Les Députez du Parlement envoiérent demander des passeports à Saint Germain pour y aller, selon ce qui avoit été résolu à la venue du Héraut. Les Frondeurs furent au desespoir de cette Députation, & le Duc de Peaufort, le Maître du Peuple, déclara qu'il vouloit faire tuer ceux qui proposeroient des conditions de Paix, sans chasser le Cardinal du Ministère; mais, toutes ces menaces ne purent empêcher que les Négociations n'allassent à leur fin. La Reine refusa les passeports aux Gens du Roi, les voulans traiter de Particuliers, à cause qu'elle prétendoit que le Parlement étoit interdit, & déclaré criminel. Cette hauteur, non plus que toutes les autres, ne fut pas soutenue; & il fallut se résoudre de les envoyer dans la forme que les Gens du Roi le souhaitérent, & même il fallut que la Reine les traitât favorablement. Sa prudence & son Ministre lui conseil-
lèrent de le faire en cette occasion, où elle n'étoit pas en pouvoir d'agir

1649. selon ses sentimens. Les Affaires se traitèrent entre le Ministre & les Députés assez généralement, par ce que des deux côtes on se tint assez serré; chaque Parti n'ôfant montrer de vouloir ce qu'en effet ils desiroient, comme le remede de tous leurs maux.

Les Députés, à leur retour, furent au Parlement, rendre compte de leur voiage. Les Généraux eurent peur que cette Narration n'apportât quelque changement dans les esprits parceque le desir de la paix & du repos est naturellement imprimé dans le cœur de tous les hommes raisonnables. Le Prince de Conti, de concert avec tous les autres, l'interrompit, en presentant au Parlement un Envoié de la part de l'Archiduc, qui leur promettoit du secours, & les exhortoit à se bien deffendre. Il étoit vrai que le Marquis de Noirmoutier avoit commerce avec l'Archiduc, par Laigue son Ami, qui avoit été envoyé en Flandre, pour traiter avec ce Prince de la part des principaux de ce Parti; & il étoit demeuré d'acord avec eux, qu'ils se pourroient servir de son nom, pour persuader aux Peuples

ples ce qu'ils jugeroient être nécessaire 1649.
à leur deffense. Ils firent donc paroître ce Courrier Espagnol, pour éluder les Propositions d'Accommodement, qu'ils crurent se devoir faire ensuite du Récit des Gens du Roi. Plusieurs du Parlement furent étonnez quand ils entendirent nommer le nom de l'Archiduc: quelques autres en eurent de la joye; &, par la différence de leurs sentimens, ils témoignèrent la différence de leur vertu, & de leur équité. Cela fit que beaucoup de ceux, qui n'étoient que mediocrement bien disposez, se résolurent tout-à-fait à bien faire; car, il n'est pas facile d'aller si vite dans le dernier emportement du mal & du crime; & l'ancienne impression gravée presque dans le cœur de toutes les Nations, du devoir des Sujets envers leurs Souverains, ne s'efface pas si facilement. Après la Harangue du Prince de Conti, la Grand' Chambre délibéra, si on devoit écouter l'Envoié de l'Archiduc. Ils doutèrent avec raison, s'ils pouvoient entrer en commerce l'Ennemi de l'Etat; & la plus grande partie de ceux qui compo-

1649. soient cette Compagnie voulurent éviter le Crime de Leze-Majesté, & de se mettre au nombre des Rébelles déclarez. Il fut arrêté sur cette extraordinaire Délibération, qu'ils l'entendroient; &, qu'après l'avoir ouï, ils en iroient rendre compte à la Reine. Beaucoup de ceux qui opinèrent furent d'avis d'envoyer les Paquets fermez à Saint-Germain, & ils en furent loüez par les gens de bien.

L'Envoïé commença par une Lettre de Créance qu'il présenta dans la Grand' Chambre, qui avoit été écrite à Paris: puis il dit que l'Archiduc, ayant refusé tous les avantages qui lui avoient été proposez par la Reine, il lui avoit commandé de venir demander au Parlement la Paix des deux Couronnes, à des conditions dont ils seroient eux-mêmes les Juges. Il leur dit que l'Archiduc ne vouloit point traiter avec le Cardinal Mazarin, étant condamné par une si célèbre Compagnie; qu'il auroit crû ne pouvoir trouver aucune sureté avec lui, & qu'il espéroit la rencontrer toute entiere par leur entremise: qu'au refus de la Paix qu'il leur demandoit,
il

il leur offroit une Armée de vingt mille hommes, qui étoit sur la Frontiere toute prête à les bien servir. 1649.

Ensuite de cette Harangue, le Harangueur fut remercié, & il se retira: puis, on ordonna que les Gens du Roi seroient écoulez. Ils avoient été interrompus par le Prince de Conti, comme je l'ai remarqué, exprès pour empêcher l'effet de leurs paroles; mais, cette mauvaise finesse ne put empêcher leur Narration. Ils dirent à leur Compagnie, que la Reine les avoit bien reçus, & leur avoit fait dire par Monsieur le Chancelier au nom du Roi, qu'elle n'avoit point trouvé mauvais le refus qu'ils avoient fait du Héraut qu'elle leur avoit envoyé; qu'elle avoit reçu leurs excuses pour bonnes & légitimes, puis qu'ils avoient horreur du nom de Rebelles; & que sadite Majesté les avoit assurés, qu'aussi-tôt qu'ils voudroient s'humilier & rendre au Roi son Fils le respect qu'ils lui devoient comme bons & fideles Sujets, elle leur donneroit sûreté pour leurs vies, leurs biens, & leurs charges. Ils dirent aussi que Monsieur, & M. le Prince, leur en avoient dit

1649. autant; que de plus M. le Chancelier les avoit conviez au retour, pour aviser tous ensemble aux moiens d'une bonne Paix, & qu'ils n'étoient point entrez en matière sur aucun article, aiant voulu observer particulièrement les ordres qu'ils avoient reçus de la Compagnie.

On délibéra tout de nouveau là-dessus, & il fut arrêté qu'on députeroit à Saint-Germain, pour remercier la Reine des obligeantes paroles qu'elle avoit dites en leur faveur, & pour lui rendre compte de l'Envoié de l'Archiduc. Ce fut environ dans ces mêmes jours, que la Reine qui faisoit la Guerre par raison, & qui selon les Conseils des Docteurs qu'elle avoit consultez travailloit par bonté à faire la Paix, voulut [faire une action tout-à-fait charitable, & suivre exactement les Conseils que Dieu même nous donne dans l'Evangile; car, outre l'argent qu'elle envoioit souvent en secret distribuer aux pauvres, elle vendit des pendans d'oreille de diamans d'une grande valeur, & faits d'une agréable manière, qu'elle n'avoit point encore mis, & en donna
les

les prémices & le prix à ceux qui 1649.
dans les Rues de Paris, vomissoient
chaque jour quelques imprécations
contre elle.

Il faut interrompre le cours de cette Négociation, pour marquer ici le plus horrible Attentat qui ait jamais été, la plus criminelle Action que des hommes aient jamais commise, que notre Siècle a vue avec horreur, & qui arriva en Angleterre, lors que notre Souveraine étoit occupée à corriger la Révolte de ses Sujets. Ce Récit causera de l'étonnement aux races futures, & devoit être d'un mauvais augure pour la Reine, & pour les Peuples, qui voïoient que les châtimens de Dieu étoient prêts de tomber sur la terre, pour la punir de l'injustice qui étoit répandue en elle, par tant d'impiétez & de crimes. Il sembloit que la Justice Divine menaçoit tous les Rois de l'Europe, puis qu'elle n'épargnoit pas un des plus innocens, & qu'elle tomboit alors sur la tête d'un grand Roi, qui étoit un bon Prince, & dont la vie étoit exemte de tout reproche, à l'exception d'une Hérésie qu'il avoit

1649. reçue de ses Peres, & dont il semble que son malheur étoit la suite, comme le péché de Henri VIII en étoit la source. Le Zèle qu'il avoit pour la Religion marquoit sa foi; & ses bonnes intentions vrai-semblablement pouvoient attirer sur lui, la miséricorde de Dieu, & les véritables lumières dont il avoit besoin pour se tirer de cet aveuglement; mais par un Arrêt impénétrable de Dieu, il périt remplis de Vertus, & sa fin nous va faire voir quel monstre de cruauté est l'homme, quand il s'abandonne à ses passions, & qu'il n'a point la Piété, & la véritable Religion pour guide.

Il n'y a jamais eu rien de plus pitoyable que l'état où étoit alors cette grande Famille Roiale d'Angleterre. Elle étoit persécutée par ses Sujets, trahie de ceux qui leur devoient tout, & ceux dont avec justice elle devoit espérer du secours étoient forcez de l'abandonner. Les embarras de la Guerre, Civile que la Reine avoit sur les bras, l'empêchoient de secourir le Roi d'Angleterre, à qui elle étoit obligée, & pour qui elle disoit qu'el-
le

le conservoit beaucoup d'amitié ; mais, 1649.
à son extrême regret , une amitié infructueuse , & qui devoit donner de la confusion & de la douleur à une grande Reine comme la nôtre , dont la bonne volonté devoit être accompagnée de puissance , & paroître par les effets plutôt que par les paroles. Alors ce grand Roi étoit réduit à chicaner sa vie en se défendant contre ses Sujets, comme auroit fait le moindre homme du monde. Il avoit été amené par eux de l'Isle de Wight à Londres, où il avoit été long tems prisonnier, & la Chambre haute travailloit à lui faire son Procès avec une insolente barbarie , & une injustice manifeste. La Reine , trop embarrassée de ses Affaires, & peu en état de se faire craindre , pour tout secours envoia un Ordinaire du Roi en Angleterre, pour solliciter les Rebelles en sa faveur ; mais, ce fut inutilement, & ce Prince malheureux, quand cet homme arriva, n'en avoit plus besoin. Pendant que ces hommes dénaturez traittoient leur Roi de Criminel, qu'ils l'accusoient d'avoir fait

1649. de grandes trahisons à leur Nation, & d'avoir fait la Guerre contre eux, la Reine sa femme étoit dans le Louvre, souffrant beaucoup de nécessité. Elle avoit déjà vendu presque toutes ses pierreries, pour en envoyer l'argent au Roi son Mari, qu'elle tâchoit de secourir par toutes les voies possibles; & le reste de ses diamans avoit été employé à la nourrir dans Paris, où elle se trouva assiégée avec les Rebelles. Elle étoit affectionnée au Parti Roial, & le mauvais état des Affaires de la Reine la privoit des assistances qu'elle avoit acoutumé d'en recevoir. Elle fut contrainte, dans cette nécessité, de demander, comme elle disoit elle même, *une aumone* au Parlement; & je pense qu'elle en tira environ vingt mille frans pour sa subsistance. Comme j'avois l'honneur de la voir souvent, étant logée dans le Louvre, par la grace qu'elle m'avoit faite de m'y recevoir (*), elle me fit connoître l'état où elle étoit, qui étoit digne de compassion, & dont les particularitez seroient étonnantes. Tous les Grands de la Terre, qui croient être destinez à une Puissance per-

(*) La Reine eut la bonté & le soin, d'envoyer de St Germain remer-cier la Reine d'Angleterre de la protection, qu'elle m'avoit don-née.

permanente, & qui s'imaginent que 1649.
leur grandeur, leurs plaisirs, & leur
apparente gloire ne sçauroit finir, de-
vroient méditer ceci, pour appren-
dre à se détromper de leurs fausses
Opinions. La mendicité, où cette
illustre Princesse étoit réduite, étoit
affligeante; mais, elle ne se pouvoit
comparer au Malheur qu'elle avoit
sujet de craindre, & qui enfin lui ar-
riva par l'ordre de Dieu, pour lui
faire sentir la différence des plus
grands biens, & des plus grands
maux, qui puissent arriver dans la
vie. On peut dire d'elle, qu'elle a
gouté ces deux états dans toute leur
étendue.

Depuis le Siege de Paris, elle avoit
toujours été fort en peine de ce qu'elle
ne recevoit point de Nouvelles du
Roi son Mari, qu'elle sçavoit avoir
été mené à Londres, où il étoit gar-
dé si soigneusement qu'il fut impossi-
ble à ce Prince de lui écrire: & com-
me on se flatte ordinairement, la Rei-
ne d'Angleterre croioit que la Guer-
re, & les Troublés de la France,
l'empêchoient en quelque façon de
recevoir de ses Lettres, & que toutes

1649 ces choses retardoient les Courriers. Le Roi d'Angleterre, pendant ce silence à l'égard de la Reine, fut occupé à répondre dans la Chambre haute du Parlement d'Angleterre aux Accusations qu'on lui faisoit, d'avoir fait de grandes Trahisons à l'Etat, & d'avoir été trouvé l'épée à la main contre ses Sujets. Ce Roi, sans répondre à ces Crimes fabuleux, maintint toujours que la Chambre haute n'avoit point de droit de juger les Rois, & que selon les Loix & la Raison, il ne devoit pas être traité de cette sorte; mais le Président de la Chambre, aussi-tôt qu'il parloit de *Loix, de Justice, & de Raison*, lui répondit, qu'ils ne pouvoient souffrir, qu'étant un Malfaiteur, & présenté devant eux en qualité de Prisonnier, il voulut entreprendre de disputer l'Autorité de cette Chambre; & qu'il ne lui appartenoit pas de la contester. Ce pauvre Prince fut plusieurs fois amené devant ces injustes Juges, renvoié, & accablé de Calomnies. Il refusa toujours constamment toutes les Propositions qu'on lui fit, parce qu'il crut qu'elles

les

les bleffoient la Religion qu'il profes- 1 649.

soit. Il ne manquoit . ni de coura-
ge, ni d'esprit, pour bien maintenir
ses Raisons; mais, comme il avoit
laissé passer les bonnes occasions de
s'accommoder, qu'il n'avoit point
de forces, d'amis, d'argent, ni d'Ar-
mée pour se défendre, il fut enfin
condamné à la mort; refusant tou-
jours de reconnoître la Jurisdiction de
la Chambre; & cette Chambre lui
défendant de s'y opposer. Cet effro-
ïable Arrêt fut conçu en des termes
aussi abominables, que le procédé de
ses infames Juges étoit rempli d'ini-
quité & de malice. Le Président
prononça, *que Charles Stuard, étant
atteint & convaincu des Crimes & Char-
ges dont il étoit accusé, la Chambre or-
donnoit que ledit Charles Stuard, com-
me Tiran, Traître, Meurtrier, & En-
nemi du Public, seroit mis à mort par
la séparation de sa tête d'avec son Corps.*

Après cet horrible Arrêt, ce mal-
heureux Roi, le neuvieme jour de
Fevrier de cette année mil six cent
quarante-neuf, sur les dix heures du
matin fut conduit de Saint James à
pied par dedans le Parc, au milieu
d'un

1649. d'un Régiment d'Infanterie, Tambour battant & Enseignes déployées, avec sa Garde ordinaire armée de per-tuisanes. Quelques Gentilshommes le suivirent en cet état, allant devant & après lui, la tête nue. Le Sieur Juxson, Docteur en Théologie, qui étoit Evêque de Londres, le suivoit; & le Colonel Thomlinson, qui avoit la Garde de Sa Majesté. Tous deux l'accompagnèrent parlant à lui la tête nue. Il vint depuis le dit Parc de Saint James, au travers de la Gallerie de Whitehall jusques à la Chambre, où pendant sa puissance il couchoit ordinairement. De là, il entra dans un Cabinet, où il avoit accoutumé de prier Dieu, & y demeura quelque tems à faire sa priere. Il refusa de diner, parce qu'ayant communié une heure auparavant, il avoit bû un peu de vin; & il crut qu'il suffisoit pour le conduire à la mort, & pour aller jusqu'au lieu où il la devoit recevoir. Il fut accompagné de Juxson, du Colonel Thomlinson & de quelques autres Officiers, qui avoient charge de le suivre. Sa Garde du Corps, & ses Mousquetaires,

res, étoient rangés depuis sa Cham- 1649.

bre jusques à la Sale des Banquets. Au dehors de cette Sale sur la place publique, l'Echaffaut étoit dressé. Il étoit couvert de noir : le billot étoit au milieu, & la hache à côté, toute prête à trancher la tête de ce grand Prince, le plus vertueux de tous les hommes. Plusieurs Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie étoient rangées aux deux côtez de l'Echaffaut, avec une grande confusion de Peuple, qui fort paisiblement vouloient assister à ce spectacle. Le Roi, étant arrivé sur l'Echaffaut, jetta les yeux attentivement sur la hache, & le billot, & demanda au Colonel Parker, s'il n'y en avoit point de plus haut? Puis, leur parla à tous avec une grande tranquillité d'esprit; aiant dans son visage un air si noble & si majestueux, qu'à moins que d'avoir pour Spectateurs & Auditeurs des Assassins, & des Bourreaux; ils en auroient été touchés. Son Discours est beau pour un Roi Chrétien, qui, trompé dans sa Religion, croioit être un Martir de son Eglise. Il se confesse coupable de l'injuste mort de
Straf-

1649. Straffort, à laquelle il se repent d'avoir consenti. Un Anglois, bon Serviteur de son Roi, & bien instruit de ses Affaires, me conta toutes les Particularitez que je viens d'écrire, avec celles qui suivent jusques à sa mort. Ce fut la même personne, qui me donna la Harangue suivante.

HARANGUE DU ROI D'ANGLETERRE,

Faite par lui à ses Sujets, sur l'Echafaud, & particulièrement au Colonel Thomlinson.

Elle est traduite d'Anglois en ass. z. mauvais François; & sans doute elle est plus belle en sa Langue : je l'ai écrite de la même maniere qu'elle m'a été donnée.

„ J'AI fort peu de chose à dire, c'est
 „ pourquoi je m'adresse à vous,
 „ & vous dirai que je me taisois volontiers,
 „ si je ne craignois que mon silence ne donnât sujet à
 „ quelques uns de croire que je suis la faute,
 „ comme je fais le supplice;

„ plice; mais, je croi que pour m'a-1649.
„ quitter envers Dieu & mon Pais,
„ je dois me justifier comme bon
„ Chrétien & bon Roi, & finale-
„ ment comme Homme-de-bien. Je
„ commencerai par mon innocence,
„ & en vérité je croi qu'il n'est pas
„ nécessaire de vous entretenir long-
„ tems sur ce sujet. Tout le mon-
„ de sçait que je n'ai jamais com-
„ mencé la Guerre avec les deux
„ Chambres du Parlement; & j'ap-
„ pelle Dieu à témoin, auquel je
„ dois bien tôt rendre compte, que
„ je n'ai jamais eu intention d'ufur-
„ per sur leurs Privileges. Au con-
„ traire, ils commencèrent eux mê-
„ mes, en se saisissant des Arsenaux:
„ ils confessent qu'ils m'appartiennent;
„ mais, ils jugèrent qu'il leur étoit
„ nécessaire de me les ôter: &, pour
„ le faire court, si quelqu'un veut
„ regarder les dattes des Commis-
„ sions de leur Députés & des an-
„ ciens, comme les Déclarations, il
„ verra évidemment qu'ils ont com-
„ mencé ces malheureux Desordres,
„ & non pas moi; de sorte que j'es-
„ pere que Dieu vangerá mon inno-
„ cence.

1649 „ cence. Non, je ne le veux pas,
 „ j'ai de la charité. A Dieu ne plai-
 „ se que j'en impute la faute aux
 „ deux Chambres : il n'est pas be-
 „ soin ni de l'un ni de l'autre. J'es-
 „ pere qu'elles sont exemptes de ce
 „ Crime ; car je croi que les mau-
 „ vais Ministres d'entre eux & moi
 „ ont été les causes principales de
 „ tout ce sang répandu : tellement
 „ que, par maniere de parler, com-
 „ me je m'en trouve exempt, j'espe-
 „ re & prie Dieu qu'ainsi soit qu'ils
 „ le soient aussi. Néanmoins, à
 „ Dieu ne plaise que je sois si mau-
 „ vais Chrétien, que je ne confesse
 „ que les jugemens de Dieu sont jus-
 „ tes contre moi ; car, souvente-fois
 „ il punit justement par une injuste
 „ Sentence : cela se voit ordinaire-
 „ ment. Je dirai seulement qu'un
 „ injuste Arrêt, que j'ai souffert
 „ être exécuté contre Strafort, est
 „ puni présentement par un autre
 „ injuste, donné contre moi-même.
 „ Ce que j'ai dit jusques ici, c'est
 „ pour vous faire voir mon innocen-
 „ ce. Maintenant, pour vous faire
 „ voir que je suis bon Chrétien,
 „ voi-

voilà un honnête homme, (mon- 1649.
trant au doigt le Sieur Juxson,)
lequel portera témoignage que j'ai
pardonné à tout le monde, & en
particulier à ceux qui sont Au-
teurs de ma mort. Quels ils font,
Dieu le sçait : je ne desire pas le
sçavoir. Je prie Dieu de leur par-
donner. Mais, ce n'est pas tout :
il faut bien que ma charité passe
plus avant. Je souhaite qu'ils se
repentent; car, véritablement, ils
ont commis un grand péché en
cette occurence. Je prie Dieu a-
vec Saint Etienne, qu'ils n'en re-
çoivent pas la punition; non seu-
lement cela; mais encore qu'ils
puissent prendre la vraie voie d'é-
tablir la Paix dans le Roiaume;
car la charité me commande, non
seulement de pardonner aux per-
sonnes particulieres, mais aussi de
tâcher jusqu'à mon dernier soupir
de mettre la Paix dans le Roiau-
me.

Maintenant, Messieurs, il faut
vous faire voir comme vous êtes en
mauvais chemin, & tâcher de vous
remettre en un meilleur. **Prémié-**

re-

1649. „ rement, pour vous montrer que
„ vous vous détournez de la justice,
„ je vous dirai que tout ce que vous
„ avez jamais fait, à ce que j'en ai
„ pû concevoir, a été par voie de
„ Conquête. Certainement, c'est
„ une mauvaise voie: car une Con-
„ quête, Messieurs, n'est jamais jus-
„ te, s'il n'y a quelque bonne & lé-
„ gitime cause, soit pour quelque
„ tort reçu, où en ayant droit légitime;
„ & alors, si vous outre passez
„ cela, la première contestation que
„ vous avez rend vòtre cause injuste
„ à la fin, quoi qu'elle fût juste au
„ commencement. Mais, si ce n'est
„ par Conquête, c'est une grande
„ violence, comme un Pirate repro-
„ cha un jour à Alexandre qu'il étoit
„ le grand Voleur, mais que pour
„ lui il se contentoit de n'être que le
„ petit. Desorte, Messieurs, que
„ je trouve la voie que vous tenez
„ fort mauvaise. Aprésent, pour
„ vous mettre en bon chemin, soiés
„ assûrez que vous ne ferez jamais
„ bien, & que Dieu ne vous assiste-
„ ra jamais, que vous ne donniés à
„ Dieu ce qui appartient à Dieu, &

„ au

„ au Roi ce qui appartient au Roi, 1649.
„ je veux dire à mes Successeurs, &
„ au Peuple ce qui appartient au Peuple. Je suis autant pour le Peuple
„ qu'aucun de vous. Il vous faut
„ donner ce qui appartient à Dieu,
„ en réglant son Eglise droitement
„ selon l'Escriture, laquelle est à pré-
„ sent en desordre. Pour vous en
„ dire la voie en détail présentement,
„ je ne le puis faire. Je vous dirai
„ seulement, qu'il seroit bon d'as-
„ sembler un Synode National, où
„ chacun pourroit disputer avec tou-
„ liberté, & que les Opinions qui
„ paroistroient évidemment bonnes
„ fussent suivies. Quant au Roi, en
„ vérité je ne veux pas „ (puis ,
se tournant vers un Gentilhomme qui
touchoit à la hache, *ne gastez pas la
hache :*) „ Quant au Roi, les Loix
„ du Royaume vous en instruiront
„ clairement ; & partant, comme
„ cela me touche en mon particulier,
„ je ne vous en dis qu'un mot en pas-
„ sant. Pour le Peuple, certaine-
„ ment je desire autant sa liberté &
„ franchise, que qui que ce soit ;
„ mais, il faut que je vous die, qu'el-
„ le

1649. „ le consiste à être conservée par les
„ Loix, par lesquelles ils soient assû-
„ rez de leur vies & de leurs biens.
„ Ce n'est pas qu'il faille qu'ils aient
„ part au Gouvernement, Messieurs:
„ cela ne leur appartient pas. Un
„ Souverain & un Sujet sont bien
„ différens l'un de l'autre; & pour-
„ tant jusqu'à ce que vous fassiez ce-
„ la, je veux dire que vous mettiés
„ le Peuple en cette sorte de liberté,
„ certainement il n'en aura jamais.
„ Messieurs, c'est pour ce sujet que
„ je suis ici. Si j'eusse voulu don-
„ ner lieu à un Arbitrage, afin de
„ changer les Loix, selon la puissan-
„ ce du glaive, j'eusse pû éviter ceci.
„ Partant, je vous dis, & prie Dieu,
„ qu'il en détourne son chatiment de
„ dessus vous; car je suis martirisé
„ pour le Peuple véritablement,
„ Messieurs, je ne vous tiendrai pas
„ longtems, je vous dirai seulement,
„ que j'eusse pu demander quelque
„ peu de tems pour mettre ceci en
„ meilleur ordre, & le digérer mieux;
„ mais, j'espere que vous m'excuse-
„ rez. J'ai déchargé ma conscience.
„ Je prie Dieu que vous preniés les
„ voies

„voies les plus propres pour le bien du 1649.

„Roiaume, & votre propre Salut. „

Alors le Sieur Juxson dit au Roi, *Ne plait-il pas à Votre Majesté, quoi que l'Affection qu'elle a pour la Religion soit assez connue, de dire quelque chose pour la satisfaction du Peuple ?*

Le Roi alors lui répondit, *Je vous remercie, de tout mon cœur, Monseigneur; parce que j'allois oublier ce que j'avois eu dessein de dire. Puis, se tournant vers le Peuple, il dit, Messieurs, je pense que ma Conscience & ma Religion est fort bien connue de tout le monde & partant je déclare devant vous tous, que je meurs Chrétien, professant la Religion de l'Eglise Anglicane, en l'état que mon Pere me la laissée; & je croi que cet honnête homme, montrant le Sieur Juxson, le témoignera. Puis, se tournant vers les Officiers, il dit, Messieurs, excusez-moi en ceci, ma Cause est juste & mon Dieu est bon: je n'en dirai pas davantage. Puis il dit au Colonel Parker, Aiés soin, s'il vous plait, qu'on ne me fasse pas languir. Et alors, un Gentilhomme approchant de la hache, le Roi lui dit, Prenez garde à la*
Tome II. A a hache,

1649. *hache, je vous prie, prenez garde à la hache. Ensuite de quoi, le Roi, parlant à l'Exécuteur, lui dit, Je ferai ma Priere fort courte, & alors j'étendrai les bras....* Puis le Roi demanda son bonnet de nuit au Sieur Juxson, & l'ayant mis sur sa tête, il dit à l'Exécuteur, *Mes cheveux vous empêchent-ils?* Lequel le pria de les mettre sous son bonnet: ce que le Roi fit aidé de l'Evêque, & de l'Exécuteur. Puis le Roi, se tournant de rechef vers l'Evêque, lui dit encore une fois, *Ma Cause est juste, & mon Dieu est bon.* Alors, le Sieur Juxson lui dit, *Il n'y a plus qu'un pas, Sire, & ce pas est fâcheux; mais il est court; & vous pouvez considérer, qu'il vous transportera promptement de la Terre au Ciel, & là vous trouverez beaucoup de joie.* Le Roi lui répondit, *Je vis d'une Couronne corruptible à l'incorruptible, où il ne peut pas y avoir de trouble, non aucun trouble du monde,* Oui, lui dit le Sieur Juxson, *vous changez votre Couronne temporelle à une éternelle; c'est un fort bon échange.* Le Roi dit ensuite à l'Exécuteur, *Mes cheveux sont-ils bien?* Puis il ôta son manteau, &

& donna son Cordon bleu, qui est 1649.
l'Ordre de la Jarretiere, audit Sieur
Juxson, disant *Souvenez vous*, & le
reste il le dit tout bas. Puis le Roi
ora son pourpoint, & demeurant avec
sa Camifolle remit son manteau sur
ses Epaules. Puis, regardant le billot,
dit à l'Exécuteur, *Il vous le faut bien attacher. Il est bien attaché*,
lui répondit-il; & le Roi continuant
lui dit, *On le pouvoit faire plus haut.*
Il ne le sçauroit, Sire, pour être bien:
à quoi le Roi ajouta, *Quand j'étendrai les bras, alors...* Après quoi,
ayant dit deux ou trois mots tout bas
& debout, les yeux & les mains levées au Ciel, il s'agenouilla incontinent,
mit son col sur le billot, & lors l'Exécuteur remettant encore ses
cheveux sous son bonnet, le Roi lui dit,
pensant qu'il l'allât fraper, *Attendez le signe. Je le ferai, Sire.*
lui répondit cet homme. Puis, faisant
une petite pose, le Roi peu après étendit les bras, & l'Exécuteur
sépara sa tête d'un seul coup. Quand
la tête fut tranchée, l'Exécuteur la prit,
& la montra au Peuple, & son corps fut mis en un coffre couvert

558 *Memoires pour servir*
2649. pour ce sujet de velours noir.

Sic transit gloria mundi.

Peu de jours après cet horrible Meurtre, la Reine d'Angleterre reçut une fausse Nouvelle, qui lui aprit que le Roi son Mari avoit été amené de la Prison jusque sur l'Echafaud; qu'on lui avoit voulu couper la tête; mais que le Peuple s'y étoit opposé. Je croi que Milord Germain, son Ministre, qui savoit le mauvais état des Affaires du Roi son Mari, la voulut préparer, par cette fabuleuse Histoire, à ce funeste coup; & cette Princesse, quoi qu'elle ne vit son mal qu'à demi, en nous contant cette pitoiable Avanture, jetta beaucoup de larmes: mais, elle se consoloit dans l'espérance que le Peuple le sauveroit, puis qu'il commençoit à s'émouvoir en sa faveur.

Le dix-neuvieme du mois, elle reçut enfin, cette horrible Nouvelle comme véritable, & on ne put pas lui déguiser son malheur plus longtemps. Ce mal, si grand, si terrible, & si certain, produisit en elle tous
les

les sentimens de douleur qu'elle étoit 1649.
capable de sentir. Cette malheureuse
Reine s'affligea, & souffrit infiniment;
mais, elle ne mourut point : & ce
qui pouvoit être le seul remede de ses
maux lui manqua en cette occasion.

*Porque jamas muere un triste
Quando conviene que muera*.*

* Un
mal-
heu-

Elle m'a depuis souvent dit elle mê-
me, qu'elle étoit étonnée comment
elle avoit pû survivre à ce Malheur.
Elle connoissoit que la vie ne lui
pouvoit plus être agréable. Elle per-
doit une Couronne, mais, ce qu'elle
regrettoit le plus c'étoit un Mari, bon,
juste, sage, digne de son Amitié, &
de l'Amour de ses Sujets. Elle étoit
tombée dans une condition déplora-
ble, & de la plus opulente Reine de
la Terre, elle ne voioit alors dans
l'avenir & selon toutes les apparences,
qu'une continuelle suite de miseres,
& d'afflictions, qui devoient lui faire
de l'horreur. Elle avoit des Lumieres
& de nobles sentimens; & par consé-
quent elle devoit voir tout ce qu'elle
perdoit, & ce qu'elle devoit à la mé-

reux ne
meurt
jamais
quand
il lui
con-
vient de
mourir.
Boscan.

1649. moire d'un Roi , qui l'avoit fort aimée, qui lui avoit donné sa confiance toute entiere , & qui l'avoit toujours infiniment considérée. Il avoit partagé sa grandeur & ses richesses avec elle : il étoit juste alors , qu'elle goutât une grande part de ses amertumes , & qu'elle mourût tous les jours de sa vie, au lieu de ce qu'il étoit mort une fois. Elle en a porté en effet un deuil perpétuel, & sur sa personne, & dans son cœur : autant néanmoins , que selon son humeur , elle en a été capable ; car , naturellement , elle avoit plus d'enjouement dans l'esprit que de sérieux. Le premier jour de sa douleur , je n'eus point l'honneur de la voir , parceque la violence de son mal la rendit invisible ; mais , le lendemain , aiant obtenu , par l'aide de mes amis , un passeport pour aller trouver la Reine à Saint-Germain , je fus prendre congé de cette Reine affligée. D'abord qu'elle me vit , elle me commanda de me mettre à genoux auprès de son lit , & me faisant l'honneur de me donner sa main , avec mille sanglots , qui souvent interrompirent son discours , elle me commanda d'apprendre

dre à la Reine l'état où elle étoit , & 1649.
de lui dire de sa part , que le Roi son
Seigneur, dont la mort alloit la ren-
dre la plus malheureuse Femme du
monde , ne s'étoit perdu que pour
n'avoir jamais sçu la vérité ; qu'elle
lui conseilloit de ne point irriter ses
Peuples , à moins que d'avoir la puis-
sance de les dompter tout-à-fait ; que
le Peuple étoit une Bête féroce , qui
ne s'apriivoisoit jamais ; que le Roi
son Seigneur l'avoit éprouvé ; & qu'elle
prioit Dieu qu'elle eut plus de bon-
heur en France , qu'ils n'en avoient
eu en Angleterre ; mais que , sur tout,
elle lui conseilloit d'écouter ceux qui
lui diroient la vérité , de travailler à
la découvrir , & de croire que le plus
grand des maux , qui pouvoient attri-
ver aux Rois , & celui seul qui détrui-
soit leurs Empires , étoit de l'ignorer.
Que si j'étois fidele à la Reine , je lui
devois dire ces choses , & lui parler
clairement sur l'état de ses Affaires ,
puisque c'étoit le plus grand service
que je pourrois lui rendre ; & finit
par un compliment qui s'adressoit à la
Reine , avec quelques ordres qu'elle
me donna qui regardoient les intérêts

1649. du Prince de Galles, devenu Roi sans Roiaume, par la mort du Roi son Pere. Le Duc d'Yorck son second Fils, âgé de quinze ans, après s'être échapé d'Angleterre, comme je l'ai déjà dit, étoit venu depuis peu de Hollande, pour demeurer auprès d'elle. Elle desiroit pour ces deux Princes ses Enfans, que le Roi & la Reine reconnussent en France le Prince de Galles pour Roi d'Angleterre, & qu'on traitât le second de la même manière que le Prince son Frere ainé l'avoit été. Elle me commanda d'en parler à la Reine de sa part : puis, me serrant la main, me dit avec un redoublement de douleur rempli de beaucoup de tendresse, qu'elle venoit de perdre *un Roi, un Mari, & un Ami*, dont elle ne pouvoit jamais assez pleurer la perte; & qu'il falloit nécessairement que le reste de sa vie cette séparation lui fût un éternel supplice.

J'avoue que les larmes & les paroles de cette Princesse, me touchèrent vivement. Outre la part que je pris à sa douleur, mon esprit fut étonné des paroles qu'elle me commanda de dire à la Reine, & des malheurs qu'elle
me

me fit appréhender pour elle. L'état 1649.
où je la croiois , & celui où étoit il
France me firent une forte impressi-
& je n'oublierai jamais les sages dis-
cours de cette Reine , qui , détrom-
pée & instruite par sa propre experien-
ce, sembloit nous présager de grands
maux. Le Ciel voulut nous en pré-
server; mais, comme nous les méri-
tions tous de la Justice de Dieu , il
faut lui rendre graces de sa Miséricor-
de, & se souvenir de cette belle Le-
çon pour les Rois, & même pour les
Particuliers, *Que la Vérité est toujours
nécessaire à sçavoir, pour la conduite
de notre vie.*

Ce même jour, ma Sœur & moi ,
accompagnées de notre petit Domesti-
que , partimes de Paris , escortées
d'une troupe de Cavalerie du Régi-
ment du Prince de Conti , que com-
mandoit Barriere , ce Gentilhomme,
dont j'ai parlé ailleurs, qui étoit atta-
ché à ce Prince , & par consequent
il avoit le malheur d'être compté au
nombre des Ennemis de la Reine ,
après avoir été, un de ses plus fideles
Serviteurs. Nous fumes reçues à St.
Denis par le Comte du Plessis, qui

1649. commandoit à la place du Maréchal du Pleffis son Pere. Il nous donna un bon repas & de bons lits; & le lendemain, nous arrivames heureusement à Saint Germain. Il nous fallut prendre un grand détour, & nous passames par plusieurs Villages où nous remarquames une désolation effroyable. Ils étoient abandonnez de leurs habitans, les maisons étoient brulées & abatues, les Eglises pillées, & l'image des horreurs de la Guerre y étoit dépeinte au naturel. Je trouvai la Reine dans son Cabinet accompagnée du Duc d'Orleans, du Prince de Condé, de la Princesse de Carignan, & d'une grande presse. La Cour alors étoit fort grosse; par ce que tous ceux, qui n'étoient point de la Fronde, s'étoient rendus auprès du Roi. L'Appartement de la Reine, outre les personnes de la première qualité qui composoit la Cour, étoit rempli d'une grande quantité de Gens de Guerre; & je ne vis jamais tant de visages inconnus. La Reine étoit au milieu de ce grand monde, qui paroïssoit gaie & tranquile: elle ne monroit point appréhender les malheurs dont

dont elle étoit menacée par les gens 1649.
de bon sens , & qui jugeoient de l'a-
venir par les choses passées & présen-
tes. Il ne falloit pas mettre de ce
nombre les mauvaises propheties de
ceux qui vouloient décrier sa con-
duite , & qui prétendoient en l'intimi-
dant l'obliger de chasser son Ministre :
ils ne méritoient pas d'être écoulez ;
& l'aparante gaieté de la Reine avoit
pour but de les faire taire. On ne
peut pas en douter ; car , en l'état où
elle se voioit , il étoit difficile , qu'ai-
ant autant de sagesse & de raison
qu'elle en avoit , elle pût avoir une
gaieté véritable.

Quand je partis de Paris , j'avois le
cœur rempli de tout ce que l'on m'a-
voit dit dans cette Ville. Je croiois
que la Reine étoit menacée de perdre
sa Couronne , ou tout au moins la
Régence ; mais , étant à Saint-Ger-
main , je fus surprise , quand j'enten-
dis les Railleries qui se faisoient contre
les Parisiens , & les Frondeurs , &
contre ceux qui lamentoient sur les
Miseres publiques. Je ne trouvai
point qu'on eut peur de ce grand Parti
qui paroissoit si redoutable à toute
l'Eu-

1649. l'Europe ; & , pour n'être pas moquée, il me fallut faire bonne mine avec ceux qui traduisoient en ridicule les choses les plus sérieuses , & qui , se moquant des deux Partis, n'avoient aucun dessein que de profiter de ces Désordres.

Le soir, après que la Reine fut retirée, elle me commanda de lui dire tout ce que je sçavois de l'état de Paris, & de celui des Esprits. Comme j'avois une véritable tristesse dans l'ame, je lui contai librement ce qui m'avoit paru de contraire à ses intérêts, & ne manquai pas de lui dire tout ce que la Reine d'Angleterre m'avoit ordonné de lui faire sçavoir de sa part. On s'imaginoit à Paris qu'elle ignoroit l'état de ses Affaires, que son Ministre lui faisoit croire que l'on y étoit dans une extrême souffrance, & que les Mutins seroient bien-tôt réduits à lui demander miséricorde. Il est néanmoins véritable, qu'elle étoit instruite de tout ce qu'il étoit nécessaire qu'elle sçût; mais, voulant travailler à punir, ou du moins à modérer, l'excès de l'Audace du Parlement, & ne voulant pas non plus éloigner son

Mi-

Ministre, ses résolutions étoient pri- 1649
ses, & toutes les crieries du Public
ne la faisoient nullement changer. Elle
me fit l'honneur de me dire ce qu'elle
avoit déjà dit à d'autres, & que je
pense avoir déjà aussi écrit, qu'elle
croioit être obligée de le retenir, de
peur qu'il ne lui en arrivât autant
qu'au Roi d'Angleterre; &, qu'après
l'avoir chassé, on ne vint jusqu'à elle;
que les Princes la voiant sans Minis-
tre, lui en voudroient donner un; que
ne se pouvant accorder là dessus, com-
me il étoit raisonnable de le croire,
cela feroit naitre des brouilleries plus
grandes que les premières; & qu'enfin
elle le vouloit conserver, non seule-
ment parce qu'elle étoit satisfaite, de
ses bonnes intentions, & de sa fidé-
lité, mais parce qu'elle étoit persua-
dée qu'en le soutenant elle rétablirait
l'Autorité Roiale, & empêcheroit
qu'on ne lui ôtât la Régence. Elle
ajouta, que la conservation ne lui en
étoit considérable, que par l'affection
qu'elle avoit pour le Roi; & elle me
fit l'honneur de me dire en soupirant;
que je sçavios moi même qu'elle n'é-
toit point ambitieuse, & que par son

1649. inclination le repos lui auroit été plus agréable que la Puissance. Puis, elle conclut par ces belles Paroles, qu'elle croioit bien faire, & qu'elle laissoit le reste sous la conduite de Dieu, de qui elle espéroit par sa miséricorde qu'il n'abandonneroit point l'innocence du Roi, qui selon les apparences avoit encore conservé devant ses yeux la grace de son Batême. Je la trouvai un peu étonnée de cet Envoïé de l'Archiduc, dont elle ne savoit point encore la fausseté; & assez touchée de la mort du Roi d'Angleterre. Elle me dit elle même, que c'étoit un coup, qui devoit faire trembler les Rois: mais, à son égard, étant persuadée qu'elle faisoit ce qu'elle devoit, & ce qu'elle n'avoit pu éviter de faire, son Esprit demeuroid tranquille au milieu de tant d'orages. En effet, son humeur toujours égale, fortifiée d'une ame qui ne se laissoit pas troubler aisément, la faisoit paroître à Saint-Germain environnée de ses Armées, avec le même repos, que parmi les Dames qui formoient son Cercle à Paris.

Le 22 Le Nonce & l'Ambassadeur de Venise vinrent trouver la Reine, l'un de
ou 23
Fevrier. la

la part du Pape, & l'autre de sa Ré-1649.
publique. Dans leur Audience, ils
l'exhortèrent fort à la Paix, & tou-
chèrent à son avis un peu trop forte-
ment à ce qui paroïssoit être le sujet
de la Guerre. Elle s'en fâcha, & les
interrompant elle leur dit, *Qu'elle
trouvoit bien des gens qui lui disoient
qu'il falloit faire la Paix, & qu'il
falloit pardonner; mais que personne
ne lui parloit de rétablir l'Autorité du
Roi son Fils, qui s'en alloit détruite,
si elle ne travailloit à la relever en
chatiant les Rebelles, & les forçant à
se remettre à leur Devoir.* Elle avoit
sujet de parler de cette sorte; car les
Consultations qu'elle avoit fait faire
sur cet Article, aux Docteurs les plus
sévéres, & dont elle vouloit suivre les
Sentimens, étoient de véritables mar-
ques du desir qu'elle avoit de la Paix;
mais il sembloit qu'elle devoit par ses
propres obligations travailler premié-
rement à remettre la France en état
de pouvoir proffiter de sa bonté, qui,
jusques alors, par la mauvaise dispo-
sition des Esprits, n'avoit fait qu'em-
pirer les maux. Cette bonté étoit
plus grande en elle & plus effective,
qu'ap-

1649. qu'apparente : elle avoit toujours voulu cacher la sienne, pour faire mieux paroître celle de son Ministre.

Fin du Tome II.

